Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/annalesflchois02soci

LES ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

LES

ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

HISTORIQUE — ARCHÉOLOGIQUE — ARTISTIQUE
ET LITTÉRAIRE

TOME SECOND

JUILLET-DÉCEMBRE 1903

LA FLÈCHE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE EUG. BESNIER

—

1903

LIBRARY
FEB 12 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
801
L37A6
t. 2

UNE DEVISE

POUR LA VILLE DE LA FLÈCHE

Aux siècles passés, l'usage des devises était général, aussi bien pour les villes et les corporations que pour les particuliers. La devise, qu'il ne faut pas confondre avec le cri de guerre, dont l'emploi est beaucoup plus ancien (*Montjoye Saint-Denis*, *Dex aïe*, etc.), faisait, pour ainsi dire, partie intégrante des armoiries, qu'elle complétait souvent, en les expliquant ou en les commentant. La belle devise de la Bretagne, *Potius mori quam fœdari*, accompagnant un écusson d'hermine immaculée, est connue de tout le monde. Il en est de même de celle de la ville de Paris : *Fluctuat nec mergitur*. Celle d'Autun est remarquable par le naïf orgueil dont elle témoigne : *Soror et æmula Romæ*, allusion à l'antique alliance contractée avant la conquête des Gaules entre les Eduens et le peuple-roi.

Un grand nombre de ces devises étaient en vers; je citerai celle de Saumur, qui, selon moi, doit se lire ainsi :

Hostem dextra domat, tormentum mœnia fallunt,

bien que les Saumurois s'obstinent à l'écrire en prose : *Mœnia fallunt hostem, dextra domat tormentum*, où je ne peux voir qu'une interversion de l'hexamètre primitif, *disjecti membra poetæ*, interversion due probablement à l'erreur de quelque scribe ignorant, qui, en transcrivant la devise écrite en cercle autour de l'écu, a pris le cinquième mot pour le premier. Le sens

n'est-il pas beaucoup plus satisfaisant dans l'hypothèse que je soutiens :

« Ma main dompte l'ennemi, mes murailles défient le canon », qu'avec la leçon officielle :

« Mes murailles défient l'ennemi, ma main dompte le canon » ?

Le dernier membre de cette phrase ne constitue-t-il pas une véritable gasconnade, digne du Matamore ou du capitaine Fracasse, mais peu en rapport avec le caractère sérieux de la vieille cité huguenote et universitaire?

Quoi qu'il en soit, Saumur a sa devise, et La Flèche n'en a pas, bien que, depuis quatre siècles, tant pour le culte des lettres que pour celui des armes, elle puisse se dire à bon droit la sœur et l'émule de sa voisine. La ville, pour combler cette lacune, ne pourrait-elle pas ouvrir un concours entre les savants humanistes qu'elle s'est toujours fait gloire de posséder? Il en est temps encore ; dans peu d'années, il sera trop tard, car, au train dont vont les choses, les humanistes auront bientôt disparu ; la connaissance du latin sera devenue plus rare que ne l'est aujourd'hui celle du sanscrit, et les générations nouvelles, si jamais elles entendent parler de l'hexamètre, le prendront sans doute pour une mesure de longueur, non décimale, usitée dans l'antiquité !

En attendant ce concours, qui ne pourrait manquer d'être intéressant pour les lettrés, j'ai composé pour notre ville trois devises que je soumets aux lecteurs des *Annales*, sans autre prétention que de les amuser un instant.

I. — *Lilia condignam dant turribus alma coronam.*

On sait que les armes (actuelles) de La Flèche sont « de gueules à la flèche d'argent, en pal, accostée de deux tours de même, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, qui est de France. »

Ma première devise fait allusion à ces armoiries.

II. — *Flexia nequicquam dicor : sum nescia flecti.*

Ici je joue sur le nom de *Flexia*, sous lequel les Jésuites avaient latinisé celui de La Flèche, et qui évoque l'idée du verbe *flectere*, fléchir.

III. — *Urbem animis promptam merito dixere sagittam.*

Dans cette troisième devise, je traduis simplement le mot *flèche* par *sagitta*, bien qu'à aucune époque la ville n'ait été désignée sous ce nom. Je m'autorise pour cela de la flèche, qui figure dans les armes blasonnées plus haut.

Et maintenant, qu'on me permette de dire, avec mon vieil Horace :

Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti; si non, his utere mecum.

E. COUEFFIN.

FAUCHAISON

Or, un Homme a jailli de l'épais roc humain,
Source de vérité dans le désert des âmes.
A tous nos soleils morts il va rendre les flammes,
Et nos jours sans lumière auront un clair Demain.

Il va, vers l'horizon, en semant le bon grain.
Ses Mots flottent au vent comme des oriflammes,
Font triompher les Bons, écrasent les Infâmes,
Et son Geste grandit, énorme et souverain. —

Il dit : Je vais faucher l'herbe folle des Haines,
L'herbe ingrate étouffant toutes les bonnes graines
Et semer la Bonté, la Force et le Froment. —

Il dit. Mais, dès le soir, ricanante et superbe,
La Mort le couche bas le héros véhément,
La Mort qui, tôt ou tard, toujours, doit faucher l'herbe...

Maurice PRAX.

LES RELIGIEUSES
DE LA FLÈCHE EN 1790

Au mois de février 1790, le *Comité écclésiastique* de l'Assemblée Constituante demanda aux Evêques de lui donner l'*état* des communautés religieuses de femmes.

L'Evêque d'Angers, Monseigneur de Lorry, s'empressa de répondre au désir du Comité écclésiastique. Dès le 17 mars, il adressait aux Supérieurs de toutes les communautés de son diocèse une lettre leur recommandant d'envoyer audit Comité le nombre exact des religieuses qui étaient dans leur maison avec le nom et l'âge de chacune. Vingt communautés répondirent au double appel de l'Evêque et du Comité. Parmi elles se trouvaient quatre maisons de La Flèche : les Visitandines, les Religieuses de Notre-Dame, les Hospitalières de Saint-Joseph, et les Pénitentes.

Le couvent de la Visitation se composait de 22 religieuses de chœur, 5 converses, et 3 tourières.

Religieuses de chœur : Françoise-Rosalie Prevost de Saint-Mars, supérieure, 52 ans ; Madeleine-Victoire Bruet, 80 ans ; Madeleine-Aimée Richer, 72 ans ; Marie-Pacifique Faissot de Brûlon, 63 ans ; Marie-Xavier Salmon, 59 ans ; Louise-Hyacinthe de Briars, 54 ans ; Anne-Rosalie Salmon, 58 ans ; Marie-Louise Phelipaux, 47 ans ; Marie-Madeleine d'Heliand, 58 ans ; Anne-Louise Laroche, 46 ans ; Marie-Eléonore Petiteau-Bossué, 49 ans ; Marie de Chantal Mariot, 42 ans ; Madeleine-Pélagie Beauchêne de Montigné, 46 ans ;

Thérèse-Marguerite Fezil, 36 ans; Marie-Joseph Mariot, 39 ans; Marie-Constance Daniot, 39 ans; Marie-Augustine Delaville, 49 ans; Marie-Angélique Chauvelier-Borgne, 29 ans; Marie-Renée Boutteville-Bossué, 40 ans; Marie-Catherine Lucas, 35 ans; Marie-Suzanne Brunsard, 23 ans; Marie de Sales Lebrun, 45 ans.

Converses : Marie-Rose Grosbois, 61 ans; Marie-Céleste Thibaudeau, 47 ans; Anne-Joseph Royer, 42 ans; Jeanne-Françoise Ordronneau, 46 ans; Anne-Elizabeth Gabory, 42 ans.

Tourières à vœux simples : Marie-Elizabeth Gaudin, 79 ans; Anne-Marie Jouye, 66 ans; Marie-Anne Perré, 36 ans.

Le couvent des Religieuses de Notre-Dame ou de l'*Ave Maria*, fondé le 5 octobre 1622 pour l'instruction gratuite des jeunes filles externes, comprenait en 1790, 30 religieuses de chœur, et 6 converses.

Religieuses de chœur : Modeste de Collasseau de la Machefollière, supérieure, 62 ans; Madeleine Drouet, 82 ans; Catherine Lépine, 71 ans; Renée Maréchal de Villiers, 60 ans; Thérèse Saullay, 59 ans; Claude Davoust, 55 ans; Louise Fleury, 60 ans; Julie de Collasseau, 49 ans; Catherine Huard, 55 ans; Madeleine Laroche, 59 ans; Henriette de Collasseau, 48 ans; Anne Launay, 59 ans; Marie Doilasne, 41 ans; Angélique Liberge, 41 ans; Françoise Deschamps, 48 ans; Marie Menat, 31 ans; Louise Bruas, 42 ans; Ursule Menat, 29 ans; Anne Lehay, 31 ans; Marie Lepine, 34 ans; Modeste Piveron, 27 ans; Marie Bourge, 28 ans; Madeleine Faligan, 27 ans; Catherine Frémont, 35 ans; Anne Perrault, 31 ans; Judith Durozel, 22 ans; Marguerite Desmares, 28 ans; Angélique Durand, 21 ans; Marie Morin, 23 ans; Louise Portebœuf, 36 ans.

Converses : Marie Jacson, 80 ans; Françoise Auman, 73 ans; Jeanne Guillier, 53 ans; Renée Gentilhomme,

37 ans; Anne Boureau, 38 ans; Marie Desmarres, 34 ans.

Les Hospitalières de Saint-Joseph, étaient au nombre de 29, savoir : 21 sœurs de chœur, 6 converses, 1 tourière, et 1 associée.

Sœurs de chœur : Elisabeth Ricard de Choiselle, 72 ans; Marie-Rose Richard, 65 ans; Marie-Agnès de Palluau, 75 ans; Marie-Suzanne Thomas, 58 ans; Jeanne Bouchoire-Laplante, 60 ans; Julie-Anne Marias, 59 ans; Marie-Marthe Cottereau, 58 ans; Renée Moquereau, 60 ans; Renée de Russon, professe de Baugé, 54 ans; Marie-Elisabeth Joulain, 60 ans; Renée-Perrine Baron de Chateigné, 52 ans; Marie-Renée Ciette de la Roussellière, 46 ans; Marie-Catherine Vasselier, 48 ans; Marguerite-Louise Ciette, 40 ans; Anne Chauvelier, 38 ans; Rose Lemercier du Genièbre, 43 ans; Thérèse-Françoise La Primaudière, 32 ans; Louise-Madeleine Hubert, 26 ans; Rose Deniau, 28 ans; Geneviève-Anne Baffoué, 24 ans; Michelle Fetu, 24 ans.

Converses : Renée Hubert, 55 ans; Anne-Angélique Panneau, 52 ans; Marguerite-Jeanne Christin, 40 ans; Perrine Baudrier, 36 ans; Anne Delahaye, 30 ans; Catherine-Jacquine Delahaye, 28 ans.

Tourière engagée par vœux : Marie-Anne Courtois, 58 ans.

Associée pour sa vie : Renée Taudon, 52 ans.

La communauté des Pénitentes de La Madeleine, établie en 1688 (1), avait été confirmée par lettres patentes en 1729. Son but était de recevoir des filles et des femmes « répréhensibles et pénitentes ». En 1790, elle se composait de 7 sœurs et de 7 pensionnaires.

Sœurs : Renée-Perrine Courballay dite l'Assomption, supérieure, 58 ans; Marie-Charlotte de la

(1) Les vœux avaient été autorisés en 1697.

Barberie dite l'Incarnation, 59 ans ; Louise-Marie Hiou dite la Purification, 60 ans ; Marie-Madeleine Guibert dite la Visitation, 62 ans ; Angélique Leroy dite l'Annonciation, 40 ans ; Françoise Souvestre dite Saint-Augustin, 40 ans ; Françoise Godineau dite la Présentation, 32 ans.

Pensionnaires : Les pensionnaires étaient « agrégées à la maison pour y être entretenues leur vie ».

La situation financière de la communauté des Pénitentes était des plus précaires. A cause de son peu de biens et de ses dettes considérables, l'Evêque d'Angers l'avait interdite en 1784 ; ses biens avaient été réunis à la mense de l'Hôtel-Dieu de La Flèche, moyennant pensions. Mais les lettres patentes confirmatives n'étaient pas encore enregistrées en 1790.

Tous ces documents se trouvent aux Archives Nationales (DXIX, 1).

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

CERANS-FOULLETOURTE

COMMUNAUTÉ DES HABITANTS

LANDE DU BOURRAY. — BIENS DU GÉNÉRAL. — PASSAGES DES TROUPES. — MILICE.

(SUITE)

Les passages de troupes étaient en effet une véritable charge pour Cerans. Certaines années ils absorbèrent la moitié et plus des revenus des biens des habitants. Le procureur syndic faisait imprimer ou achetait les billets de logement et de route (1), et

(1) « Plus sera allouée la somme de trois livres payée par M. Izambart le jeune, imprimeur, pour l'impression de trois cents billets de logement des gens de guerre, suivant quittance du 4 juin 1728, cy.............. .... 4 l.

« .... la somme de quatre livres dix sols pour un millier de billets pour le logement des gens de guerre, cy............. 4 l. 6 s. »

(Archives de la fabrique de Cerans. Compte de Nicolas Degoulet des Fontaines à 1724-1742.)

« Plus celle de quatre livres qu'il auroit payée au sieur Ysambart, libraire au Mans et imprimeur, pour les routtes et billets de logements, le 4 décembre 1752, cy.............................. 4 l. »

(Id. Compte de Jean Pillot, 1750-1755.)

« Plus .... la somme de quatre livres pour un cent de routtes qu'il a fait venir de La Flèche, dont quittance................ 4 l.

« .... la somme de trois livres cinq sols pour cent billets de logement et vingt-cinq routtes payées à M. La Fosse, suivant son acquit, cy.. 3 l. 5 s.

« .... la somme de huit livres dix sols pour treizes cent billets de logement et soixante routtes payée à M. de La Fosse, suivant son acquit, cy.. 8 l. 10 s. »

(Id. Compte de René Lefeuvre, 1755-1757.)

« .... Plus de celle treize livres dix sols qu'il auroit payée le 29 may 1760 audit sieur de La Fosse, imprimeur à La Flèche, tant pour certificats de convalescents, routtes, que pour un registre pour servir à l'enregistrement des troupes passants à Foultourte, suivant sa lettre, cy.................................. .... 13 l. 10 s. »

(Id. Compte de François Quéru, 1759-1761.)

répartissait les soldats chez les particuliers du mieux qu'il pouvait. Il installait le corps de garde dans une maison du village et fournissait aux soldats qui l'occupaient le bois, le sel, le poivre, la chandelle et la paille nécessaires à leurs besoins (1). A l'occasion,

« Demande le rendant qu'il luy soit alloué celle de six livres douze sols qu'il auroit payée au sieur La Fosse, imprimeur à La Flèche, pour un millier de billets, suivant sa quittance du 29 avril 1762, cy.. 6 l. 12 s.

« .... la somme de douze livres quatorze sols qu'il auroit payée audit sieur de La Fosse, imprimeur, pour billets, suivant ses quittances du 6 may 1763 et 27 avril 1763 de luy signées, cy 11 l. 14 s. »

(Id. Compte de Louis Bordier, 1761-1766, etc.)

(1) « Plus qu'il luy soit alloué seize sols qu'il auroit payée au sieur Dupont pour huit fagots qu'il auroit fournis au corps de garde, suivant son receu du 25 septembre 1751, cy.............. 16 s.

« .... la somme de vingt-cinq sols qu'il auroit payée le 17 feuvrier 1572 à René Folenfant pour fournissement de chandelle aux différends corps de garde suivant son acquit du 17 feuvrier 1752, cy 1 l. 5 s.

«.... Plus qu'il luy soit alloué la somme de dix huit livres qu'il auroit payée le 13 janvier 1754 au sieur Jacques Gaulupeau, fermier de la Cour de Foultourte pour le corps de garde qui ont logé audit Foultourte, cy.................................... 18 l.

« Plus qu'il luy soit alloué trente cinq sols qu'il auroit payez le 25 feuvrier 1754 à la demoiselle Leproust, hôtesse à la Croix Verte, suivant son receu pour le corps de garde, cy........... 1 l. 15 s.

« Plus trente sols par luy payez à Monsieur le doyen d'Oizé, curé de Cerans le 27 feuvrier 1754 pour deux cents de paille de sègle pour un logement ou corps de garde, cy.................... 1 l. 10 s.

« Plus trois livres douze sols qu'il auroit payée au sieur Sallion le 25 mars audit an pour le bois, chandelle et autres ustancilles par luy fourny au corps de garde, cy......................... 3 l. 12 s.

« .... Plus .... la somme de quarante sols par luy payée audit sieur Sallion le 22 juin 1754 pour de la paille pour le corps de garde, cy.. 2 l.

« .... Plus .... seize sols six deniers par luy payée à René Folenfant le 8 aoust 1755 pour chandelle par luy fournie au corps de garde, cy... 16 s. 6 d.

« .... Plus .... la somme de douze livres .... pour une chartée de paille, ... suivant le receu dudit sieur Lefeuvre du 24 juillet 1755, cy.. 12 l. »

(Archives de la fabrique de Cerans. Compte de Jean Pillot, 1750-1755.)

« .... trente deux sols pour du bois qu'il a acheté pour le corps de garde du bataillon de Genne, arrivé à Foultourte le 12 mars 1756, cy.. 1 l. 12 s.

« Plus ledit jour et an, il a fourni au mesme corps de garde une

il prenait une maison vide, dont il faisait lever la serrure (1). Il logeait les petits détachements dans les hôtels et, après leur départ, soldait leurs dépenses (2),

livre de sel et pour six liards de poivre, soit pour treises sols six deniers, cy.. 13 s. 6 d.

« .... la somme de cinq livres quatre sols pour chandelle de suif et bois et poivre et sel fourni pour le corps de garde du régiment de Bourbon passé à Foultourte le 5 Juillet 1756, cy...... 5 l. 4 s.

« .... la somme de deux livres pour sel et chandelle de suif fourni pour le corps de garde du régiment de Genne, arrivé à Foultourte le 22 octobre 1756, cy................................ 2 l. »

Etc., etc.

(Archives de la fabrique de Cerans. Comptes des procureurs des biens des habitants, 1755-1791.)

(1) « Plus demande encor ledit rendant qu'il luy soit alloué cinq sols d'une part par lui payez à Pierre Chauvin, serrurier, pour avoir levé la serrure de la porte d'une maison ou chambre vide en ce bourg pour faire un corps de garde. » (Archives de la fabrique de Cerans, compte de Jean Pillot, 1750-1755.)

(2) « Plus de la somme de quinze livres payée au sieur Sallion hoste à Foultourte, suivant son reçu du 22 février 1735, pour avoir fourny de fourrages et vivres à une recrue de dragons du régiment de La Serre de Condé, conduitte par Monsieur de Carreaux, cy 15 l.

« Plus de la somme de trente et trois sols par ledit deffunct payée à René Leproust hoste (à la Croix-Verte) audit Foultourte, tant pour avis du conseil obtenu en 1735 qu'en la somme de dix huit sols pour avoir logé une recrue de sept soldats hirlandais, suivant son acquit du 3 may 1736, cy.. 1 l. 13 s.

« .... la somme de huit livres par ledit deffunct payée au sieur Sallion hoste au Croissant pour avoir logé vingt huit soldats irlandais et avoir fourny les ustancilles nécessaires à six gens d'armes et huit chevaux de remonte, suivant sa quittance du 28 may 1736, cy 8 l.

« .... la somme de trois livres quatre sols pour seizes hommes de recrue de collonis pour l'isle de Ré, arrivés à Foultourte le 15 aoust 1755, qui ont estés logés à l'auberge à raison de quatre sols pour homme, cy.. 3 l. 4 s.

« .... la somme de huit sols pour le logement de deux soldats des grenadiers royaux, passés à Foultourte au mois d'aoust 1755, cy.. 8 s.

« .... la somme de trois livres quatre sols pour le logement de seizes hommes logés aux deux auberges à raison de quatre sols par homme, ce qui fait trois livres quatre sols, cy......... 3 l. 4 s.

« .... la somme de seize sols trois deniers pour avoir logé et nourry un soldat sans étape le 26 octobre 1756, cy............ 16 s. 3 d. »

Etc., etc.

(Archives de la fabrique de Cerans. Comptes des procureurs du bien du général des habitants, 1724-1791.)

d'après mémoires qu'il conservait dans ses archives, pour la justification de ses comptes (1). Il parlementait avec les sous-officiers (2) et les officiers (3), louait des voituriers pour les soldats malades (4)

(1) Mémoires de ce qui est deu à M. Leproust hoste à la Croix Verte à Foultourte pour avoir logé et fourni les ustanciles à des soldats de recrue.

Il a logé 6 suisses le 2 décembre 1746..............	1 l.	4 s.
Il en a logé 4 le 10 décembre 1746..................	0 l.	16 s.
Il en a logé 7 le 13 décembre 1746..................	1 l.	8 s.
Plus 3 le 15 décembre 1746..........................	0 l.	12 s.
Plus 5 le 18 décembre 1746..........................	1 l.	0 s.
Plus 4 le 20 décembre 1746..........................	0 l.	16 s.
Plus 4 le 3 janvier 1747............................	0 l.	16 s.
Cela fait en tout trentrois suisses qui font...........	6 l.	12 s.
Plus une recrue de 7 hommes qui ont passé les premiers sur la fin de décembre 1746.....................	1 l.	8 s.
Plus une recrue de 5 hommes et deux chevaux passés le 3 mars 1747..................	1 l.	0 s.
Plus 2 soldats d'infanterie qui avoint resté à l'hôpital à Blain, passés le 1er avril 1747...........		8 s.
Total..........	9 l.	8 s. »

A la même époque, Jean Sallion, hôte au Croissant fournit un mémoire à peu près semblable, montant à...... .... 8 l. 4 s.

(Archives de la fabrique de Cerans.)

(2) « Plus je Jean Guyard fet de dépance avec le sergans major de Tournizi une pinte de vin pour me faire grâce dunne chartée de paille.. 6 s.

« Plus et fet dépance avec les sergans de garde des Volontere trois chopinne et un petit pain qui fet...................... 11 s.

(Archives de la fabrique de Cerans.)

(3) Plus demande ledit rendant qu'il luy soit alloué la somme de six livres par luy paiée au nommé Bourgeois, fermier de Couléart, pour une voiture de bagages de la Colonelle Généralle qu'il a fait au Mans dans le courant de l'année 1758, suivant la déclaration qu'en a faite ledit Bourgeois en présence des commissaires auditeurs du présent compte, cy....................... .... 6 l.

« Nota. Le rendant prie Messieurs les commissaires d'observer sur l'article de l'autre part qu'il a été forcé par les officiers dudit régiment de trouver sur le champ un chartier pour remplacer le nommé La Roche, de Roisé. »

(Archive de la fabrique de Cerans. Compte de Jean Guyard, 1757-1759.)

(4) Plus demande lesdits rendants qu'il leur soit alloué la somme de trente six sols par ledit deffunct payée le 14 février 1741 audit sieur Leproust, hoste à Foultourte, pour conduire avec son cheval un soldat invalide au Mans le 3 février 1741, cy....... 1 l. 16 s.

et réclamait dédommagement d'objets pillés (1).

En 1752, il fit fournir, suivant les ordres de la cour, le pain, le vin, la viande et l'avoine « aux recrues et trouppes passantes » par Foulletourte, pour une somme de 225 livres 2 sols. Malgré ses vives instances auprès de l'intendant de la généralité de Tours et du ministre de la guerre, il ne put arriver à en obtenir le remboursement et dut l'inscrire tout entière à son compte de dépenses (2), suivant en cela

« .... Et vingt quatre sols qu'il luy en auroit coûté pour faire conduire un soldat malade de Foultourte à La Flèche (en 1765), cy... 1 l. 4 s.

« .... Plus demande .... qu'il luy tenu conte de quatre livres qu'il oret payé de dépance que pour ferre randre au Mans un soldat tombé malade d'un coup de sant à Foultourte, par ordre de Monsieur le curé, en l'année 1786, suivant quittance du syndic, cy 4 l. »

(Archives de la fabrique de Cerans. Comptes des procureurs des biens du général des habitants.)

(1) Plus demande le rendant qu'il luy soit alloué la somme d'une livre cinq sols dix deniers pour le dédommager du bois et chandelles que les soldats du régiment de la Reine ont pris par force dans sa cour, lesdits bois et chandelles estimés valoir ladite somme par les sieurs Turquais, Le Jeune et Cosset, cy.............. 1 l. 5 s. 6 d. »

(Archives de la fabrique de Cerans. Compte de Jean Guyard, 1757-1759.)

(2) « Plus demande ledit rendant qu'il luy soit alloué la somme de deux cent vingt et cinq livres deux sols qu'il auroit avancée, fourny ou fait fournir en laditte qualité de procureur sindict aux hostes, boulangers, bouchers que meulniers et bordagers de cette paroisse depuis le 9 juillet 1752 jusques au 29 décembre de la même année aux recrues et trouppes passantes par ledit Foultourte, ainsi qu'il le justifie par les routtes cy jointes et les places qu'il auroit présentés tant à Mgr l'intendant de la généralité de Tours qu'à Mgr le ministre de la guerre en cour y joints et les certificats des officiers conduisant lesdites recrues et remontes et soldats aussy cy joints, sur laquelle dite somme de 225 l. 2 s. ledit sieur Pillot rendant offre en payer, scavoir aux héritiers du sieur René Leproust décédé celle de 28 livres 9 sols pour pain par luy fourny, à Pierre Chauvin celle de 37 livres 12 sols 9 deniers pour viande, à René Goupy celle de 8 livres 2 sols 9 deniers pour pain, à Jean Turquais, meulnier, celle de 15 livres pour avenne, et à Michel Rolland pour un quart de vin acheté par ledit sieur Simon Guiet, de la cour de Foulletourte, celle de 10 livres, toutes lesquelles sommes revenantes à celle de 99 livres 4 sols 6 deniers leur sont légitimement deues comme le surplus audit rendant, le tout ayant esté fourny suivant les routtes de la cour signées Louis, cy.................... 225 l. 2 s.

l'exemple donné en 1726 pour la dépense des chevaux et des officiers du bataillon de milice de Bretagne (1).

Les comptes qui nous sont parvenus mentionnent particulièrement le passage à Foulletourte des régiments ou bataillons suivants : le régiment de Saint-Simon, 1719 ; le bataillon de milice de Bretagne, le 23 mai 1726 ; le bataillon de Guyenne, *alias* Genne, le 12 mars 1756 ; les régiments de Bourbon-Infanterie, le 3 juillet 1756, de Colonel-Général-Dragons, le 5 octobre 1756, de Genne, le 22 octobre 1756, et de Tournezi, le 24 octobre 1756 ; les Volontaires, le 1er novembre 1756; les régiments de Dragons, Grenadiers royaux et postifs, « arrivés le 18 mars et autres jours 1757 »; le bataillon de Saint-Mexent, le 17 avril 1757 ; les Volontaires, le 24 avril 1757 ; les bataillons de de Marmande, le 26 avril 1757, et de La Tour du Pin, le 21 mai 1757 ; les régiments de Colonel-Général et de la Reine, en 1758, d'Angoulesme, le 20 mars 1760, de Royal-Marine, le 8 octobre 1760, Dauphin-Dragons, le 12 octobre 1786 ; la seconde brigade des Carabiniers, le 22 octobre suivant, et le régiment de Chartres-Dragons, le 23 octobre 1788 (2).

« Plus demande encor ledit sieur Pillot rendant qu'il luy soit alloué la somme de douze livres, quoiqu'elle ne soit pas suffisante, pour le dédommager des voyages, allées et venues tant au Mans qu'à La Flèche et présents qu'il auroit fait à Tours à Monsieur de La Fontaine, secrétaire de Mgr l'intendant, pour l'engager à ce que mondit seigneur l'intendant fust favorable à ses requisitoires ou placets dans l'instance qu'il a poursuivie contre les fermiers généraux des étappes pour le payement de la somme cy dessus, cy.................. 12 l. »

(Archives de la fabrique de Cerans. Compte de Jean Pillot, 1750-1755.)

(1) « Plus quatorze livres quatorze sols six deniers délivrés audit Plessis (procureur syndic) pour satisfaire au mémoire présenté par ledit Plessis contenant la dépense qu'il a fallu payer pour les chevaux et officiers du bataillon de milice de Bretagne passé par Cerens le 30 may 1726, suivant quittance dudit Plessis au pied du mémoire, cy.. 14 l. 14 s. 6 d. »

(Archives de la fabrique de Cerans. Compte de Nicolas Degoulet, 1724-1742.)

(2) Archives de la fabrique de Cerans.

Le procureur syndic était en même temps et en toutes circonstances l'homme d'affaires de ses électeurs et leur représentant près du pouvoir civil. Grâce aux comptes des procureurs des biens des habitants de Cerans, leurs pourvoyeurs d'argent, nous pouvons le voir à l'œuvre pendant tout le XVIIIe siècle. Il convoquait les habitants pour délibérer sur leurs affaires toutes les fois que cela était nécessaire (reddition de comptes, nominations de collecteurs, d'un nouveau procureur syndic, etc.) (1), soutenait des procès (2) et payait les amendes qu'on lui imposait et

(1) « Plus sera alloué en descharge la somme de cinq livres payée à M. Léon, notaire royal à La Fontaine-Saint-Mariin pour façon, controolle et trois expéditions d'un acte consenty par lesdits habitans au sujet du changement que l'on vouloit faire de la paroisse de Cerens qui est de l'élection du Mans en celle de La Flèche, suivant quittance dudit sieur Léon du 15 de novembre 1727, cy. 5 l.

(Archives de la fabrique de Cerans. Compte de Nicolas Degoulet, 1724-1742.)

Le 14 janvier 1753, plusieurs particuliers, à la suite d'une coterie, nommèrent René Chauvelier, tailleur d'habits, procureur syndic, au lieu et place de Me Jean Pillot, notaire royal, en exercice depuis deux ans. Me Pillot convoqua le « général des habitants le dimanche 4 février. Les « notables », au nombre de vingt-deux, malgré le « tumulte » causé par plusieurs jeunes gens « qui ne parlaient que de milice », déclarèrent nulle, à l'unanimité, la nomination de René Chauvelier, faite sans leur participation, et élurent à nouveau pour deux ans Me Pillot, dont « ils sont très contents » et qui « est plus capable » que toute autre personne « de gérer cette charge, en laquelle il s'est toujours bien comporté ». Le dimanche suivant, pour éviter un « proceds dont l'événement ne pouvait estre que désavantageux à laditte paroisse.... et établir la tranquilité entre lesdits habitans », René Chauvelier se désista volontairement devant ses concitoyens assemblés à la porte de l'église, qui lui remboursèrent « les frais de sa nomination et ceux faits en conséquence (24 livres)...., sur les revenus de la communauté ». (Archives de la fabrique de Cerans.)

(2) « Plus demande qu'il luy soit alloué la somme de treize livres seize sols, savoir premièrement la somme de trois livres par nous payée le 28 novembre 1754 au sieur Gourdin Dupont, procureur à l'élection du Mans, quatre livres quatre sols d'autre part pour toutte dépense pendant deux jours, vingt-quatre sols d'autre pour deux journées de louage d'un cheval et cinq livres huit sols d'autre part pour un second voyage, le tout fait au Mans en qualité de sindict pour deffendre la paroisse d'un procès intenté contr'elle par Michel

les ports de lettres (1) qu'on lui adressait (2). Il consultait les personnes compétentes dans les cas embarrassants (3) et entreprenait, s'il le fallait, des voyages dont il se faisait rembourser tous les frais (4). A l'occasion, il savait se concilier par des présents les bonnes grâces des personnes dont il avait besoin (5).

Bruneau, collecteur, par exploit de Cureau, huissier, du 24 novembre 1754, total revenans à 13 livres 16 sols, cy........... 13 l. 16 s. » (Archives de la fabrique de Cerans. Compte de Jean Pillot, 1750-1755.) Michel Bruneau, désigné pour collecteur en 1755, avait formé opposition à sa nomination devant le présidial du Mans, le 18 novembre 1754, parce qu'il se trouvait « dans la paroisse de Cerans plusieurs habitans bons et solvables » qui n'avaient point encore « fait la collecte » et qu'il était « nommé hors son rang ». Au surplus, il avait déjà rempli cette charge à Parigné-le-Pôlin en 1749. (Archives de la fabrique de Cerans.)

(1) « Plus demandent lesdits rendants qu'il leur soit alloué la somme de dix sept livres par ledit deffunct payée au sieur Goufferie, cavallier de maréchaussée, pour frais de la garnison établie audit Cerans pour les causes de son acquit du 20 novembre 1736, cy. 17 l.

« .... la somme de trente sept livres quatorze sols quatre deniers qu'il auroit payée au bureau du Mans pour amande à quoi la paroisse auroit été condamnée suivant le mandement du sieur Fortier, même le port de l'avertissement, en datte du 21 juillet 1764, cy. 37 l. 14 s. 4 d. »

(Archives de la fabrique de Cerans. Comptes de N. Degoulet, 1724-1742, et de Louis Bordier, 1761-1779.)

(2) « Plus dix-huit sols qu'il luy en auroit coûté pour retirer une lettre du 4 juin 1761, venante de Franchefort, cy...... 18 s.

« .... demande celle de quatre sols pour un port de letre qu'un milicien a écrite au sieur Bordier, suivant la lettre du 28 mars 1762, cy.. 4 s.

« .... quatre sols pour un port de lettre » (1781).

(Archives de la fabrique de Cerans. Compte de François Quéru, Louis Bordier et René Lefeuvre.)

(3) « Plus de celle de vingt et un sols par ledit deffunct payée le 1er décembre 1728 pour un avis de conseil dont n'a été fait mention au compte de 1730, cy............................... 1 l. 1 s.

(Archives de la fabrique de Cerans. Compte de Nicolas Degoulet, 1724-1742, et comptes de tous ses successeurs.)

(4) Archives de la fabrique de Cerans. Comptes de tous les procureurs des biens du général des habitants.

(5) « Plus de celle de trois livres huit sols par ledit Degoulet payée à Bruneau poullaillé pour quatre poulardes fournies et délivrées audit sieur Couette (procureur de la fabrique) pour les présenter au Mans,

En un mot, il prenait en tout et partout les intérêts de la paroisse.

En novembre 1754, Me Jean Pillot fit établir par Charles Cador et un clerc « un état détaillé » de tous les chevaux de la paroisse « et de leurs qualités », suivant l'ordre de l'intendant de Tours. L'année suivante, la grêle ravagea une « partye des ensemansés et des arbres ». Il en avisa « messieurs les élus en l'élection du Mans », et l'un d'eux, Thomas Bouttier de Gémarcé, conseiller du roi, se transporta à Cerans le mercredi 14 mai, « pour constater le mal..., affin de proportionner à la perte que chacun aura faitte les secours qu'il plaira à Mgr l'intendant de leur accorder » (1).

Pendant environ six semaines, en 1737, les habitants de Cerans contribuèrent par des corvées à la construction de la grande route du Mans à Tours. Le procureur des biens du général prit à sa charge les réparations et l'usure des barres, des masses de fer et des pics employés aux travaux (2).

pour tâcher à avoir quelques faveurs sur la milice de 1734, cy... 3 l. 8 s.

« .... la somme de .... pour .... présents aurait fait à Tours à Monsieur de La Fontaine, secrétaire de Mgr l'intendant pour l'engager à ce que mondit seigneur l'intendant fust favorable à ses réquisitoires ou placets dans l'instance qu'il a poursuivie contre les fermiers généraux des étappes », en 1753. (Archives de la fabriqne de Cerans. Comptes de Nicolas-Degoulet, 1724-1742, et de Jean Pillot, 1750-1755).

(1) Archives de la fabrique de Cerans. Comptes de Jean Sallion, 1750-1755.

(2) « Plus de celle de vingt sept sols par ledit deffunct payée et rendue à Gilles Lamoureux, demeurant à Foultourte, pour le racomodage des barres, picqs, au bourg d'Ecomoy le 6 mars 1737, cy... 1 l. 7 s.

« .... Plus demandent lesdits rendants qu'il leur soit alloué la somme de quinze sols payée par ledit deffunct à Jean Gaulupeau pour un voyage de luy et de son cheval pour ramener les barres, picqs et masses de fer du grand chemin d'Ecomoy, suivant son acquit du 18 avril 1739, cy... 15 s. »

Etc. Le total de la dépense s'éleva à la somme de.... 8 l. 14 s.

(Archives de la fabrique de Cerans. Comptes de Nicolas Degoulet, 1724-1742.)

Les corvées des habitants pour la construction de la route du Mans à Angers lui occasionnèrent de nouvelles dépenses en 1753 et 1754 (1), et il paya 30 livres en 1776 à Jean Guiard, procureur syndic, « pour les pennes d'avoir fet ferre la corvée » de cette année à Guécélard, et 61 livres à Julien Cosset, pour « perfectionner la tâche » à laquelle les habitants avaient été imposés.

Les comptes des procureurs des biens du général renferment aussi de nombreux détails sur la milice. Le 11 février 1706, Michel Loriot s'engagea « pour servir la présente année », au nom de ses camarades de la paroisse et reçut d'eux « six vingt livres » de « gratifications ». Il prit pour lui 40 livres et confia les 80 autres livres à M[e] Nicolas Métivier, prêtre, prieur de Parigné-le-Pòlin, le requérant, « au cas qu'il ne fust pas de retour dans trois ans et demi, que sur ladite somme de 80 livres il dise et face dire des messes et prières pour luy et à son intention jusques à concurrence de la somme de dix livres et que le surplus, montant 70 livres, demeure et reste encor pendant le temps et espace de deux ans, entre ses mains, pour le délivrer alors « à ses plus proches héritiers ».

(1) « Plus qu'il luy soit alloué la somme de cinq livres dix sept sols qu'il aurait déboursée pour la dépense dunze habitants faitte au Croissant, à Foultourte, à l'occasion d'une assemblée faitte pour faire un détail des corvoyeurs de la paroisse pour travailler au grand chemin suivant leur écrit du dix sept décembre 1753, où nous avons vacqué un jour sans en demander salaire que de nos debourcéz, cy. 5 l. 17 s.

« .... Plus de trois huit sols qu'il auroit payée audit sieur Sallion le 30 mai audit an (1754) pour la dépense qu'il auroit comandé faire par une assemblée d'habitants dudit Cerans, faitte au subjet du détail de la parroisse pour la construction du grand chemin royal, cy. 3 l. 8 s.

« .... Plus .... la somme de neuf livres pour trois voyages par luy faits à La Flèche pour discutions qui estaient venues au regard de la construction des chemins royaux, pour en regler avec Monsieur de Parnay, subdélégué audit La Flèche, qui a le département jusques en ce bourg de Foultourte, cy........................... 9 l. »

(Archives de la fabrique de Cerans. Comptes de Jean Pillot, 1750-1755.)

Michel Loriot, « au lieu de rendre le service qu'il était obligé, à la décharge » de la paroisse, s'enfuit, dès les premiers jours de mars, du régiment de Bourgogne dans lequel il avait été incorporé. Me Nicolas Métivier promit, le 27 janvier 1707, « de délivrer ladite somme de 80 livres en présence et du consentement du sieur procureur sindic et principaux habitans de ladite parroisse touttes fois » qu'il en sera requis, « à Jean Leproust, soldat de milice de ladite parroisse pour la présente année 1707, ou à ses héritiers présumptifs en cas de décedz audit service » (1).

Le procureur syndic, chargé d'entretenir les miliciens au nom de la paroisse leur fournit, le 19 juin 1729, de « chemises, cravattes, souliers et havresacs », pour une somme de 40 livres. Les dons de souliers reviennent souvent dans les comptes : une paire en 1737, du prix de 3 livres 10 sols ; deux paires, à 4 livres l'une, à Jean Rocher et François Goyer, en avril 1751 et mai 1752 ; 4 paires aux mêmes et à Charles Goyer et Jean Grassin, en mai 1753 ; une paire à Charles Goyer en mai 1754, et une autre paire à Jean Grassin en 1755. Ce dernier eut en 1753 24 sols « pour ses œufs de Pâques ».

Les deux miliciens de l'année 1757 (Le Jeune et Mauboussin) et les trois autres de 1758 reçurent chacun 30 livres, en conséquence d'une délibération des habitants. En novembre 1759, les garçons de Cerans et de Parigné-le-Pôlin engagèrent Hubert Morin comme soldat pour la somme de 320 livres, et les syndics de ces deux paroisses lui délivrèrent « une culotte, une paire de guêtres et une paire de souliers acheptés 14 livres 15 sols ».

Le tirage de la milice s'opérait au Mans. Le procureur syndic accompagnait les jeunes gens et les présentait lui-même (2). En 1742, il emprunta 60 livres

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) « Plus sera alloué trois livres audit Plessis (procureur syndic)

« pour payer le droit de réception » de deux d'entre eux (1).

PIERRE BELON

Pierre Belon est né à Cerans-Foulletourte vers 1517, au hameau de La Souletière. Ses parents, croyons-nous, s'adonnaient à la culture de la terre.

Des titres authentiques mentionnent, au XVe et au XVIe siècles, à Cerans et dans les environs, un certain nombre d'individus du nom de Belon : en 1401, Jehan Belon, paroissien d'Oizé (2) ; en 1457, Naudon Belon, de Luché, homme de foi simple du seigneur de Brouassin (3) ; en 1486, Morice Belon, prêtre (4) ;

pour conduire les anciens miliciens au Mans au 1er janvier 1729, suivant quittance signée V. Plessis, cy.................... 3 l.

« .... Plus demande ledit rendant qu'il luy soit alloué en premier lieu la somme de quarante deux sols pour dépense faitte au Mans chez M. Labbé, hôte, pour miliciens, quatre livres sept sols d'autre pour dépense desdits miliciens et garçons de la parroisse dudit Cerans et couchée suivant les receus desdits Labbé et du sieur Hervé, hôte au Mans, le 15 de mars 1752 ; 24 s. d'autre pour deux journées de cheval dudit rendant, et pour les faire voir seullement, crainte qu'ils fussent refusés ; et 22 s. d'autre part pour dépense faitte en routte tant en allant qu'en revenant, total se monte à la somme de 8 l. 15 s., cy.. 8 l. 15 s.

« Plus demande ledit rendant qu'il luy soit alloué la somme de six livres pour trois jours et sa dépense pendant ledit temps et estre allé le 4 mai 1752 au Mans pour conduire et faire recevoir par Mgr l'intendant les nommés Charles Goyer et Jean Gracin, miliciens de ladite parroisse tombés au sort et pour trois journées de louage de son cheval, total revenant à sept livres seze sols, cy............ 7 l. 16 s.

« .... Pour aller faire tirer (au Mans) la milice de l'année 1779, cy.. 3 l.

Id. en 1780, 1781 et 1783.

(Archives de la fabrique de Cerans. Comptes des procureurs des biens du général.)

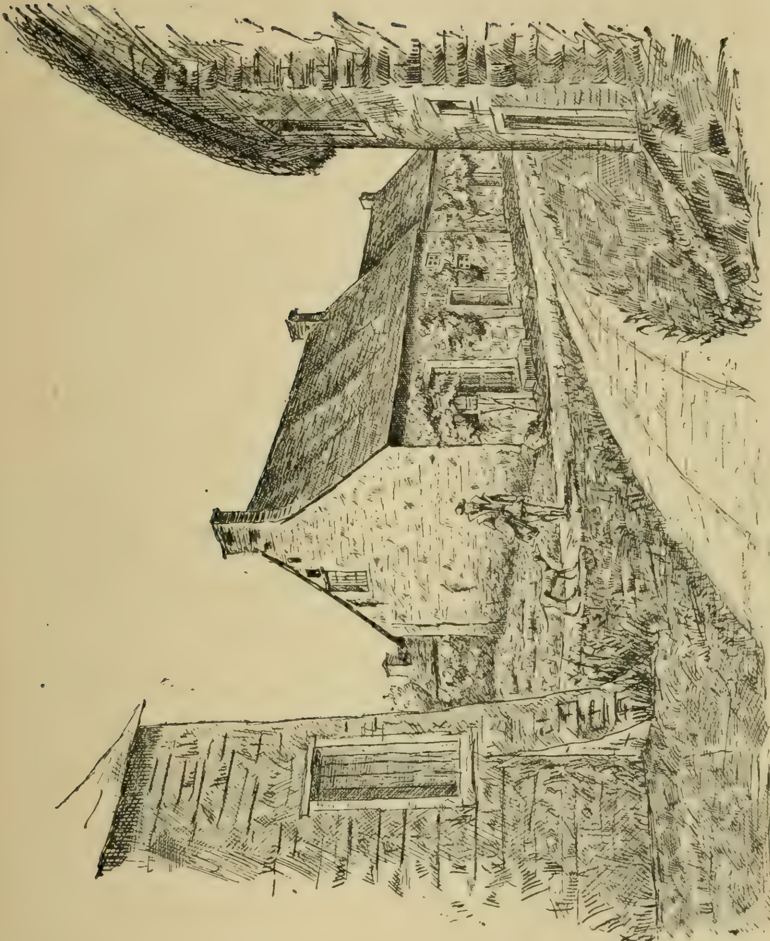
(1) Archives de la fabrique de Cerans. Compte des procureurs des biens du général, 1724-1791.

(2) Archives du Maurier, à La Fontaine-Saint-Martin, dossier Montaupin.

(3) Archives de la Sarthe, H. 270.

(4) A. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 493.

CERANS-FOULLETOURTE



MAISON OU NAQUIT PIERRE BELON A LA SOULETIÈRE

en 1526, Macé Belon et Macée, sa femme, qui, le 16 novembre de cette année et du consentement de leurs autres enfants, Mathurin, Habert, Jehan et Marie, transportent, en avancement de droit successif, à René Belon, clerc, leur fils, sur le point d'entrer dans les ordres, la moitié du lieu, moulin, métairie et appartenances de Boisard, à Oizé (1); en 1527, Thomas Belon, propriétaire auprès de Brouassin, à Mansigné (2); René Belon, notaire de la cour du prieuré d'Oizé de 1544 à 1546, puis notaire royal à Oizé de 1550 à 1571 (3); Jehan Belon, prêtre, religieux profès au prieuré de Château-l'Hermitage et titulaire de la chapelle de La Rondelière, à Yvré-le-Pôlin, de 1593 à 1602 (4); Mathurin Belon, notaire de la cour de Belin à Teloché et y demeurant, en 1596 (5). Thomas Belon habite Mansigné en 1624 et 1629, et Pierre Belon, veuf, épouse dans cette localité Marie Alard, le 12 juin 1703 (6). René Belon décède à Oizé le 24 novembre 1672 (7). Nous ignorons quels liens de parenté les rattachaient à leur illustre compatriote. Lui-même, dans une sorte d'autobiographie qu'il écrivit en 1563 et intitula *La Chronique de Pierre Belon, du Mans, médecin, au roi Charles neuviesme du nom* (8), ne nous donne aucun détail sur sa famille, ni sur son enfance. Il nous dit seulement que René du Bellay, évêque du Mans, fut son premier protecteur.

(1) Cabinet de M. J. Chappée. Protocole de Me Delaroche, notaire de la cour du prieuré d'Oizé, fol. 20 r°. — Le moulin de Boisard est situé à 1.800 mètres sud de La Souletière.

(2) Archives Nationales, S. 3.304.

(3) Archives de la Sarthe, H. 577, 579, 1543, etc. — Chartrier des Perrais.

(4) H. Roquet, *Yvré-le-Pôlin*, ms.

(5) Archives de la Sarthe, fonds de la seigneurie de Belin.

(6) Registres de l'état civil de Mansigné. — Ces registres mentionnent encore, en 1668, Antoine Belon, paroissien d'Oizé.

(7) Registres de l'état civil d'Oizé.

(8) Bibliothèque de l'Arsenal, ms. n° 904.

Son grand désir de perfectionner ses connaissances le poussa vers les voyages. Il visita l'intérieur de la France vers 1532 et 1538, puis, de 1541 à 1557, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'île de Candie, la Grèce, l'Egypte, la Terre-Sainte et l'Angleterre, observant avec sagacité la topographie, la faune et la flore de ces pays, comme aussi les mœurs et les coutumes de leurs habitants. Ses récits sont remarquables par l'ampleur des informations et l'amour le plus vif de la vérité ; et, encore aujourd'hui, il n'y a pas un naturaliste qui ne parle avec estime de ses *Observations de plusieurs singularitez et choses mémorables trouvées en Grèce, Judée, Egypte, Arabie et autres pays estranges ;* pas un géographe, pas un historien qui n'y trouve d'utiles renseignements sur les contrées parcourues par notre célèbre voyageur.

Ses pérégrinations ne furent pas toujours heureuses. En 1643, le cardinal de Tournon, au service duquel il était entré, l'ayant envoyé négocier avec les Suisses, ceux-ci l'arrêtèrent à Genève et l'y gardèrent en prison pendant six mois. Le 16 mars 1556, au plus fort de la lutte entre l'Espagne et la France, une troupe de Bourguignons le rencontra entre Toul et Pont-à-Mousson, allant à Metz, et l'emmena prisonnier à Thionville, alors au pouvoir de Philippe II. Il ne tarda pas à recouvrer sa liberté. Un gentilhomme nommé Duhamme, épris des lettres et des sciences, lui prêta la somme fixée pour sa rançon, heureux d'obliger un Français, un ami de Ronsard et du comte d'Alsinois (1).

De retour à Paris, Pierre Belon se remit à l'étude avec ardeur. Il se fit recevoir bachelier en la faculté de médecine de cette ville, le 15 octobre 1557, et licencié le 20 mai 1560.

Belon était pauvre. Son génie lui attira les faveurs

(1) *La Chronique de Pierre Belon*, p. 98.

des Mécènes de son temps, des cardinaux de Lorraine et de Tournon, de Guillaume Duprat, évêque de Clermont, et de René et de Jean du Bellay, évêques du Mans, qui lui procurèrent les ressources nécessaires pour exécuter ses voyages. Henri II lui alloua 200 écus de gages sur sa cassette et le chancelier François Olivier, une petite pension (1). Le cardinal de Tournon, qui avait subvenu seul aux frais de son voyage de Candie, de Grèce, d'Egypte et de Terre-Sainte (1546-1549), lui donna un logement à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Charles IX lui montra la même bienveillance que son père et l'installa dès 1560 au château de Madrid, au bois de Boulogne. Pierre Belon y rentrait un soir d'avril de l'année 1564, revenant de visiter à Paris son ami Jacques du Breuil, religieux de Saint-Germain, quand il fut assassiné par une main inconnue, sous les hautes futaies qui entouraient le château.

Les habitants de Cerans-Foulletourte ont eu raison d'élever une statue à leur compatriote (2), tout près de ce hameau de La Souletière aux vieux toits moussus, de ces landes couvertes de bruyères roses et de *cistus* dorés, de ces prés verts où il s'ébattait dans son enfance et dont il se souvint toujours, même dans ses courses les plus lointaines. Pierre Belon est un des hommes les plus remarquables du XVIe siècle, qui compta tant de génies. On doit le considérer comme l'un des fondateurs de l'histoire naturelle et le créateur de l'anatomie comparée.

Il fut un botaniste éminent. Il enrichit les jardins

(1) Pierre Belon, dédicace de son livre *De admirabili*, etc. — La Croix du Maine, *Bibliothèque du sieur de La Croix du Maine*, article P. Belon.

(2) Une autre statue en bronze, œuvre de M. Ch. Filleul, lui a été érigée en 1887 au Mans, square de la Préfecture, avec le produit d'une souscription internationale à laquelle prirent part tous les Etats de l'Europe, l'Egypte, la Syrie et la Perse.

de Touvoie (1) de plantes et d'arbres divers, jusque-là inconnus (l'acacia, le platane, le thuya, le pistachier, le gaïac, le caroubier, etc.), et ces jardins devinrent, grâce à lui, la pépinière et le dépôt de graines, de plantes et surtout d'arbres fruitiers qui enrichirent dans la suite le Maine, l'Anjou et la Touraine (2). En 1558, dans ses *Remonstrances sur le défault de labour et de culture des plantes*, il invita le collège des médecins de Paris à fonder un établissement chargé de donner au public des leçons de culture et d'acclimater en France les arbres et les plantes utiles des différentes contrées du globe. Le cardinal de Tournon exposa son plan à Henri II ; la mort de ce prince, survenue l'année suivante, et le mauvais état de nos finances empêchèrent d'y donner suite. Richer de Belleval reprit plus tard son idée et ouvrit à Montpellier, en 1598, le premier Jardin des Plantes. Celui de Paris ne fut établi qu'en 1626, par les soins de Guy de La Brosse, médecin ordinaire du roi.

Pierre Belon a composé un grand nombre d'ouvrages. Tournefort, Linné, Lamarck, Buffon, Cuvier, Geoffroy-Saint-Hilaire, etc., qui en faisaient le plus grand cas, les ont souvent cités dans leurs travaux. Les principaux sont :

L'histoire naturelle des estranges poissons marins, avec la vraie peincture et description du dauphin et de plusieurs autres de son espèce. Paris, R. Chaudière, 1551, in-4°.

Les observations de plusieurs singularitez et choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte,

(1) Touvoie, à Saint-Corneille, résidence des évêques du Mans avant 1789. Sous René du Bellay, dit Conrad Gesner, les jardins de Touvoie étaient les plus beaux et les plus magnifiques, non seulement de France, mais encore de l'Allemagne, de l'Italie, etc. (Pesche, *Biogr. et bibliogr.*, p. 74).

(2) Renouard, *Annuaire de la Sarthe pour* 1809.

Arabie et autres pays estranges, rédigées en trois livres. Paris, G. Cavellat, 1553, in-4°.

De arboribus coniferis resiniferis, aliis quoque nonnulis sempiterna fronde virentibus. Paris, G. Cavellat, 1553, in-4°.

De admirabili operum antiquorum et rerum suscipiendarum præstantia liber. Paris, G. Cavellat, 1553, in-4°.

De aquatilibus libri duo, cum iconibus ad vivam ipsorum effigiem quoad ejus fieri potuit, expressis. Paris, Ch. Estienne, 1553, in-8°. Cet ouvrage offre le plus grand intérêt : il renferme les bases de l'ichthyologie moderne.

L'histoire de la nature des oyseaux, avec leurs descriptions et naïfs pourtraicts, retirez du naturel, escrite en sept livres. Paris, G. Corrozet, 1555, in-fol. C'est le plus ancien traité d'ornithologie que nous possédions.

Portraits d'oyseaux, animaux, serpens, herbes, arbres, hommes et femmes, d'Arabie et d'Egypte. Paris, G. Cavellat, 1557, in-4°. Ce livre est l'abrégé du précédent.

Les remonstrances sur le défault du labour et culture des plantes, et de la cognoissance d'icelles, contenant la manière d'affranchir et apprivoiser les arbres sauvages. Paris, G. Cavellat, 1558, in-8°. Cet ouvrage est un des meilleurs de Pierre Belon ; les progrès de la science ne l'ont pas encore fait oublier,

H. ROQUET.

(A suivre.)

PHARISIEN ET PUBLICAIN

St Luc, XVIII, 10 à 15.

A l'ombre d'un pilier, près du seuil de l'église,
Egrenant en leurs doigts noueux leur chapelet,
Deux pauvrettes sont là, — raides dans leur corset
Comme des saints de pierre, — en robe rude et grise.

Et leur voix monte à Dieu, tel un parfum de brise :
« Nous avons pu pécher, o Seigneur! Qu'un reflet
De ton immense Amour chasse notre regret;
Entends nos pleurs, accents de la douleur qui brise! »

Et moi, le front levé, drapé dans mon orgueil,
J'avançais pour prier jusques au sanctuaire;
La grâce vint soudain illuminer mon œil.

Je ne vis plus en moi qu'un lugubre ossuaire
Où, mortes, reposaient les sublimes vertus...
. . . .
Je revins sur mes pas, mais je ne les vis plus.

Cathédrale de Marseille.

L'ÉPAVE

La tempête a hurlé durant la nuit; sans trève
A grondé le tonnerre, et la vague en courroux
A poussé durement l'épave sur la grève :
On la voit au matin sombrer dans les remous.

C'était une corvette hier!... La lame brève
Caressait sa carène en des replis très doux;
On eût dit que l'esquif s'envolait dans un rêve
Tant il glissait, léger, sans ployer ses mâts roux.
. . . .
. . . .

La vie est une mer, l'homme une barque frêle.
Au calme elle voguait... Vinrent les ouragans;
Ils ont crevé la voile, abattu les haubans.

La volonté sans force est la barre infidèle
Qui glisse dans les mains des faibles matelots
Et ne sait plus guider leur course sur les flots.

M. L.

DEUX RECETTES DE MÉNAGE

DU XVIIE SIÈCLE

Grande dame et femme de ménage sont, à notre époque agitée et frivole, deux termes qui peuvent paraître inconciliables. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, sous le règne brillant de Louis XIV, en dehors des trop nombreuses familles qui, désertant la province, papillonnèrent autour du Roi-soleil et se ruinèrent à sa Cour, il existait une immense majorité de maisons nobles qui continuèrent la vie patriarcale des âges précédents.

La comtesse de Fiesque eut, Dieu merci, de rares imitatrices dans le Maine et nous pourrions citer les noms de dames de la plus haute noblesse qui, dans notre province, pratiquèrent, selon le joli mot de la marquise de Sévigné, « la sainte économie ».

En classant les documents du riche chartrier de Coulonge, nous avons pu constater que les dames de cette terre, vivant modestement dans ce coin charmant du Perche vendômois, surent, par leurs vertus domestiques, conserver et même augmenter leur fortune et se faire estimer de tous pour leur bienveillance et leur charité.

L'une d'entre elles, surtout, Marie de Verdelay, nous a laissé plusieurs cahiers entièrement écrits de sa main, où se trouvent consignés tous les détails de l'administration de ses nombreux domaines.

Elle était la fille aînée de René II de Verdelay, écuyer, seigneur de Coulonge, bailli du Vendômois et grand rapporteur de France, et de Marie de Jac-

quard. Née à Rahay, elle fut baptisée dans l'église de cette paroisse, le 1er avril 1620. Christophe d'Illiers, seigneur de Bourgueil, fut son parrain, et sa tante maternelle, Marie Le Beau, femme de Christophe de Jacquard, seigneur de la Grande-Fosse, fut sa marraine et lui donna son nom.

Son père, René de Verdelay, mourut en 1638, âgé de 57 ans, ne laissant que deux filles, Marie et Catherine. Celle-ci, née à Rahay, le 10 avril 1623, se maria à Jacques de Marguerie, seigneur de Formigny.

Marie épousa, le 25 septembre 1646, François de Moges, seigneur de Préaux et du Besneray, conseiller du Roi et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Normandie.

François de Moges était fils de Scipion de Moges, chevalier, seigneur de Saint-Georges, conseiller au Parlement de Rouen, et de dame Marie Baudouin.

Non commune en biens avec son époux, Marie de Verdelay administrait elle-même sa fortune et gardait pour elle le titre de dame de Coulonge, François de Moges se qualifiant seulement seigneur de Préaux.

Elle était veuve au 4 août 1661, date à laquelle elle obtint de Louis XIV des lettres patentes lui accordant la garde-noble de ses enfants.

Nous ignorons leur nom, sauf celui de René qui seul survécut à sa mère.

René de Moges fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Marles, intendant à Alençon, le 25 avril 1668 et reçu conseiller au Grand-Conseil, le 9 mai 1674. Il épousa, le 17 février 1677, Elizabeth-Agnès Marsollier, fille d'Alexandre Marsollier, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, et d'Elizabeth de Faverolles.

Marie de Verdelay mourut à Rahay, et fut inhumée dans la chapelle de la Vierge, en l'église paroissiale, lieu de sépulture des seigneurs de Coulonge, le 16 mars 1703. Sa pierre tombale, de marbre noir, mal-

heureusement enlevée de son premier emplacement et mise au-dessous des marches du sanctuaire, ne porte plus comme inscription que les noms de la dame de Coulonge et la date de son décès.

Les papiers laissés par Marie de Verdelay nous donnent de précieuses indications pour l'histoire de Rahay et de ses environs que nous écrivons actuellement. Dans l'un des cahiers, nous avons trouvé les deux recettes que nous publions à la suite de cette notice. Elles intéresseront, nous en avons l'espoir, les lecteurs et surtout les lectrices des *Annales Fléchoises*.

Em.-Louis CHAMBOIS.

I. — POUR FAIRE DE BONS JAMBONS

Il faut faire couper les jambons de derrière les plus forts que l'on peut, les faire mortifier trois ou quatre jours lorsque le temps est froid et moins lorsque le temps est doux. Il faut ensuitte les saler, sans faire de troux, avec sel égrugé, poivre, cloux battus, graine de genièvre verte en poudre. Lorsqu'ils auront esté aux moins six semaines au saloir et les avoir retournés, il faut les retirer et les mettre à la cave dans un trou que l'on fera profond à proportion de la quantité de jambons que l'on aura à mettre.

Il est nécessaire de garnir le fond du trou de branches de genièvre. Vous poserez ensuitte un jambon sur les branches, la peau du cochon dessous et vous ferez couler sur le jambon une bonne chopine de lie chaude. Vous remetterez ensuitte des branches de genièvre et vous poserez un autre jambon avec lie chaude dessus, comme au premier et ainsy des autres, en couvrant le dernier de genièvre.

Au bout de nœuf jours, l'on retirera les jambons du trou. On les pandera dans la cheminée et l'on les fumera avec les mesmes branches dont on s'est servy dans le trou. Il faut faire peu de feu et beaucoup de fumée dessous les jambons. Lorsqu'ils auront resté huit jours à la cheminée, on les retirera pour les pandre en un lieu sec où ils resteront jusqu'à la fin d'avril, auquel temps on metera dans la cendre ceux que l'on voudra garder pour l'automne. L'on prend un tonneau qui n'ait aucune mauvaise odeur, on met de la cendre au fonds, quatre doits d'épais. Vous arangé dessus trois ou quatre branches de sermant, sur lesquelles vous couchez un jambon. Vous remettez ensuitte quatre ou six doits d'épaisseur de cendre et ènsuitte du sermant et un jambon dessus, ensuitte le couvrir de cendre, jusqu'au dernier de vos jambons que vous couvrirez de manière qu'ils n'ayent aucun air.

Il faut que les jambons soient bien secs lorsqu'on les met dans la cendre.

Lorsqu'on en veut faire cuire au mois de septembre, octobre et novembre, on en tire un, sans donner aux autres d'évant. On le fait laver et grater par tout, en plaine eau. On peut le faire tremper la nuit avant le faire cuire, en le mettant d'abort dans une eau tiède, mais si l'on prend ce party, je conseille d'y mettre, le lendemain, en le faisant cuire, deux poignées de sel meslé avec poivre et cloux battus. Sa cuisson doit estre faitte dans un chaudron où il y aura assez d'eau pour qu'elle surpasse le jambon. Vous le couvrirez de foin, après y avoir mis sept ou huit fœuilles de laurier. La cuisson doit être de douze heures. Il ne faut pas un trop grand feu. Il faut le faire bouillir doucement mais continuellement et faut y prendre garde souvent. Il faut mettre un plat dans le chaudron pour pouvoir tirer le jambon plus aisément et sans le deffaire. Ce qui sera aisé en ottant beaucoup d'eau du

chaudron pour le prendre et mettre la peau dessus que l'on lèvera proprement pour y mettre de la ràpure de pain et du persil haché bien menu. Vous luy laisserez passer un jour et deux nuits à l'office affin de le laisser rafermir. Trois heures avant de le retirer du feu, vous y ferez mettre une pinte ou deux de vin rouge ou bien un demy setier d'eau-de-vie.

II -- POUR FAIRE DE BONNES BISQUES EN MAIGRE ET EN GRAS

Il faut piler les écrevisses, ensuitte couper bien menu une assiettée de carottes, une d'oignons. Faire frire un très petit morceau de beure frais, passer les carottes et les oignons dedans avec un peu de croute de pain. Lorsque le tout sera frit, il faut jetter les écrevisses dans la casserole et laisser cela 3 ou 4 minuttes, et pour mouiller le coulis et tremper la soupe, il faut de l'eau de pois et si vous voulés un jus de poisson, elle sera meilleure et mettre quelques moules dedans. En gras, on la fait de même, exepté que vous vous servirés de bouillon gras et de jus de viande. On pourra aussi mettre un petit morceau de jambon dans la casserole, ou la faire tout uniment, elle n'en sera pas moins bonne.

(Chartrier de Coulonge.)

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

ŒUVRES DE RONSARD

Il n'existe pas encore, à l'heure actuelle, d'édition critique des *Œuvres de Ronsard*, c'est-à-dire une édition où chaque pièce soit accompagnée de la date de sa publication et des variantes que son texte a subies depuis l'édition originale jusqu'à la première édition posthume inclusivement. Prosper Blanchemain, de 1857 à 1867 (dans la Bibliothèque elzévirienne, chez Plon), Marty-Laveaux, de 1887 à 1893 (dans la collection de la Pléiade, chez Lemerre), ont réédité les Œuvres de Ronsard, mais sans les dater ou en les datant mal. Nous avons exposé dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France* (n^{os} de janv. et juillet 1902, de janv. et avril 1903) les principales lacunes et défectuosités de leur travail, au demeurant très méritoire; nous en avons montré les inconvénients multiples pour le poète et pour ses juges. Nous avons commencé là, ainsi que dans la *Revue de la Renaissance* de juillet 1902 et dans la *Revue Universitaire* du 15 février 1903, la publication de documents relatifs à la chronologie et au texte, qui serviront de fondements à une édition critique de l'œuvre entière de Ronsard.

Ici, laissant de côté les variantes qui, à elles seules, tiendraient un millier de pages, nous nous bornerons à indiquer, dans leur ordre d'apparition, toutes les poésies de Ronsard qui nous sont connues, en les accompagnant de la date et du titre des recueils *où elles parurent pour la première fois*. Nous renverrons à l'édition Blanchemain, qui est la plus répandue; quand la pièce manquera totalement dans Blanchemain (Bl.), nous renverrons à l'édition Marty-Laveaux (M. L.), et, à son défaut, à nos propres publications.

1547. — *Ode, Des beautez qu'il voudroit en s'Amie* (publiée dans les *Œuvres poétiques* de Jacques Peletier. Cf. Bl., tome II, p. 402).

1549 (début). — *Epithalame d'Antoine de Bourbon et Janne de Navarre* (plaquette, Bl., II, 241).

1549 (milieu). — *Avant-Entrée du Roy treschrestien* (plaquette, Bl., VI, 297).

1549 (fin). — *Hymne de France* (plaquette, Bl., V, 283).

1550 (début). — *Les Quatre premiers livres des Odes. Ensemble le Bocage.*

Voir la *Revue d'Histoire Littéraire de La France;* on trouvera dans les trois nos de janv. 1902, de janv. et avril 1903, non seulement le contenu de ce recueil, mais aussi les variantes des cent huit pièces qui le composent, et toutes les références à l'édition Blanchemain.

1550 (vers avril). — *Ode de la Paix, au Roi* (plaquette Bl., II. pp. 23 à 41).

1551 (vers mars). — Quatre odes insérées dans le *Tombeau de Marguerite de Valois, royne de Navarre,* publié par les soins de Nicolas Denisot, à savoir (nous les désignons ici par leur premier vers) :

Quand les filles d'Achelois (Bl., II, 308).
Ainsi que le ravi prophète (id., II, 312).
Qui r'enforcera ma voix (id., II, 313).
Bienheureuse et chaste cendre (id., IV, 115).

1552 (septembre). — *Les Amours. Ensemble le cinquième* [livre] *des Odes.*

Les Amours contenaient 183 sonnets, savoir : le *Vœu :*

Divin troupeau qui sur les rives molles (Bl., I, p. xxxj);

les 38 premiers sonnets du tome I de Blanchemain (p. 1 à 24); du même tome, les nos XLI, XLII, XLIII ; LII à LXVI inclusivement; LXVIII ; LXX à LXXV inclus. ; LXXX et LXXXI ; LXXXV à XCI inclus. ; XCIII et XCIV ; CIV ; CVI à CX inclus. ; CXII et CXIII ; CXVII à CXIX inclus. ; CXXI à

CXXVIII inclus. ; CXXXI ; CXXXIII à CXL inclus. ; CXLII à CLIX inclus. ; CLXI à CLXXV inclus. ; CLXXVII ; CLXXIX à CXCIII inclus. ; CXCV à CXCIX inclus ; CCI à CCIV inclus. ; CCVII et CCVIII ; CCXIX et CCXX ; CCXXII ; en outre les 17 sonnets suivants :

Dieux, si la hault s'enthrone la pitié (Bl., I, 374).
En escrimant un démon m'eslança (ibid., 375).
O de nepenthe et de liesse pleine (ibid., 376).
Entre tes bras impatient Roger (ibid., 390).
Petit nombril que mon penser adore (ibid., 391).
Ny ce coral qui double se compasse (ibid., id.).
Le pensement qui me fait devenir (ibid., 392).
Quant en songeant ma folastre j'accole (ibid., id.).
J'iray toujours et revant et songeant (ibid., 393).
Ayant par mort mon cœur désallié (ibid., id.).
Dedans le lit où malsain je repose (ibid. 394).
Veufve maison des beaux yeux de ma dame (id., id.).
De toy, Paschal, il me plaît que j'escrive (ibid., 395).
Que Gastine ait tout le chef jaunissant (Bl., V, 318).
Jeune Herculin qui dès le ventre saint (ibid., id.) (1).
D'un foible vol je volle après l'espoir (M.-L., t. VI, p. 357).
Moins que devant m'agitoit le vouloyr (id., ibid.) (2).

Le recueil des *Amours* se terminait par deux chansons :

Las, je n'eusse jamais pensé (Bl., I, 81).
Petite nymphe folastre (intitulée *Amourette* ; Bl., I, 377).

Le *Cinquième livre des Odes* contenait une réimpression des cinq Odes de la Paix et du Tombeau de Marguerite ; en outre les pièces suivantes :

Et quelles louenges esgales (Bl., II, 295) ; Vierge dont la vertu redore (ibid., 299, et VIII, 136) ; Errant par les champs de la Grace (id., II, 68) ; Ceux qui semoient par

(1) Ce sonnet et le précédent ont été écrits pour la naissance du fils aîné de Jeanne d'Albret, né le 21 septembre 1551, et non pas, comme le dit Blanchemain, pour le futur Henri IV, qui n'était que son troisième enfant, et naquit le 13 décembre 1553.

(2) Avant d'être réédités par Marty-Laveaux en 1893, ce sonnet et le précédent avaient reparu dans les *Premières poésies de Ronsard*, étude de M. l'abbé L. Froger (Mamers, 1892), pp. 68 et 91.

sus le dos (ibid., 332); Qui par gloire et par mauvaistié (ibid., 335); Bien que le repli de Sarte (ibid., 338).

Enfin venaient, à la suite, les Bacchanales :

Amis avant que l'aurore (Bl., VI, 358),

et le sonnet :

Va livre va, déboucle la barrière (Bl., I, xxx, et V, 368).

Pour les 32 feuillets de musique qui terminaient le volume, voir *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n° de juillet 1900, un article de C. Comte et P. Laumonier sur *Ronsard et les Musiciens du XVIe siècle*, pp. 345, 349 et 373.

1553. — Deuxième édition des *Quatre premiers livres des Odes*, décrite par Blanchemain dans son tome VIII, p. 78; elle contenait deux pièces nouvelles : une *Fantaisie à sa dame* (Bl., VI, 332), et le sonnet :

Où print Amour ceste grandeur de gloire (Bl., VIII, 144).

1553 (mars). — Sonnet parmi les pièces liminaires des *Amours* de O. de Magny :

Bien est vraiment le trait de ces beaux yeux,

publié par Bl. en tête de la réimpression des *Amours* de Magny (Turin, Gay, 1870), et par nous dans la *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n° de juillet 1902, p. 441.

1553 (avril). — *Livret de Folastries;* voir la *Revue de la Renaissance*, n° de juillet-septembre 1902, où nous avons publié non seulement la liste des 28 pièces contenues dans cette édition princeps, mais aussi le texte quasi inédit de quatre d'entre elles :

Du grand Turc je n'ai souci (var. de Bl., II, 276).
En cependant que la jeunesse.
Lance au bout d'or, qui sais et poindre et oindre.
Je te salue, ô vermeillette fente.

1553 (mai). — Deuxième édition des *Amours*. Elle contenait 220 sonnets, à savoir 181 sonnets de la première édition (1), et 39 nouveaux que voici :

(1) Au lieu de 183. Voici les 2 qui manquaient : *D'un faible vol;* et : *Moins que devant.*

Pleust-il à Dieu n'avoir jamais tasté (Bl.. I, 389).
Contre mon gré, l'attrait de tes beaux yeux (ibid., 24).
Ha, Seigneur Dieu, que de graces escloses (id., id.).
Je voudrois estre Ixion et Tantale (ibid., 26),

et les sept numéros qui suivent dans Blanchemain, XLV à LI inclus.; en outre :

Voyant les yeux de toy, maistresse esleue (ibid., 40).
J'ay cent fois esprouvé les remèdes d'Ovide (ibid., 389).
Ny les combats des amoureuses nuits (ibid., 44).
A ton frère Pâris tu sembles en beauté (ibid., 390).
Si je trespasse entre tes bras, Madame (ibid., 46).
Avecques moy pleurer vous devriez bien (ibid. 55).
Tout me desplaist mais rien ne m'est si grief (id., id).
Quand je vous voy ou quand je pense en vous (ibid. 56),

et les quatre numéros qui suivent dans Bl., C à CIII inclus.; en outre :

Plus mille fois que nul or terrien (ibid., 64),

et les deux n^os^ qui suivent dans Bl., CXV et CXVI; en outre :

Le ciel ne veut, Dame, que je jouisse (ibid., 67).
L'homme est vraiment ou de plomb ou de bois (ibid., 116).
Avec les fleurs et les boutons esclos (id., id.).
Je suis, je suis plus aise que les dieux (ibid., 118),

et les quatre n^os^ qui suivent dans Bl., CCX à CCXIII inclus.; en outre :

Telle qu'elle est dedans ma souvenance (ibid., 102 (1).
Mon Dieu que j'aime à baiser les beaux yeux (ibid., 110).
Mets en oubly, Dieu des herbes puissant (ibid., 122).
Bien que ton trait, Amour, soit rigoureux (id., id.).
De tes Erreurs l'erreur industrieuse (ibid., 424).

Aux deux chansons de 1552 s'ajoutait en 1553 celle-ci :

D'un gosier masche-laurier (Bl., I, 130),

et le volume se terminait par ces quatre pièces :

(1) C'est le sonnet CLXXVIII ; Blanchemain, n'ayant pas tenu compte de la variante initiale, l'a daté de 1584 !

Toujours ne tempeste enragée (Bl., II, 278); Puisqu'Enyon d'une effroyable trope (id., VI, 170); Mon Dieu que malheureux nous sommes (id., II, 152); Mignonne allons voir si la rose (id., II, 117).

Toutes les pièces du recueil étaient commentées pour la première fois par M. A. Muret.

1553 (août). — Deuxième édition du *Cinquième livre des Odes*. Aux 11 odes et aux Bacchanales de la 1re édition s'ajoutaient les pièces nouvelles que voici :

Sur un autel sacré je veux sacrer ton los (Bl., VIII, 145).
Non Muret, non, ce n'est pas d'aujourd'hui (id., I, 127).
Sur toute fleurette desclose (id., II, 342).
Je veux, Muses aux beaux yeux (ibid., 343).
Prenez mon cœur, dame, prenez mon cœur (id., I, 152).
Si quelquefois le deuil et les grièves tristesses (id., VII, 202).
Tandis qu'à tes édifices (id., VII, 261).
Encore Dieu, dit Arate, n'a pas (id., VI, 43).

En tête du recueil, et à part, la Harangue du duc de Guise :

Quand ce brave empereur qui se donne en songeant (id., VI, 28).

1554 (novembre). — Le *Bocage*, qu'il faut se garder de confondre avec celui de 1550 et avec le Bocage royal de 1584, contenait 49 pièces nouvelles :

Toutes les fleurs espanoüyes (M.-L., VI, 359);
En cependant que le pesteux automne (Bl., VI, 345);

six *vœux*, dont Bl. a publié deux (t. VI, 410 et 411) et M.-L. les quatre autres (t. VI, 362 et 363); plus :

Si tost ma doucette Ysabeau (Bl., II, 485); Si d'un mort qui pourri repose (Bl., VII, 273); Qu'oi-je dans ce tombeau résonner (ibid., 247); Dites bas de bonnes paroles (ibid., 238); Les rochers Capharez (ibid., 267): Quelle est ceste déesse (ibid., 218); Tandis que tu vivais (ibid., 260); Vous qui sans foy errez (Bl., VI, 178); Que sert aus hommes de suivir (M.-L., VI, 364);

douze sonnets qu'on trouvera au tome I de Bl.,

n[os] XIII à XVII inclus., XXI à XXIV inclus., (1), et LXIII du 2e livre des *Amours*, ainsi que :

Le Jeu, la Grace (p. 124); Cesse tes pleurs (p. 231); Mon œil, mon cœur, ma Cassandre (p. 124);

en outre :

Je veux, mon cher Paschal, que tu n'ignores point (Bl., IV, 296); Gentil rossignol passager (id., II, 420); Sus dépan, Charbonnier (id., VI, 239); Nous t'estimons une déesse (ibid., 315); Qui ne te chanterait, freslon (ibid., 351); Puisque de moi tu as en don (ibid., 322); Corydon, verse sans fin (Bl., II, 391); Pour boire dessus l'herbe tendre (ibid., 161); J'ay l'esprit tout ennuyé (ibid., 162); Je t'ay offensée, maistresse (Bl., VI, 401); Hé, mon Dieu, que je te hay (id., II, 392); Hé, laisse moy dormir, Amour (ibid., 393); Escoute, du Bellay (ibid., 170); Si mes vers semblent doux (Bl., IV, 349); La Nature a donné des cornes aux taureaux (id., VI, 271); Nous vivons, mon Panjas (id., IV, 305); Qu'on me dresse un autel (id., VI, 269); Lorsque ta mère estoit (ibid., 270); Du malheur de recevoir (Bl., II, 164).

Quelques pièces déjà parues dans le Bocage de 1550 et dans les Folastries de 1553 terminaient le volume.

1555. — Les *Meslanges* (Achevé d'imprimer du 22 nov. 1554) contenaient 52 pièces nouvelles, savoir :

Naguère chanter je voulois (Bl., II, 273); Les uns chanteront le fresne (id., VI, 181); Du jour que je fus amoureux (I, 131); Des faits d'Amour Diotime certaine (IV, 373); Pein moy, Janet (I, 132); Ceux que la Muse aimera (III, 402); Que scauroy-je mieux faire en ce temps de vendanges (V, 230); Quiconque a le premier des enfers (VI, 39); Te seroy-je tousjours redevable, Brinon (VI, 46);

vingt-trois odes qui sont numérotées au tome II de Bl., XX, XXII à XXXI inclus. du livre IV,

(1) Mais le sonnet XVI (p. 162), au lieu de commencer par :

Fuyons mon cœur, fuyons, que mon pied ne s'arreste,

commençait ainsi en 1554 et 1560 :

Je puisse donc mourir si encores j'arreste.

XIV (1) à XXII inclus., et XXV à XXVII inclus., du livre V; plus :

Certes par effet je scay (II, 440); Je veux aimer ardentement (VIII, 146); Mon petit bouquet (II, 475); Ma maistresse que j'aime mieux (II, 441); Ah fiévreuse maladie (II, 442); Quand au temple nous serons (I, 74); Tay toy babillarde arondelle (II, 486); Lorsque Bacchus entre chez moy, (II, 435); Venus est par cent mille noms (II, 437); T'oseroit bien quelque poète (II, 438); Il me semble que la journée (I, 433); Si tu me peux conter les fleurs (II, 439); Pipé des ruses d'amour (II, 475);

cinq sonnets :

Celuy qui boit (I, 396); J'ay pour maistresse (I, 175); Que tu es Ciceron (I, 438); Foudroye moy de grace (I, 396); Amour tu semble' au phalange qui point (I, 395);

deux épigrammes :

Toujours tu me presches, Julien, (VIII, 147).
Tu veux avecques ton bel art (ibid.).

1555 (janvier). — Troisième édition des *Quatre premiers livres des Odes* (achevé d'imprimer du 25 janv. 1555) ; contenait 21 pièces nouvelles, savoir :

Après avoir longtemps sué sous le harnois (Bl., II, 19);
Quand l'homme ingrat feroit tous les jours sacrifice (IV, 301);

les six premières pièces du livre III des Odes dans l'édition Bl., (II, pp. 172 à 206) ; les nos I, VIII, IX, XI à XV inclus., du livre IV des Odes dans l'éd. Bl., (II, 258 et 259, 268-272) ; en outre, l'ode :

Quand je voudrois celebrer ton renom (II, 481);

et ces quatre épitaphes :

Tu dois bien à ce coup, chétive tragédie (VII, 240); Rose tant seulement icy (id., 275); La volupté, la gour-

(1) Mais au lieu de commencer par :

Boy, Janet, à moy tour à tour,

cette odè XIV commence ainsi dans l'édition princeps :

Boy, *vilain, c'est trop mangé*
Tu semble un mâtin enragé
Qui tousjours......

mandise (id., 259); Ce n'est pas toy, Strosse, qu'on doit (id., 202).

1555 (avril). — Deuxième édition des *Meslanges*; contenait seulement deux pièces nouvelles : en tête du volume, la dédicace :

Auparavant j'avoy, Brinon (Bl., VIII, 145);

à la fin du volume, après quelques épigrammes déjà parues dans les Folastries, l'épitaphe :

La mort m'a clos dans ce tombeau (VII, 272).

1555 (vers août). — La *Continuation des Amours* contenait 90 pièces nouvelles. D'abord 70 sonnets, savoir : ceux que Blanchemain, au tome I de son édition dans le second livre des Amours, a numérotés I à XII inclus; XVIII, XIX, XX; XLVII à LVII inclus; LIX à LXII inclus; LXIV et LXV; ceux qu'il a, au même tome dans les « Pièces retranchées », numérotés XVII à XXV inclus et XXXV à LII inclus; ceux qu'on trouve disséminés dans le même tome :

Quand ma maistresse (p. 41); Le sang fut bien maudit (p. 45); Ha petit chien (p. 45); Peletier, mon amy, le temps léger s'enfuit (p. 153); E n'esse, mon Pasquier, é n'esse pas grand cas (p. 157); Amour se vint cacher dans les yeux de Cassandre (p. 206) (1); Amour, tu me fis voir (p. 381); Que me servent mes vers (p. 385);

ceux-ci enfin :

Mais répon, meschant Loir, me rends tu ce loyer (Bl., V, 359); Pourtant si ta maistresse (VIII, 142); J'aurai tousjours en une haine extrême (ibid).

Les 20 autres nouveautés du recueil venaient ensuite :

Verson ces roses prés ce vin (Bl., II, 291); L'un dit la prise des murailles (ibid., 487); Celui qui veut sçavoir

(1) Bl. a édité une variante postérieure :

Amour voulut le corps de ceste mouche prendre...

Le sonnet original débute ainsi :

Amour se vint cacher dans les yeux de Cassandre
Comme un tan qui les bœufs fait mouscher par les bois.

(VIII, 143); Chère Vesper, lumière dorée (II, 274); Je suis homme né pour mourir (id., 385); Belleau, s'il est loisible (id., 293); Cinq jours sont jà passés (IV, 261);

et treize épigrammes sur la génisse de Myron (VI, 402) (1). Le volume se terminait par quelques pièces d'amis et cinq *gayetés* déjà parues dans les Folastries de 1553, entre autres, comme pièce finale : *J'ay vescu deux mois ou trois.*

1555. — Les *Hymnes* contenaient les 15 pièces suivantes :

Mon Odet, mon Prélat, mon Seigneur, mon confort (Bl., VI, 275).
Muse quand nous voudrons les louanges chanter (V, 64).
Un plus savant que moy et plus chéri des cieux (id., 106).
Je veux, mon Mecenas, te bastir à l'exemple (VI, 301).
Si quelquefois Cleio m'a descouvert (V, 157).
J'ay pour jamais par serment fait un vœu (id., 289).
Quand de jour et de nuit je repense à part moi (id., 122).
Morel, qui dans le cœur divinement possédes (id., 138).
C'est trop longtemps, Mellin, demeuré sur la terre (id., 276).
On ne scaurait, Paschal, désormais inventer (id., 239).
Je ferois un grand tort à mes vers et à moy (id., 213).
Est-il pas temps désormais de chanter (id., 168).
Avant que l'homme soit en ce bas monde né (VI, 308).
Ou soit que la Fortune ou soit que le chemin (VII, 225) (2).
Cy-git, qui le croira? une morte fontaine (id., 221) (3).

(1) Voici la 12e de ces épigrammes, qui, ayant été supprimée par Ronsard dès 1560, n'a jamais été rééditée depuis 1555, pas même par Marty-Laveaux :

Un pasteur m'avait oubliée
Dans les pretz de Myron l'authrier, (p. l'autrhier)
Qui par vengeance m'a liée
Des quatre pieds sur ce pilier.

(2) Avec la réponse du passant :

Qui m'emplira d'œilletz et de roses le sein (Bl. VII, 265).

(3) Quant à l'*Hymne de Bacchus* (Bl., V, 230), réédité cette année-là en plaquette à part, il avait paru d'abord dans la 1re édition des *Meslanges* (Cf. *supra : Que scauroy-je mieux faire ?...*)

1556 (après juin). — Le *IIe Livre des Hymnes* contenait les 5 pièces suivantes :

> Remply d'un feu divin qui m'a l'âme eschauffée (V, 13).
> Je veux donner cet hymne aux enfans de Borée (V, 19).
> Je veux, mon Chastillon, imiter le tonnerre (V, 42).
> Quand un prince en grandeur passeroit tous les Dieux (VI, 276).
> Non je ne me deulx pas qu'une telle abondance (VI, 201).

Cette dernière pièce, adressée à Chretophle de Choiseul, parut d'abord en tête des *Odes d'Anacréon*, traduction de R. Belleau, publiée en juin 1556; c'est ce qui me permet de préciser ainsi la date du deuxième livre des Hymnes.

1556 (2e moitié de l'année). — La *Nouvelle Continuation des Amours* contenait 60 pièces nouvelles environ. Il m'est actuellement impossible d'en fixer le chiffre de façon plus précise, le seul exemplaire qui en soit connu étant mutilé. Cet exemplaire ne possède que 24 *feuillets*, y compris les 4 folios préliminaires, et cependant la table des errata signale des fautes d'impression aux *pages* 50, 59, 61 et 63, qui ne peuvent correspondre aux feuillets de l'opuscule. Voici les 43 pièces qu'on peut lire sur les feuillets conservés :

Quand le fameux Jason (Bl., VI, 229); Au bœuf qui tout le jour (VIII, 140); Quand j'estois libre (I, 214); Petite pucelle angevine (I, 148); Amour dy-moi de grace (id., 175); Bel aubespin verdissant (II, 275); Mais voyez, mon cher esmoy (I, 180); Pourquoi tournez vous vos yeux (I, 429); Bonjour, mon cœur (I, 169); Belle et jeune fleur (ibid.); Le printemps n'a point tant de fleurs (I, 172); Demandes tu, douce ennemie (ibid.); Veu que tu es plus blanche (I, 198); O toy qui n'es de rien (I, 401); S'il y a quelque fille (I, 174); Hé que voulez-vous dire (I, 171); J'aime la fleur de Mars (I, 173); Autre, j'en jure Amour (I, 402); Amour, comme l'on dit (I, 171); Les villes et les bourgs (I, 170); Las, pour vous trop aimer (I, 402); Un enfant dedans un bocage (I, 434); Quand je te veux

raconter (I, 199); Il m'advint hier de jurer (I, 207) (1); Je suis tellement langoureux (I, 200); Je te hay bien, crois moi (I, 441); Si le ciel est ton pays (I, 164); Si tost que tu as beu (I, 176); J'ay cent mille tourments (I, 179); Mars fut vostre parrain (I, 174); Belle, gentille, honneste (I, 176); Mes soupirs, mes amis (I, 178); Comment au départir (I, 177); Quand je vous voy, ma gentille maistresse (I, 178); Si quelque amoureux passe (I, 179); Ma maistresse est toute angelette (I, 163); Je ne veux plus que chanter de tristesse (I, 153); Celuy qui est mort aujourd'huy (II, 236); Quand je dors je ne sens rien (II, 237); Comme la cire peu à peu (I, 204); Hier au soir que je pris maugré toy (I, 212); Plus tu cognois que je brûle pour toy (I, 41f); Hé Dieu, que je porte d'envie (VI, 348).

1557. — La *Continuation des Amours*. C'est une réimpression de la *Continuation* (1555) et de la *Nouvelle Continuation* (1556), réunies en un seul volume (2). Mais, entre la dernière pièce du recueil de 1555 et la première du recueil de 1556, étaient insérées trois *gayetés* déjà parues dans les Folastries de 1553 : *Une jeune pucelette; En cependant que la jeunesse; Jaquet aime autant sa Robine*. D'autre part, à la suite de la 43e pièce du recueil de 1556, *Hé Dieu, que je porte d'envie*, on lisait les dix-huit pièces que voici :

Te tairas tu, gay (p. geay) babillard (Bl., VIII, 143).
Dieu vous gard' messagers fidèles (II, 274.)
Pour avoir trop aimé vostre bande inégale (II, 483).
Si je t'assaus, Amour, Dieu qui m'es trop connu (I, 209).
Je suis un demy Dieu quand assis vis à vis (I, 210).
Tu es un trop sec biberon (II, 169).

(1) C'est la chanson *Voulant o ma douce moitié*, dont voici les variantes initiales :

Il m'advint hier de jurer
Qu'on voirrait mon amour durer
Après la mort, ma chère amye,
Et afin de t'asseurer mieux
Je fis le serment par mes yeux
Et par mon cœur et par ma vie.

(2) C'est l'in-8 de 176 pages que Bl. signale en son tome VIII, p. 80; mais Bl. s'est trompé en l'intitulant *Nouvelle continuation des Amours*.

O belle plus que belle et agréable aurore (II, 481).
Mais d'où vient cela, mon Odet (II, 238).
O ma belle maistresse, à tout le moins prenez (I, 402).
Penses tu, mon Aubert, que l'empire de France (VIII, 139).
Seray-je seul vivant en France de vostre âge (V, 330).
Si désormais le peuple en plaisir délectable (V, 329).
L'an est passé et jà l'autre commence (V, 330).
Croissez, enfant du roi le plus grand de l'Europe (V, 309).
Roy, qui les autres roys surmontez de courage (V, 302).
Ny du roy, ny de vous, ny de mon cher Mecène (V, 317).
Delos ne reçoit point d'un si joyeux visage (V, 326).
Mon fils, si tu scavoy ce qu'on dira de toy (I, 141).

Ces 18 pièces, qui terminaient le volume de la page 153 à la page 176, remplissaient déjà probablement toutes, sinon presque toutes, les derniers feuillets de la *Nouvelle Continuation* en 1556. Cela est certain, d'après la table des errata de 1556, pour l'ode : *Pour avoir trop aimé vostre bande inégale*, et pour l'élégie : *Mon fils, si tu scavoy ce qu'on dira de toy.* (1).

1558 (après juin). — *Exhortation au camp du Roy pour bien combattre* (plaquette, Bl., VI, 205).

1558 (vers septembre). — *Exhortation pour la paix* (plaquette, Bl., VI, 209).

1559. — *Le deuxième Livre des Meslanges*, signalé par Blanchemain dans son tome VIII, p. 81, nous est inconnu (2). Relevons pourtant la pièce nouvelle qu'il contenait d'après Bl. :

Monseigneur, je vous donne en ceste carte icy (VIII, 147).

(1) Les deux éditions des *Amours* que signale Bl. dans son tome VIII, p. 80-81, l'une parue à Rouen, l'autre à Basle, en 1557, ne sont que des réimpressions des recueils précédents.

(2) Il est resté également inconnu de Marty Laveaux (Cf. t. VI de son éd., p. 375) et je ne serais pas étonné qu'on pût en dire autant de Bl., car il ne le signale que pour cette courte pièce, dans son tome supplémentaire, et le fait éditer par Sertenas, à la p. 81, mais par Lemangnier, à la p. 147.

1559. — *La Paix, au Roy*, plaquette qui, outre cette pièce, relative au traité de Cateau-Cambrésis proclamé le 7 avril (Bl., VI, 216), contenait encore ces deux-ci :

On ne doit appeler pendant qu'il vit icy (VI, 224).
Bien que les traits d'amour qui blessent la jeunesse (IV, 206).

1559 (premiers mois). — *Chant de liesse*, plaquette (Bl., VI, 292).

1559 (premiers mois). — *Chant pastoral sur les Nopces de Mgr Charles, duc de Lorraine et de Madame Claude*, plaquette (Bl., IV, 54).

1559 (premiers mois). — *Hymne de très illustre prince Charles, cardinal de Lorraine*, plaquette (Bl., V, 83).

1559 (après juillet). — *Discours à Mgr le duc de Savoie*, plaquette qui, outre cette pièce adressée au duc Philibert de Savoie (Bl., III, 338), contenait encore le *Chant pastoral* :

J'estoy fasché de tant suivre les roys (IV, 71).

et 24 Inscriptions (quatrains) publiées par Bl. dans son tome IV, pp. 195 à 200 (Cf. M. L VI, 435-436).

1559 (après juillet). — *Suyte de l'Hymne* de très illustre prince Charles, cardinal de Lorraine, plaquette qui contient :

1° Le sonnet à la Royne-mère :

Depuis la mort du bon prince mon maistre (Bl., V, 313).

2° La suyte de l'Hymne :

Quand j'achevay de te chanter ton hymne (V, 270) (1).

1560 (décembre). — Première édition collective des *Œuvres*, en 4 volumes. Voici les pièces nouvelles que Ronsard y insérait (2) :

(1) Ce n'est pas comme le dit Bl. la suite de l'hymne de la Justice, paru en 1555, mais la suite de l'hymne du Cardinal de Lorraine :

J'aurois esté conceu des flots de la marine,

paru dans les premiers mois de 1559.

(2) Il est probable que la plupart d'entre elles avaient déjà paru l'année précédente dans le 2e *livre des Meslanges;* nous n'avons pas encore pu nous en assurer.

Premier volume (Les *Amours*, en deux livres) :

Mon Des Autelz qui avez dès enfance (Bl., I, 377).
Je suis amoureux en deux lieux (ibid., 441).
Cherche, Cassandre, un poète nouveau (IV, 372).
Docte Buttet qui as montré la voye (I, 147).
L'Huillier, à qui Phœbus comme au seul de nostre age (I, 182), dédicace de :
C'estoit en la saison où l'amoureuse Flore (ibid).
L'an se rajeunissoit en sa verte jouvence (I, 403).
Sinope, de mon cœur vous emportez la clef (I, 193).
Avant vostre partir je vous fay un présent (I, 403).
Ma Sinope, mon cœur, ma vie et ma lumière (I, 404).
D'un sang froid, noir et lent, je sens glacer mon cœur (ibid).
Quand je suis tout baissé sur vostre belle face (I, 194).
Je recoy plus de bien à regarder vos yeux (ibid).
Si j'estois Jupiter, Sinope, vous seriez (ibid).
Sinope, que je sers en trop cruel destin (I, 195).
Sinope, baisez moy, non ne me baisez pas (ibid).
Comme d'un ennemy je veux en toute place (I, 196).
Astres qui dans le ciel rouez vostre voyage (I, 197).
Vos yeux estoient blessés d'une humeur enflammée (ibid).
C'est trop aimer, pauvre Ronsard, delaisse (I, 405).
A Phœbus, mon Grevin, tu es du tout semblable (I, 208) (1).
Marie, à celle fin que le siècle advenir (I, 228).

Deuxième volume (Les *Odes*, en cinq livres) :

Si j'aime depuis naguère (Bl., II, 166).
Ni la fleur qui porte le nom (II, 167).
Donc, Belleau, tu portes envie (II, 425).
Gaspar, qui loin de Pégase (II, 233).
Hardy celuy qui le premier (II, 361).

Troisième volume (Titre général : les *Poèmes*, répartis en 5 livres) :

Contre le mal d'amour qui tous les maux excède (IV, 104).
Qui fait honneur aux Roys il fait honneur à Dieu (VI, 150).

(1) Paru d'abord en tête de l'*Olympe* de J. Grevin, publié chez Robert Estienne en 1560.

De fortune Bellot et Perrot dessous l'ombre (IV, 81).
Nous ne sommes pas nés de la dure semence (VI, 234) (1).
Quiconque peut oster une jeune pucelle (IV, 280).
Mon l'Huillier, tous les arts qu'on apprend en jeunesse III, 398).
Qui veut sçavoir Amour et sa nature (I, 216).
Or que l'hyver roidit la glace espesse (I, 218).
Quenouille, de Pallas la compagne et l'amye (I, 219).
Puisque Dieu ne m'a fait pour supporter les armes (VI, 188).
L'homme ne peut sçavoir de qui parfaitement (VI, 193).
Monseigneur, c'est à vous à qui je veux me plaindre (VI, 156).
Tout ce qui est en ce grand univers (VII, 222).
Icy reposent enclos, et ; Bonté, vertu, honneur (VII, 270-271).
Icy les os reposent d'une Dame (VII, 271).
Si j'estoy à renaistre au ventre de ma mère (IV, 291).
Bertaut le pescheur s'est noyé (VI, 408).
Jà la lune s'est couchée, et : Quelle est ceste déesse (ibid).
Quand Ulysse pendoit à l'abandon des flots (VI, 409.
Je ne puis estimer un regent estre sage (VI, 416).
Tu veux qu'à tous coups d'un valet (VI, 417).

Plus une série de sonnets à diverses personnes pour lesquels je renvoie à la Table alphabétique des sonnets que Bl. a imprimée à la fin de son tome V :

Masures, tu m'as veu; Quand entre les Cesars; De vous donner le ciel; François, qui prend ton nom; L'Angleterre et l'Escosse; Comme une belle nymphe; Le monde ne va pas; Prélat, bien que nostre âge; Nul homme n'est heureux; Tout ainsi que la lune; Entre les durs combats; La nature est marastre; On dit qu'avec les loups; Il vaudroit beaucoup mieux; D'Avanson quand je voy; Despescher presque seul; Ha! maudite nature; Icy j'appen la despouille; Jà mon ardeur estoit (au lieu de : Jà mon brasier) (2); Si du

(1) Paru probablement dès 1559, en tête de la *Traduction de la 3e Décade de T. Live*, par J. de Amelin.

(2) Ces deux derniers sonnets parurent dès 1559 en tête des *Sonnets Amoureux* de C. D. B. (Charles D'Espinay, Breton).

nom d'Ulyssès; Tu ne devois Jodelle; De Phœbus et des Roys.

Enfin les huit pièces suivantes :

Qu'on ne me vante plus d'Ulysse le voyage (Bl., I, 423).
Si je pouvoy, Magny, acquérir par la grace (ibid., 425).
Vous avez, Ergasto, honny de vostre maistre (ibid., id).
Tout ce qui est enclos sous la voute des cieux (VI, 232).
Monseigneur, je n'ay plus ceste ardeur de jeunesse (I, 426).
C'estoit au point du jour quand les plumes du Somme (III, 410).
Des Autelz, que la loy et que la Rhétorique (VII, 39).
Comme celuy qui voit du haut d'une fenestre (VII, 49).

Quatrième volume (Les *Hymnes*, en deux livres). Aucune addition.

Au total 114 pièces nouvelles publiées dans les deux années 1559 et 1560.

1561 (vers août). — *Elegie sur le despart de la Royne Marie...*

Comme un beau pré despouillé de ses fleurs (Bl., VI, 24) (1).

1561. — Discours à J. Grevin, paru en tête de son *Théâtre* (chez Vincent Sertenas) :

Grevin, en tous mestiers on peut estre parfait (Bl., VI, 311).

1562. — Sonnet à Sœur Anne de Marquets :

Quelle nouvelle fleur apparoist à mes yeux (Bl., V, 334).

paru en tête des *Sonetz, pièces et devises...* pour l'assemblée de Poissy (1561).

1562-63. — *Discours des misères de ce temps* (Bl., VII).
Continuation du Discours des Misères (Bl., VII).
Institution pour l'adolescence du Roy (Bl., VII).
Remonstrance au peuple de France (Bl., VII).

(1) Signalé par Marty-Laveaux, tome V, p. 450.
En outre c'est de l'année 1561 que date la chanson satirique :

On trouve ainsy que de Bèze et d'Espense (Bl. VIII, 133).

à laquelle Ronsard a, dit-on, collaboré.

1563. — Un quatrain paru à la fin d'une *Epistre* en prose, préface de la *Response aux injures :*

Ton erreur, ta fureur, ton orgueil et ton fard (Bl., VII, 87).

Response aux injures et calomnies (Bl., VII).

Voir sur ces œuvres politico-religieuses la *Revue Universitaire* du 15 février 1903.

1563. — *La Promesse*, à la Royne :

C'estoit au point du jour que les songes certains (Bl., VI, 246).

1563 (fin) **1564** (début). — *Les Trois Livres du Recueil des Nouvelles poésies.* Après une « Epitre au lecteur par laquelle succinctement l'auteur répond à ses calomniateurs » (Bl., VII, 136), ce recueil contenait les 37 pièces nouvelles qui suivent :

Quand on ne peut sur le chef d'une image (V, 333).
Quand Apollon aurait fait un ouvrage (I, 427) (1).
Les 4 Hymnes du Printemps, de l'Eté, de l'Automne et de l'Hyver (Bl., V, p. 177 à 212).
Celui devoit mourir de l'esclat d'un tonnerre (IV, 258).
Paissez douces brebis, paissez ceste herbe tendre (IV, 45).
Fictes, qui n'es point feint aux enfans de la Muse (IV, 239).
Je chante icy, de Bray, les antiques faits d'armes (III, 425).
Douce maistresse touche (I, 225).
Deux frères pastoureaux qui avaient pris naissance (IV, 92).
Quand ce beau printemps je voy (I, 220).
Royne, qui de vertus passes Artemisie (III, 369).
L'Huillier si nous perdons ceste belle princesse (VI, 21.)
Si le ciel qui la foy des amants favorise (IV, 255).
En imitant des grands roys l'excellence (IV, 194).
Pallas est souvent d'Homère (II, 206).
Douce maistresse à qui j'ai dédié (IV, 367) (2).

(1) Adressé à L'Huillier, seigneur de Maisonfleur, jusqu'en 1571 inclusivement, et à partir de 1573 à Lansac.

(2) Blanchemain a publié en outre dans son tome IV à la page 401, comme une pièce à part, une simple variante de cette élégie, dont les quatre premiers vers ont été supprimés en 1578.

De vous et de fortune et de moy je me deuls (IV, 263).
J'avais tousjours et craint et voulu tout ensemble (IV, 268).
Bien que l'obéissance et l'amour que je doy (IV, 274).
Ou soit que les marets de l'Egypte feconde (III, 389).
Je n'aime point ces noms ambitieux (V, 347).
L'autre jour que j'estois assis auprès de vous (IV,220).
Oyant un jour redoubler mes soupirs (IV, 379).
Genèvre, je te prie, escoute par pitié (IV, 224).
Le jour que vostre voile aux vagues se courba (VI, 10).
Ce me sera plaisir, Genèvre, de t'écrire (IV, 250).
Le jeune Hercule au berceau combattit (V, 304).
Rien du haut ciel le destin ne propose (V, 316).
Si Dieu, Madame, ostoit hors de ce monde (V, 314).
Par une Royne où sont toutes les graces (VII, 169).
Je suis la nef, vous estes mon pilote (I, 423).
Est-ce le ciel qui nous trompe, Bourdin (V, 343).
A moy qui ay conduit en France tant d'armées (VII, 193).
Je meurs, Paschal, quand je la voy si belle (I, 48).

1565. — *Le Procès* (plaquette Bl., III, 349) (1) :

J'ay procès, Monseigneur, contre vostre grandeur.

1565. — *Les Nues ou Nouvelles* (plaquette Bl., VI, 257) :

Quand le soleil ce grand flambeau qui orne...

1565 (vers juillet). — *Elegies, Mascarades et Bergerie.* Après une Epître en prose *A la Majesté de la Royne d'Angleterre* publiée par M. L. au tome VI, p. 446 de son édition, ce recueil contenait 51 pièces nouvelles :

Mon cœur esmeu de merveille se serre (Bl., III, 323).
Quand Jupiter le grand père des Roys (IV, 382).
Les chesnes ombrageux que sans art la nature (IV, 5).
Si les souhaits des hommes avoient lieu (III, 318).
Comme une mère ardente en son courage (III, 380).
Ton bon conseil, ta prudence et ta vie (III, 363).

(1) Cette pièce se termine dès 1565 par ce distique latin :

Ad Carolum Lotharingum
Carole, Ronsardum sine vincere, victus ab illo
Post tua victurus fata superstes eris.

Au reste le *Procès* a été composé avant la mort du cardinal de Tournon, arrivée en avril 1562.

Docte Cecille à qui la Pieride (III, 391).
Pour vous monstrer que j'ai parfaite envie (IV, 375).
Anne m'a fait de sa belle figure (I, 428).
Je suis certain que vostre bon esprit (IV, 286).
L'homme seroit un demi-dieu parfait (VII, 194).
Si jamais âme et belle et genereuse (VII, 198).
Je sçay chanter l'honneur d'une rivière (VII, 239).
Après avoir pour l'amour combattu (IV, 123).
Si jamais homme en aimant fut heureux (I, 415) (1).
Ayant l'œil triste et pesant le sourcy (IV, 125).
Las, sans espoir je languis à grand tort (I, 415).
Ce diamant, maistresse, je vous donne (IV, 186).
Six chevaliers aux armes valeureux (IV, 187).
Quand le loisir me serait présenté (IV, 189).
Si le renom des chevaliers françois (IV, 127).
Si la pitié peut esmouvoir les dames (IV, 192) (2).
Icy la Comédie apparoist un exemple (IV, 184).
Demeure, chevalier, et en la mesme place (IV, 129).
L'an et le mois, le jour et le moment (IV, 193).
Je suis Amour, le grand maistre des Dieux (IV, 131).
Pour mon trophée en ce char trionfant (IV, 132).
Je t'ay donné, Charles, roy des François (IV, 134) (3).
Ce n'est pas toy, Terre, qui ce grand Roy (IV, 135) (4).
Apaisez vous, ne jouez plus des mains (IV, 136).
Soleil, la vie et la force du monde (IV, 137).
De l'immortel les Roys sont les enfans (IV, 141).
O prince heureusement bien né (IV, 144).
Après l'ardeur de la guerre cruelle (V, 305).
Qui a point veu aux tristes jours d'hyver (5).
Prince bien né quand le ciel t'anima (V, 324).
Pour celebrer l'honneur de vostre race (V, 325).
Je demandois à l'oracle des Dieux (V, 323).
Docte prélat qui portes sur la face (V, 328).
Comme une nymphe est l'honneur d'une prée (V, 331).
Du fort Jason Chiron fut gouverneur (V, 345).

(1) Bl. a commis une double erreur en répétant ce sonnet à la p. 419.

(2) C'est le sonnet qui débute dans Blanchemain par cette variante postérieure :

Si les guerriers s'esmeuvent pour les dames.

(3) Ainsi que les trois sixains qui suivent celui-là.

(4) Idem.

(5) Réédité par nous dans la *Revue d'Hist. Litt. de la France*, n° de juillet 1902, p. 444.

Magnanime Seigneur, je suis d'une nature (V, 324).
Quand en pleurant ma maistresse s'ennuye (1).
Quand tu nasquis, Vaumeny, tous les cieux (V, 341).
Douce beauté à qui je doy la vie (I, 48).
Douce beauté qui me tenez le cœur (I, 49).
Le premier jour du mois de May, Madame (I, 53).
La renommée allant de place en place (2).
On dit qu'Amour fut au commencement (I, 421).
Si j'avoy un riche trésor (II, 369).
O Seigneur Dieu, nous te louons (V, 255).

1567 (janvier). — Une Ode qui fut récitée avant la représentation du *Brave*, d'Ant. le Baïf :

Come un lis à la rose blanche (3).

1567 (avril). — Deuxième édition collective des *Œuvres*, (6 tomes); contenait 16 pièces nouvelles, savoir :

Au tome I. (Les *Amours* en deux livres) :

Las je ne veux ni ne me puis desfaire (Bl., I, 414).
Certes mon œil fut trop aventureux (I, 92).
Fameux Ulysse, honneur de tous les Grecs (I, 224).

Au tome III. (Les *Poèmes* en trois livres) :

Afin que le temps qui tout mange (VII,250).
Le grand Hercule avant qu'aller aux cieux (V, 306).
Bien que Bacchus soit le prince des vins (ibid.).
Quand la congnée ou l'orage venteux (V, 307).
Prince bien né la seconde espérance (V, 310).
Vous qui avez forçant la destinée (V, 314).
De mon présent moy-mesme je m'estonne (V, 315).

Au tome V. (Les *Elégies* en quatre livres) :

Au grand Hercule animé de courage (III, 311).
J'ay ce matin amassé de ma main (IV, 284).
Bien que le trait de vostre belle face (VI, 14).
Vous qui passez en tristesse le jour (IV, 326).
Je n'ay voulu, Madame, que ce livre (VI, 19).
Le fort cheval et l'aigle généreux (III, 358).

(1) Réédité par nous dans la *Revue d'Hist. Litt.* de juillet 1902, p. 444.

(2) Idem, p. 445.

(3) Réédité par Marty-Laveaux dans la *Langue de la Pléiade*, tome II, *Appendice*, p. 417, et par nous dans la *Rev. d'Hist. Litt.* de uillet 1902, p. 446.

1567 (novembre). — Epitaphe d'Anne de Montmorency (Bl., VII, 208),

Si d'un Seigneur la vertu mémorable

publiée parmi les *Epitaphes sur le Tombeau* de haut et puissant seigneur Anne, duc de Montmorency, etc....

1567. — Elégie à M. Nicolas de Nicolay (Bl., IV, 396),

Soit que l'homme autres fois d'argile retastée

publiée en tête des *Navigations, pérégrinations et voyages*.... de Nicolas de Nicolay.

1568. — Sonnet qui parut en tête de l'*Histoire d'Italie* de Guicciardin, translatée par Hierosme Chomedey :

Non ce n'est pas le mot, Chomedey, c'est la chose (Bl., V, 356. M.-L. VI, 384).

1568. — Quatrain en tête des *Secondes Œuvres poétiques* de Boyssières :

Virgile pour essay chanta sa Bucolique (Bl., VIII, 148. M.-L. VI, 385).

1568. — Un sonnet paru en tête de *Porcie*, première tragédie de Robert Garnier (chez R. Estienne) :

Je suis ravi quand ce brave sonneur (Bl., V, 353).

1569 (août). — *Le Sixième et le Septième livre des Poèmes*, contenaient 59 pièces nouvelles, savoir : Liv. VI.

Belot, parcelle ains le tout de ma vie (Bl., VI, 53).
Dieu est par tout, par tout se mesle Dieu (VI, 67).
Donques, meschant, fuitif et vagabond (VI, 72).
Tel qu'un petit aigle sort (V, 144), (1).

(1) Le titre de cette pièce est dans cette édition princeps : « Chant triomphal pour jouer sur la lyre : sur l'insigne Victoire qu'il a pleu à Dieu donner à Monseigneur frère du Roy » ; et cette victoire est celle de Jarnac, non pas celle de Moncontour qui n'eut lieu que deux mois après la publication du *Sixième livre des Poèmes*. C'est seulement en 1578 que Ronsard changea ainsi le titre : « Hymne sur la victoire obtenue à Moncontour, par Monseigneur d'Anjou à present Roy de France » ; mais il conserva les strophes 9 et 10 relatives à Jarnac.

Amy Candé, pour te bien faire rire (VI, 80).
Dure beauté, ingrate et malheureuse (VI, 92 à 105).
Comme un guerrier refroidi de prouesse (IV, 315).
De deux amours on voit la terre pleine (IV, 152).
L'homme qui n'aime est un Scythe sauvage (IV, 155).
Quiconque soit le peintre qui à fait (I, 380).
Dame au gros cœur, pourquoy t'espargnes tu ? (VI, 417).
Pource, mignon, que tu es jeune et beau (IV, 350).
Je suis des Dieux le Seigneur et le Père (IV, 165).
Du haut du ciel je suis icy venue (IV, 166).
Voicy le jour où le saint Charlemagne (V, 308).
Autant qu'au ciel on voit de flammes (VI, 319).
Amy Belot, que l'honneur accompagne (VI, 121).
Huit chevaliers de nation estrange (IV, 167).
Les dames sont bénignes de nature (VI, 418).
Ces vers gravez ici plus dur que dans le cuivre (V, 332).
Tu as, Chauveau, rompue assez la teste (VI, 125).

Liv. VII.

Du Lac qui joins la gentille carolle (VI, 105),
Je veux chanter, Cherouvrier, le Soucy (VI, 110).
Pin, qui estends ton herissé feuillage (VI, 113).
Gay rossignol, honneur de la ramée (VI, 118).
L'absence, ni l'obly, ni la course du jour (IV, 395).
Le doux sommeil qui toutes choses apaise (I, 113).
Ce jour de May qui a la teste peinte (I, 375).
J'avoy l'esprit tout morne et tout pesant (I, 80).
Puisqu'autrement je ne scauroy jouir (I, 439).
Le jour me semble aussi long qu'une année (Ibid.).
Seul je m'avise et nul ne peut sçavoir (I, 101).
Jaloux Soleil contre Amour envieux (I, 56).
Heureux le jour, l'an, le mois et la place (I, 63).
Qui vous dira qu'Argus est une fable (I, 73), (1).
Que dites-vous, que faites-vous, mignonne (I, 121).
Honneur de May, despouille du printemps (I, 72).
Non ce n'est pas l'abondance d'humeurs (I, 442).
Cependant que ce beau mois dure (II, 365).
Prens ceste rose aimable comme toy (I, 54).
Le Gast, je suis bruslé d'amour et de chaleur (IV, 302).
En vain pour vous ce bouquet je compose (I, 227).
Pour vous aimer, maistresse, je me tue (IV, 319).
Je suis la plante de Pallas (VI, 418).
Douce beauté, meurdrière de ma vie (I, 74).
Quand de ta lèvre à demy close (I, 124).

(1) Au lieu de : *Si l'on vous dit qu'Argus....*

Ci-dessous gist un comte de Sanserre (VII, 215).
Ou soit, Soleil, que d'en bas tu retournes (VII, 216).
Seul et pensif j'alloy parmy la rue (I, 440).
Quand je te voy seule assise à part toy (I, 120).
De veine en veine et d'artère en artère (ibid.).
Je suis larron pour vous aimer, Madame (I, 60).
Si trop souvent quand le désir me presse (I, 440).
Boivon, le jour n'est si long que le doy (II, 444).
Que maudit soit le miroir qui vous mire (I, 90).
Je veux, Hercule, autant qu'il m'est possible (VI, 132).
Couvre mon chef de pavot, je te prie (IV, 394).
Seule après Dieu la forte destinée (IV, 390).
Belot, afin que mort tu puisses vivre (IV, 400).

1569 (fin). — 1° Priére à Dieu pour la victoire (Bl., VII, 149) :

Donne Seigneur que nostre ennemy vienne.

2° L'Hydre desfait (Bl., VII, 155) :

Il me faudroit une aimantine main.

3° Les Elemens ennemis de l'Hydre (Bl., VII, 163) :

Non seulement les hommes ont fait teste. (1).

1570. — Sonnet à M. de Villeroy :

Pour aborder une isle plantureuse (Bl., VIII, 127).

1571. — Troisième édition collective des *Œuvres* (en 6 tomes); elle contenait 31 pièces nouvelles, savoir: Au tome I.

Belle déesse, amoureuse Cyprine (Bl., I, 385).

Au tome III.

Lorsque Beaumont entra dans les Enfers (Bl., VII, 253).
Quand l'Aubespine alla sous le tombeau (VII, 227).
Amy passant, je te suppli' d'attendre (VII, 233).
Crete me fit, la France m'a nourri (VII, 241).
Lave ta main blanche, gaillarde et nette (VI, 87).
Bonne Pallas, je voudroy te chanter (VI, 254).

(1) Ces trois numéros ont sûrement été composés en octobre-novembre 1569; le second a paru dans les *Paeanes sive Hymni in triplicem victoriam, felicitate Caroli IX.... et Henrici fratris.... virtute partam*, Joanne Aurato poeta regio et aliis doctis poetis auctoribus (chez Jean Charron, Paris, 1569).

Je sçavoy bien que la belle Florence (I, 428).
C'est à grand tort, Soreau, que les siècles on blâme (V, 346).
Du mariage saint la loy bien ordonnée (V, 361).

Au tome V.

Le temps se passe et se passant Madame (IV, 306).
Comme la Mascarade ou le tournoy poudreux (IV, 120).
Vous estes grand, je suis bas et commun (I, 372).
Les anciens souloient après souper (I, 373).
Ce grand Hercule après avoir seu prendre (V, 341).
Le bon Bacchus qui la teste a garnie (V, 342).
Trois temps, Seigneur, icy bas ont naissance (V, 355).
Villeroy, dont le nom et le surnom ensemble (I, 427).
A Dieu ressemblent les Roys (IV, 146).
Le Soleil et nostre Roy (IV, 148).
Comme le feu surmonte toute chose (IV, 150).
Le fort Soleil ne s'offense des Nües (IV, 151).
Ce chevalier d'invincible puissance (IV, 159).
Si le Soleil qui voit tant de choses le jour (IV, 192).
Tout amant chevalereux (IV, 190).
Cest habit blanc que je porte, Madame (IV, 160).
Héraut des Dieux qu'une fille d'Atlas (IV, 162).
Dames je suis le courrier Atlantide (IV, 163).
Je suis semblable à la jeune pucelle (V, 339).
Si quelque Dieu au milieu de l'orage (VIII, 126).
Dieu voyager, Mœnalien Mercure (V, 360), (1).

1571. — *Epitaphe* sur la mort de Charles de Boudeville :

Icy gist d'un enfant la despouille mortelle (Bl. VII, 277. — M.-L. VI, 386).

1572. — *Bref et sommaire recueil* de ce qui a été fait à l'entrée de Charles IX à Paris ; contient 10 pièces de Ronsard (Cf. Bl., IV, pp. 200 à 206) :

Comme une fille en toute diligence ;
Ce prince armé qu'à la dextre tu vois ;

(1) Toutes ces pièces depuis : *Comme la Mascarade ou le tournoy poudreux,* qui est une dédicace à M. de Villeroy, font partie en 1571 des *Mascarades.* Ces Mascarades se terminent par un sonnet : *Chacun connaît ta grandeur et combien,* également adressé à Villeroy, mais signé : Amadis Jamyn (idem en 1573) ; or Blanchemain (tome V, p. 345) et Marty-Laveaux (VI, 397) l'ont attribué par erreur à Ronsard.

France heureuse, en mainte mammelle ;
Malgré la guerre, nostre Gaule ;
Bien que tout ennemy de France ;
Ces couronnes ne sont que l'erre ;
Du grand François ornement des grands Roys ;
Catherine a regi la navire de France ;
Heureux le siècle, heureuse la journée ;
Quand la Navire, enseigne de Paris.

1572 (juin). — Un sonnet en tête de la *Bergerie* de Rémy Belleau :

Voicy ce bon lutteur non jamais abatu (Bl., V, 352).

1572 (septembre). — *Les Quatre premiers livres de la Franciade*, précédée d'un grand nombre de pièces liminaires, dont une *Epistre au lecteur*, par Ronsard : « Encores que l'histoire en beaucoup de sortes... » et le quatrain :

Un list ce livre pour aprendre (Bl., III, pp. 7 à 13.)

1572-73. — Quatrième édition collective des *Œuvres* (1). Ne contient qu'une pièce nouvelle, la dédicace du livre V des *Elégies* qui semble avoir été oubliée par l'imprimeur en 1571 :

J'aime, Brulard, les hommes que Fortune (Bl., V, 344).

P. LAUMONIER.
Maître de Conférences à la Faculté des Lettres
de Poitiers.

(A suivre)

(1) Bl., VIII, 69, et M.-L., I, 372, signalent une édition collective de 1572, qui n'a jamais existé. La vérité c'est que le premier volume de l'édition de 1573 a paru en décembre 1572.

AUTOGRAPHE DE RONSARD ET DE BAÏF (1)

Au nombre des autographes vendus le 15 juin 1903 à l'Hôtel des Commissaires-priseurs à Paris, se trouvait une pièce curieuse que le catalogue de la vente indique comme il suit :

« *Ronsard* (Pierre de)... P[ièce] a[utographe] s[ignée] en latin ; signée aussi avec quelques lignes autographes de chacun des écrivains et savants et dont les noms suivent, professeurs au Collège de France : J.-A. de Baïf, l'illustre poète ; Jean Daurat, maître de Ronsard ; Remi Belleau, le poète, né à Nogent-le-Rotrou ; L. Duret, célèbre médecin né dans la Bresse ; Denis Lambin, célèbre écrivain, né à Montreuil-sur-Mer ; J. Charpentier, médecin de Charles IX, mathématicien, adversaire de Ramus, né à Clermont (Oise) ; Léger Duchesne, auteur latin, adversaire des calvinistes ; Paris, 15 septembre 1567, 1 page gr. in-folio ».

Le catalogue ajoute que c'est là une « précieuse pièce, certainement unique, qui présente un tableau des professeurs au Collège de France (2) en 1567, parmi lesquels figuraient quatre poètes de la *Pléïade* : Ronsard, Belleau, Daurat et Baïf. C'est une attestation délivrée à Nicolas Goullu, de Chartres, gendre de Daurat (1530-1601). Les professeurs au Collège royal

(1) Notre aimable correspondant de Biarritz, M. le vicomte de Chasteigner La Rochepozay, nous a signalé aussi cette curieuse pièce, et nous le prions de vouloir bien de nouveau en agréer nos très sincères remerciements. (N. D. L. R.

(2) Le Collège de France « collège du roi » ou « collège des trois langues » fut fondé vers 1530, par François I[er], (cf. A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, Paris 1892.

constatent que pendant six jours ils ont fait passer des examens à Nicolas Goullu et après l'avoir entendu, affirment qu'il est digne de remplir la place de lecteur du Roi. C'est une présentation en règle à la place de professeur au Collège de France ».

Bien que Nicolas Goullu soit étranger à notre région, il nous a paru intéressant de citer ce document, pour lequel on nous annonce des commentaires de M. A. Lefranc, tant à cause de la rareté d'une pareille pièce pour le XVI[e] siècle, qu'à cause de certains signataires qui ne sont plus des inconnus pour les lecteurs des *Annales* (1).

Louis CALENDINI,
Professeur d'Histoire.

(1) Nicolas Goullu obtint une chaire le 8 novembre 1567 ; il la garda 40 ans et mourut dans sa chaire, d'une attaque d'apoplexie. — Ces commentaires de M. Abel Lefranc, secrétaire du Collège de France, qui devaient paraître dans le numéro de juin de *l'Amateur d'Autographes* (Directeur : Noël Charavay), seront publiés en juillet, dans la même revue. — Cf. *L'Amateur d'Autographes*, juin 1903, p. 113.

DOCUMENTS INÉDITS

UNE ÉCOLE A S^TE-COLOMBE AU XVIIIE SIÈCLE.

Dans certains milieux, où la critique historique n'est pas toujours impartiale, on a coutume de dire que, jusqu'à la Révolution, l'instruction primaire était nulle ou presque nulle en Province. C'est là une affirmation toute gratuite dont maint historien autorisé et documenté a démontré la fausseté d'une manière générale.

Quoi qu'il en soit, au pays fléchois, que nous avons à cœur de défendre plus spécialement, il n'y eut jamais semblable dénuement dans les moyens d'Instruction. Dès le XIIIe siècle, en effet, on trouve des dons aux écoles de La Flèche, de Luché, etc.; à toutes les époques, on s'est occupé, chez nous, de cette question si importante : la formation de la jeunesse. L'inventaire du riche *chartrier La Varenne-Choiseul-Praslin* m'aura fourni à ce sujet un dossier fort intéressant, et c'est précisément en collationnant les pièces de ce dossier des écoles fléchoises, que j'ai découvert le document suivant.

C'est une lettre écrite par le prieur de Sainte-Colombe à César-Gabriel de Choiseul-Praslin, seigneur de La Flèche par sa femme Anne-Marie Brandelis de Champagne-La Suze, petite-fille de Catherine Fouquet-La Varenne, et héritière, à ce titre, de son cousin, Anonyme, arrière-petit-fils de Guillaume Fouquet, décédé en 1714, sans enfants.

Le comte de La Suze, n'est autre que Hubert-Jérôme, comte de Champagne-La Suze, oncle de Anne-Marie.

Qu'advint-il de cette école de la Beufferie? Je ne saurais le dire. Il me suffit de constater, qu'en 1739, c'est-à-dire longtemps avant la Révolution, une école gratuite fut fondée à Sainte-Colombe, par l'intermédiaire du clergé, qui presque seul, jusqu'alors, — on semble trop l'oublier, — se préoccupait de l'instruction de la jeunesse, et donnait à cette grande œuvre tous ses soins et tout son dévouement.

P. CALENDINI.

Monsieur,

La paroisse de Sainte-Colombe, proche La Flèche, dont vous estes Seigneur, se trouve redevable auprès de vous d'une indemnité pour une partie du temporel d'une écolle de charité fondée dans laditte paroisse, c'est ce qui me procure l'honneur de vous écrire pour vous offrir mes très heumbles respects, et vous prier de faire finir cette petite affaire le plus promptement qu'il sera possible, attendu que l'exercice de cette écolle sera suspendue jusqu'à ce temps-là; celle qui a fondé cette écolle en 1739 a donné une petite maison située dans la Beufferie, et qui relève de Monseigneur le comte de La Suze; et deux journeaux de terre scis dans les Poulailleries et qui relèvent de vous.

L'indemnité n'a point été payée du vivent de la fondatrice et elle avoit donné par son testament la joüissance de ces héritages à une servente, à la charge de payer ces droits; elle en a joüi jusqu'à la fin de la présente année qu'elle est décédée, aagée de 89 ans, sans avoir payé lesd[its] droits, en sorte qu'on a fait la vente de ses meubles et effets, qui se montent, ses petites debtes payées, à la somme de 263 l., sur quoi il faut payer l'indemnité et faire les réparations, c'est ce qui m'a déterminé à avoir recours à votre clémence, pour vous suplier de ne pas tirer à la rigueur le droit qui vous est deu; le journal de terre peut être affermé 15 ou 18 l. tout au plus, ce qui ferait pour les deux journeaux 30 ou 36 l., et comme le droit d'indemnité, consiste dans la joüissance de trois années, ce seroit pour les trois années 90 l. ou 108 l., au reste, Monsieur, c'est la vérité pure que je vous expose, d'autant plus que je n'ay en cela aucun interest, que l'avantage de la paroisse, et le désir de procurer le plus promptement qu'il sera possible, l'instruction de la jeunesse.

J'ai l'honneur d'estre, avec un profond respect, Monsieur,

Vostre très heumble et très obéissant serviteur,

MEZERAY,

Prieur de Sainte-Colombe.

Ce 6 juin 1758.

Chartrier La Varenne-Choiseul-Praslin. Original papier.

CHRONIQUE

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA MAYENNE

Je signalais, tout dernièrement dans les notes bibliographiques, un ouvrage d'un réel intérêt pour tout le pays fléchois : le *Dictionnaire historique topographique et biographique de la Mayenne.* Je suis heureux de le présenter à nouveau aux lecteurs des *Annales Fléchoises*, mais, pour ce faire, tout éloge est désormais superflu. La meilleure affirmation de la valeur incontestable de cette œuvre nous est, en effet, donnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui, dans sa séance du 15 mai, vient de lui décerner la première des médailles du Concours des Antiquités Nationales. Que l'auteur, M. l'abbé Angot, correspondant des *Annales Fléchoises*, veuille bien agréer les humbles mais sincères félicitations de la jeune *Revue*, pour cette récompense si flatteuse et si honorable.

P. C.

BIBLIOGRAPHIE

Encore une déception, chers lecteurs ! Le présent numéro, qui a déjà le tort de paraître en retard, ne vous apporte pas la *Bibliographie*. Veuillez m'en octroyer le pardon, car je promets, qu'au prochain fascicule, nous ferons ensemble notre habituelle promenade à travers les Livres et les Revues qui s'amoncellent de jour en jour sur mon bureau.

Je ne veux pas, cependant, tarder davantage à remercier ceux de nos lecteurs qui, trouvant intéressante cette partie de la *Revue*, en expriment leur satisfaction dans des lettres trop flatteuses.

Je ne saurais non plus oublier les Correspondants, dont les *Notes bibliographiques*, qu'elles arrivent du Mans, de Paris, d'Angleterre ou d'ailleurs, sont toujours les bienvenues.

***

En attendant le compte rendu prochain, je signale brièvement, les nombreux *hommages d'auteurs* envoyés à la bibliothèque des *Annales Fléchoises*. Ce m'est un bien agréable devoir de remercier ici, au nom de la *Revue*, les aimables donateurs, et en particulier, M. Robert Triger *(L'Eglise de la Visitation au Mans)*, Dom L. Guilloreau *(L'Obituaire des Cordeliers d'Angers)*, M. l'abbé Uzureau *(La Sénéchaussée de La Flèche et les Elections du Tiers en 1789)*, M. André Hallays *(En Flânant)*.

P. C.



Phototypie J. Bouveret, Le Mans

Château des Perrais, vu du Parc

CERANS-FOULLETOURTE

FÉODALITÉ

FOULLETOURTE

Le château de Foulletourte n'existe plus ; « son logis principal, seul vestige de l'ancien manoir, a été transformé en église paroissiale vers 1835 ». Nous allons « cependant en essayer la reconstitution, à l'aide d'un ancien plan géométrique du XVIIIe siècle et de la *Visitation* de la terre de Foulletourte faite au mois de novembre 1600, en présence de « haut et puissant seigneur Eléonor Barjot, escuier, sieur de Moussy-Barjot, Roncée et de la dite terre et seigneurie de Foulletourte, et de honnorable homme Jean Bellanger, sieur du Tertre, naguères fermier de ladite seigneurye », par Anthoinne de Lestang, demeurant à Saint-Biez-en-Belin, Marin Mouche, demeurant à La Suze, maistres maczons, Joachim Moriceau, maistre charpentier, faiseur de meulles et meullins, demeurant en la parroisse de Foulletourte, Michel Loret l'aysné et Pierre Mersenne, maistres couvreurs, demeurans, » le premier à Requeil et le second à Oizé (1).

« Si l'on en juge par la tour à pans de l'église, ancienne cage d'escalier du logis seigneurial, les

(1) Archives des Perrais. Cahier papier, des 26 novembre et jours suivants 1600.

constructions de la Cour de Foulletourte remontaient à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe. Elles étaient élevées non loin et à gauche de l'ancien chemin du Mans à La Flèche, sur un petit coteau qui domine le ruisseau de Fessard. Les bâtiments s'élevant autour d'une cour irrégulière, se composaient encore, à la fin du XVIe siècle, d'une fuie, d'une chapelle, de communs et de la maison seigneuriale, le tout entouré d'une « saincture de murailles ». Quant au manoir proprement dit, aujourd'hui converti en église, il était flanqué, du côté de la cour, de sa tour hexagonale, terminée par une partie en saillie sur corbeaux, et comprenait une cave, une cuisine, la « chambre des filles, estant sur la cave », la chambre du seigneur, « l'estude estant au bout d'icelle chambre », la « garde robbe », la grande salle de la maison, une chambre au bout de cette salle « appellée la chambre rouge », le tout au rez-de-chaussée. A l'étage se trouvaient plusieurs chambres et un grand grenier sur la pièce située au-dessus de la grande salle. Ce n'était pas un château fort proprement dit, mais une habitation rurale, protégée contre un coup de main, succédant, peut-être, à un donjon féodal, digne d'abriter les anciens seigneurs de Foulletourte, premiers chevaliers des comtes du Maine » (1).

Des souterrains voûtés, en pierres de taille et dont l'ouverture se trouvait dans le puits du château, mettaient celui-ci en communication avec plusieurs points éloignés. L'un avait son issue à un kilomètre de là, à La Hardonnière, et il y a quelques années on a retrouvé les traces d'un autre à La Mulottière.

La châtellenie de Foulletourte relevait de la baronnie de Château-du-Loir. Son possesseur devait foi et hommage lige au comte du Maine, son suzerain, et « toutesfoiz » qu'en sa présence celui-ci voulait mon-

(1) Abbé Amb. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 119.

ter à cheval, il était tenu de lui « chausser l'esperon du pié destre ». En retour, le jour où il accomplissait ce devoir, le comte du Maine devait le faire servir par ses écuyers et lui donner une livrée comme à l'un d'eux.

Il avait droit de haute, moyenne et basse justice, de four à ban, de fuie, de pêche, de garennes, de mesures à blé et à vin, de sceaux à contrats, dans toute sa séigneurie, d'usage et de pacage dans la lande du Bourray et dans la forêt de Longaunay; de banvin pendant quarante jours, pendant lesquels il pouvait « vendre le vin du creu de sadite chatellenie en sa maison de Foulletourte, par les mains de ses serviteurs et sans assiette », et sans pouvoir « cedder, transporter ou bailler à ferme ce droit, à peine d'en estre déclaré descheu ».

Son domaine comprenait, en 1457, outre le château de Foulletourte, comprenant « maison, estraiges, courtilz, vergiers, jardins et foussez, allées, yssues et dépendances d'icelles choses et un réservoir à mectre poisson », la métairie dudit lieu de Foulletourte, les bois de La Jarriaye, d'une contenance de deux cents arpents, ceux de Rèmes, sauf les droits du comte du Maine (1), une autre lande entre Foulle-

(1) Ses fourches patibulaires étaient dressées dans les bois de Rèmes, au lieu qui en a conservé le nom de *La Justice* (Chartrier des Perrais).

« Item, une pièce de bois et landes appellés les bois de Rèmes sis près voustre forest de Longaulnay, contenant en bois que en landes huit cents arpents ou environ, duquel bois vous prenez et avez droit de prendre tous les droits que ès autres bois segréaux de voustre ditte forest de Longaulnay vous appartient : c'est à scavoir que vous avez droit de prendre et avoir l'herbaige des bestes herbaigées ès bois et landes de Rèmes, sauf que mes bestes y sont franches sans payer aucun herbaige.

« Item, y avez droit de prendre la tierce partie de la vente du bois toutesfoiz que le cas y échet qu'il est vendu avec l'enchère qui par dessus le prix que je aurois vendu ledit bois seroit mise, si aucune y est, et moi les deux parts dudit bois m'appartient.

« Item, quand pesson audit bois et voustre forest est crié à parnaige

letourte et La Fontaine-Saint-Martin, joignant d'une part aux bois de Rèmes, « le grant chemin mançais entre eux », contenant trente arpents environ; le four à ban et le moulin de Foulletourte, « l'aistre » de La Huonnière, les étangs de La Hardouinière, de Sion et de La Bezardière, et les habergements de La Lamberdière et de La Brière, à Yvré-le-Pôlin (1).

Sa mouvance comprenait la plus grande partie du territoire de la paroisse de Cerans, soit directement, soit par l'intermédiaire de divers petits arrière-fiefs; elle s'étendait en outre sur les paroisses voisines : Parigné-le-Pôlin, Oizé, Yvré-le-Pôlin et Saint-Gervais-en-Belin. Ses vassaux, tous tenus à la foi et à l'hommage simple et en plus à quelques deniers de service, lui devaient : Palluau, 18 d. et un cheval ; Montaupin-La Cour, à Oizé, 7 s. 6 d. ; L'Orgeardière, à Oizé, 4 d. ; La Chevalerie, à Parigné-le-Pôlin, 3 s. et un cheval « à muance de seigneur » ; Rouveau, à Oizé, 12 d. ; le château des Perrais, obéissance ; La Herpinière, 12 d. ; La Jeunaisière, 6 s. ; La Belinière, 16 d. ; la Motte de La Forterie, à Parigné-le-Pôlin, 7 s. 6 d. ;

je vous suis tenu payer pour le parnaige dudit bois douze soulz pour voustre droit de parnaige, et puis prendre et lever iceluy parnaige par quarante jours commençant au temps dudit parnaige de voustre dite forest.

« Item, avez droit de prendre et avoir la tierce partie de la minière à fer desdits bois et landes, et les deux parts m'en appartiennent.

« Item, ai droit de prendre par moi ou par mes gens à ce commis bois audit lieu de Rèmes pour mon usage, tant à faire maisons, merrains, chauffaige pour ma maison que pour le four à ban et pour les réparations de mes moulins et estangs, que à toutes autres choses nécessaires pour la terre et appartenances de Foulletourte, ainsi que moi et mes prédécesseurs en avons accoustumé à user anciennement.

« Item, ai droit d'avoir la connoissance des malefaicteurs, avec l'amende, pris par moi ou par mes gens et officiers, et s'il advient que vos officiers les prennent avant les miens, la punition vous en appartient par prévention. » (Archives nationales, P. 345 [3], cote 63. Aveu rendu par Jean de Bouillé, écuyer, seigneur de Foulletourte, au comte du Maine, le 28 novembre 1457.

(1) Archives nationales, P. 345 [3].

Les Chouans, une paire d'éperons blancs, évalués une livre 18 s. ; La Brière, à Yvré-le-Pôlin, 5 s. ; Les Hayes, à Saint-Gervais-sur-Belin et Yvré-le-Pôlin, 18 d. ; La Haterie, 8 d. ; la Mulotière, 7 s. 6 d. ; La Poillière, 6 s. 7. d. et 3 boisseaux d'avoine ; La Hamberderie, 5 s. ; L'Artandeux, appartenant au curé de Parigné-le-Pôlin (1), 6 d. ; le fief de Cerans, 3 s. 9 d. ; La Languecinière, Courtangis et La Torchardière, appartenant en 1457 à Jean de Possons, 7 s. 6, d., 4 s. 6 d. et 2 s. ; La Bodinière et La Saulaye, 2 s. 6 d., etc. D'autres lieux lui payaient comme cens ou comme rentes inféodées : La Chauvellière, 2 livres affectées au chapelain de Sainte-Catherine ; Les Bouglières, 60 boisseaux de seigle, 12 d'avoine, 3 de froment, un porc abonné à 9 livres, et 9 s. en argent ; La Rigaudière, 6 boisseaux de seigle, 12 s. en argent et 4 chapons ; Le Grenouillet, 1 livre 16 s. ; Le Grand-Gué-Rechigné, une livre et une corvée à bienner ; Le Petit-Gué-Rechigné ou Maison-Neuve, 10 s. ; La Braudière, 4 boisseaux de seigle, 2 d'orge, 1 s., une corvée à faner et une corvée à bienner ; La Brardière, 3 s. 8 d. ; La Berrerie, 20 s. et 2 chapons ; Le Grand-Chemin ; La Bardouillère, 2 chapons ; La Fosse-Girault, une livre et 4 poules ; La Foucherie, 5 s. 6 d., une corvée à faner et une corvée à bienner ; L'Embûche, 2 s. 6 d. ; La Lamberdière, 12 de franc devoir ; L'Aubépin, 7 s. 4 d. ; La Poterie, 2 s. 6 d. ; La Blanchetière, 20 s. 2 d., 2 corvées à faner et 2 corvées à bienner ; Montgreffier, 15 s. et 3 boisseaux de froment ; Libois, 2 d. ; La Foliette, 2 s. 6 d. ; Mon-

(1) Des aveux sont rendus pour ce fief au seigneur de Foulletourte par Me Jean Hallé, en 1402 ; Jean Follenfant, 1450 ; Etienne Roustié, en 1454 ; Jean Presle, en 1473 ; René Le Provost, en 1490 et 1494 ; Michel Cherot, en 1513 et 1539 ; Jean de Mareau, en 1545 ; Mathieu Moriceau, en 1548 ; Jean Tarot, en 1549 ; Julien Alloyeau, en 1570, 1576, 1598 et 1607 ; Jean Le Jeune, en 1621 et 1623 ; Michel Mauboussin, en 1656 et 1665 ; Michel Jamin, en 1688 ; René Jamin, en 1731 ; et Michel Le Boucq, en 1745 (Chartrier des Perrais. *Inventaire des titres de la vicomté de Foulletourte, 1770*).

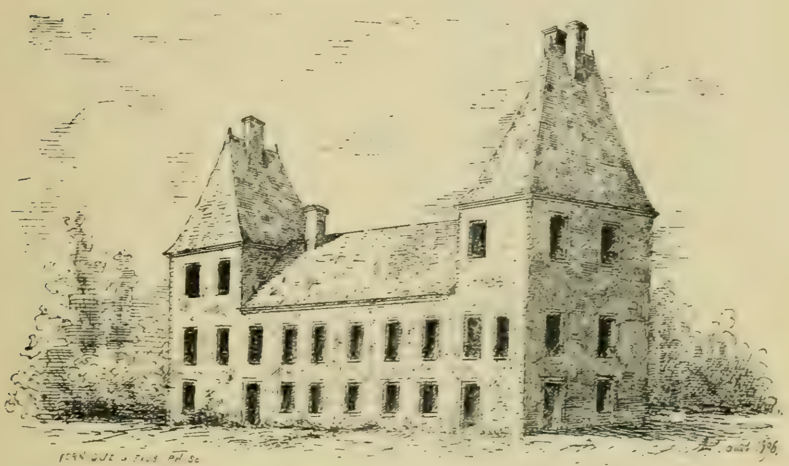
taleaume, 4 s. 2 d.; Maupertuis, 8 s. 4 d.; La Loge ou Brosse, 2 livres; Les Grands-Ruaux, 18 s.; Vaudenoyers, 6 s.; Les Terriers, 2 s.; Les Chénaux, 1 livre 6 s. et 3 chapons; La Tuilerie de Bersegeay ou Grandes-Forges, 3 d.; Le Buisson, 2 d.; La Saullaye de Coulevraux, 3 s. 4 d., une corvée à faner et une corvée à bienner; Les Petites-Forges, 6 d..; Le Bordage, 3 d.; La Petite-Couture, 12 d.; La Baussonnière, 2 s.; l'église et le cimetière de Cerans, le divin service; la chapelle de Sainte-Catherine, 1 d. réquérable; La Brioche et La Birotterie, 6 d.; L'Alinière, 4 d. réquérables; les maisons de l'*Ecu*, 5 s., plus 5 autres sols pour droit de four; celles de La Reinière, 12 d. et 3 boisseaux de seigle; celles de l'Ecole, 1 d., une corvée à faner et une corvée à bienner; celles du *Croissant*, 5. d., 2 s. 6 d. pour droit de four, une corvée à faner une corvée à bienner et 3 boisseaux de seigle; *La Croix-Verte*, 5 s., 2 corvées à faner et 2 corvées à bienner; La Grand'Maison, 12 d. et 5 s. pour droit de four; le clos de La Forêt, 4 s. 7 d.; celui du Meslier, 13 d.; les maisons de La Cave, 6 s.; celles du *Plat d'Etain*, 12 d., une corvée à faner et une corvée à bienner; Le Gaceau, 37 livres; Le Tertre d'Aiguillon, 10 s. et 2 corvées à faner; le moulin de Teufeu, 5 s. et 24 terrines; La Prise de la Justice ou Haverie, 5 s.; le bordage du Château, 1 s.; La Grande-Couture, 18 boisseaux d'avoine; La Huonnière, 4 s. 2 d.; Bordigné ou Bourdigné, 3 s. 4 d.; Trésallay, 2 d. requérables; Le Grand-Rosier, 2 d. requérables; La Villenière, 2 s. 6 d.; La Gasnerie, 2 d.; La Rouillère, 5 s. et une corvée à bienner (1); etc.

Le baron de Château-du-Loir devait chaque année

(1) Le 2 juillet 1766, le marquis de Broc abonna à 10 s. chaque corvée à faner dans la prée de Foulletourte et à 5 s. chaque corvée « à bianner et à curer le ruisseau de son moulin de Foulletourte depuis la roue dudit moulin jusque au bout de sa prairie » (Archives des Perrais).

au seigneur de Foulletourte, le dimanche de la mi-carême, « une lamproye vive en un bassin,.... sur l'acquit et trespas du long de la ville de Foulletourte .... au regart de la prévosté de la chastellenie d'Oysé » (1).

Hugues de Vernie *(Hugo de Vernia)* (2), chevalier, est le premier de ses seigneurs dont le nom nous soit parvenu. En 1228, il mit d'accord Geoffroy Burel,



PRIEURÉ DE LA FONTAINE-SAINT-MARTIN.

chevalier, et le meunier Josbert, au sujet du moulin de Floué (3). Quelque temps avant sa mort, en 1249, il donna aux religieuses bénédictines de La Fontaine-Saint-Martin (4) la dîme des moutures de son moulin

(1) Archives nationales, P. 343^{2}, 345^{3}, 352, 353, 355, 427, 456 et 1334^{1}.

(2) Hugues de Vernie tirait son nom de la paroisse de Vernie (Sarthe), dont il était seigneur.

(3) Archives de la Sarthe, H. 1533.

(4) Le prieuré de La Fontaine-Saint-Martin, dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes, fut fondé le 11 novembre 1117 par Foulques, comte d'Anjou et du Maine, et sa femme Eremburge de

de Foulletourte et deux septiers de mouture sur ce moulin. Hugues de Vernie, son fils, qualifié aussi chevalier, échangea ces choses avec les religieuses, en 1259, pour quatre septiers de mouture blanche, mesure de leur prieuré, à prendre sur le même moulin le jour de l'Angevine, à condition de faire célébrer chaque année un anniversaire pour le repos de son âme et de celle de son père. Déjà, en 1253, il leur avait délivré une lettre d' « indemnité » pour tout ce qu'elles « avaient acquis ou pourraient acquérir dans la seigneurie de Foultourte, avec droit de le tenir sans aucune charge ou redevance féodale que les droits ordinaires ». L'année suivante, il leur avait donné 30 sols mançais de rente annuelle, c'est-à-dire 60 sols tournois, et tout son droit et domaine sur une maison de Foulletourte appartenant autrefois à Fouques Le Maçon (1).

La Flèche. Geoffroy, leur fils, approuva plus tard leur fondation et y ajouta un don de 60 livres de rente sur son domaine d'Anjou. Henri II, roi d'Angleterre, en 1151, Charles de Valois, comte du Maine, en 1300 (v. st.), Philippe de Valois, en 1329, Jean, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, son fils, en 1335, et un grand nombre de seigneurs manceaux le comblèrent de leurs libéralités. Ses revenus étaient évalués à 4.000 livres en 1776.

Ses prieures, qualifiées dans les chartes de « prieures perpétuelles » et quelquefois d' « abbesses », sont : Jeanne, 1180 ; Jeanne Le Vayer ou La Vaière, 1380-1391 ; Colette de Saint-Crespin, 1398 ; Catherine de Tucé, 1407-1429 ; Philippe de Tucé, 1438 ; Jeanne d'Orange, 1451-1464 ; Jeanne de Laval, 1466 ; Marguerite Harel, 1470 ; Jeanne de Pennart, 1471-1498 ; Jeanne de La Roë, 1514-1526 ; Yvonne de La Roë, 1526-1557 ; Françoise de La Roë, 1557-1593 ; Claude de La Roë, 1593-1624 ; Urbaine Le Roux, 1626-1649 ; Marie de Rabodanges, 1649-1665 ; Catherine-Louise de Rabodanges, 1665-1723 ; Renée-Eléonore de Broc, 1724-1745 ; et Louise-Marie-Madeleine de Broc, 1745-1790. Les dates que nous donnons sont les dates extrêmes de leur priorat fournies par des documents authentiques (Archives de la Sarthe, G. 358, 363, et H. 1508-1576. — Etude des notaires de Saint-Jean-de-la-Motte et de Cerans-Foulletourte, etc.).

(1) Archives des Perrais. *Inventaire des titres de la vicomté de Foulletourte*, 1770. — Archives de la Sarthe, H. 1508. — Les seigneurs de Foulletourte acquittèrent ces rentes jusqu'en 1789 (Arch. de la Sarthe, H. 1535).

Un de ses successeurs, Jean de Vernie, chevalier, transigea le jeudi avant la décollation de saint Jean-Baptiste 1292, avec les religieux de l'Epau, représentés par frère Jean de Hyllers, leur procureur, au sujet des prétentions d'Agnès, sa femme, autrefois épouse de défunt Simon de Perrehot, sur les biens légués par ce dernier aux religieux de ladite abbaye (1).

« Le mardi, après la saint Laurent 1321, « Catherine de Vernie, dame de Foletorte, et Jehan, son fils, escuier », confessèrent qu'en échange de 8 livres tournois de rente qu'ils devaient à « Denise de Vernie, jadiz fille de feu mons[r] Jehan de Vernie, chevalier, sur la métairie de Rouzières », ils avaient baillé à ladite Denise « la meson de la mestairie du Breuil et XXXIII journaux de terre, ...sises les dites choses en la paroisse de Cures, ou fié de la dicte Catherine de Vernie » (2). En 1327, le mercredi après la saint Christophe, Huet de Vernie, son frère ou son parent, vendit « tout le droit » qu'il « avoit ès II pars des bois de La Talaye, en la forest de Loncaunoy » (3).

Jean de Vernie, écuyer, seigneur de Foulletourte, acquit le 5 juin 1362, de Jean Yvon, « paroissien de Serens », le domaine et fief de La Lamberdière, dont il possédait déjà la suzeraineté (4).

Bouchard de Vernie, probablement son fils, en tout cas son proche parent, hérita de ses seigneuries de Foulletourte et de Vernie. Son épouse, Agnès de La Chevalerie, dame de ce fief, à Parigné-le-Pôlin, lui donna un fils, Jean de Vernie, son seul et unique héritier. Devenue veuve, elle contracta une nouvelle alliance, avant 1383, avec Jean des Escotaiz et en eut

(1) Archives de la Sarthe, classement Bilard, H. 74 [1], n° 50.

(2) Abbé Amb. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 103. — Bibliothèque du Mans, Ms. Titres de Beaulieu, 276[2], fol. 76 v°.

(3) Abbé Amb. Ledru, *in loco citato*, p. 387. — Archives nationales, JJ. 268, fol. 40 v°.

(4) Archives des Perrais. — Abbé A. Ledru, *in loco citato*, p. 390.

un autre fils, Michel des Escotaiz, à qui elle transmit la propriété de sa terre de La Chevalerie (1),

Jean de Vernie, écuyer, avoua au comte du Maine, le 2 mars 1387 (v. st.), ses terres et appartenances de Foulletourte et de Vernie (2). Au mois de juin 1395, le roi Charles VI lui accorda une rémission pour avoir tué, dans une dispute à Foulletourte, Michel Mercent qui l'avait provoqué (3). Après procès avec feu Juliot Aspret au sujet de « l'estanc de Trelazé », il vendit à Jean Aspret, demeurant au Mans, fils dudit Juliot, « le lieu et estrage de Trélazé », pour la somme de 50 livres tournois. L'acte qui constate cette cession est daté du samedi après *Invocavit me* (26 février) 1395 (v. st.) (4). En 1406 et 1415, Jean de La Motte, seigneur de Boncourgeon, et Charles du Mesnil, seigneur de La Droulinière, se reconnurent pour ses vassaux, au regard de sa seigneurie de Vernie et de Saint-Denis-d'Entre-les-Eaux (5).

Nous ignorons la date de sa mort. Jeanne de La Fosse, sa femme, en était veuve le 15 juin 1433, lorsque Geoffroy de La Fosse, écuyer, son frère, prisonnier de guerre de Jehan Greffin, de la garnison du Mans, vendit à la Confrérie de l'église du Mans, pour payer sa rançon, leur domaine de La Fosse, à Teloché, moyennant le prix de 360 livres tournois, le marc d'argent étant compté à 6 livres 18 sols (6).

Il laissait deux enfants : Marie de Vernie, qui suit ; et Raoulline, *alias* Anne de Vernie, dame de Saint-Denis-d'Entre-les-Eaux, à Mézières-sous-Lavardin, femme : 1° de René Chouenneau, écuyer, seigneur de

(1) Archives des Perrais. — Abbé Amb. Ledru, *in loco citato*, p. 265, 394 et 450.

(2) Archives nationales, P. 1334¹, cote 84.

(3) Archives nationales, JJ. 147, fol. 155 v°.

(4) Archives des Perrais. Vidimus parch. du 27 oct. 1438.

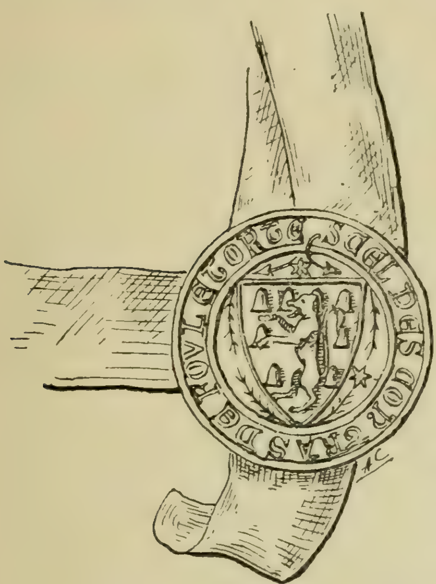
(5) Archives de la Sarthe, E. 3¹⁵², n° 1 et 4², f°. 28.

(6) Archives de la Sarthe, G. 109.

La Chouennière, dont elle est veuve en 1466 ; 2° et en 1474, de Thierry de Lamorgan (1).

Marie de Vernie épousa, par contrat du 15 septembre 1408, Jean de La Haye, écuyer, seigneur d'Auvers, en la paroisse de Gouis (2), et reçut en dot 40 livres de rente, dont 20 livres à prendre sur les terres de La Poillière, à Cerans (3).

Matheline ou Mathurine de La Haye, dame de Foulletourte, de Vernie-la-Motte et d'Auvers, leur fille unique, s'unit en premières noces à Jean I Le Maczon, chevalier, et en secondes noces, avant le 3 juillet 1449, à Jean de Bouillé, écuyer, seigneur de Houssemaigne, lequel décéda à la fin de 1475 ou au commencement de 1476. De sa première union elle eut Jean II Le Maczon, chevalier, seigneur après elle de Foulletourte, de Vernie-la-Motte, d'Auvers et de La



SCEAU DE LA COUR DE FOULLETOURTE (4).

(1) Archives de la Sarthe, E. 3152, nos 6, 7, 9, 11, etc.

(2) Gouis, autrefois paroisse, fait aujourd'hui partie de la commune de Durtal (Maine-et-Loire).

(3) Archives des Perrais. — Abbé Amb. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 194 et 450.

(4) Ce sceau, en cire verte, est appendu à une baillée à héritage du domaine de « La Batahuère », par Jehan Le Royer, clerc, paroissien de Cerans, à Jehan Mellet, du 30 juin 1454 (Archives des Perrais).

Masselière, à Bazouges, et qui trépassa en 1501 ou 1502 (1).

Jeanne Le Clerc de Juigné, son épouse, lui donna une nombreuse postérité : 1° René Le Maczon, qui suit ; 2° Marie Le Maczon, unie par contrat du 21 janvier 1481 à Girard du Bouchet, seigneur de Mondagron, fils aîné de Jacques du Bouchet et de Jeanne de Beaumont, seigneur et dame de La Forterie. Elle reçut en dot la terre et seigneurie de Vernie-la-Motte, le bordage de Champroux, à Mézières-sous-Ballon, et la métairie de La Brière, à Yvré-le-Pôlin, sous l'hommage de Foulletourte et le devoir de 5 s. de service. Elle était veuve, lorsque le 20 juin 1520 elle donna à François du Bouchet, son fils puîné, tout ce qui pouvait lui revenir de la succession de feu Jacques Le Maczon, son frère ; 3° Jacques Le Maczon, sieur de Fleuré, mort sans enfant ; 4° Masline ou Mathurine Le Maczon, conjointe, par contrat du 27 octobre 1506, à Antoine de Sallaines, écuyer, fils de René de Sallaines, écuyer, seigneur dudit lieu et des Brosses, et de Jeanne d'Oriard. Elle vivait encore le 30 avril 1551. Le 16 décembre 1523, elle vendit à René Le Maczon, seigneur de Foulletourte, sa part dans la succession de Jacques Le Maczon, sieur de Fleuré, leur frère commun, et dans celle de feu Jeanne Le Clerc, leur mère, pour la somme de 50 livres tournois ; 5° Catherine Le Maczon, mariée en 1503 à Jean de La Chesnaye, chevalier, seigneur des Hayes ; 6° Jeanne Le Maczon, femme de Mathurin de Fay, seigneur de Chassillé, qui, le 24 décembre 1517, céda à René Le Maczon, seigneur de Foulletourte, sa part dans la succession de Guillemine Le Maczon, c'est-à-dire la terre et seigneurie de La Bouteillerie ; 7° Guillemine Le Maczon, dame du Port et de La Bouteillerie ; 8° Jean III Le Maczon, sieur de La Fontaine,

(1) Archives des Perrais. — Abbé Amb. Ledru, *in loco cit.*, pp. 194, 422, 450, etc. — Archives de la Sarthe, E. 169.

mari d'Ysabeau Le Mère et acquéreur, le 1er octobre 1533, d'un pré de deux hommées sur le ruisseau de Vezanne, paroisse de Mézeray, appartenant à Jean Aubert (1).

René le Maczon, écuyer, seigneur de Foulletourte et d'Auvers et de La Motte-d'Arthezé, épousa Andrée de Brée, fille de Guyon de Brée, écuyer, seigneur de Foulloux, de Montchevrier et de Saint-Denis-du-Maine, et de Louise de Laval. Il était déjà marié lorsque son père et sa mère lui constituèrent, le 2 juin 1494, 120 livres de rente à prendre sur tous leurs biens par avancement d'hoirie. Il mourut entre 1531 et 1533, et Andrée de Brée, sa veuve, le 1er novembre 1544. Par son testament, du 8 décembre 1542, celle-ci demandait à être enterrée dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié du « couvent de Monsieur Saint-François » de La Flèche et donnait aux religieuses du Tiers Ordre Monsieur Saint Françoys » de cette ville, « vivantes en communauté en la maison de feu Jehanne du Bellay », une rente de 10 livres sur la métairie de La Hardouynière, à Cerans. Elle faisait en outre mention de « feu » son « nepveu Christofle Le Masson » et de « René, bastard » dudit Christophe, à qui elle lèguait cent livres tournois (2).

Olive Le Maczon, sa fille et seule héritière, dame de Foulletourte, Auvers et La Motte-d'Arthezé, épousa René de Beauvau, seigneur de Pimpéan, fils de Louis de Beauvau, baron de Précigné et de Sillé-le-Guillaume, seigneur de Vandœuvre et de Pimpéan, et de Regnaude de Hure (3).

(1) Archives des Perrais. — Abbé Amb. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, pp. 186, 195, 453, etc. — Cabinet de M. J. Chappée, dossier de Sallaines. — Archives de la Sarthe, E. 169.

(2) Archives des Perrais. — Abbé Amb. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 195, 471, 476, etc. — Archives de la Sarthe, H. 1684.

(3) Archives des Perrais. — Moréri, *Dictionnaire historique*, t. II, p. 278. — René de Beauvau, d'après l'abbé Amb. Ledru et un sceau des contrats de Foulletourte appendu à un acte du 15 février 1551

« A René de Beauvau succéda son fils André de Beauvau, écuyer, puis chevalier de l'Ordre du roi, seigneur d'Auvers, de Foulletourte, de Vandœuvre et de Pimpéan. Il épousa Philippe de Naillac et mourut misérablement, selon ce récit de Louvet :

« En l'année 1569, le roy fist tenir en la ville de Poictiers les Grands Jours, où la justice fust bien rendue pour y avoir beaucoup de meschants pugnis de mort, mesme grand nombre de noblesse, lesquels, par leurs mauvais comportements, y furent esmondez, entre lesquels *M. de Beauvau, sieur de Pimpéan*, y eust la teste tranchée pour avoir tué ung recorps de sergent qui lui faisoit une sinnification d'arrêt de la cour à la porte des Cordeliers d'Angers, lequel recors avoit nom Marin Gentil, qui assistoit Jehan Chaudet, notaire royal » (1). Le 24 août 1580, « messire Gabriel de Beauvau, chevalier de l'ordre du roy, sieur du Riveau », était curateur des enfants du défunt (2), c'est-à-dire de Jean-Baptiste de Beauvau, lequel mourut en 1597, sans postérité de Françoise du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu ; de Gabrielle de Beauvau, femme de Louis Arbaleste, vicomte de Melun, et de Renée de Beauvau, mariée à Léonor Barjot, seigneur de Moussy.

« Le 11 mai 1593, Léonor Barjot, écuyer, fit foi et hommage au roi pour sa châtellenie de Foulletourte, qu'il vendit plus tard, avant 1607, à « Monseigneur Claude Bouthilier », conseiller au Parlement de Paris, et à sa femme Marie de Bragelongne » (3). Ceux-ci, à leur tour la cédèrent le 9 avril 1617, à Sébastien de

(v. st.), portait pour armes : *d'argent à quatre lions de gueules passant, cantonnés, armés, lampassés et couronnés d'or, avec une étoile d'azur à huit branches, en abime* (Abbé Amb. Ledru, *in loco cit*, p. 196. — Archives des Perrais).

(1) *Journal de Louvet*, dans la *Revue de l'Anjou*, 3e année, 1854, p. 48.

(2) Archives des Perrais.

(3) Abbé Amb. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 196-197.



CHATEAU DES PERRAIS (facade N.)

Broc, seigneur des Perrais, pour la somme de 45,000 livres (1).

Louis XIII, dont Sébastien de Broc (2) était gentilhomme ordinaire de sa chambre, lui fit remise dès le lendemain des ventes de la terre de Foulletourte. Le 27 février 1620 il lui accorda la « charge de cappitaine des chasses de ses forestz du païs et conté du Maine, bois et buissons qui en deppendent », et en juillet 1635, par lettres patentes datées de Fontainebleau et enregistrées le 4 août 1636, il érigea en sa faveur la châtellenie de Foulletourte en vicomté, avec concession d'un marché le mardi de chaque semaine et de deux foires par an, le 16 août et le jour de sainte Catherine (3).

Sébastien de Broc, seigneur des Perrais, de Mondan, du Grand fief de Vaas, de Grillemont, de La Chappelière, de Bœuf-Renard, de Pierrepont, du Bois-Tancé, de La Roche-Tabary, à Bernay, de Beaumont, à Oizé, du Grand-Livernois et de Trelazé, à Cerans, vicomte de Foulletourte, mourut le 13 novembre 1662. Il s'était marié trois fois : 1° le 26 mai 1617, à Marie Le Bigot, dont il eut un fils, Pierre de Broc, chevalier, enseigne d'une compagnie au régiment des Gardes du roi, puis lieutenant au régiment des Gardes françaises, qui décéda sans alliance le 10 septembre 1646 ; 2° le 1er avril 1623, à Aimée de Sallart ; et 3° le 3 octobre 1654, à Marie-Madeleine de Broc, sa petite-nièce.

Devenue veuve et « dame douairière et usufruitière » des terres de Foulletourte et des Perrais, Marie-Madeleine de Broc épousa en secondes noces, à

(1) Archives des Perrais. — René Barjot, seigneur de Moussy, Roncée et Foulletourte, blasonnait : *d'azur au griffon d'or et à une étoile de même en chef* (Abbé Chambois, *Recherches de la noblesse dans la génér. de Tours en 1666*, p. 35) ; et Claude Bouthilier : *d'azur à trois losanges d'or posés deux et un* (Archives des Perrais).

(2) La famille des Broc a pour armes : *de sable à la bande fuselée d'argent de sept pièces.*

(3) Archives des Perrais. — Pièce justificative.

Vernantes, le 5 novembre 1663, Charles de Maillé de La Tour-Landry, chevalier, marquis de Jalesnes (1). Elle trépassa aux Perrais le 30 janvier 1713, et fut inhumée le lendemain dans l'église de Parigné-le-Pôlin, auprès de son époux (2).

La succession de Sébastien de Broc ne fut définitivement réglée qu'en 1722. Les terres de Foulletourte et des Perrais échurent à Michel, comte de Broc, son arrière-neveu. Ses descendants les possèdent encore aujourd'hui, sauf toutefois le château de la Cour de Foulletourte, donné par Charles-Gabriel, marquis de Broc, en 1835, pour l'érection de l'église paroissiale de Foulletourte (3).

H. ROQUET.

(A suivre.)

(1) Archives des Perrais. — Abbé Amb. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, pp. 190-206, etc. — Abbé G. Esnault, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, t. II, p. 137.

(2) Registres de l'état civil de Parigné-le-Pôlin.

(3) Abbé Amb. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, pp. 259-352.



nepveu. f.

LES PERRAIS AU XVIIe SIÈCLE.

NOTES

SUR LES

ÉCOLES DE BRULON ET DE CHANTENAY

La paroisse de Brûlon possédait une école dès le commencement du XVI[e] siècle. Nous lisons, en effet, dans les registres de l'Etat-Civil de cette paroisse cette note qui confirme notre assertion : « Le 10 Mars 1592, fut inhumé en l'église » honorable maistre Anthoyne Buysard, « âgé de 90 ans et plus, maître d'école, » ayant régenté aud. lieu de Brullon, « fort louablement et en bonne réputation, l'espace de soixante ans et plus. »

M. A. Bellée, dans son ouvrage sur l'Instruction publique dans la Sarthe avant la Révolution, attribue à Jean Rousson, curé de Chantenay, la fondation de l'école de cette dernière paroisse. Il eût été plus exact de dire que ce curé réalisa les intentions de l'un de ses prédécesseurs, Pierre de la Beccane. Celui-ci, dans son testament, daté du 15 Mai 1584 et conservé dans les archives paroissiales de Chantenay, lègue à la fabrique une somme de cent livres tournois, qu'il « veult et entend estre convertie en « acquez d'héritages au profict de lad. fabrique, au « plustost que faire se pourra, la jouissance et pro- « priété demeurer à lad. fabrique, avec condition « toutesfoys que où il se trouvera un M[e] deschollе aud. « Chantenay qui soit prestre, suffisant et capable « pour instruire les enfans tant en la religion catho- « lique, apostolique et romaine, grammaire que

« autres bonnes sciences, veult et entend led. testa-
« teur que la jouissance et usufruict desd. choses
« luy soyt baillée par le procureur et habitans pen-
« dant qu'il continuera led. exercice de M[e] descholle
« et à la charge aussy qu'il dise et célébre la messe
« de *Sancto Rocho* et qu'il paye aud. curé dud. Chan-
« tenay pour son sallaire de dire les suffrages par
« chacun an, le jour et festes de Pasques, la somme
« de vingt solz tournois et une autre pareille somme
« de vingt solz tournois a lad. fabrique..... » Au commencement du XVIII[e] siècle, une autre école spécialement destinée aux filles fut fondée à Chantenay par un bienfaiteur dont le nom nous est inconnu.

Em.-Louis Chambois.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

ŒUVRES DE RONSARD

(SUITE ET FIN) (1)

1573 (fin d'août). — Une Ode de 102 vers parue dans un opuscule de Jean Dorat intitulé : *Magnificentissimi Spectaculi a Regina Regum matre in hortis suburbanis editi*, in Henrici Regis Poloniae invictissimi nuper renunciati gratulationem, descriptio.

La Nymphe de France parle :

Je suis des Dieux la fille aisnée (2).

1573. — Un sonnet paru en tête d'*Hippolyte*, tragédie de Robert Garnier (chez R. Estienne) :

Il me souvient, Garnier, que je prestay la main (Bl., V, 354).

1573-74. — Un sonnet paru en tête de *Cornélie*, tragédie de Robert Garnier (chez R. Estienne) :

Le vieil cothurne d'Euripide (Bl., V, 355).

1574 (début) (3). — Une Ode parue en tête de la *Traduc-*

(1) Voir *Annales Fléchoises*, n° de juillet 1903.

(2) N'a jamais été réimprimée depuis 1575, année où elle reparut dans l'opuscule de Ronsard intitulé *Les Estoilles*. On la chercherait en vain dans les éditions collectives du XVIe siècle (1578, 1584, 1587, 1592, 1597), dans celles du XVIIe (1604, 1609, 1617, 1623 et 1630), et dans celles du XIXe. Voir dans le présent numéro des *Annales Fléchoises*, pp. 110 et suiv., le texte intégral de cette ode.

(3) Le privilège de la traduction de l'Iliade par Jamyn est du 16 janvier 1574. Elle parut chez Lucas Breyer et avait une 3e édition dès 1580; il est probable que l'édition L'Angelier (1584), seule connue de Bl., était la 4e.

tion des treize derniers livres de l'Iliade, par Amadis Jamyn :

Homère il suffisoit assez (Bl., II, 478).

1574 (vers juin) (1). — Une épitaphe et un sonnet parus dans le *Tombeau du feu Roy tres chrestien Charles IX* :

Doncque entre les soupirs, les sanglots et la rage (Bl., VII, 170).

Comme une belle fleur qui commençoit à naistre (ibid., 175).

1575. — *Discours au Roy après son retour de Pologne* (plaquette) (2) :

Si l'honneur de porter deux sceptres en la main (Bl., III, 276. — M. L. VI, 399),

discours, suivi de ce sonnet à la reine de Navarre :

Princesse que le ciel, les dieux et la nature (M. L., VI, 401) (3).

1575. — *Le Tombeau de Marguerite de France*... (plaquette) (4) :

Ah ! que je suis marry que la Muse françoise (Bl., VII, 177 et note).

1575. — *Estrennes au Roy Henry III*, envoyées à sa Majesté au mois de décembre (1574) :

A vous, race de Rois, prince de tant de princes (Bl., III, 283, et VII, 306).

1575. — *Les Estoilles*, à mon Sieur de Pibrac, plaquette contenant 8 pièces, dont 5 nouvelles que voici :

(1) Charles IX mourut le 31 mai.

(2) Henri III, venant de Turin, où il resta du 12 au 20 août environ, fit son entrée à Lyon le 6 septembre 1574. Mais il ne fut de retour à Paris que vers la fin de février 1575, après être allé à Avignon, derechef à Lyon, puis à Dijon et Reims, où il fut sacré et marié.

(3) Réimprimé d'abord par A. de Rochambeau (Cf. la *Famille de Ronsart*, Paris, Franck, 1868, p. 186).

(4) Cette sœur de Henri II, protectrice de la Pléiade, duchesse de Savoie depuis 1559, mourut le 18 septembre 1574.

O des Muses la plus faconde (Bl., V, 148).
Charles, en qui le ciel toutes graces inspire (III, 256) (1).
Charles, tel que je suis vous serez quelque jour (id., 258) (2).
Phœbus, soit que tu sois (II, 327).
Je vous donne pour vos estreines (id., 331) (3).

1575. — Un sonnet paru en tête des *Œuvres de M. Ambroise Paré :*

Tout cela que peut faire en quarante ans d'espace (M. L. VI, 398) (4).

1576. — Un sonnet paru en tête de l'*Histoire de Georges Castriot*, surnommé Scanderbeg (par J. de Lavardin) :

L'Epire seulement n'est en chevaux fertille (Bl., V, 358. — M. L., VI, 404).

1577. — Une épigramme en tête des *Œuvres poétiques d'A. Jamyn :*

Heureux tu jouis de ta peine (Bl., VI, 416. — M. L., VI, 405) (5).

(1) C'est, d'après une note de la plaquette, une « Réponse à une élégie du feu Roy Charles IX, envoyée à Ronsard qui se commence :

Ronsard, je cognais bien que si tu ne me vois
Tu oublies soudain de ton grand roy la voix. »

(2) C'est, d'après une note de la plaquette, une « Réponse à une autre élégie de sa dicte Majesté, qui se commence :

Ronsard si ton vieil corps ressemblait ton esprit,
Je serais bien content d'avouër par escrit ».

(3) Les trois autres pièces de cette plaquette étaient :

1° *Le Discours au Roy Henry à son arrivée en France* (= *après son retour de Pologne).*

2° *La Nymphe de France parle.*

3° *La Nymphe Angevine parle* (par Amadis Jamyn).

Ces deux dernières pièces datent du gala des Tuileries (août 1573). Elles furent réimprimées à la fin de la plaquette des *Estoilles,* mais en caractères particuliers (en capitales) et avec une pagination qui ne continue pas celle de la plaquette.

(4) Réimprimé d'abord par M. L. Froger, dans son *Ronsard ecclésiastique* p. 48 (Mamers, 1882).

(5) Marty-Laveaux ne mentionne ce quatrain qu'en tête de la 2e édition des *Œuvres de Jamyn;* mais il parut probablement dès la 1re édition qui est de 1575.

1577. — Un quatrain pour le *Tombeau de Remy Belleau* :

Ne taillez, mains industrieuses (Bl., VII, 247).

1578 (début). — Cinquième édition collective des *Œuvres* (en 7 tomes in-16) (1). Elle contenait plus de 230 pièces nouvelles, savoir :

Au tome I :

a. Sur la Mort de Marie (2).

Je songeois sous l'obscur de la nuict endormie (Bl., I, 232).
Je lamente sans reconfort (id., 233).
Terre, ouvre moy ton sein, et me laisse reprendre (id., 238).
Alors que plus Amour nourrissoit mon ardeur (id., id).
Comme on void sur la branche au mois de May la rose (id., 239).
Veu que ce marbre enserre un corps qui fut plus beau (id., id).
Hélas je n'ay pour mon objet (id. 430).
Ha, Mort, en quel estat maintenant tu me changes (id., 240).
Quand je pense à ce jour, où je la vey si belle (id., id).
Homme ne peut mourir par la douleur transi (id., 241).
Deux puissans ennemis me combattoient alors (id., id).
Le jour que la beauté du monde la plus belle (id., 242).
De ceste belle, douce, honneste chasteté (id., 247).
Je voy tousjours le traict de ceste belle face (id., id).
Aussi tost que Marie en terre fut venue (id., 248).
Cy reposent les os de toy, belle Marie (id., id).

b. Les Amours d'Eurymedon et de Callirrhée.

(1) L'achevé d'imprimer est du 6 février 1578 ; on le trouve à la fin du tome VII, ainsi que le privilège. Ce privilège est très instructif ; il nous apprend que Ronsard avait obtenu le 10 novembre 1577, une nouvelle permission de faire imprimer ses œuvres « revues, corrigées et augmentées d'une grande partie outre les précédentes impressions... » et « rédigées en sept tomes, assavoir : les *Amours*, les *Odes*, les *Poèmes*, les *Elegies*, les *Hymnes*, les *Discours*, la *Franciade*. » Point de nouvelles encore du *Bocage Royal*, qui, en effet, n'a été constitué qu'en 1584 dans la sixième édition.

(2) Les 16 pièces *a* venaient à la suite du *Second livre des Amours*, avec ce titre : *Seconde partie, sur la Mort de Marie.*

J'ay quitté le rempart si longtemps defendu (id., 250).
De fortune Diane et l'archerot Amour (id., 253).
Je voudrois ce jourd'huy par bonne destinée (id., 257).
Prince, de qui le nom m'est venerable et sainct (id., 259).
Ah, belle eau vive, ah, fille d'un rocher (id., 263).
Celuy fut ennemy des Deitez puissantes (id., 264).

c. *La Charite.*

Ce jeune Dieu, qui aux plus vieux commande (Bl., IV, 178) (1).
Ce Dieu qui se repaist de nostre sang humain (Bl., III, 385) (2).

d. *Sonets et Madrigals pour Astrée.*

Dois-je voler emplumé d'espérance (Bl., I, 265).
Le premier jour que j'avisay la belle (id., 266).
Belle Erigone, Icarienne race (id., id).
L'homme est bien sot qui aime sans cognoistre (id., 267).
Douce Françoise, ainçois douce framboise (id., id).
De quoy te sert mainte agathe gravée (id., 268).
Au mois d'Avril quand l'an se renouvelle (id., 269).
Depuis le jour que je te vey, Maistresse (id., 270).
L'astre divin, qui d'aimer me convie (id., id).
Le premier jour que l'heureuse aventure (id., 271).
Adieu, cheveux, liens ambitieux (id., id).
Quand tu portois l'autre jour sur la teste (id., 272).
Je haissois et ma vie et mes ans (id., id).
Plus que mes yeux j'aime tes beaux cheveux (id., 420).
Pour retenir un amant en servage (id., 274).
Mon ame vit en servage arrestée (id., 420).
Printemps, fils du Soleil, que la terre arrousée (id., 275) (3).

e. Le *Premier Livre des Sonets pour Hélène* (60 pièces).

(1) Cette pièce intitulée : *La Charite*, et dédiée « A la Marguerite et unique perle de France, la royne de Navarre », n'était pas accompagnée en 1578, quoi qu'en dise Blanchemain, du sonnet :

Comme de cent beautez la vostre se varie (t. IV, p. 177).

(2) Pièce intitulée *Elegie* (sans autre mention), mais relative, comme la précédente, à Marguerite II de Navarre.

(3) Pièce intitulée : *Elegie du Printemps à la sœur d'Astrée.*

Ce premier jour de May, Helene, je vous prie (id., 281).
Quand a longs traits je boy l'amoureuse estincelle (id., 282).
Ma douce Helene, non, mais bien ma douce haleine (id., id).
Tout ce qui est de sainct, d'honneur et de vertu (id., 283).
Helene sceut charmer avecque son Nepenthe (id., 284).
Dedans les flots d'Amour je n'ay point de support (id., id).
Quand je devise assis aupres de vous (id., 285).
Amour abandonnant les vergers de Cytheres (id., 286).
Tu ne dois en ton cœur superbe devenir (id., 287).
L'autre jour que j'estois sur le haut d'un degré (id., 288).
Ce siècle où tu nasquis ne te cognoist, Helene (id., id).
Le soleil l'autre jour se mit entre nous deux (id., 289).
Deux Venus en avril (puissante Déité) (id., id).
Soit que je sois haï de toy, ma Pasithée (id., 290).
Trois ans sont ja passez que ton œil me tient pris (id., id).
De vos yeux tout divins dont un Dieu se paistroït (id., id.).
Te regardant assise auprès de ta cousine (id., 291).
De toy, ma belle Grecque, ainçois belle Espagnole (id., id.).
Je fuy les pas frayez du meschant populaire (id., 296).
Chef, escole des arts, le sejour de science (id., 297).
Si j'estois seulement en vostre bonne grace (id., id.).
De vos yeux, le mirouer du ciel et de nature (id., 298).
L'arbre qui met à croistre a la plante asseurée (id., id.).
Ostez vostre beauté, ostez vostre jeunesse (id., 299).
De vostre belle, vive, angélique lumière (id., id.).
Nous promenans tous seuls, vous me distes, Maistresse (id., id.).
Cent et cent fois le jour l'orange je rebaise (id., 300).
Tousjours pour mon sujet il faut que je vous aye (id., id.).
Vous me distes, Maistresse, estant à la fenestre (id., 301).
Voicy le mois d'Avril ou nasquit la merveille (id., id.).
D'autre torche mon cœur ne pouvoit s'allumer (id., 302).
Agathe, où du soleil le signe est imprimé (id., id.).
Puisque tu sçais, hélas ! qu'affamé je me pais (id., 303).

Cet amoureux desdain, ce nenny gracieux (id., 304).
J'avois, en regardant tes beaux yeux, enduré (id., 305).
Comme une belle fleur assise entre les fleurs (id, id.).
Doux desdains, douce amour d'artifice cachée (id., 306).
Pour voir d'autres beautez mon désir ne s'appaise (id., id.).
Coche cent fois heureux, où ma belle Maistresse (id., 307).
Ton extrême beauté par ses rais me retarde (id., id.).
D'un solitaire pas je ne marche en nul lieu (id., 308).
Bien que l'esprit humain s'enfle par la doctrine (id., id.).
En choisissant l'esprit vous estes malapprise (Bl., V, 364).
Amour a tellement ses flesches enfermées (I, 309).
Dessus l'autel d'Amour planté sur vostre table (id., id.).
J'errois à la volée et sans respect des lois (id., 310).
Maistresse, quand je pense aux traverses d'Amour (id., 356).
Bienheureux fut le jour où mon ame sujette (id., 310).
Plus estroit que la vigne à l'ormeau se marie (id., 383).
Helas, voicy le jour que mon maistre on enterre (id., 365).
Je sens de veine en veine une chaleur nouvelle (id., 311).
Si c'est aimer, Madame, et de jour et de nuict (id., id.).
Amour est sans milieu, c'est une chose extrême (id., 312).
Ma fièvre croist tousjours, la vostre diminue (id., id.).
Je sens une douceur à conter impossible (id., 313).
Ne romps point au mestier par le milieu la trame (id., 314).
J'attachay des bouquets de cent mille couleurs (id., id.).
Madame se levoit un beau matin d'Esté (id., 315).
Je ne veux point la mort de celle qui arreste (id., id.).
Si j'ay bien ou mal dit en ces sonets, Madame (id., 316).

f. Le *Second livre des Sonets pour Hélène* (55 pièces).

Soit qu'un sage amoureux, ou soit qu'un sot me lise (id., 317).
Afin qu'à tout jamais de siecle en siecle vive (id., 318).
Amour, qui as ton regne en ce monde si ample (id., id.).
Tandis que vous dansez et ballez à vostre aise (id., 319).
N'oubliez, mon Helene, qu'aujourd'hui il faut prendre (id., 320).

Tu es seule mon cœur, mon sang et ma Déesse (id., id.).
Ha, que ta loy fut bonne et digne d'estre apprise (id., 321).
Je plante en ta faveur cest arbre de Cybelle (id., id.).
Ny la douce pitié, ny le pleur lamentable (id., 322).
Adieu, belle Cassandre, et vous, belle Marie (id., 323).
A l'aller, au parler, au flamber de tes yeux (id., 325).
Je ne veux comparer tes beautez à la lune (id., 325).
Si vos yeux cognoissoient leur divine puissance (id., 326).
Si de vos doux regards je ne vais me repaistre (id., id.).
Je voyois, me couchant, s'esteindre une chandelle (id., 327).
Helene fut occasion que Troye (id., 421).
Amour qui tiens tout seul de mes pensers la clef (id., 328).
Une seule vertu tant soit parfaite et belle (id., 337).
Bonjour, ma douce vie, autant remply de joie (id., 327).
Yeux qui versez en l'ame ainsi que deux Planettes (id., 338).
Comme un vieil combatant qui ne veut plus s'armer (id., 338).
Laisse de Pharaon la terre Egyptienne (id., 339).
Ces longues nuicts d'hyver, où la Lune ocieuse (id., id.).
Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle (id., 340).
Cest honneur, ceste loy sont noms pleins d'imposture (id., 384).
Celle de qui l'amour vainquit la fantasie (id., 341).
Heureux le Chevalier que la Mort nous desrobe (id., 342).
Lettre, je te reçoy, que ma Déesse en terre (id., id.).
Lettre, de mon ardeur véritable interprète (id., 343).
Le soir qu'Amour vous fist en la salle descendre (id., id.).
Je voy mille beautez, et si n'en voy pas une (id., 344).
Ces cheveux, ces liens dont mon cœur tu enlasses (id., id.).
Voulant tuer le feu dont la chaleur me cuit (id., 382).
Je suis esmerveillé que mes pensers ne sont (id., 345).
Belle gorge d'albastre, et vous chaste poictrine (id., id.).
Lorsque le Ciel te fist, il rompit le modelle (id., 346).
Je te voulois nommer pour Helene, Ortygie (id., 347).
J'errois en mon jardin quand au bout d'une allée (id., id.).
De myrthe et de laurier feuille à feuille enserrez (id., 348).
Seule sans compaignie en une grande salle (id., id.)

Qu'il me soit arraché des tetins de sa mère (id., 349).
Passant dessus la tombe où ta moitié repose (id., id.).
Je ne serois marry si tu contois ma peine (id., 352).
Mon ame mille fois m'a prédit mon dommage (id., 353).
Il ne faut s'esbahir, disoient ces bons vieillars (id , id.).
Ah belle liberté, qui me servois d'escorte (id., 354).
Tes frères les Jumeaux, qui ce mois verdureux (id., id.).
Ny ta simplicité, ny ta bonne nature (id., 355).
Ceste fleur de vertu, pour qui cent mille larmes (id., id.).
Afin que ton honneur coule parmy la plaine (id., 357).
Ainsi que ceste eau coule et s'enfuyt parmy l'herbe (id., id.).
Il ne suffit de boire en l'eau que j'ay sacrée (id., 361).
Adieu, cruelle, adieu, je te suis ennuyeux (id., id.).
Je m'enfuy du combat, ma bataille est desfaite (id., 364).
Je chantois ces sonets, amoureux d'une Helene (id., 366).

g. Les *Amours diverses*; contenaient outre 12 pièces parues antérieurement de 1552 à 1571, 30 pièces nouvelles que voici :

Quiconque a peint Amour il fut ingenieux (Bl., I, 379) (1).
Jamais Hector aux guerres n'estoit lache (id., 268).
Il ne falloit, Maistresse, autres tablettes (id., 269).
Ce Chasteauneuf ce nouvel édifice (id., 374).
Si mon grand Roy n'eust vaincu mainte armée (id., 274).
A mon retour (hé ! je m'en désespère) (id., 273).
Sois medecin, Phœbus, de la maistresse (id., 376).
Amour tu es trop fort, trop foible est ma raison (id., 328).
Cusin, monstre à double aile, au mufle Elephantin (id., 329).
Genèvres herissez et vous Houx espineux (id., 346).
Cruelle, il suffisoit de m'avoir pouldroyé (id., 292).
Tant de fois s'appointer, tant de fois se fascher (id., 293).
Quoy ? me donner congé d'embrasser chaque femme (id., id.).
Je t'avois despitée et jà trois mois passez (id., id.).
Puisqu'elle est tout hyver, toute la mesme glace (id., 294).

(1) C'est le sonnet que Bl. a numéroté XIII, et daté de 1584 ; voici le premier quatrain de 1578 :

Quiconque a peint Amour, il fut ingenieux,
Non le faisant enfant chargé de traicts et d'ailes,
Non luy *chargeant les mains de flames éternelles,*
Mais *bien d'un double* crespe enveloppant ses yeux.

Sommeillant sur ta face où l'honneur se repose (id., 295).
Je liay d'un filet de soye cramoisie (id., 295).
D'un profond pensement j'avois si fort troublée (id., 296).
Aller en marchandise aux Indes precieuses (id., 329).
Comme je regardois ces yeux (mais ceste fouldre) (id., 304).
Le mois d'Aoust bouillonnoit d'une chaleur esprise (id., 330).
Ma Dame beut à moy, puis me baillant sa tasse (id., 334).
J'avois esté saigné : ma Dame me vint voir (id., id.).
Si la beauté se perd, fais en part de bonne heure (id., 335).
Amour seul artisan de mes propres malheurs (id., 335).
Cythère entroit au bain, et te voyant pres d'elle (id., 336).
J'ay honte de ma honte, il est temps de me taire (id., id.).
Maintenant que l'hyver de vagues empoullées (id., 337).
Chacun me dit : Ronsard, ta maistresse n'est telle (id., 381).
Au milieu de la guerre, en un siècle sans foy (id., 331).
Le juge m'a trompé, ma maistresse m'enserre (I, 332).
Un long voyage ou un courroux, ma Dame (IV, 324).
Trois jours sont ja passez que je suis affamé (I, 323).
Prenant congé de vous dont les yeux m'ont donté (id., 324).
Quand je pense à ce jour où près d'une fonteine (id., id.).
Quand l'Esté dans ton lict tu te couches malade (id., 382).
D'autant que l'arrogance est pire que l'humblesse (id., 380).
Ma peine me contente, et prens en patience (I, 332).
Vous triomphez de moy et pour ce je vous donne (id., id.).
Voyez comme tout change (hé! qui l'eust espéré) (id., 333).
Je suis pour vostre amour diversement malade (id., 350).
Ma Dame je me meurs abandonné d'espoir (id., 350).
Voyant par les soudars ma maison saccagée (id., 351).
Vous estes le bouquet de vostre bouquet mesme (id., 352).
Amour, je ne me plains de l'orgueil endurcy (id., 422).
Amour, je pren congé de ta menteuse escole (id., 330).
Doux cheveux, doux present de ma douce Maistresse (id., 379).
Je vous donne des œufs. L'œuf en sa forme ronde (V, 361).

Est-ce le bien que tu me rends, d'avoir (I, 273).
Je faisois ces sonets en l'Antre Piéride (I, 386).

h. Les *Sonets dediez à diverses personnes;* étaient au nombre de 71, dont 16 nouveaux, savoir :

L'Europe est trop petite et l'Asie et l'Afrique (V, 310).
Ny couplet amoureux, ny amoureuse ligne (V, 311).
Perles, rubis et pierres precieuses (id., id., *madrigal*).
Prince, quand tout mon sang bouillonnoit de jeunesse (V, 312).
Un plus jeune escrivain que l'amour favorise (V, 313).
Bien que ceste maison ne vante son porphire (V, 320).
Ces grands, ces triomphans, ces superbes Romains (V, 321).
Je suis Hamadryade en ces chesnes enclose (id., 322).
Vous presenter du fruit, c'est porter de l'arene (id., id.).
Prince du sang Troyen, race des roys de France (I, 422).
Si vous n'aviez la bonne conscience (V, 308).
Roy de vertu, d'honneur et de bonté (V, 319).
Il ne faut point pour estre ingenieux (V, 333).
Quand Villeroy nasquit en ce monde pour estre (I, 372).
Ny l'olivier sacré des Hyperboreans (V, 339).
Nous sommes amoureux non de mesme Maistresse (V, 340).

i. L'*Amour logé* (sans autre mention, mais à la table des matières on lit : A. M. de Pougny) :

Amour avait d'un art malicieux (Bl., III, 407) (1).

Au tome II.

Nicolas, faison bonne chère (Bl., II, 349) (2).

Aux tomes III et IV.

Nul ne devoit pleurer la mort d'un si bon roy (Bl., VII, 176).
Si le grain de froment ne se pourrit en terre (ibid., 177).
Passant, trois cœurs en deux sont enterrez icy (id., 233).
Malheureuse journée (id., 236).

(1) Cette pièce était l'avant-dernière du tome I, qui se terminait par la chanson de 1569 : *Quiconque soit le peintre qui a faict.*

(2) C'est la seule ode nouvelle contenue au tome II (n° XIV du livre V). Je dois ce renseignement à M. Hugues Vaganay, qui possède le tome II de 1578.

La victime estoit preste et mise sur l'autel (III, 293).
Trois guerriers incogneus de nation estrange (IV, 169).
Las, pour avoir aymé trop haut (id., 190).
J'ay par actes laborieux (id., 191).
Sans avoir lien qui m'estreigne (II, 372).

Au tome V.

Belle, dont les yeux doucement m'ont tué (II, 376).
Ny l'age, ny sang ne sont plus en vigueur (id., 377) (1).

Au tome VI. Aucune pièce nouvelle (2).

Au tome VII, à la suite de la Franciade (un quatrain) :

Si le Roy Charles eust vécu (Bl., III, 252).

1579. — Un quatrain paru dans les *Troisièmes Œuvres de Jean de Boyssieres* (4[e] partie) :

Celuy-là qui fut escorché (Bl., VIII, 148. — M. L., VI, 385).

1579. — Un sonnet paru en tête de la *Troade*, tragédie de Robert Garnier (imprimé par Mamert Patisson au logis de R. Estienne) :

Quel son masle et hardy, quelle bouche héroïque (Bl., V, 354).

1579. — *Le Panégyrique de la Renommée* (plaquette).

Tout le cœur me debat d'une frayeur nouvelle (Bl., III, 265).

(1) Ces deux dernières odes étaient insérées à la suite des *Hymnes*, c'est-à-dire à la fin du tome V, pp. 290 et 291.

(2) Mais pour la première fois on y réunissait aux autres œuvres de Ronsard trois pièces composées et publiées dès 1569 :

Il me faudroit une aimantine main (Bl., VII, 155).
Donne Seigneur que nostre ennemy vienne (ibid., 149).
Non seulement les hommes ont fait teste (id., 163).

En outre, à la p. 128, immédiatement avant ces trois pièces et après la pièce latine intitulée *Ronsardi responsum* (Bl., VII, 134), on lisait, comme étant de Ronsard, un sonnet débarrassé de l'épître en prose où il avait paru en 1563 :

S'armer du nom de Dieu et aucun n'en avoir (Bl., VII, 142),

avec ce titre inséré dans la table des matières : De la perfection de Théodore de Bèze. Or, en 1563 Ronsard le citait comme étant d'un de ses adversaires, Florent Chrestien, à qui il reprochait d'avoir passé dans le camp huguenot peu de temps après avoir écrit ce sonnet contre Th. de Bèze.

1580. — Sept quatrains, gravés au dessous des *Figures et Portraits des sept aages de l'homme.* (Bl., VI, 419. — M. L., VI, 405).

L'aage premier de l'homme Enfance est appellé.
La puérilité est nostre aage second.
Le tiers est de huict ans, par Venus gouverné.
La Jeunesse est le quart guidé par le Soleil.
Le quinct est le Viril suivant l'aspect de Mars.
Le six soubz Juppiter dans douze ans fait son cours.
Le Caduc est le Sept des Aages le dernier.

1583. — Un sonnet paru à la suite de *Cleonice*, ou *Dernieres Amours* de Ph. Desportes :

Ceste Françoise grecque aux beaux cheveux chastains (Bl., I, 443).

1584 (début de janvier) (1). — Sixième édition collective des *Œuvres* (in-folio, divisé en sept parties). Elle contenait 33 pièces nouvelles que voici :

Six ans estoient coulez, et la septième année (Bl., I, 362).
Ja du prochain hyver je prevoy la tempeste (id., 367).
Encor que vous soyez tout seul vostre lumière (id., 373).
Nous ne sommes esprits, mon Galland, nous ne sommes (V, 347).
D'un barbier la femme tu es (VI, 408) (2).
Comme de cent beautez la vostre se varie (IV, 177) (3).

(1) L'achevé d'imprimer est du 4 janvier.

(2) Je n'ai pas trouvé avant 1584 (cf. édition M.-L. II, 57) ce distique imité de Martial. Il est possible qu'il soit déjà imprimé dans l'édition de 1578, car je n'ai pu consulter le tome III de cette édition, celui qui contenait les Poèmes, Epigrammes et Epitaphes; je ne connais ce volume que par la description incomplète qu'en a donnée Du Verdier dans sa *Bibliothèque,* à l'article *P. de Ronsard*; mais à coup sûr ce distique n'a pas paru avant 1578.

(3) Ce sonnet, qui n'a pas paru avant 1584, est placé en tête de la *Charite,* qui forme alors une section à part entre les *Gayetez* et les *Odes*, et qui se compose de 4 pièces :
1° Comme de cent beautez la vostre se varie
2° Ce jeune Dieu qui sans raison commande (1578).
3° Ce Dieu qui se repaist de nostre sang humain (1578).
4° Pallas est souvent d'Homère (1564).
Dans le sonnet, Blanchemain a omis ce 3e vers du 2e quatrain :

Ny du peuple mordu, repris, n'y envié.

Les François qui ces vers liront (III, 252).
Soit que ce livre icy ne vive qu'un printemps (id., 253).
Nos peres abusez pensoient que le songer (id., 288).
Levant les yeux au ciel et contemplant les nues (id., 306).
Celuy qui le premier du voile d'une fable (id., 419).
Tandis que la vaillance, arme d'un bon courage (IV. 3).
Je voirrois à regret la lumiere du jour (id., 170) (1).
Ces nouveaux Chevaliers par moy se font entendre (id., 171).
Nous sommes ces Gémeaux, dont la valeur extresme (id, 173).
Et ce char triomphant, et la Dame habillée (id., 174).
Si les yeux pénetroient au profond de nos ames (id., 175).
Joyeuse, suy ton nom, qui joyeux te convie (IV, 211).
Je ressemble, mon Prince, au Prestre d'Apollon (id., 215).
Voicy le temps, Hurault, qui joyeux nous convie (id., 272).
Nous fismes un contract ensemble l'autre jour (id., 289).
Sans ame, sans esprit, sans pouls et sans haleine (id., 290).
Doncques, voici le jour qu'en triomphe est menée (id., 338).
Quiconque aura premier la main embesongnée (id., 347).
Encores que la mer de bien loin nous sépare (VI, 9).
Le jour que tu nasquis, les trois Parques chenues (id., 147).
Je chante par quel art la France peult remettre (VII, 279).
Arreste toy, Passant : cy dessous gist la cendre (id., 242).
Est-ce icy la tombe de l'Amour (id., 243).
De tout ce que Nature en ce monde peut faire (id., 276).
La déesse Cyprine avoit conceu des cieux (id., 246) (2).
Je vivois : un rocher Praxitèle m'a faite (VI, 413).
Jamais la Colchide toison (VII, 257).
Longtemps devant que les guerres civiles (id., 82).

1584. — Un sonnet paru dans une réédition du *Livret de Folastries :*

Des beautez, des attraits et des discours feconds (Bl., V, 363).

(1) Cette pièce et les quatre suivantes ont été composées à l'occasion du mariage du duc de Joyeuse, qui eut lieu le 24 septembre 1581.

(2) Quelus et Maugiron, auxquels ces trois dernières épitaphes sont consacrées, furent tués en duel au mois d'avril 1578.

1584. — Un sonnet paru en tête des *Œuvres morales et diversifiées en histoires,* de Jean des Caurres :

Ainsy qu'au mois d'avril on voit de fleur en fleur (Bl., V, 357. — M.-L., VI, 407).

1585. — Un sonnet paru en tête des *Premières Œuvres poétiques de Flaminio de Birague :*

Comme Vesper au soir apparoist la plus belle (Bl., V, 357).

1586. — *Les Derniers vers de P. de Ronsard* (plaquette Cf. Bl., VII, pp. 311-316).

J'ay varié ma vie en devidant la trame ;
Je n'ay plus que les os, un Schelette je semble ;
Meschantes nuicts d'hyver, nuicts filles de Cocyte ;
Donne moy tes présents en ces jours que la Brume ;
Ah ! longues nuicts d'hyver, de ma vie bourrelles ;
Quoy, mon âme, dors-tu engourdie en ta masse ;
Il faut laisser maisons et vergers et jardins ;
Ronsard repose icy, qui hardy dés enfance ;
Amelette Ronsardelette.

1586 (décembre)-**1587** (janvier) (1). — Septième édition collective des *Œuvres* (10 tomes réunis en 5 volumes in-12), publiée par Jean Galland et Claude Binet, exécuteurs testamentaires de Ronsard. Elle contenait 27 pièces nouvelles, savoir :
Au tome I, *(Amours. — Sonnets divers. — Gaietés).*

Vous ruisseaux, vous rochers, vous antres solitaires (Bl., I, 364).
Est-ce tant que la mort ? est-ce si grand malheur (ibid., 365).
Vous estes desjà vieille, et je le suis aussi (V, 365).
Que je serois marry si tu m'avois donné (id., id.).
Madelene, ostez moy ce nom de l'Aubespine (id., 338).

(1) Le privilège est du 14 mars 1586, et l'achevé d'imprimer est du 24 décembre 1586, du moins celui qui termine le tome VII. Le millésime 1587 se trouvant aux titres des divers tomes, l'éditeur a vraisemblablement antidaté de quelques jours cette première édition posthume.

Au tome III, la *Franciade* était précédée d'une seconde préface en prose, très longue, que terminait la pièce :

Homere, de science et de nom illustré (Bl., III, pp. 15 à 37).

Au tome IV, *(Bocage Royal).*

Comme un Seigneur pratique et soigneux du mesnage (Bl., III, 264).
Les Parques qui leur chef de chesnes couronnérent (ibid., 303).

Au tome V, *(Eglogues. — Mascarades et Cartels).*

Mascarade et Cartels ont prins leur nourriture (Bl., IV, 120).
Prince dont le vieil sang des Roys de France part (ibid., 121).
Pegase fit du pied la source d'Hippocrène (VI, 414).
Qui est ce livre ? Estranger. Qui l'a faict ? (id., 415) (1).

Au tome VI, *(Elegies).*

Les vers de l'Elegie au premier furent faicts (Bl., IV, 210).
Soit courte l'Elegie en trente vers comprise (ibid., id.).
Nous devons à la Mort et nous et nos ouvrages (id., 217).
Del Bene (second Cygne après le Florentin) (id., 356).

Au tome VII, *(Hymnes).*

Les Hymnes sont des Grecs invention première (Bl., V, 11).
Encore il me restoit entre tant de malheurs (id., 249).
Sainct Blaise, qui vis aux cieux (id., 257).
Sus, serrons-nous les mains, sus, marchons en dansant (id., 262).

Au tome VIII, *(Poëmes).*

(1) Cette pièce, par laquelle se termine le tome V de 1587 (Eglogues, Mascarades et Cartels) est suivie de ces vers de Virgile :

Sic vos non vobis fertis aratra boves,
Sic vos non vobis nidificatis aves,
Sic vos non vobis vellera fertis *apes* (sic ; faute d'impression reproduite en 1597).

Poëme et poësie ont grande différence (Bl., VI, 7) (1).

Au tome X, *(Epitaphes)*.

Le derrenier honneur qu'on doit à l'homme mort (Bl., VII, 168).
Encor' que ce tombeau ne soit point décoré (ibid., 231).

Le tome X se terminait par la *Vie de Pierre de Ronsard* due à Claude Binet, une « eglogue meslée » du même Binet et le *Tombeau de P. de Ronsard*. Dans la biographie de son maître et ami, Binet publiait quatre fragments nouveaux (2), savoir :

Galland, ma seconde ame, Atrebatique race (Bl., VII, 307).
Bien souvent, mon Binet, la troupe sacrilege (Bl., VII, 309).
Tu ne liras icy les amours insensées (ibid., 280) (3).
Tu peux te garantir du soleil qui nous brusle (id., 306).

Telles sont les vraies dates d'apparition des poésies de Ronsard qui furent publiées pendant sa vie, et de celles que ses exécuteurs testamentaires publièrent

(1) Il faut se garder de prendre pour une œuvre inédite la pièce qui figure en 1587 vers la fin des *Poëmes* avec ce titre : *A une grande dame,* et qui commence par le vers : *Lorsque j'oy dire à ceux qui vous cognoissent.* Ce n'est en effet qu'un fragment d'une longue épitre adressée en 1565 à la Reine d'Angleterre Elisabeth : *Mon cœur esmeu de merveille se serre,* en tête des *Elegies, Mascarades et Bergerie.* Ce fragment va du vers 13 au vers 113 de la pièce primitive. Bl. s'est donc trompé en affirmant (III, 326, note 1) que ces vers ont été supprimés dans les éditions posthumes; ils l'ont été en 1584, mais on les a réédités en 1587 sous ce titre déroutant : *A une grande dame.*

(2) Cl. Binet avait déjà fait paraître à part en 1586 sa *Vie de Ronsard* avec deux de ces fragments : *Galland, ma seconde ame,* et : *Bien souvent, mon Binet.*

(3) C'est le 9e vers du fragment d'un *Poëme de la loy divine,* dont les 8 premiers vers ne parurent qu'en 1597.

durant l'année qui suivit sa mort (1). Nous n'avons pas mentionné les œuvres en prose, *Préfaces, Discours, Lettres, Abrégé d'Art poétique ;* elles ont été bien datées par Blanchemain et surtout par Marty-Laveaux (2). Nous avons laissé aussi de côté la prose latine et les vers latins de Ronsard, qui n'intéressent que très peu l'étude de son œuvre poétique française (3). Nous avons voulu seulement compléter et rectifier les dates données par les deux derniers éditeurs de ses poésies : plusieurs éditions fragmentaires et même collectives parues au XVIe siècle n'ont pu être consultées par eux ; d'où les erreurs nombreuses, parfois très graves, qui déparent leurs travaux et empêchent le commentateur ou l'historien de porter un jugement exact sur l'évolution du génie de Ronsard. C'est faute d'avoir su distinguer les œuvres de sa jeunesse, nécessairement imparfaites, de celles de sa maturité, prolongée jusqu'à 60 ans sans décadence, que les critiques des XVIIe et XVIIIe siècles, et quelques uns encore du XIXe, ont si injustement apprécié le plus grand poète que la France ait eu avant V. Hugo. Ces critiques, en particulier Boileau, manquaient presque totalement du

(1) Ronsard est mort le 27 décembre 1585, et la première édition posthume de ses *Œuvres* date de décembre 1586. On lit dans le privilège de cette première édition posthume que les œuvres de Ronsard y étaient imprimées « reveues, corrigées et augmentées *par l'Autheur peu avant son trespas,* et mises en leur ordre *suivant ses memoires et copies....* »

(2) *Œuvres de Ronsard,* tome VI, Appendice ; et *Notice sur Ronsard,* Appendice. — Bl., a daté de 1572, à la p. 337 de son tome VII, une préface qui est de 1560 (Cf. *Revue d'Hist. Littéraire,* n° de juillet 1900, art. de C. Comte et P. Laumonier, p. 352). — Voir encore L. Froger, *Premières poésies de Ronsard,* pp. 30 et 31, et *Rev. d'Hist. Litt.*, n° de janv. 1902, art. de P. Laumonier, pp. 45 et 46.

(3) Cf. Bl. VIII, p. 172 ; et *Revue de la Renaissance,* n° de février 1902, p. 98. Je rectifie ici ce que j'ai dit du distique au Cardinal de Lorraine : il a paru dès 1565, et M.-L. l'a réédité au tome II de la *Langue de la Pléiade*, Appendice, p. 414. (Cf. *Annales Fléchoises,* n° de juillet 1903, p. 51, note).

sens historique, aussi nécessaire à l'historien de la littérature qu'à l'historien de la politique ; ils ne se doutaient pas que, à côté de leur valeur absolue, dont l'importance est réelle mais secondaire, l'œuvre d'un écrivain et les parties successives de cette œuvre ont avant tout une valeur relative aux circonstances diverses dont elles ont subi l'influence, relative au temps, relative à l'année de leur apparition, relative à l'année de leur composition, et que, pour les bien juger, il est indispensable d'en connaître la chronologie. Nous croyons donc avoir notablement contribué à bien servir la mémoire de Ronsard, en publiant pour la première fois le tableau chronologique de toutes ses poésies.

Il nous reste à dresser la liste des pièces *nouvelles* qui sont venues grossir les éditions postérieures à 1587. Celles qui sont certainement de Ronsard, et dont il est facile de dater la composition, viendront compléter les 1350 numéros du Tableau précédent ; les autres donnent lieu à des questions d'authenticité ; enfin à propos de toutes on peut se demander les raisons qu'eut le poète de ne pas les publier.

1597 (mars) (1). — Neuvième édition collective des

(1) Le privilège est du 16 janvier 1597, et l'achevé d'imprimer du 1er mars. — Nous ne tenons pas compte de la huitième édition, celle de 1592, parue à Lyon chez Th. Soubron, parce qu'elle fut faite sans l'autorisation de Galland et de Binet, et qu'elle est pleine d'erreurs. Le seul intérêt qu'elle offre vient de ce qu'on y trouve réimprimées pour la première fois de nombreuses pièces qui avaient été retranchées des éditions précédentes (y compris celle de 1587). Voici l'Avertissement de l'imprimeur qu'on lit à son sujet en tête de l'éd. de 1597 : « Amy Lecteur, parmy les incommoditez des guerres dernières qui ont presque banny les Lettres pour faire place à la barbarie, la licence s'est estendue si avant qu'elle a mesme attenté sur la pureté des livres pour les corrompre ; ce qui est advenu principalement aux Œuvres de Ronsard, ausquelles l'imprimeur de Lion qui a esté si osé de les contrefaire, a pensé donner quelque nouveauté en les desguisant, renversant et corrompant, mesmes y attribuant quelques ouvrages que le style desavoue assez de premier abord, et ce, pour tascher

Œuvres (10 tomes réunis en 5 vol. in-12), publiée encore par les exécuteurs testamentaires de Ronsard. Elle contenait au deuxième livre des *Poëmes* :

Je sçay, Moreau, les affaires de France (Bl., VI, 265).

Au dernier volume, Cl. Binet insérait dans sa *Vie de Ronsard*, outre les fragments publiés en 1586-87, un sixain :

Toute la viande qui entre (Bl., VIII, 48. — M.-L. VI, 294) (1).

et les huit premiers vers du fragment d'un *Poëme de la loy divine* :

Mon prince, illustre sang de la race Bourbonne (Bl., VII, 280) (2).

1599. — Dans les *Fleurs des plus excellents poètes de ce temps* (Paris, Nicolas et Pierre Bonfons) deux odes « non encore imprimées » :

à les mieux vendre, contre la volonté de l'Autheur, et authorité du privilège du Roy, qui est un très pernitieux exemple. Pour réparer ceste faulte, nous te donnons en ceste dernière édition les Œuvres de Ronsard remises au plus près de son intention, augmentées toutefois de quelques pièces non encore veuës ; mesmement de plusieurs commentaires tant sur la seconde partie des Amours de Marie, que sur les Amours d'Hélène ; Dequoy je t'ay bien voulu advertir, à fin que la pièce faulse ne passe pour celle qui est de bon aloy. »

Les Commentaires qui paraissaient en 1597 sont de Nicolas Richelet. Quant aux autres « pièces non encore veuës », annoncées également dans cet Avertissement au lecteur, c'étaient le poème *Au Trésorier de l'épargne*, Moreau, dont nous donnons le premier vers, les deux fragments que Binet ajoutait dans sa *Vie de Ronsard*, l'*Oraison funèbre de Ronsard* par Duperron, et la pièce des *Nues* ou *Nouvelles* ; mais l'éditeur se trompait pour celle-ci, car elle avait paru en 1565 à part (cf. *supra*).

(1) Marty-Laveaux a tort de dire que ce sixain a échappé à Blanchemain. Non seulement celui-ci l'a publié dans sa *Vie de Ronsard*, mais il l'a rapproché avec raison d'un passage de l'*Hymne de l'Or* (Bl., V, 228, note). J'ajoute que c'est plutôt une variante, par reminiscence, des deux premières strophes de l'ode : *Toutes les fleurs espanoüyes* (Bocage de 1554), publiée par M.-L. (VI, 359).

(2) Binet n'avait pas osé publier en 1586-87, sous Henri III, ces 8 vers qui exaltent Henri de Navarre ; mais en 1597 il était au contraire d'un bon courtisan de les publier (cf. *supra*, p. 99, note 3).

Tu te mocques, jeune ribaude.
Contente toy d'un poinct (1).

1609. — Onzième édition collective des *Œuvres* (in-folio divisé en dix parties). Elle se terminait par un « Recueil des Sonnets, Odes, Hymnes, Elegies, fragments et autres pièces retranchées aux éditions précédentes, *avec quelques autres non imprimées ci-devant* ». — Ces dernières qui seules nous intéressent ici, étaient au nombre de 9, savoir :

Sonets de feu P. de Ronsard pour Hélène de Surgères, non encore imprimez (2) :

Maistresse, embrasse moy, baize moy, serre moy (Bl., I, 416).
La mere des amours j'honore dans les Cieux (ibid., id.).
J'ay reçeu vos Cyprez et vos Orangers verds (id., 417).
Mon Page, Dieu te gard', que fait nostre maistresse (id., id.).
Quand au commencement j'admire (sic) ton merite (id., 418).
L'Enfant contre lequel ny targue, ny salade (id., id.).
Je n'ayme point les Juifs, ils ont mis en la croix (id., id.).
Je trespassois d'amour assis aupres de toy (id., 419).

Un *Caprice* :

(1) Blanchemain se contente de signaler ces deux pièces (t. VI, 339); il se trompe d'ailleurs en disant qu'elles se trouvent dans le *Livret de Folastries*, et quant aux *Fleurs des plus excellents poètes* il n'a cité que la 3e édition, celle de 1601. — Cf. Frederic Lachèvre, *Bibliographie des Recueils collectifs de poésie*, tome I, pp. 21, 299-300.

Ces deux odes reparurent dans le *Cabinet satyrique* (1667), t. I, pp. 176 et suivantes.

(2) On lit dans le *Journal de Pierre de l'Estoile*, à la date du 19 février 1607 : « M. Despinelle m'a donné diverses poésies non encore imprimées entre lesquelles il y a *huit sonnets de Ronsard* en faveur d'une des filles de la Reine-mère, qu'on a tirées des mains de M. Gallandius ». Par erreur, Blanchemain a porté le nombre de ces sonnets à neuf (t. I, 416), insérant parmi eux (p. 419) le sonnet *Si jamais homme en aimant fut heureux*, qui avait paru en 1565 dans les *Elegies*, *Mascarades et Bergerie* et que Bl. lui-même a fait imprimer à la page 415 de son tome I. Son erreur vient de ce que N. Buon en 1609 a placé le sonnet *Si jamais homme*, immédiatement après les 8 sonnets pour Hélène (p. 34 du *Recueil des pièces retranchées*) sans le distinguer d'eux.

Tout est perdu, Nicolas, tout s'empire (Bl., VI, 326) (1).

1611. — Un sonnet paru dans les *Jésuites establis et restablis en France et le fruict qui en est arrivé en France :*

Saincte société dont on a faict eslite (Bl., V, 363) (2).

1617. — Douzième édition collective des *Œuvres* (11 tomes en 6 volumes in-12). Le tome XI contenait parmi les œuvres « retranchées », les pièces inédites que voici :

Il ne faut s'estonner si l'amour Pharienne (Bl., V, 366).
Si tu m'aimois de bouche autant comme d'escrit (ibid., 367).
Quand je te promettrois je ne le tiendrois pas (id., id.).
Ils ont menty, d'Aurat, ceux qui le veulent dire (id., 348).
Je n'ayme point ces vers qui rampent sur la terre (id., 349).
A ce malheur qui jour et nuict me poingt (I, 436) (3).
J'oste Grevin de mes escris (II, 436) (4).

(1) Il faut se garder de prendre pour un fragment inédit celui qui est intitulé dans ce Recueil : *A la Fortune*, et qui commence par ce vers :

Qui seule es bonne, et mauvaise nommée.

Ce n'est que la seconde partie de la *Prière à la fortune,* (Hymnes de 1555) :

J'ay pour jamais par serment fait un vœu....

(2) M.-L. l'a reproduit (t. VI, p. 409, de son édition), mais il lui a paru « d'une authenticité fort douteuse ».

(3) Je doute fort de l'authenticité de cette chanson, bien qu'elle ait été réimprimée au nombre des œuvres authentiques de Ronsard dans les quatre éditions postérieures à 1617 (1623, 1629, 1867, 1893). D'abord elle n'a jamais paru dans aucune édition contemporaine de Ronsard, fragmentaire ou collective ; ensuite elle est d'un rythme tout à fait étranger aux habitudes de Ronsard et de la Pléiade. Ce rythme est du reste extrêmement rare : je ne l'ai trouvé ailleurs que dans le *Chansonnier huguenot* (Bordier, 1871, 2 vol.), 1re partie pp. 109 et 113.

(4) Cette pièce n'a point du tout paru en 1572, comme le dit Blanchemain. Elle n'a été insérée dans aucune édition du XVIe siècle, et par conséquent Colletet a eu tort de faire à propos d'elle cette vaine critique dans sa *Vie de Grevin* : « Cela s'appelle cacher et découvrir un homme en même temps puisqu'il n'oste le nom de Grevin de ses œuvres que pour l'y mettre plus avant ».

Loyer, ta docte Muse n'erre (VI, 418) (1).
De trois sergens pendez en deux (id., id.).
O Jupiter, o Dieux, que c'est grand'peine (VII, 281) (2).

1623. — Trois sonnets parus dans la *Quintessence satyrique*, ou *Deuxième partie du Parnasse des Poètes satyriques de nostre temps* :

En quelle nuict de ma lance d'ivoire.
Douce lancette, à la couleur vermeille.
Touche de main mignonne, fretillarde (3).

1667. — Une pièce intitulée la *Bouquinade*, parue dans le *Cabinet satyrique* (t. I, pp. 97 et suivantes :

Ce petit diable Dieu, ce dieu fils de p...... (4).

1705-1709. — Un quatrain paru dans le *Recueil des bons mots des Anciens et des Modernes* :

Pour avoir en mon temps sceu prendre (5).

1829. — Deux quatrains parus dans les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, de Charles Nodier :

(1) Ce quatrain sur la *Nephelococugie* de Pierre Le Loyer a été composé en 1578, lors de l'apparition de cette comédie, imitée des *Oiseaux* d'Aristophane (Cf. A. de Rochambeau, *La Famille de Ronsart*, pp. 234 et 235). Mais il n'a pas paru dans l'édition princeps de la Nephelococugie, dont l'achevé d'imprimer est du 9 septembre 1578 ; je n'ai pu découvrir l'édition des œuvres de Le Loyer où il fut inséré pour la première fois.

(2) Ce fragment de la traduction du *Plutus* d'Aristophane qui, si l'on en croit Claude Garnier (Bl., VII, 305), aurait été fait par Ronsard dans sa 21e année, c'est-à-dire en 1545, est à la fin de l'édition de 1617. Comme l'ajoute Cl. Garnier, ce fragment était mis au jour

Au bout de soixante et douze ans.

(3) Blanchemain se contente de signaler ces trois pièces (t. VI, p. 340).

(4) Il ne faut pas confondre cette priapée avec les *Bacchanales* de 1549, ni avec les *Dithyrambes* récités à la pompe du bouc de Jodelle (œuvre de Bertrand Bergier 1552). Blanchemain s'est contenté d'en signaler le titre (*Œuvres inédites de Ronsard*, Paris, Aubry, 1555, p. 3, et éd. des *Œuvres*, VI, p. 340).

(5) Bl, éd. des *Œuvres*, VIII. p. 133. — Marty-Laveaux a reproduit ce quatrain, t, VI, p. 410, mais il lui a semblé « d'une authenticité fort douteuse ».

Maugré l'envy' je suis du tout à elle (1).

1855. — Blanchemain a publié à Paris, chez Aubry, un volume intitulé *Œuvres inédites de P. de Ronsard.* Parmi ces œuvres, quelques-unes qu'il croyait être restées manuscrites avaient déjà paru au XVIe siècle (2); mais il éditait pour la première fois les suivantes (3) :

1. Roy le meilleur des Roys (4).
2. Contemplant l'autre jour un amas de médailles.
3. Qui suit d'amour les traverses doubteuses.
4. Ainsy qu'on voit la veuve tourterelle.
5. Tout ce que France avoit de beau.
6. Je voudrais que Bacchus t'aymast (5).
7. Des Portes corrige tes vers.
8. Menestrier, qui veux promptement.
9. Bartas voulant debrouiller l'Univers.
10. Voyez au mois de May sur l'espine la rose.
11. Lorsque je vais revoir ma divine Marie (6).

(1) Cf. Bl. *Œuvres inédites de R.* p. 222, et éd. des *Œuvres*, t. I, p. 442. Marty-Laveaux a reproduit ces vers, t. VI, p. 432. Mais Marie des Marquets à laquelle ils semblent avoir été adressés, n'est pas du tout la Marie de Ronsard, et rien ne prouve que Ronsard soit l'auteur de ces vers.

(2) Ce sont les sonnets : *Si quelque Dieu au milieu d'un orage* (1571 et 1573); *Villeroy dont le nom et le surnom ensemble* (1571 et 1573); *Roy de vertu, d'honneur et de bonté* (1578); et le quatrain *Les Français qui ces vers liront* (1584). Quant au sixain de la p. 221, il fait partie de l'épode VI de *l'Ode sur la paix* de 1550.

(3) On les trouvera (sauf les fragments de la Franciade), réimprimées dans son édition de Ronsard, aux tomes VII (pp. 276 et 277) et VIII (pp. 105 et suivantes). Marty-Laveaux a également réédité les numéros 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12, dans son tome VI.

(4) Marty-Laveaux a eu tort de rejeter cette pièce des Œuvres de Ronsard (Cf. t. VI, p. 493 de son édition); en effet : 1° elle n'est pas indigne de Ronsard; 2° elle est dans le ton de Ronsard (Cf. un poème au trésorier de l'Epargne : *Je sçay, Moreau, les affaires de France);* 3° elle est signalée comme étant de Ronsard dans la biographie que Cl. Binet a consacrée à son Maître.

(5) M. l'abbé Froger a fait remarquer dans son *Ronsard ecclésiastique*, p. 51, qu'il faut lire dans les deux premières strophes Chemillé, et non pas Chevillé; il s'agit en effet de Chemillé-sur-Dême, près Rebondais dans l'Indre-et-Loire.

(6) Blanchemain dans son édition, t. VII, p. 127, dit que ce sonnet est apocryphe sans en donner la moindre preuve.

12. Icy gist d'un enfant la despouille mortelle (1).
13. Sept fragments du 2e livre de la Franciade.
14. On trouve ainsy que de Bèze et d'Espense (2).

1865. — Il parut à Amsterdam un recueil intitulé : *Les Gayetez et Epigrammes* de P. de Ronsard, qui contenait, à la suite des pièces déjà imprimées au XVIe et au XVIIe siècles sous le nom de Ronsard, les pièces inédites que voici :

1. Il me deplaist beaucoup qu'une nouvelle mèche.
2. F..... b......., c...., c...., et d'une main lubrique.
3. Adieu, c.... blondelets, corallines fossettes.
4. Thevet avoit bien fréquenté.
5. Bonhomme si tu perds les yeux.
6. Saint Luc, petit qu'il est commande bravement.
7. Quand ce bon Maugeron print naissance icy bas.
8. Quelus n'entend pas la maniere.
9. Bidet, que l'orgueil ne vous pique.
10. Je croy qu'il veut sçavoir que c'est de l'Evangile.
11. Ceux qui vont revirant l'Evangile avéré.
12. Brissac aime tant l'artifice (3).

1867. — Un sonnet paru dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois* (année 1867, p. 42), et communiqué à Pr. Blanchemain par A. de Rochambeau :

Pour aborder une isle plantureuse (Bl., VIII, 127).

1867. — Un quatrain paru dans l'*Edition Blanchemain* (VIII, 129) :

Sire, la Piété est aussi la Justice.

(1) En réalité cette pièce était publiée, depuis 1571, mais elle avait été seulement gravée sur cuivre. Ni Ronsard, ni ses éditeurs posthumes ne l'avaient recueillie (Cf. *Annales Fléchoises* de juillet 1903, p. 57).

(2) Chanson de Lancelot Carles « à laquelle Ronsard et Baïf ont aussi travaillé », lit-on sur le manuscrit (Cf. *Annales Fléchoises* juillet 1903, p. 49, note 1).

(3) Bl. signale ces 12 pièces au tome VI de son édition, p. 340; il a en outre réimprimé les numéros 4, 5 et 12 au tome VIII, pp. 131 et 132. Marty-Laveaux a signalé les numéros 1, 2 et 3 (t. VI, p. 414) et réimprimé les numéros 4 et 5 (t. VI, pp. 430 et 431). A de Rochambeau avait de son côté fait connaître le no 4 à Blanchemain (Cf. *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois,* année 1867, p. 42).

1893. — Un sonnet paru dans l'*Edition Marty-Laveaux* (VI, 417) :

Sage Carnavalet, je sçay bien que la France.

Les pièces qui ont paru depuis 1623 sous le nom de Ronsard ne sont pas toutes d'une authenticité certaine, il s'en faut; la plupart sont seulement « attribuées » à Ronsard, comme le reconnaissent Blanchemain (VI, 340) et Marty-Laveaux (VI, 493). En 1855 Blanchemain en avait augmenté la liste de treize pièces (1), mais plus tard il jugea sans doute insuffisants les arguments qu'il présentait alors en faveur de leur authenticité, car il ne les a pas réimprimées dans son édition; il eut bien raison et Marty-Laveaux a suivi prudemment son exemple. Pour le reste, il me paraît difficile d'enlever à Ronsard la paternité des poésies qu'il a signées, telles que : *Contemplant l'autre jour un amas de médailles; Je voudrois que Bacchus t'aimast; Theret avait bien fréquenté*. Je suis également convaincu qu'il est l'auteur du Discours d'une amante : *Qui suit d'Amour les traverses doubteuses*, et de l'Elégie : *Ainsy qu'on veoit la veuve tourterelle*, qui par le fond et la forme revèlent la main du Maître; pour la même raison et parce qu'il était très lié avec les Aubespine, les

(1) *Œuvres inédites de P. de Ronsard*, p. 255 et suivantes. Je cite ici leur premier vers à titre de curiosité :

Ne t'estonne, Bignet, si maintenant tu vois.
Vous jouez comme aux dés vostre couronne, Sire.
Les Rhenois sans pitié grenouillants à la table.
Voyons de nostre Estat l'inconstante maniere.
Ne peindez un levrier par les lievres chassé.
Pourquoy dors tu, mon Roy, si longtemps enchanté.
Ganimed's effrontés, impudique canaille.
Ils iront non feront ces courtisans guerriers.
Je me ry quand je voy de ces jeunes guerriers.
Sire, comme Quélus, naguères a esté.
Quatre Roys ont regné depuis ma cognoissance.
Est-ce exemple de Roy que de faire l'amour.
Si c'est amour que vivre comme beste.

Villeroy et les Carnavalet, c'est bien lui qui a écrit l'épitaphe *Tout ce que France avait de beau*, et les sonnets : *Pour aborder une isle plantureuse; Sage Carnavalet, je sçay bien que la France.* Au surplus ces huit pièces sont mêlées, dans les manuscrits d'où on les a extraites, à une dizaine d'autres qui ont été imprimées du vivant de Ronsard dans les éditions de ses *Œuvres* (Cf. M. L., VI, 416), y compris le sonnet *Si quelque Dieu au milieu d'un orage*, dont Marty-Laveaux, comme Blanchemain, a ignoré la présence dans les éditions collectives de 1571 et 1573.

En revanche il est certain que les *Iambes* contre *un médisant de Ronsard*, insérées par Blanchemain à la p. 149 de son tome VIII comme une pièce à laquelle Ronsard aurait largement collaboré, — est tout entière d'Olivier de Magny. Bl. aurait dû le reconnaître lorsqu'il fit réimprimer l'édition princeps des *Gayetez de Magny* (1), qui se termine par ces vers vengeurs. D'autre part le sonnet à Villeroy : *Chascun cognoist ta grandeur et combien*, a été faussement inséré dans les Œuvres de Ronsard par Bl. (V, 345) et par M. L. (VI, 397); ce n'est pas là qu'il doit être imprimé, mais dans les Œuvres d'Amadis Jamyn, qui en est l'auteur (2).

Paul LAUMONIER,

Maître de Conférences à l'Université de Poitiers.

(1) Les *Gayetez d'Olivier de Magny*, réimpression textuelle de l'édition de Paris 1554 (Turin, J. Gay et fils, 1869).

(2) Cf. *Annales Flechoises*, n° de juillet 1903, p. 57, note 1.

Une Ode inédite de Ronsard

Voici une Ode qui parut vers le 1er septembre 1573 chez Federic Morel, imprimeur du Roi, dans un opuscule de Dorat, intitulé : *Magnificentissimi Spectaculi, a Regina Regum Matre in hortis suburbanis editi, in Henrici Regis Poloniae invictissimi nuper renunciati gratulationem, Descriptio.* Io. Aurato Poeta Regio Autore *(sic).* Cet opuscule est un in-4° de 26 feuillets non chiffrés, orné de vingt figures gravées sur bois (1). L'Ode de Ronsard est contenue dans 4 feuillets supplémentaires marqués comme les feuillets suivants, C, Cij, D, (Dij). Elle est suivie d'une Ode d'Amadis Jamyn : *La Nymphe Angevine parle,* qui a été réimprimée en 1575 dans la première édition collective des œuvres de Jamyn, et en 1878 (édit. de Charles Brunet. Paris, Léon Willem, t. I, p. 138). Ce sont les deux seules pièces françaises intercalées dans cet opuscule latin, qui est un compte-rendu du grand gala offert aux Tuileries par Catherine de Médicis en l'honneur des députés Polonais venus à Paris pour annoncer officiellement à Henri d'Anjou son élection au trône de Pologne. L'Ode de Ronsard, que nous rééditons, n'a été recueillie ni par son auteur en 1578 et 1584, ni par ses éditeurs posthumes, y compris Blanchemain et Martin Laveaux.

(1) Trois de ces gravures sont de la grandeur de la page et représentent : 1° une allégorie sur la France, 2° le rocher des Nymphes, 3° la salle de verdure construite dans le jardin des Tuileries, au milieu de laquelle dansent les seize nymphes devant une brillante assistance émerveillée. Les autres gravures représentent les armes de Charles IX et seize médaillons allégoriques pour chacune des Nymphes provinciales. Ces très belles estampes sont attribuées à Jean Cousin.

LA NYMPHE DE FRANCE PARLE

Je suis des Dieux la fille aisnée
De cent lauriers environnée,
La bonne Nymphe des François,
Qui d'armes et d'hommes feconde
Ay tousjours fait trembler le monde
Soubs la puissance de mes lois.

Mon heur ne porte point d'envie
A l'Afrique ny à l'Asie,
Tant abondante je me voy
En chasteaux, en ports, et en villes :
Et mes terres sont si fertiles,
Que les Cieux sont jaloux de moy.

C'est moy qui ay donné naissance
A tant de Monarques de France,
A Clovis, à Charles le Grand,
Et à ce Charles que j'honore,
Qui me commande, et qui redore
Ce siècle, qui de luy dépend.

Sous luy je me voy bien traittée,
Sous luy ma gloire est augmentée,
Sous luy j'ay reveu la clarté,
Par la conduitte de sa mere,
Qui m'a d'une longue misere
Remise en douce liberté.

C'est ceste Royne qui tressage,
Me sauvant au fort de l'orage,
Lorsque plus j'attendois la mort,
Comme un Astre m'est apparuë,
Et faisant dissiper la nuë,
A conduit ma Nef à bon port (1).

A qui l'on doit mille Colosses,
Mille termes taillez en bosses,
Mille temples, et la nommer
Des François la mere éternelle,
Et d'une pompe solennelle
Tous les ans sa feste chommer.

(1) Allusion à la paix de La Rochelle qui venait d'être signée avec les protestants. Peut-être aussi faut-il voir dans cette strophe une allusion à la saint Barthélemy, dont l'apologiste, Pibrac, et l'un des plus violents massacreurs, Le Guast, furent loués par Ronsard dans la pièce des *Estoilles* (1574-75).

C'est moi qui n'a guères fit naistre
Ce grand HENRY, qui fut mon maistre,
Monarque aux armes non pareil,
Et son fils HENRY qui l'égale
En force, en vertu martiale,
Des François le second soleil.

Qui tient soubs luy (race divine)
L'heureuse province Angevine,
Dont le front et les bras guerriers,
Et les belliqueuses espees
Sont orgueilleuses de Trophees
Et de Palmes et de Lauriers.

C'est ce Henry qui sa jeunesse
Toute bouillante de prouësse
A nourrie entre les dangers,
Victorieux en trois battailles, (1)
Foudre des superbes murailles
Et la frayeur des estrangers.

Nul mieux que luy n'a sçeu entendre
Les conseils de sa Mere, et prendre
Les armes pour ayder son Roy
Son Frere (amitié charitable)
Qui d'âge en âge mémorable
Aux freres servira de loy.

Aussi le Ciel qui tout dispense
Luy a donné pour récompense
L'heur qu'autre Prince n'avoit eu,
Et d'avantage lui ordonne
Le grand sceptre de la Polonne
Pour le loyer de sa vertu (2).

Afin que l'un sa force estande
Sur la France : et l'autre commande

(1) Jarnac (mars 1569), Moncontour (octobre 1569). Et la troisième? Sans doute Saint-Denis (novembre 1568), livrée alors qu'Henri d'Anjou, malgré son extrême jeunesse (13 ans 1/2), avait déjà le titre de Lieutenant général du royaume ; car je ne crois pas que l'on puisse entendre par le mot *bataille* le massacre de la saint Barthélemy, ou le siège de La Rochelle, qui d'ailleurs ne fut pas un succès pour le duc d'Anjou.

(2) Henri d'Anjou fut élu roi de Pologne le 9 mai 1573 et proclamé le 16 mai. Mais il ne mit le pied sur le territoire de la Pologne que dans les premiers jours de février 1574, et n'y resta que trois mois et demi.

Aux peuples sous l'ourse escartez,
Et que toute l'Europe craigne
Ceste race de Charlemaigne,
Deux grands Monarques indontez.

O Polonne chevaleureuse,
Trois et quatre fois bienheureuse
D'avoir si sagement esleu
Ce Duc pour régir ta Province.
Si le Ciel n'avoit point de Prince,
Le Ciel mesme l'eust bien voulu (1).

En telle commune allegresse
Je n'ay peu celer ma liesse,
Sans la faire en public sortir :
Toutefois dans le cueur je pleure,
Et peu s'en faut que je ne meure,
Le voyant proche de partir.

J'avois mes principales Filles,
Nymphes des Terres et des Villes,
Conduittes icy pour vanter
Sa vertu des Cieux aprouvée,
Mais de deuil la voix enrouée
Ne leur a permis de chanter.

Pource mes compaignes loyales
Destournez vos faces royales
Vers ce Duc des peuples vainqueur :
Par dehors montrez au visage
Publiquement le tesmoignage
Qu'au dedans vous portez au cueur.

Su'doncq que chacune s'avance
Par signes, par dons, et par dance,
Faittes luy toutes à sçavoir
Qu'il vous osta de servitude,
Et que jamais l'ingratitude
N'effacera vostre devoir.

RONSARD.

Telle est l'ode qui fut récitée par une des Dames de la Cour, figurant la Nymphe de France, dans la Mascarade-ballet organisée par Catherine de Médicis

(1) Apothéose de Henri d'Anjou ; cette strophe hyperboliquemen flatteuse a été singulièrement démentie par les événements. Dix-huit mois plus tard, Henri d'Anjou s'enfuit honteusement de son royaume (18 juin 1574) et les Polonais décrétèrent sa déchéance.

en l'honneur des députés Polonais venus à Paris pour offrir au duc d'Anjou le trône de Pologne. Nous sommes renseignés par la *Correspondance de Catherine de Médicis* (1) et par les *Mémoires de Hurault de Cheverny* (2) sur ces ambassadeurs Polonais qui firent leur entrée à Paris le 19 août 1573. L'opuscule latin de Dorat nous rend un compte détaillé de la soirée de gala des Tuileries. Enfin Brantôme a écrit sur le même sujet cette page pittoresque dans son éloge de la Reine mère : « Elle les festina fort superbement en ses Tuilleries; et après souper, dans une grande salle faicte à poste et toute entournée d'une infinité de flambeaux, elle leur representa le plus beau ballet qui fut jamais faict au monde (je puis parler ainsy); lequel fust composé de seize dames et damoiselles des plus belles et des mieux apprises des siennes, qui comparurent dans un grand roch tout argenté, où elles étaient assises dans des niches en forme de nuées de tous costez. Ces seize dames représentaient les seize provinces de la France, avecques une musique la plus mélodieuse qu'on eust sceu voir (3); et après avoir fait dans ce roch le tour de la salle par *parade* comme dans un camp, et après s'estre bien faict voir ainsi, elles vindrent toutes à descendre de ce roch, et s'estant mises en forme d'un petit bataillon bizarrement invanté, les violons montant jusques à

(1) Edition d'Hector de la Ferrière, tome IV, p. 250 et note.

(2) Collection Michaud, tome X.

(3) La musique d'Orlande de Lassus, comme on peut le supposer d'après ce titre d'un dialogue entre la France, la Paix et la Prospérité (*op.* de Dorat, f° 2, r°) :

Dialogus ad numeros musicos Orlandi.

Orlande était arrivé en 1571 de Bavière à Paris, où sa réputation l'avait fait accueillir avec les plus grands honneurs par les musiciens français. En 1572, Ronsard, dans une *Préface sur la Musique* adressée au roi Charles IX, l'appelait « le plus que divin Orlande ». (Cf. édition Bl. VII, pp. 337 et 340, et *Rev. d'Hist. Littéraire de la France*, n° de juillet 1900, art. de C. Comte et P. Laumonier, pp. 352 et 353).

une trentaine, sonnant quasy un air de guerre fort plaisant, elles vindrent marcher soubs l'air de ces violons, et par une belle cadance sans en sortir jamais, s'approcher et s'arrester un peu devant Leurs Majestez, et puis après danser leur *ballet* si bizarrement invanté et par tant de tours, contours et destours, d'entrelasseures et meslanges, affrontements et arrests, qu'aucune dame jamais ne faillit de se trouver à son poinct ny à son rang : si bien que tout le monde s'esbahit, que parmi une telle confusion et un tel désordre jamais ne faillirent leurs ordres, tant ces dames avaient le jugement solide et la retentive bonne et s'estoient si bien apprises. Et dura ce ballet bizarre pour le moins une heure, lequel estant achevé, toutes ces dames représentans les dictes seize provinces que j'ai dict, vindrent à présenter au roy, à la reyne, au roy de Polongne, à Monsieur son frère et au roy et reyne de Navarre et autres grands et de France et de Polongne, chacune à chacun une placque toute d'or, grande comme de la paulme de la main, bien esmaillé et gentiment en œuvre, où estoient gravez les fruicts et les singularitez de chaque province, en quoy elle estoit plus fertille, comme : la Provence des citrons et oranges, en la Champaigne des bledz, en la Bourgongne des vins, en la Guyenne des gens de guerre (grand honneur certes celuy-là pour la Guyenne), et ainsy consécutivement de toutes autres provinces. » (1)

Brantôme ne parle pas de la pièce de vers récitée par la Nymphe de France. Nous savons seulement par lui que Ronsard assistait à la fête et partagea l'enthousiasme général causé par la vue de la belle Marguerite de Navarre (2). Mais sa narration, rapprochée du compte-rendu de Dorat, permet de fixer le

(1) *Mémoires*, édition Lalanne, VII, pp. 371 et 372.

(2) Ibid. VIII, pp. 25 et 26.

moment de la fête où elle fut récitée. Dorat termine en effet sa description du rocher des Nymphes par ces vers :

> Ambulat et sua jam flectit vestigia rupes :
> Jam Majestatum os vertit ad ora suum.
> Non vertit frustra ; sed cantatura videtur
> Nescio quid summa Gallia rupe sedens.
> Regum, reginæque simul præconia dicet
> Carmine : sit jam pax auribus, ecce canit.

Suit la traduction latine (1) de l'Ode de Ronsard :

> Nympha Gallica.
> Gallia ego en adsum Cælestûm maxima natu
> Filia, cui cæli tanta indulgentia favit,
> Ut non sit regio in terris, sine ubere glebæ,
> Seu virtute virûm, quæ se mihi comparet ulla.
> . . . .

Donc la pièce de Ronsard fut récitée par la Nymphe de France du haut de son rocher, après la promenade ou *parade* de ce rocher, et immédiatement avant le *ballet* des 16 Nymphes provinciales, — ce qui explique le sens des trois dernières strophes. Quant à la pièce d'Amadis Jamyn elle fut récitée par la Nymphe Angevine après le ballet et la distribution des médailles commémoratives, en manière de conclusion, comme l'indiquent ces vers de Dorat :

> Singula jam Nymphæ sua donavere ferentes
> Munera, dum Regis lumina præter eunt.
> Quin etiam venit en cantare paratior una
> Nympharum Andegavis, claudat ut una chorum.

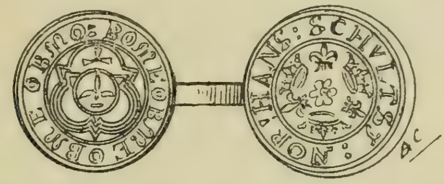
Paul LAUMONIER.

(1) En cette circonstance, Dorat, « poëta et interpres regius », servit d'interprète à Ronsard auprès des députés Polonais, qui n'entendaient pas la langue française.

NOTES DE NUMISMATIQUE

Jetons allemands trouvés à Sainte-Colombe

L'an dernier, au cours de démolitions, un ouvrier de Sainte-Colombe, trouvait plusieurs pièces semblables en cuivre. Un ami des *Annales Fléchoises* nous ayant communiqué une de ces pièces, nous en avons fait prendre le dessin ci-contre qui nous dispensera de toute description.



JETON DE HANS SCHULTZ, MONNAYEUR DE NUREMBERG

Nous avons là un exemplaire des nombreux jetons de compte dont les monnayeurs de Nuremberg inondèrent les pays voisins, la France surtout, du XVe au XVIIIe siècles. Ces monnayeurs donnèrent, de préférence, à leurs jetons, une apparence française, non par l'art qui fut plutôt pauvre, mais par l'effigie des rois de France (1), leurs devises, les fleurs de lys, les armes de Paris, etc.

(1) Nuremberg, la ville industrielle et commerçante la plus importante de l'Allemagne méridionale, est en Bavière. Elle est célèbre par ses jouets et son marché de houblon.

Dans notre collection, nous possédons un jeton au recto duquel se trouve Louis XIV, couronné de lauriers, en guerrier face à droite, avec cette inscription : LOVIS. LEGRA [nd] : Roy. DE FRANCE. et au verso, un écu aux armes de France, surmonté de la couronne royale avec ces mots : LAZA [re] : GOTTL [ieb] : LAVFFERS. RECH : PF. [ennig]. C'est un jeton de compte de L. G. Lauffers, un monnayeur de Nuremberg, concurrent de Hans Schultz.

L'inscription du jeton que nous reproduisons n'est compréhensible qu'au recto :

NOR [embergd] : HANS. SCHVLTS

C'est le jeton de Hans Schultz monnayeur de Nuremberg.

Quant à l'autre côté du jeton, il n'a, ce me semble, aucune signification. La plupart de ces jetons allemands présentent des emblèmes analogues, formés de lettres répétées ou se suivant, au hasard, en nombre suffisant pour faire le tour de la pièce. Peut-être, est-ce grâce à ces inscriptions incohérentes qu'il était permis aux fabricants nurembergeois de faire entrer leurs produits en France. Très nombreux au XVIIIe siècle, ces jetons servaient aussi pour les jeux (1).

Louis CALENDINI.

(1) On sait qu'autrefois les jetons des jeux étaient ornés des armoiries, des devises de leurs propriétaires. *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. XLVII, col. 477-478.

Nous tenons à remercier ici M. A. Crétois d'avoir bien voulu nous donner le dessin ci-dessus.

JEAN DE BAÏF ET LA SEIGNEURIE DES PINS, DE 1478 A 1486.

La seigneurie des Pins (1), longtemps possédée par une famille de ce nom, devint ensuite la propriété des Mangé (2), puis des Baïf (3). Les représentants de ces deux dernières maisons, résidant au château de Mangé, sur la commune actuelle de Verneil, durent, pour gérer leurs intérêts, placer sur le domaine des Pins,

(1) Le siège de cette seigneurie était le manoir des Pins, situé sur les bords du Loir, au lieu encore appelé « Moulin des Pins », à 2 kilomètres de la Flèche. L'aveu de 1447 nous en donne la preuve. Plus tard Lazare de Baïf quitta ce manoir en ruine, pour Genetay, où il construisit un nouveau château, qu'il appela, en souvenir de l'autre, la Cour des Pins, sur la paroisse de Verron, à 3 kilomètres de la Flèche.

(2) Jehan de Mangé était seigneur des Pins « le mardi après la Saint-Julien l'an mil trois cens soixante et cinq », c'est-à-dire en 1366 (n. s), quand il partagea avec Jehan de Poynneis? le lieu de la Miotière. Il est probable que ces deux seigneurs avaient épousé les deux filles de Huet des Pins, frère de Jean, lequel avait fondé dans la chapelle Saint-Jacques de la Maladrerie, près la Flèche, deux messes basses par semaine. C'est en 1354 que Huet des Pins confirma cette fondation. Acte de partage de la Miotière, titre parchemin, et note rédigée au XVIIIe siècle sur la chapelle Saint-Jacques, titre papier. Tous ces documents nous ont été aimablement communiqués par M. l'abbé Calendini.

(3) En 1391, Jean de Mangé vivait encore. Nicolas de Mangé est dit seigneur des Pins, le 8 avril 1402. (Bail du Genetay, titre original, parchemin). Le 8 mai 1434, Olivier Moreau, escuyer, cède à « Anthoyne de Baïf, mary de Isabeau de Mangé », une rente de huit livres. Titre original parchemin. Puisque je suis sur la famille de Baïf, je signalerai un acte ou mieux une transaction intervenue, le 4 janvier 1416, (n. s) entre Huet de Baïf, seigneur de la Fautraye, et ses cousines, Jeanne et Sainte, épouses, la premiere, de Guillaume de la Perrière, la seconde, de Jean de Glatigné, toutes deux filles de Guillaume de Baïf, dont Huet était le neveu; titre original, parchemin.

un homme d'affaires ou un régisseur dont les comptes pour lés années 1478-1486, nous ont été conservés. Nous les étudierons ici, désirant montrer comment, à la fin du XV[e] siècle, une terre seigneuriale était administrée, et ce qu'elle pouvait valoir à ceux qui la possédaient. Il faut, au préalable, en connaître l'importance et ce dont elle se composait. Il nous sera aisé d'être fixé sur ce point, en nous reportant à un aveu que rendit, en 1447, Antoine de Baïf à Jehan, duc d'Alençon, son suzerain, pour la seigneurie des Pins, à cause de laquelle, lui disait-il : « J'avoue estre (votre) homme de foy lige au regart de votre baronnie de la Flèche. » Il serait trop long de reproduire en entier le document; nous nous contenterons de l'analyser. Il ne restait plus rien de l'ancien château où les premiers possesseurs des Pins avaient vécu en seigneurs féodaux (1). Leur domaine foncier, les redevances féodales dont ils avaient joui, leurs droits de nature très diverse, tout cela s'était mieux maintenu, et voici exactement ce dont Antoine de Baïf était propriétaire ou bénéficier. C'était d'abord la métairie de l'Arche, plus diverses pièces de terre labourable, l'une de douze journaux, l'autre de sept, deux autres de trois; une terre en pâture de six journaux; une pièce de pré contenant « journée à deux hommes fàucheurs »;... « une autre pièce d'éritaige en pré, bois, haies et buissons », dont l'étendue n'est pas indiquée; des « boires (biez) au bout du pré de la pointe »; des « pescheries en icelles »;... « le moulin à blé des Pins avec les chaussées, portes, portinaux et pescheries d'iceulx et avecques les mounans »; le droit d'y établir un « moullin foullerez à draps et moullin à tan »; trois îles situées près du moulin;

(1) C'est ce qui résulte de ce passage de l'aveu : « Premièrement la place ou *soulloit* estre ma maison des Pins, contenant troys journaux de terre ou environ joignant d'un costé à la rivière de Loir et d'autre costé au grant chemin abuttant d'un bout aux terres de Biré... »

deux autres journaux de terre labourable; le « port et passaige à traverser ladite rivière du Loir »;... une « garenne d'eau en ladite rivière du Loir à pescher poissons »;... des chaussées jusqu'au port Roger; les bois des Pins, d'une contenance de quatre-vingts à cent quartiers; le domaine du Genestay contenant, en terre labourable, trente-six journaux; quatre autres pièces de terre; deux autres journaux de terre labourable; les landes et pâtures du Genestay; deux pièces de pré; un étang et un second moulin; la métairie de Potiron; les pâtures et les bois du même lieu; une vigne avec maison d'habitation et pressoir. Ces immeubles formaient le domaine foncier de la seigneurie; voici quels en étaient les hommes de foi : Jehan de l'Arche, pour son « hostel de la mocte de la Barbée», devait ung « cheval de servige à mutation de seigneur et une pere de gans chacun an à l'Angevine »; Jehan Le Maréchal, pour son hôtel et ses appartenances du Bois-Moreau, devait six deniers de service; Robin Le Maréchal, trois sols de service par an, pour son hôtel et ses appartenances de la Roche de Bazouges; la fille feu Geoffroy Rousseau, six deniers, pour le clos Pillet; Jean Dosdefer, l'aîné, Michellet Brossel, Jean Breffer, six deniers chacun, pour une pièce de vigne. Nous renonçons à enregistrer ici les noms de tous ceux qui, chaque année, à divers termes, étaient tenus à solder, soit des cens en argent, soit des redevances en nature, et nous nous contenterons de signaler seulement le prieur de Verron qui, tous les ans, aux deux fêtes de Pâques et de Noël, était obligé d'offrir au seigneur des Pins « deux eschaudez et troys pintes de vin» (1). Ce même seigneur avouait en plus sa garenne

(1) Cette redevance ne se payait pas toujours en nature, à preuve cet article des comptes de l'an 1482 : « Item, de Macé Bouchart, fermier du prieuré de Verron, pour finaison faite des arréraiges de quatre eschaudez et six pintes de vin, que ledit prieur doit chacun

à connins et sa « chasse à toutes bêtes à pié roux... » ses « espaves mobiliaires et foncières »;... ses mesures à vin qu'il baillait à ses « subjets » et dont il prenait le modèle sur celles de la Flèche; un usage de bois dans la forêt de Mélinais et un droit de pâture ou « posson » pour ses porcs. En retour, il devait à son suzerain « quarante jours d'oust et cinq sols de taille ».

En somme, que valaient au possesseur de la seigneurie ces droits singuliers et ces redevances variées; quel parti tirait-il de ses domaines et comment les exploitait-il; voilà ce que nous apprendra le régisseur, ou, comme il se désignait lui-même, le « receveur des Pins », Guyon Richart, dont les livres de recettes et de dépenses, pour les années 1478 à 1486, sont arrivés jusqu'à nous. Il les avait soumis à Jean de Baïf, dont il était le mandataire et qui s'en déclara satisfait (1).

Jean de Baïf, marié à Marguerite de Chasteigner de la Roche-Pozay, était le fils aîné d'Antoine de Baïf, décédé probablement en 1476, laissant après lui, outre cet héritier que nous venons de nommer, quatre autres fils, René, Julien, Aubin, Guy, et deux filles, Jeanne et Marie (2). Parmi ces enfants, il en était deux au moins tout jeunes encore, et à l'éducation desquels leur frère aîné dut pourvoir.

Les revenus que lui valait la seigneurie des Pins s'élevèrent, de 1478 à 1479, à 131 livres 8 deniers ob; de 1479 à 1480, à 135 livres, 10 sols, 8 deniers ob; de 1480 à 1481, à 130 livres, 4 sols, 6 deniers ob; de 1481 à 1482, à 169 livres, 2 deniers ob; de 1482 à 1485, à 446 livres, 10 sols, 8 deniers; cela donne une

an, comme appert par le censif, VII s. VI d. » Jean Toutain était chapelain dudit prieuré en 1485.

(1) L'attestation qu'il en donna au receveur et qui se trouve à la fin des comptes, est signée Jehan de Beif et J. De Landelles.

(2) On peut consulter sur cette famille : Legeay, *Recherches historiques sur Aubigné et Verneil*, p. 339. Il convient de se servir de cet ouvrage avec discrétion.

recette annuelle moyenne, pour ce laps de sept années, de 144 livres, 6 sols, 8 deniers. Quels en étaient les éléments ?

Le receveur range tous les revenus sous ces deux rubriques : « Deniers tant ordinaires que muables, » ou encore, recette ordinaire et recette commune. Les « deniers ordinaires », et je les note dans les recettes des années 1482 à 1485, englobaient les « devoirs, cens, rentes et serviges deuz chacun an à cause de la dite terre des Pins ». Ceux-là, en effet, ne variaient pas. Les débiteurs les acquittaient aux termes suivants : le 8 septembre ou Notre-Dame l'Angevine; le 2 novembre, ou le jour « de la feste des morts » : le 25 décembre, ou le jour de Noël; le 1er mars, ou le jour de la fête de saint Aubin.

Les échéances étaient plus ou moins fortes ; celle de Noël était la plus importante. Pour les trois années précitées, elle s'élève à un total de 8 l., 13 s., 6 d., ce qui donne une moyenne annuelle de 2 l., 17 s., 10 d. Ces deniers ordinaires formaient la moindre partie de la recette globale. En effet, de 1482 à 1485, ils ne produisirent que 66 l. 19 s., alors que le revenu total s'élevait à 446 l., 10 s., 8 d. (1)

Les deniers muables se composaient d'abord du revenu des terres de la seigneurie, puis des « proufiz et esmolumens du fié ». Ces « proufiz et esmolumens », au nombre desquels figuraient les amendes encourues par les délinquants (2) condamnés par le séné-

(1) Il faut y ajouter, pour être complet, les redevances en nature, soit la « recepte de froment, » peu importante, car elle ne dépasse pas quatre boisseaux, dûs, par moitié, par Regnault Pourdeux et par Guillaume de Jaunay, soit la « recepte de poulles et de chappons deuz aux Pins au jour de la Toussaint » et qui rapportait treize chapons et six poules.

(2) « Des amendes tauxées es plez des Pins tenus le VIIe jour d'octobre mil IIII c IIIIXX et troys, XX s. sur quoy est rabattu III s. IX d. donnez à Jehan Berault par Monsieur, ainsi n'y a que XVI s. III d. où le sergent prend le tiers, de ce, X s. X d. »

chal de la seigneurie des Pins, les droits de contrat, ce que l'on nommerait maintenant les droits d'enregistrement pour des accords passés entre particuliers (1), les successions d'aubains ou étrangers, tombées en deshérence (2), ces « proufiz » divers n'avaient pas une grande importance, puisque, pour trois années, nous ne les voyons pas dépasser 10 livres, 11 sols, 5 deniers.

C'était, en somme, comme propriétaire foncier, que le seigneur des Pins tirait surtout parti de ses domaines. Il louait ses métairies à moitié, c'est-à-dire que, fournissant au fermier un cheptel ou une partie des bestiaux (3), il percevait la moitié du prix des bêtes vendues et de tous les autres produits des mêmes terres (4). L'examen que nous ferons ici des

(1) « Ventes escheues au temps de ces présens comptes : de Messire Guillaume Voisin pour le contralt par lui fait avec Signeau, XII s. XI d.

De Mathellin Ravart, du contralt fait par Jehan Genetay avecques Jehan Ravart qu'il a eu par retrait, c'est assavoir troys planches de courtilz... XX d. » Comptes de 1478.

(2) Ces derniers « proufiz » étaient exceptionnels. Souvent ils se trouvent ainsi mentionnés : « Des aubenayges escheuz en lad. terre des Pins, où mond. Seigneur a celluy droit, Nichil, pour ce que au temps de ses présens comptes, il n'y en est rien escheu... » Comptes de 1478.

« Item, a receu led. receveur XII d. de onze années qui sont onze sols, pour une aubainte eschcue à mond. Seigneur... » Comptes de 1486.

(3) « Item, le mestaier de l'Arche et led. receveur achactèrent ung beuf de hernays IIII l. X s., dont led. receveur paya XLV s.

Item, le mestaier du Genetay achecta VIII chefs de brebiz, cinquante sols dont led. receveur paya la moitié, de ce, XXV s. » Comptes de 1486.

(4) « Recepte du saigle, des blez... des mestairies des Pins. De l'Arche, IX septiers IX bouessaux ; du Potiron, VII s., X b.; du Genetay, X s., qui est en somme de recepte de saigle, XXVII septiers, VII bouesseaux.

« Récepte de froment. De l'Arche, III s. VIII b.; du Potiron, III b., du Genetay, deux septiers VI b. ; des rentes ordinaires quatre bouesseaux qui est en somme VII septiers X bouessaux. » Comptes de 1485.

Pour avoir une idée exacte du détail dans lequel on descendait pour la perception de cette moitié des produits, il conviendra d'observer

comptes nous apprendra quelle était alors la valeur de ces produits. Une jument, nourrie au Genetay, trouve preneur, en 1483, pour quatre livres, dix-sept sols, six deniers (1); un poulain, pour soixante sols (2); cinq petits porcs ou cochons de lait sont vendus douze sols, six deniers (3). Un bœuf se vend de quatre livres à cent dix sols; (4) une vache vèlée, soixante-sept sols, six deniers (5); une brebis, sept sols, six deniers (6); un petit taureau, quinze sols (7); une vieille truie, trente-cinq sols (8); deux ruches d'abeilles se vendent trente-deux sols, six deniers (9); cinq porcs, soixante-dix-neuf sols, deux deniers (10); deux veaux, vingt-deux sols, six deniers (11); six

que même le prix de la peau des animaux abattus était partagé entre le métayer et le seigneur, comme l'établit l'article suivant : « Item de la moitié d'un cuir de mortné (mort-né) d'un petit de la Durandière, vendu VI s., III s. » Comptes de 1481.

(1) « De la vente d'une jeument du noury du Genetay vendue au moys de septembre mil IIII c. IIII xx. et troys, IIII l. XVII s. VI d., pour la moitié, XLVIII s. IX d. »

(2) « De la vente d'un poullain du noury de la mestairie du Potiron où le mestaier avait la moitié, vendu soixante soubz, de ce, XXX s. »

(3) « Item, de la moitié de la vente de cinq gorins de let dud. lieu venduz XII s. VI d., VI s. III d. »

(4) « Item, de la vente d'un bœuf dud. lieu vendu en lad. année, CX s. mondit seigneur avoit la moitié de ce, LV s. »

« Item de la moitié d'un bœuf dud. lieu du Genetay vendu an temps dessus dit, vendu IIII l. XL s. »

(5) « Item, pour la moitié d'une vache vellée dud. lieu vendue LXVII s. VI d., XXXIII s, IX d. »

(6) « Item, pour la moitié d'une brebis dud. lieu, vendue VII s. VI d., III s. IX d. »

(7) « Item, de la moitié d'un torin dud. lieu vendu ou temps dessus d. XXX s. XV s. »

(8) « Item, pour la vente d'une vieille truye vendue XXXV s. qui est pour la part de mond. seigneur, XVII s. VI d. »

(9) « Item, pour la moitié de deux ruches d'avectes vendues XXXII s. VI d., XVI s. III d. »

(10) « Item de la moitié de cinq pourceaulx dud. lieu venduz LXXIX s. II d. de ce XXXIX s. VII d. »

(11) « Item, pour la moitié de deux veaux dud. lieu venduz XXII s. VI d., XI s. III d. » Comptes de 1483.

béliers, soixante-cinq sols (1); trois oisons, cinq sols (2). La part des navets récoltés sur le Genetay, laquelle revenait au propriétaire, trouvait acquéreur pour quinze sols (3); celle des oignons, pour soixante-dix sols (4). Il vendait sa part de seigle, à raison de quinze sols le septier, et sa part de froment, à raison de vingt sols, pour la même quantité, ou à raison de cinq sols le boisseau (5). Ces céréales ne se maintenaient pas toujours à ce prix, car on les voit vendues, en 1484, le froment, à raison de trente sols le septier (6).

Le seigneur des Pins louait sa garenne à connins (7), sa « garenne d'eau » c'est-à-dire le droit de pêche, là où ce droit lui appartenait dans la rivière du Loir (8).

(1) « Item, de la vente de six chiefs de brebis dud. lieu (de la Durandière), XXXII s. VI d. » Comptes de 1479.

(2) « Item, pour troys oizons, II s. VI d. »

(3) « Item, des navaulx dud. lieu (du Genetay) XV s. » Comptes de 1483. « De vendicion des navaulx des mestairies, c'est assavoir, de la Durandière, XVIII s. III d.; de l'Arche, X s., du Potiron, III s. IIII d. du Genetay, X s., qui est en somme XLI s. VI d. « Comptes de 1479.

(4) « Premièrement, de la vente des ongnons creuz es courtilz de Cré et de la Durandière, LXX s. » Mêmes comptes.

(5) « Item, de la vente de quarante-deux septiers, troys bouesseaulx de seigle des blez receuz par led. receveur et mis au grenier de la court de Cré, vendus en ladite année de ses presens comptes à XV s. le septier, vallant XXXI l. XIII s. IX d.

Item, de la vente de cinq septiers de froment à XX s. le septier vallant C s. » Comptes de 1478. En 1482, 8 septiers de seigle étaient vendus 40 sols le septier, et 4 septiers 6 boisseaux de froment, 50 sols le septier.

(6) « Item, de la vente de huit septiers de froment vendus par led. receveur en l'an dessus dit trente sols le septier, vallant XII l. »

(7) « Item, de la garenne a congnils du Genetay affermée a maistre Jehan Eliant et à Jehan Le Boucher à trente sols par an, et commencza la dite ferme le penultiesme jour d'avril mil IIII c IIII xx et quatre. »

(8) « De la garenne de l'eau des Pins afermée par monseigneur à soixante soubz par an qui vallent pour troys années... IX l. » Comptes de 1482-85.

Il affermait à prix d'argent quelques prairies (1) et exploitait lui-même les autres. Il en vendait ensuite le foin (2). Il agissait de même pour ses vignes, (3) pour ses bois (4).

Cette exploitation n'allait pas sans l'entraîner en des frais divers. Possesseur de fief, il avait à solder au seigneur de la Flèche une redevance annuelle de cinq sols (5), pour le droit d'usage dans sa forêt, que le suzerain avait concédé à son vassal. Dans cette seigneurie des Pins, il y avait une cour où le sénéchal, Jehan Damours, siégeait au nom du seigneur. Celui-ci servait, chaque année, à son représentant, une rétribution s'élevant à dix sols. (6) Il donnait six livres à son receveur (7). Ce dernier soldait lui-même les dépenses que nécessitaient la mise en valeur de certains biens-fonds, (8) l'entretien des immeubles (9),

(1) « Item, pour le pasturaige des Fresnays des Pins afermé par led. receveur à Guillaume Hamellin à XXX s. par an. » Comptes de 1484.

(2) « Item, de la vente de l'erbe des prez des Pins vendue par led. receveur à plusieurs personnes dont il ne compte que de troys levées par ses presens comptes (1483-84-85) en ce non comprins los prez de la court de Cré et compte en avoir receu par chacun an XVI l. XV s.... »

(3) « Item, de dix pippes de vin vieil vendu par le commandement de monseigneur LXIII l.

Item, de la vente de troys pippes de vin vendu en l'an mil IIII c IIII xx et troys, XXX l. »

(4) « Vente de boys extrait des boys de la Durandière, pour ung millier de boys vendu à ung marchant sur le port, VI l. » Comptes de 1478.

(5) « A monseigneur d'Alençon à cause de sa barronnie de la Flèche, V s.

Au seigneur de Sougeré, XVIII d.

Au seigneur de Sarcené, II s. » Comptes de 1478.

(6) « Au sénéchal dud. lieu, pour avoir tenu les plez le 11e jour de décembre mil IIII c LVIII, X s. »

(7) « Aud. receveur, pour avoir servy en office de receveur au temps des présens comptes, VI l. »

(8) « Item, pour ung homme qui a esté par six jours et nuiz aux pressouers à XV d. par jour, vallant VII s. VI d. » Comptes de 1478.

(9) « Item, la chaussée des Pins rompit depuis la porte jusques au chantier ou il y eut XXIIII cherpentiers à fere les paulx et la gaulleure à XX d. par jour, vallant XV s.

celui du moulin (1). On le voit, en 1483, renouveler la vaisselle vinicole. Il paie trois poinçons ou pipes, à raison de trois sols la pièce (2). Il rétribue les vendangeurs, que je suppose nourris par lui, car leur salaire ne dépasse pas six deniers par jour (3). Il consolide la chaussée du moulin des Pins en y faisant enfoncer seize pieux, travail éxécuté par Grégoire Bodin, pour la somme de trente-deux sols (4). Il tient en bon état l'outillage du moulin (5). Il a souci de la ferrure des chevaux, qu'il s'agissse de ceux du seigneur ou de ceux de ses serviteurs (6). C'est par l'intermédiaire du même agent que Jean de Baïf se pro-

Item à frapper les paulx, neuf hommes à XX d. par jour, vallant XV. s.

Item, led. receveur a fait de mise pour la cheminée et fenestre de la maison de la court de Cré, deux muyz et demy de chaux, vallant XXXVII s. XV d.

Item, en tuffeau prins à Bouyl, XX s.

Item, demy millier de gentille, VII s. VI d.

Item, vingt journées du masson et son fils à II s. VI d. les deux par jour, vallant XLI s. VIII d. » Comptes de 1479-80.

« Item, à Galliot, pour une pierre d'aultier à mectre en la chapelle de Mangé, XXXII s. I d. » Comptes de 1481.

(1) « Item, led. receveur acheta pour les moullins de Beif de pierre de moullaige à Turbille (Turbilly) pour trente deux livres,

Pour vin de marché V s.,

Pour ung millier de plastre, XXXVII s. VI d.,

Item, pour avoir fait passer les pierres dessus la rivière devers lesd. moulins, XV d.

Item, pour l'achat d'un chaslan pour le moullin des Pins, LX s. » Comptes de 1478-79.

(2) « Item, en l'an IIII xx et troys pour la faczon de troys pippes à Convenant à trois soubz la piesse. »

(3) Item, pour avoir fait vendenger les vignes des Chasteigniers, XX couppeurs à VI d. la piesse, vallant X s. » Comptes de 1481.

(4) « Item, pour la faczon de seze paulx et les frapper en la chaussée des Pins à Convenant, par Grégoire Bodin, en l'an mil IIII c IIII xx et troys. »

(5) Voir plus haut, note 1.

(6) Item, balla au maréchal pour la ferreure des chevaulx de mond. s^{r}, X s. »

« Item pour troys fers mis au cheval du paige de mondit s^{r} quant il ala à Beif, chasser pour Nouël en l'an dessus dit. »

cure le sel dont on a besoin au château de Mangé, qu'il se fait envoyer les produits agricoles récoltés sur ses terres, chanvre, pois, fèves et le reste (1); certaines denrées alimentaires, telles, du poisson, (2) du beurre, du safran, des raies, des seiches (3), même parfois les bestiaux dont il désirait se pourvoir. Le receveur paie de compte à demi avec les exploitants les têtes de bétail dont leur maître doit pourvoir leurs fermes (4). Il acquitte au nom du seigneur les honoraires dûs aux agents pour les frais des actes que ceux-ci ont eu à rédiger, qu'il s'agisse ou de contrats d'acquêts (5), ou d'actes de vente, ou de déclarations strictement féodales (6). Du surplus des sommes qu'il

(1) « Et ne compte riens led. receveur des orges, feves, poys, mil, chanvre, poulles et chappons, parce que tout a esté mené à Mangé.

Item, des avoynes despenssées pour les chevaulx de mond. s[r], ne compte riens. » Comptes de 1480-81.

(2) « Item, en achat de poisson que Estienne Cornu vint quérir quant mons[r] du Mans et le bastard de Hallecourt dignèrent à Mangé. » Comptes de 1477.

(3) « Item, ung minot de sel envoyé à Mangé au moys de novembre LXXIX, XXVI s. VIII d.

Itèm, le jour de Guillanleu, quatre minotz de sel mené à Mangé, vallant CVI s VIII d.

Pour l'achat d'un pot de beurre quant ma damoiselle estoit à Cré, pesant vingt livres qui estoit XVI livres de beurre net, à VII d. la livre vallant IX s. IIII d.

Pour demi minot de sel, XII s. VI d.; item, en safran, XX d.; item, achecta de raye et de seiches, pour VI s. III deniers; item, en haren, VI s. II d.; item, VI onces de poyvre, IIII s. VI d.

(4) « Item, le mestaier de l'Arche acheta ung bellier quatre onzains dont led. recevoir poya la moitié, de ce, XXII d.

Pour la moitié d'un bœuf, pour la mestairie du Genetay acheté LXXII s., XXXVI s.

Item, pour la moitié d'un autre bœuf, pour l'Arche, acheté LXV s., XXXII s. VI d. » Comptes de 1479-80.

(5) « Item, pour l'achat de V s. VIII d. de rente que Guillaume Fontenays avoit sur la maison et appartenances qui fut feu Michel Lemonnier, séant au bourg de Cré, que led. recepveur acquit au nom de mond s[r] comme appert par contrat passé le X[e] jour de mars mil IIII c IIII xx et ung, cent soulz. »

(6) « Item, pour despensse fete aux plez des Pins tenuy le 11[e] (2[e]) jour de décembre l'an mil IIII c LXXVIII, VIII s. IIII d.

a encaissées, il fait tel usage que lui indique Jean de Baïf. Les deniers dont il tient compte alors sont désignés par cette expression : « Deniers ballez (baillés) à court. » Pour donner une idée exacte des dépenses où le receveur s'engage ainsi, nous analyserons ses comptes, année par année. En 1477, il baille « quatre onzains que led. escuier (Jean de Baïf) avait emprunté de luy (Jehan Damours) à Baugé »... « à Aulbin de Beïf, une paire de soulliers, le XXVe jour d'octobre celuy an, II s. VI d. »... « au cousturier, d'avoir retaillez et abillez la robe dud. Aulbin, son pourpoint et chausses, le XVe jour de novembre, celuy an, II s. VI d. »... « pour un chappeau achacté par led. Aulbin et demye XIIe d'aguillectes à Nouel celuy an, II s. VI d. »... « pour une aulne et demye de fustaine à fere ung pourpoint aud. Aulbin, X s. » ... « au maistre d'escolle de Basouges pour Aulbin de Beïf. » Il s'agit évidemment ici d'un des enfants mineurs laissés par Antoine de Baïf. C'est encore des fils de ce dernier que, dans les mêmes comptes et la même année, il est encore fait mention aux articles suivants. « A maistre Jehan Martin pour Jullien de Beif, comme appert par quictance signée de la main dud. Jullien le penultième jour de janvier mil IIIIc LXXVII, XXV s. » (1478, n. s.)... « au seigneur de Boys Mozé pour sa penssion, comme appert par quictance daptée du XIIIe jour de mars mil IIII c LXXVII, XV l. » (1478, n. s.)... « à damoiselle Marie de Baïf, pour sa penssion comme appert par quictance dabtée de la Saint Jehan LXXVII, VI l. »... « à maistre Jehan Martin, sur la penssion de Julien de Baïf, comme appert par quictance dud. Martin, donnée le Xe jour de juign mil IIII c LXXVII, IIII l. » Lorsque Jean de Baïf et

Item, pour deux contraltz..., l'un passé le XIIIe jour d'avril après Pasques mil IIII c IIII xx et deux que le receveur acheta de Jamet Hermon au nom dud. seigneur demy journau de terre pour la somme de soixante sols... l'autre etc... »

son épouse reçoivent en main propre les sommes qu'ils ont demandées à leur receveur, celui-ci les inscrit ainsi : « A mond. seigneur comme appert par sa quictance signée de sa main le XIIII[e] jour de novembre l'an mil IIII c et LXXVII, XII l. »... « à madamoiselle, comme appert par quictance signée de sa main le XXVIII[e] jour de may mil IIII c LXXVIII, XVIII l. » En 1478, Julien de Baïf étudiait à Angers, chez maître Guérin Denis (1). Le seigneur de Boys Mozé touchait sa pension de quinze livres. Cette même année, on renouvelait la garde-robe d'Aubin et de Julien de Baïf (2). Ce dernier est encore à Angers en 1479. Le seigneur de Boys Mozé perçoit sa pension, comme l'année précédente. En 1481, Julien de Baïf se fait confectionner un vêtement de prix (3). En 1484, le seigneur de Boys Mozé donne toujours quittance d'une somme de quinze livres.

Tout curieux que sont ces comptes, ceux-là que tenait ou faisait tenir, pour son domaine de Mangé, Jean de Baïf, nous présenteraient un bien plus vif intérêt. N'oublions pas, en effet, que ce seigneur est

(1) « A maistre Guérin Denis pour la penssion de Jullien de Beif le dernier jour de may mil IIII c LXXXIX, XVI l. »

(2) « Item, pour une aulne et demye de fustayne noire pour faire un pourpoint à Aulbin de Beïf, X s; item, pour la faczon dud. pourpoint qui fut fait au mois de décembre LXXVIII, III s; item, pour une paire de soulliers pour ledit Aulbin à Nouel, celuy an, III s; item, pour deux aulnes de bureau et demye pour faire une robe longue pour Jullien de Beïf, le dernier jour de décembre LXXVIII, à XII s. VI d. l'aulne, XXXI s III d.; item, bailla aud. Jullien pour faire sad. robe et pour avoir de la penne à la fourrez, X s.; item, ung bonnet pour Aulbin achaté le premier jour de décembre mil IIII c LXXVIII. »

(3) « Item, pour Jullien de Beïf deux aulnes et demye de morquin achaté de Pasquier Soutault le X[e] jour de may, IIII c IIII xx et ung, trente soubz six deniers l'aulne, vallant IIII l, I s. VI d.; item, pour la faczon de lad. robe fete à Angers, V s; item, en penne noire pour fourrez la robe, XXX s; item, pour le fil, XII d; item, en despense chez le cousturier, XX d. ».

le père de Lazare de Baïf (1), l'ambassadeur de François Ier à Venise, auteur de deux tragédies, et père lui-même de Jean-Antoine de Baïf, l'une des nébuleuses de la fameuse Pléiade. Si cette observation attirait l'attention, et qu'elle nous valût la mise au jour de ces vieux registres, nous estimerions que notre travail, encore que minutieux peut-être, n'aurait point été inutile.

L. FROGER.

(1) Lazare de Baïf, fils de Jean, eut en partage le domaine des Pins. C'est lui qui fit construire le modeste manoir de la Cour des Pins et qui fit graver, sur le linteau de la principale porte du logis, cette devise grecque, que l'on y lit encore, ΣΠΕΥΔΕ ΒΡΑΔΕΩΣ : Hâtez-vous lentement.



SUR LE LOIR

AUX BELLES-OUVRIÈRES

Suspendue aux flancs du moulin,
La roue énorme, ruisselante
Poursuit son éternel chemin
Sous le choc de l'eau mugissante.

Elle plonge au fond du torrent
Qui tombe, écume, tourbillonne
Et disparaît ; le Loir reprend
Ce qu'au moulin plus haut il donne.

Chaque Aube emporte en remontant
Des perles que le soleil dore,
Et qui ne brillent qu'un instant ;
Tel dans l'espace un météore.

Ainsi les générations,
Semblables au torrent qui passe,
Nations après nations,
S'en vont ; l'on cherche en vain leur trace.

Mais le destin a ses élus,
Comme la roue il les élève ;
On les admire..... Ils ne sont plus.
Tout leur éclat ne fut qu'un rêve.

CHRONIQUE

DÉCORATIONS

Nous sommes heureux de signaler les distinctions dont viennent d'être honorés plusieurs membres des *Annales Fléchoises*, et nous leur adressons nos sincères félicitations.

L'un de nos *Fondateurs*, M. Regoin, dont nous signalions jadis la nomination comme délégué des Comores, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Albert Isay, chargé de cours de mathématiques au Prytanée militaire, a été nommé officier de l'Instruction publique.

***

DISTRIBUTIONS DE PRIX

Petit-Séminaire de Précigné

La mort de Sa Sainteté Léon XIII avait empêché le Petit-Séminaire de donner à sa distribution du 21 Juillet son caractère habituel. Ni représentation, ni musique, ne venaient donc, cette année, jeter leur note de joie et d'harmonie dans cette solennité, et, ce fut un réel sacrifice pour tous de ne pouvoir applaudir rhétoriciens et philosophes, dans ces rôles qu'ils rendent toujours avec tant de verve et de succès, ou, de ne pouvoir nous réjouir de cette audition, toujours si parfaite et si délicieuse, que nous procure un orchestre habilement dirigé et gracieusement composé d'artistes, amis du collège.

Mais comme un sacrifice n'est jamais inutile, nous fûmes récompensés du nôtre par une très heureuse innovation : M. le Supérieur du Petit-Séminaire, dans un discours d'une grande éloquence, nous rappelle les bienfaits et la nécessité de l'enseignement chrétien. Le triple Amour de la Religion, de la Patrie, de la Famille, doit naître simultanément au cœur de l'enfant et s'y développer, s'y attacher chaque jour davantage. C'est l'œuvre de l'enseignement chrétien, et les collèges qui le donnent tendent à ce but, de former des Chrétiens et des Français ; le Petit-Séminaire veut, en outre, former des prêtres dignes de ce nom ; aux jeunes gens de répondre à cet enseignement.

L'orateur, M. le chanoine Beulé, un Fléchois, n'est pas un inconnu pour nos lecteurs ; aussi, regrettons-nous que le cadre si restreint d'une Revue nous empêche de citer au moins des extraits de ce magnifique discours, de ces belles et nobles pages sorties d'une plume de littérateur, mieux encore, d'un cœur qui aime et connaît la jeunesse, qui sait lui inspirer les sincères enthousiasmes de la foi religieuse et patriotique.

M. l'Archiprêtre de Saint-Thomas de La Flèche, délégué par Monseigneur l'Evêque du Mans, présidait cette fête de famille.

Par un de ces mots pleins d'à-propos, dont il a le secret, M. le chanoine Rousseau félicite et remercie l'orateur au nom de tous ses auditeurs charmés et émus, puis il donne aux jeunes élèves de précieux et salutaires conseils pour le temps des vacances.

Nous relevons au palmarès le nom de plusieurs fléchois ; citons, entre autres, le 1er de Rhétorique, Henri Pioger, qui a obtenu 6 prix et 6 accessits.

*
* *

Ecole des Frères de La Flèche

Il a déjà été donné ailleurs un compte rendu fidèle et complet de cette importante distribution, faite le Jeudi 23 Juillet. Une Revue littéraire ne peut cependant passer sous silence le discours, véritable régal littéraire, que nous y avons entendu. Ce ne fut, certes, un étonnement pour personne, chacun connaissant la perfection que tient à apporter en toutes ses œuvres, oratoires ou musicales, M. le Curé de Sainte-Colombe.

M. l'abbé Jarossay, en présence des circonstances actuelles, et pour calmer des inquiétudes légitimes, affirme la liberté d'enseignement. Il le fait en termes choisis et d'une rare éloquence. Il manie merveilleusement, pour les rendre claires et précises, les idées les plus justes et les plus nobles. Alors même qu'il défend hardiment la liberté d'enseignement, qu'il la revendique courageusement, qu'il la proclame aussi intangible que les droits du père sur son enfant, il sait garder à son discours le caractère académique, c'est-à-dire la modération des paroles, la douceur de l'expression, l'harmonie des périodes.

Ce morceau de littérature, de tout premier choix, devrait être entre toutes les mains; les catholiques, tous les pères de famille y pourront puiser une bonne et saine connaissance de leurs devoirs et de leurs droits.

*
* *

Prytanée Militaire de La Flèche

La distribution des prix a eu lieu le 25 Juillet, sous la présidence de M. le général Oudry.

Ancien « Brution » lui-même, originaire de notre belle vallée du Loir (de Durtal), le général Oudry aime, à ce double titre, notre cher Prytanée, on le sent dans les affectueux et paternels conseils qu'il adresse aux jeunes « Brutions ».

Nous voyons au Palmarès que la « Vallée du Loir » s'est particulièrement distinguée : le prix d'honneur a été obtenu par Armand Boismard, de Seiches; ce fut le héros du triomphe final. Nous voyons encore avec plaisir, parmi les élèves le plus souvent couronnés : Jean Houdemon (1re Cie), Pierre Potet, Jean Barotte, Nouël de Kérangué (2me Cie), William Lapierre, Henri de Montfort (3me Cie), Robert Prax, Jean Labaurie (4me Cie).

M. Calmette, professeur de physique, a fait le discours d'usage sur la *Télégraphie sans fil*. « Sous prétexte, dit-il, d'apporter un peu de variété dans cette cérémonie de la distribution des prix, au fond, peut-être, pour vous convaincre de la nécessité de cultiver les lettres, on a décidé de vous offrir cette année le spectacle d'un professeur de sciences aux prises avec un discours solennel... » Quel que soit le motif qui ait inspiré le choix de l'orateur, nous ne pouvons que nous en féliciter. Les lettres y ont gagné des pages de choix et les sciences ont prouvé qu'elles pouvaient, si élevées soient-elles, se mettre à la portée de tous, de la façon la plus agréable et la plus intéressante.

M. Calmette rappelle le nom de l'inventeur du télégraphe aérien : Claude Chappe, qui appartient au pays fléchois. Le deuxième des cinq garçons de Ignace Chappe, baron d'Autoroche, il naquit à Brûlon en 1763 et mourut à Paris en 1805. Il fut élève au collège de La Flèche sous les Pères de la Doctrine chrétienne.

Ce que l'on sait moins peut-être de Claude, c'est qu'avant de se livrer à la télégraphie, il cherchait la direction des ballons. Son frère René (né et mort à Brûlon, 1774-1854) nous le dit formellement : «... J'étais encore au collège de La Flèche, et déjà Claude avait fait de très grands progrès dans les sciences. Il avait fait des expériences nouvelles sur l'électricité; *ce qui le préoccupait, c'était la solution du problème de la direction des ballons* vers un but déterminé. Tout

écolier que j'étais, je lui dis qu'il perdait son temps avec ses ballons, faute d'appui pour les gouverner, que, d'après certaines lectures que j'avais faites sur les lunettes d'approche, il me semblait plus facile d'établir des communications rapides à de grandes distances, avec de bonnes lunettes et un bon système de signaux. Claude me crut. Il laissa ses ballons. Le difficile restait d'inventer ce système de signaux. Il l'inventa. »

Il est permis de se demander ce qui serait arrivé si Claude n'avait pas « laissé ses ballons ». Peut-être les progrès des « dirigeables » auraient-ils été plus prompts, et ceux de la télégraphie plus lents? *That is the question!*

Rappelons, en terminant, que la première expérience télégraphique eut lieu au pays fléchois, entre Brûlon et Parcé, distants l'un de l'autre de 15 kilomètres. Claude, monté sur la maison de M. Perrotin, à Parcé, télégraphia le premier à son frère René, placé sur l'ancien château de Brûlon.

La télégraphie aérienne est bien loin aujourd'hui. Le « fil électrique » lui-même a fait son temps, et, grâce à Marconi, Branly et autres savants, rien n'arrête la transmission des dépêches; il n'y a plus de distance.

Au milieu de nos gloires présentes, n'oublions pas cependant nos gloires passées, celles qui honorent plus particulièrement notre petite patrie : telle la gloire qui s'attache aux frères Chappe d'Auteroche.

NÉCROLOGIE

Madame CRÈS

L'un de nos éminents artistes fléchois, M. Crès, professeur de dessin au Prytanée militaire, peintre

distingué, honoré plusieurs fois, au Salon, par de hautes et justes récompenses, vient d'être éprouvé par un nouveau deuil, le plus cruel et le plus douloureux de tous.

La mort lui a enlevé, dans la fleur de l'âge, après d'affreuses souffrances, courageusement et chrétiennement supportées, la douce et charmante compagne que Dieu lui avait donnée.

Le dernier « Salon » représentait encore « les deux sœurs », Mme Crès à côté de cette tendre sœur qui sut l'entourer jusqu'à la fin de tant d'affection et de dévouement.

Que M. Crès nous permette de lui renouveler nos respectueuses condoléances dans cette douloureuse et suprême épreuve, dont nulle parole humaine ne saurait, hélas! consoler.

P. C.

BIBLIOGRAPHIE

I. – A TRAVERS LES REVUES.

L'ANJOU HISTORIQUE. -- MAI. — **L'abbé F. Uzureau.** — *Les Victimes de la Terreur en Anjou. — Liste des personnes guillotinées.*

En 1793-94 trois tribunaux révolutionnaires fonctionnèrent à Angers et aux environs.

« Ces trois tribunaux envoyèrent à la guillotine 285 victimes dans les différentes villes d'Angers, Chinon, Doué, La Fontaine, Laval, Les Ponts-de-Cé, Saumur et Sablé ».

Parmi les victimes du 1er tribunal, M. Uzureau en cite une, exécutée à Saumur, le 18 décembre 1793. « *Henri Ogeron, dit de Ligron,* natif de Ligron, domicilié du district de Thouars, » et deux autres guillotinées à Angers, l'une le 25 février, l'autre le 21 mars 1794 : « *Joseph Berthelot, dit la Durandière*, ex-noble, né et domicilié à La Flèche » et « *René Maillé*, 26 ans, se disant scieur de long et soldat au 8e bataillon de Paris, natif de Ligron, district de La Flèche ».

La 2e Commission militaire, s'étant transportée à Sablé, y fit guillotiner le 11 janvier 1794 :

« *Julien Lefeubvre*, d'Avessac, dépt de la Loire-Infre, garçon boulanger, 26 ans.

« *Antoine Delyon*, de Jean-Joulu, dept de la Haute-Loire, garçon laboureur, 30 ans.

« *René Boulain*, domestique à Nantes chez le nommé Paillard, portugais, et ci-devant chez le nommé le chevalier de la Ferrière, 38 ans, natif de Chinon.

« *Pierre Brou*, de Vallette, dépt de la Loire-Infre, 29 ans, marchand colporteur.

« *Pierre Pasquier*, du May, garçon menuisier, 40 ans.

« *Henri Brichet*, de Saint-Aubin de Luigné, métayer, 49 ans. »

Le 3e tribunal condamna le 14 octobre 1794 « *Jacques Laigneau-Langellerie*, aumònier des Carmélites ». M. Laigneau-Langellerie est un fléchois dont nous donnerons, un jour, la biographie.

ARGUS DE LA PRESSE. — *Albums Présidentiels.*

Le Président de la République vient de recevoir l'hommage que lui fait annuellement l'*Argus de la Presse* — le plus ancien bureau de coupures de journaux — deux albums de grandes dimensions, contenant les articles, illustrations et caricatures parus sur sa personnalité durant l'année.

Le voyage en Algérie, en Tunisie et en Angleterre, la visite d'Edouard VII en France — les faits les plus importants de l'année présidentielle — occupent une large part dans ce travail.

Avec la plus grande impartialité, l'*Argus de la Presse* a recueilli éloges et blâmes de tous les pays du monde ; c'est une œuvre de documentation curieuse, et toujours intéressante.

C'est un coin, et non le moins piquant, de l'histoire de la Présidence.

L'ART SACRÉ. — Mai 1903. — **Paul et Louis Calendini.** — *Particularités archéologiques du diocèse du Mans* (suite).

Lés auteurs donnent une courte mais complète description de ce qu'il y a de plus remarquable à Saint-Thomas de La Flèche et à Saint-Louis du Prytanée.

L'ESSOR DU MAINE. — Mai 1903. — **Paulin Muradec.** — *Le Prytanée militaire de La Flèche.* — Article de quelques lignes accompagné de 2 excellentes gravures.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS. — Tome V. Année 1902.

E. Rondeau. — *Le Sacre d'Angers.*

Excellente étude historique que l'auteur n'aurait pu faire aujourd'hui avec le même bonheur, puisque la belle procession d'Anjou ne s'est déroulée cette année qu'une seule fois dans son cadre habituel.

Par toute l'Europe on prise
Le beau sacre d'Angers, ...

chantait il y a trois cents ans Urbain Renard. Que les temps sont changés !

Du Brossay. — *Ménage et la généalogie des Seigneurs de Château-Gontier.*

Louis Halphers. — *L'Histoire de l'Anjou, X^e et XIe siècle. — Etude bibliographique.*

L'auteur énumère toutes les publications déjà parues se rapportant à l'Anjou et nous donne ainsi la bibliographie si

utile et toujours si incomplète de ces époques reculées, des Xe et XIe siècles.

PARIS-PROVINCE. — JUIN 1903. — **Georges Soreau.** — *Eve et la Pomme.*

LA PROVINCE DU MAINE. — JUIN. — **Eugène Vallée.** — *Notes généalogiques sur la famille d'Illiers* (suite). — Cf. *Annales Fléchoises*, t. I, 321.

REVUE ANGEVINE. — MARS 1903. — **L'abbé Uzureau.** — *La Sénéchaussée de Baugé et les élections du Tiers-Etat (1789).*

REVUE DE L'ANJOU. — MARS-AVRIL 1903.

Adolphe Lair. — *M. Couscher de Champfleury.*

En quelques lignes émues l'auteur retrace la vie de ce magistrat si intègre et si indépendant, dont le pays d'Anjou n'oubliera jamais le souvenir.

E. Queruau-Lamerie. — *Les fusillades d'Angers et des Ponts-de-Cé. Décembre 1793.*

Jean d'Etiau. — *La fin justifie les moyens,* comédie en 2 actes, jouée pour la première fois au château de Marcilly le 24 février 1903. Cf. *Annales Fléchoises*, I-321.

F. Ubald d'Alençon. — *Un capucin du temps de la Révolution et du Premier Empire.* Le P. Anaclet de Beaumotte (1739-1826).

REVUE DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE L'OUEST. — AVRIL 1903. — **L'abbé Uzureau.** — *Ménage et l'Académie d'Angers.*

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE, 3e livraison 1903.

L'abbé L. Denis. — *Thorigné féodal.* — 1re partie d'une très savante étude sur les différents seigneurs de Thorigné et en particulier sur la famille *de Bellanger.*

Marquis de Beauchesne. — *Un gentilhomme manceau soldat dans les armées de la République.*

Il s'agit ici de Charles-François-René de Lonlay, soldat au 3e Régiment d'Infanterie, ci-devant Piémont, en garnison à Strasbourg. C'est de là (19 décembre 1791) qu'il envoie la première des très curieuses lettres que publie notre savant collaborateur. La 2e est écrite du camp de Lauterbourg (août 1792), la 3e de Mayence (5 décembre 1792), ainsi que la 4e (26 février 1793) etc. Toutes donnent de précieux détails sur les différentes batailles de l'époque.

L'abbé L. Froger. — *La paroisse de Bouloire* (Suite). Voir *Annales Fléchoises*, t. I, 322.

REVUE DES POÈTES. — MAI 1903.

Maurice Prax. — *Un cri sur la Ville.*

Les lecteurs des *Annales Fléchoises* ont admiré déjà le véritable talent poétique de notre jeune compatriote, et ils nous sauront gré de leur faire connaître les strophes suivantes, délicieuses entre toutes, que publie la *Revue des Poètes.* P. C.

O le cri du train, dans le soir trop doux,
Comme il nous exile.
Comme il fait peser lourdement sur nous
Le joug de la Ville !

O ce cri profond, c'est le meuglement
Du bœuf dans la plaine,
Du bœuf qui mugit, la chair en tourment,
Sous la lune pleine.

O ce cri sans fin, c'est le sifflement
Du vent de tempête
Qui courbe les bois, comme un châtiment
Nous courbe la tête.

Mais le cri s'épuise. Et c'est la rumeur
De la source claire,
Et c'est le bruit sourd que fait le semeur
En foulant la terre.

Mais le cri se traine..... On dirait, mon cœur,
Un oiseau qui plane....
Mais le cri languit. On dirait la fleur
Qui penche et se fane....

Mais le cri se meurt. Et c'est le couchant,
L'ombre qui défaille.
Ce sont des troupeaux qui rentrent des champs,
Ce sont des sonnailles.

Mais le cri n'est plus. C'est l'immense paix,
C'est la solitude.
Et le laboureur, avec du lait frais
Mange son pain rude....

JUIN 1903. — **Maurice PRAX.** — *Un poète : Louis Mercier.*

Le numéro du 10 juin de la *Revue des Poètes*, dirigée par M. Eugène de Ribier, publie une chronique de réelle valeur, intitulée : *Un poète : Louis Mercier*, et signée : *Maurice Prax.*

Le volume apprécié dans cette remarquable étude a pour titre : *Les voix de la terre et du temps.*

Elle est, nous dit Maurice Prax, l'œuvre essentielle de Louis Mercier, qu'il définit : « un adorateur de la bonne « terre, de la terre fruste et sans façon qui donne le pain, et dont la poésie pénètre ceux qui l'aiment et la comprennent. »

Maurice Prax que nous connaissons, que nous aimons bien aussi, parce qu'il mérite de l'être, est un jeune écrivain qui ne compte encore la vie que par printemps.

Dans le bel article que nous nous faisons un réel plaisir de signaler ici, cet aimable collaborateur de la *Revue des Poètes*, collaborateur aussi de nos *Annales du Loir,* se montre critique fin, esprit ouvert et délicat.

Il juge bien « un poète », étant lui-même un vrai poète, dont les fleurs précoces et charmantes promettent des fruits pleins de saveur et de beauté.

Avec une grande souplesse de forme, dans d'insensibles et délicates transitions, il encadre les vers de celui qu'il juge, et dont il aime « l'originalité, le mâle et robuste talent ».

L'étude de M. Maurice Prax se termine par une remarquable analyse du « Poème du vent », le chef-d'œuvre de ce livre puissant, profond et beau, qui, « malgré les indifférences, les obstructions et les mauvaises volontés, ira son » grand chemin dans la lumière et dans l'admiration ».

Nous le souhaitons vivement, d'abord pour l'auteur, puis pour le jeune et aimable critique qui lui a consacré ces pages consciencieuses et distinguées. H. G.

REVUE DE LA RENAISSANCE, — Avril-Mai 1903.

Deux chansonnettes autographes mesurées de Jean-Antoine de Baïf.

La première a été mise en musique au XVIe siècle par Jacques Mauduit.

La deuxième intitulée REVECY VENIR DU PRINTEMPS a été mise en musique par Claude le Jeune.

Un sonnet de Remi Belleau à Guillaume Costeley.

Deux sonnets de J.-A. de Baïf à Guillaume Costeley.

Guillaume Costeley, nous dit M. Henry Expert, était le musicien favori de la Cour de Charles IX.

Léon Séché. — *L'Intermédiaire des Amis du XVIe siècle.*

L'auteur y prouve, avec des documents généalogiques, que Jean-Antoine de Baïf et Joachim du Bellay étaient parents.

II. — A TRAVERS LES LIVRES.

Comte Baguenault de Puchesse. — *Lettres de Catherine de Médicis*, T. VIII, 1582-1585. Paris, Leroux, 1901, in-4° de XXIX-577 p. *(Collection de documents inédits sur l'Histoire de France).* Prix : 16 fr.

Ce huitième volume des *Lettres de Catherine de Médicis* nous intéresse particulièrement, parce qu'il comprend l'époque de la succession au trône de France après la mort de François, duc d'Anjou, en 1584. L'héritier n'était autre que le roi de Navarre, plus tard Henri IV. P. C.

Barbey d'Aurevilly. — *Lettres de J. Barbey d'Aurevilly à Léon Bloy, avec un portrait et une lettre autographe de J. Barbey d'Aurevilly.* — Société du *Mercure de France*, 26, rue de Condé, Paris. 1 vol. in-18, 3 fr. 50.

On sait que Léon Bloy a été, plus de vingt ans, le familier de Barbey d'Aurevilly.

Ces *Lettres de Barbey d'Aurevilly à Léon Bloy* offrent, par conséquent, le double intérêt qui s'attache à l'auteur des *Diaboliques* et à l'auteur compliqué du *Désespéré*, du *Mendiant ingrat*, et de l'*Exégèse des Lieux Communs.*

Ces lettres vont de 1872 à 1878. Quelques-unes, extrêmement curieuses, se rapportent aux débuts littéraires de Léon Bloy, qui déplore que les héritiers de son vieil ami, en lui permettant de publier cette collection, lui aient interdit tout commentaire et toute préface. Ses souvenirs et documents d'histoire littéraire iront donc — plus âprement — à un autre livre pour lequel il n'aura besoin d'aucune autorisation, et où Barbey d'Aurevilly sera raconté par le seul écrivain encore vivant qui l'ait bien connu.

Les *Lettres de Barbey d'Aurevilly à Léon Bloy* sont précédées d'un très beau portrait du grand romancier sur son lit de mort. Un Manceau, lecteur des *Annales Fléchoises.*

Théodore Botrel. — *Coups de Clairon.* — chants et poëmes héroïques avec musique et chant, in-12, illustré de 320 pages. Paris, Georges Ondet, 1903.

Sous ce titre, notre cher Th. Botrel publie chez Georges Ondet, Paris, un volume très plaisant à l'œil, et renfermant des chants et poèmes héroïques où se retrouve la haute inspiration coutumière du barde breton.

Les illustrations de Léonce Burret, qui traduisent souvent avec tant de bonheur la pensée du poète, donnent à cette

œuvre nouvelle un charme de plus, et, sans y rien ajouter, la complètent.

Tout est beau dans ces pages vibrantes de l'amour de Dieu et de l'amour de la Patrie. On quitte le livre quelques instants; c'est pour le reprendre.

C'est qu'en effet : *Au temps Jadis, Le Grand Clairon, La Douleur du Drapeau, Une soirée à Strasbourg, La Bannière de Loigny, La France des Bretons,* — cette protestation indignée qui est comme le cri de nos cœurs, — *Parler breton n'est plus permis, Les Sœurs blanches,* (et il faudrait tout citer!) sont d'admirables et réconfortantes pensées enchassées dans la forme impeccable d'un vers artiste; c'est que tout s'y réunit: noblesse de sentiments, exquise beauté de forme, et que l'on voudrait savoir par cœur ces compositions superbes, pour se les répéter à soi-même et les redire à tous. H. G.

Boyer d'Agen. — *Les Parias de France.* — Paris, de Rudeval, s. d. (1903), gr. in-8° de 568 p. illustré de nombreuses gravures dans le texte et hors texte. Broché, 20 francs.

Dans ce livre d'une trop cruelle actualité, l'auteur défend les religieux que l'on exile aujourd'hui. « En les peignant dans le cadre de leur époque et des lieux qu'ils ont illustrés, l'auteur nous montre surtout le sillon fécond que ces humbles et rudes laboureurs ont creusé, souvent au prix de leur vie, dans le domaine de la science, des lettres, de l'histoire, de la charité, de la civilisation... Avec M. Boyer d'Agen, nous faisons des excursions infiniment intéressantes dans quelques-unes de nos abbayes... » (*Polybiblion Littéraire*. Janvier). C'est ainsi que nous visitons Solesmes, mais Solesmes, vide de ses pieux et savants bénédictins, n'a plus le charme de jadis. Aussi partageons-nous les sentiments de mélancolique regret qu'inspire à M. Boyer d'Agen sa promenade à l'abbaye solitaire, et de tout cœur nous unissons nos souhaits aux siens, pour que ce cloître, foyer d'études et de travail, intéressant à la fois l'histoire, les sciences et les arts, revoie bientôt ceux qui ont fait son renom et sa gloire.

Comte Bertrand de Broussillon, — *Cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, ordre de saint Benoit.* 3 vol. in-8°. Imp. Germain et Grassin, Angers.

Tome I. — Cartulaire du XII[e] siècle (769-1174).

T. II. — Chartes complémentaires (808-1200).

T. III. — Table des noms de personnes et de lieux par **M. Eugène Lelong.**

Nous n'avons point l'intention d'analyser ici les deux premiers volumes de ce cartulaire. Parus successivement en 1896 et 1899, les historiens et archéologues en ont su apprécier tout le mérite. Les *jeunes* ne peuvent qu'unir leurs humbles mais sincères félicitations à celles que les *aînés* n'ont cessé d'adresser, depuis lors, au savant et infatigable auteur.

Ce cartulaire est absolument indispensable aux historiens du pays fléchois. Nul n'ignore, en effet, nos fréquents rapports avec la célèbre abbaye angevine, du XIe au XVIIIe siècle, et, grâce aux nombreux documents que publie M. Bertrand de Broussillon, nous sommes mieux éclairés sur cette partie si obscure de notre histoire.

Le troisième volume contient l'indispensable *Table des noms de personnes et de lieux*. L'auteur n'est point un inconnu pour nos lecteurs, qui ont déjà vu son nom avec un travail similaire lors de l'apparition des *Actes des Evêques du Mans*. M. Eugène Lelong a droit à tous nos remerciements, pour nous avoir ainsi facilité l'usage du Cartulaire lui-même.

A la fin de cette able sont dix fac-similés de très beaux et très importants *originaux* du IXe au XIIe siècle, entre autres un Précepte de Charlemagne du 17 juillet 808.

Ces trois beaux volumes commencent une série de *Documents Angevins* que publie la *Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*. Un tel Patronage indique, mieux que tout compte rendu, la haute valeur de ces *Documents*.

R. P. Dom L. Guilloreau. — *L'Obituaire des Cordeliers d'Angers (1216-1710)*. — Broch. in-8°, 72 p., Impr. Lavalloise, Em. M. Lelièvre, Laval 1903.

Sous ce titre, l'infatigable bénédictin, continuant, à l'île de Wight ses travaux historiques, nous transmet aimablement la 4e brochure d'une série intitulée « Mélanges et Documents » concernant l'histoire des provinces d'Anjou et du Maine.

L'Obituaire des Cordeliers d'Angers, nous dit-il, est conservé aux archives de Maine-et-Loire (H. 46). La Bibliothèque Nationale possède aussi un extrait de cet obituaire. C'est une copie de Gaignières renfermée dans le ms. français 22.450. Enfin à la même bibliothèque, dans la collection Baluze (arm. XXXVIII folio 54-56), on trouvera un autre extrait, plus court que la copie Gaignières.

Dom Guilloreau a dépouillé avec sa science habituelle ces divers documents, et le résultat de ses recherches est pour nous du plus haut intérêt. C'est ainsi qu'il nous fait connaître les différents patrons et bienfaiteurs des Cordeliers et les

gardiens successifs du Couvent, Jean de Seiches est au nombre des premiers bienfaiteurs; après lui, les plus considérables de tous sont, au XIVe siècle, les seigneurs de Craon, et ensuite les Beauvau, au XVe siècle, les La Tremoïlle et les Boylesve, à diverses époques.

L'auteur regrette que « de douloureuses circonstances, sur lesquelles il est inutile de s'appesantir, l'aient empêché de présenter une annotation suffisante, en nombre de cas »; nous comprenons les regrets de l'exilé, mais nous devons à la vérité de dire que, malgré l'éloignement des archives et bibliothèques françaises, le savant religieux a su donner à son travail un puissant attrait, précisément par le grand nombre de ses annotations; n'était le cadre restreint de ce compte rendu, nous voudrions énumérer tous les noms, connus au pays fléchois, que contient cet *obituaire*. Nous ne pouvons que féliciter et remercier sincèrement l'auteur de cette précieuse étude, en souhaitant de la voir suivie de beaucoup d'autres semblables. P. C.

André Hallays. — *En Flânant. A travers la France.* — Touraine, Velay, Normandie, Bourgogne, Provence, in-12, 394 p. Paris. Librairie académique Perrin, 1903.

Comment ne point recommander la lecture de ce livre charmant? Ecrit avec une maîtrise de tout premier ordre, documenté comme le sont les « choses vues », œuvre à la fois d'un érudit et d'un lettré délicat, il nous a fait passer d'aimables heures.

Grâce à *Pélerinage balzacien,* notre grand Balzac nous apparaît plus vivant que jamais dans ses créations de génie. *Valançay* est tout rempli du souvenir de Talleyrand. Le *Pays de Ronsard* a été lu, on sait avec quel plaisir de choix, dans nos *Annales du Loir*, qui en ont eu la primeur.

Bussy Rabutin, exilé dans ses terres de Bourgogne, *Rouen*, *Vence*, et l'évêque Godeau, *Avignon*, et son podestat Pourquery de Boisserin!! Toutes ces pages constituent un véritable écrin, renfermant des bijoux bien sertis.

Ces études de Touraine, du Velay, de Normandie, de Bourgogne, de Provence, écrites dans un style de forme achevée et très personnelle, instruisent et charment.

C'est bien là le sentiment que l'on éprouve en sortant de cette lecture d'une si attrayante variété. H. G.

R. P. Dom Mocquereau. — *Paléographie musicale*.

Sous la direction du R. P. Dom Mocquereau, les bénédictins de Solesmes continuent leurs travaux sur le chant grégorien.

La *Paléographie musicale* est arrivée à sa 15e année et dans le cours de 1902, malgré de nombreuses difficultés, ont été publiés les quelques ouvrages suivants : *Manuale Missæ et officiorum; Manuel de la Messe et des offices; Fêtes particulières au diocèse de Chartres et messe de N.-D. de la Brèche; Missæ in præcipuis festis; Appendix Missæ et officiorum Solesmensis manualis; Office et messes de Noël, etc; Gregorian melodies translated from the Solesmes office books into modern notation with historical annotations.* Toutes ces publications sont maintenant imprimées à Tournai (Belgique), Imprimerie Saint-Pierre de Solesmes, Desclee et Cie. D. H.

Adrien Planchenault. — *Cartulaire du Chapitre de Saint-Laud d'Angers.* — Actes du XIe et du XIIe siècle, 1 vol. in-8°, Angers, Germain et Grassin.

Le Cartulaire de Saint-Laud, rédigé au commencement du XIIIe siècle, a été consulté de siècle en siècle, par tous les Historiens de l'Anjou, jusqu'à la Révolution. Mais en 1843, on le signalait comme disparu aux Archives de Maine-et-Loire. Tout dernièrement, en 1898, un distingué bibliophile angevin, M. le marquis de Villoutreys, découvrit le précieux manuscrit. Le regretté M. Léopold Delisle en reçut immédiatement communication, et c'est lui qui, le premier, révéla au monde savant toute l'importance de cette découverte. Mais il était réservé à M. Adrien Planchenault de publier intégralement ce Cartulaire qui reçut le même Patronage que le Cartulaire de Saint-Aubin. Publiée par les soins de la savante société angevine, (4e volume des *Documents angevins*), et par un archiviste paléographe d'une aussi rare compétence que M. Planchenault, cette œuvre ne pouvait manquer de présenter toutes les garanties historiques et toute la valeur que l'on attend de tels documents.

Nos lecteurs ne trouveront pas au Cartulaire de Saint-Laud les mêmes détails qu'au Cartulaire de Saint-Aubin, pour l'histoire du pays fléchois. Ils y verront toutefois quelques noms de la Vallée du Loir tels que Vendôme, Chateau-du-Loir, Gouis, Marcé, Chambiers, etc.

Robert Triger. — *L'Eglise de la Visitation au Mans, et son principal architecte, Sœur Anne-Victoire Pillon.* — Broch. in-8° 48 p., avec gravures et plans. Impr. Fleury-Dangin, Mamers, 1903. Extrait de la *Revue Historique et Archéologique du Maine*, t. LIII, 1903.

Le distingué président de la Société Historique et Archéologique du Maine nous donne ici l'histoire et la description

de cette église que connaissent tous ceux qui ont visité la cité mancelle. *La Visitation*, autrefois chapelle du couvent du même nom, « mérite d'être comptée parmi les spécimens les plus intéressants du style Louis XV » et à ce titre « il importe de la garantir contre tout acte futur de vandalisme ». C'est l'avis du Conseil municipal du Mans qui, dans sa séance du 4 mars 1903, sur la proposition de M. le Maire, a voté, à l'unanimité, la demande de classement comme monument historique de cet édifice.

M. Robert Triger a eu la bonne fortune de retrouver le nom et les plans de l'architecte de la Visitation. Un manuscrit du cabinet de M. L. Brière donne en effet l'abrégé de ce qui s'est passé à la Visitation depuis 1634 jusqu'à 1722. Nous apprenons ainsi que le principal inspirateur de ce pur joyau architectural, fut une religieuse Visitandine *Sœur Anne-Victoire Pillon*. Ce nom méritait d'être tiré de l'oubli, et désormais, grâce à M. Triger, il demeurera fidèlement attaché à l'histoire de l'œuvre elle-même.

Robert Triger. — *Le Canton de Fresnay, historique et archéologique.* — Broch. in-8° 20 p. Impr. Guenet, rue Auvray, Le Mans, 1903.

M. Robert Triger prépare un *Guide illustré du Canton de Fresnay,* mais comme cette préparation réclame encore un certain temps, et que l'auteur veut ne nous donner, selon sa louable habitude, qu'un travail absolument parfait en tous points, il nous présente aujourd'hui, pour calmer les impatients, comme une préface de ce *Guide :* C'est une courte *notice historique et archéologique du Canton de Fresnay*. Ce sujet tient quelque peu au programme des *Annales Fléchoises,* car cette extrémité Nord du département de la Sarthe, fut soumis longtemps aux mêmes influences que le pays fléchois. L'abbaye de Saint-Aubin d'Angers y possédait quelques prieurés, et les vicomtes de Beaumont, seigneurs de La Flèche au XVe siècle, étaient tout puissants dans cette partie de notre Maine.

M. Triger ajoute à sa notice une bibliographie très précieuse du même Canton.

L'intérêt qu'apporte cette lecture nous fait désirer vivement l'apparition du travail complet. P. C.

F. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice. — *Dictionnaire de la Bible.*

Publié avec le concours d'un grand nombre de collabo-

rateurs, le 3e volume de cet important ouvrage vient d'être terminé. Il comprend les lettres G-K. Parmi les collaborateurs de M. l'abbé Vigouroux, nous relevons les noms de MM. René de la Broise, docteur ès-lettres, Dom Heurtebize, Félix Hy, professeur de botanique à la Faculté Catholique d'Angers, Mgr. Alph. Legendre, doyen de la Faculté de Théologie d'Angers. D. H.

L'Administrateur-Gérant, Eug. BESNIER.

CONCOURS

HISTORIQUE, ARTISTIQUE & LITTÉRAIRE

Des *Annales Fléchoises* et de la *Vallée du Loir*

DU 15 MARS AU 15 SEPTEMBRE 1903

LISTE DES PRIX

L'ensemble des prix comprend :

4 Médailles d'Argent
4 Médailles de Bronze
12 Mentions

Ces prix se répartissent de la façon suivante :

CONCOURS HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

PROSE

1er prix : **Médaille d'Argent.**

2e prix : **Médaille de Bronze.**

1re **Mention Honorable avec Diplôme** donnant droit au premier volume des *Annales Fléchoises* ou à un abonnement de six mois à notre revue.

2e **Mention Honorable avec Diplôme.**

POÉSIE

1er prix : **Médaille d'Argent.**

2e prix : **Médaille de Bronze.**

1re **Mention Honorable avec Diplôme** donnant droit au premier volume des *Annales Fléchoises* ou à un abonnement de six mois à notre Revue.

2e **Mention Honorable avec Diplôme.**

CONCOURS ARTISTIQUE

Cette partie du concours, d'après les demandes de renseignements qui nous sont parvenus, doit réunir le plus grand nombre de concurrents; c'est pourquoi nous avons résolu de la diviser en deux sections :

PHOTOGRAPHIE

1er prix : **Médaille d'Argent.**

2e prix : **Médaille de Bronze.**

1re **Mention Honorable avec Diplôme** donnant droit au premier volume des *Annales Fléchoises* ou à un abonnement de six mois à notre revue.

2e **Mention Honorable avec Diplôme.**

DESSIN ET PEINTURE

1er prix : **Médaille d'Argent.**

2e prix : **Médaille de bronze.**

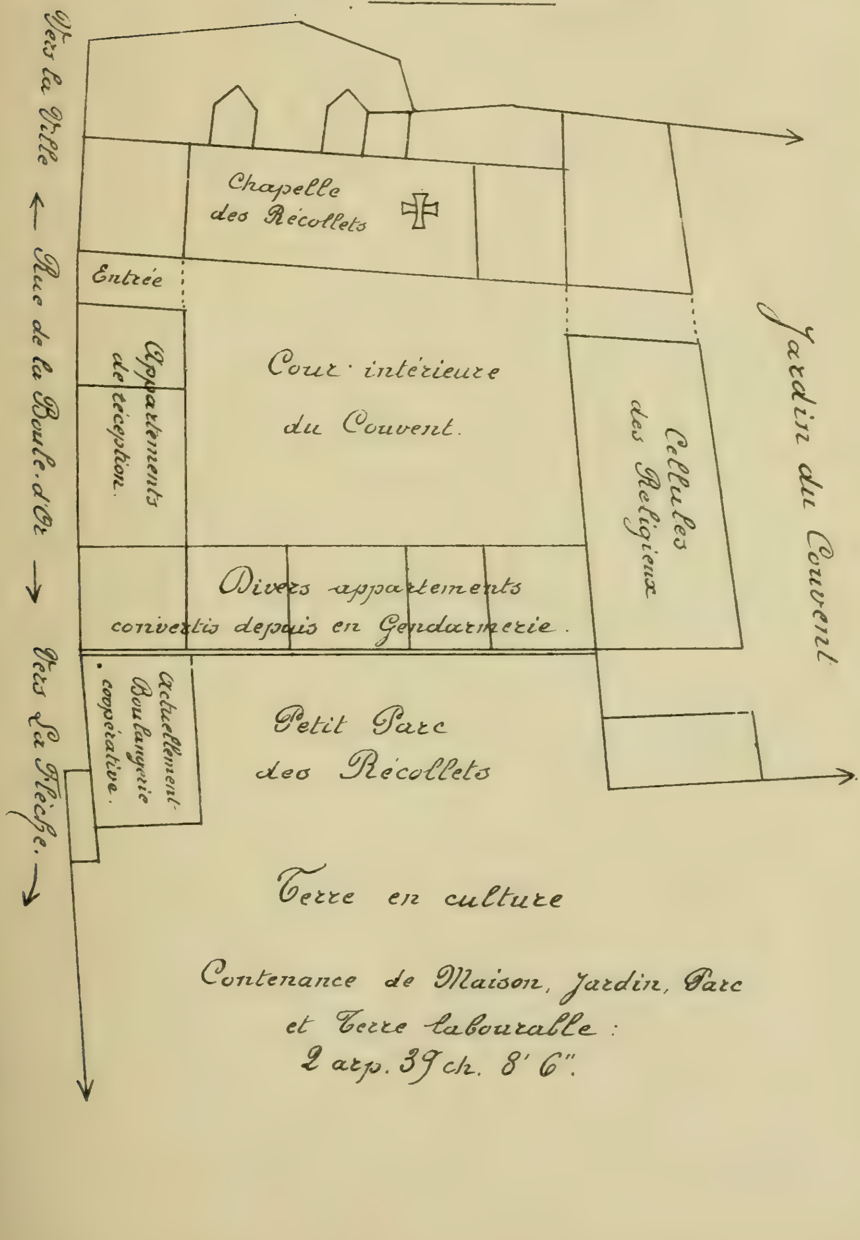
1re **Mention Honorable avec Diplôme** donnant droit au premier volume des *Annales Fléchoises* ou à un abonnement de six mois à notre Revue.

2e **Mention Honorable avec Diplôme.**

En retour des sacrifices que nous nous imposons pour ce Concours, nous ne demandons aux concurrents qu'un léger service : faire connaître autour d'eux les *Annales Fléchoises.*

Plan

du Couvent des Récollets au moment de la Liquidation



CHEZ LES PÈRES RÉCOLLETS
DU LUDE
EN 1790 ET 1791

Histoire de la Liquidation d'un Couvent
A la fin du XVIIIe Siècle

En un temps comme le nôtre, où il est si souvent question de *liquidation* des *biens des Religieux*, il nous semble intéressant de jeter un coup d'œil en arrière et de nous reporter aux opérations similaires effectuées au début de la grande Révolution.

Nous avons justement sous les yeux des renseignements de première main, dont il est impossible de suspecter l'authenticité, qui vont nous permettre de reconstituer les phases successives de la *liquidation complète* des biens des Pères Récollets du Lude, en 1790 et 1791.

Ces renseignements sont contenus dans les procès-verbaux de l'époque, documents officiels signés de ceux mêmes qui procédèrent aux différents actes de cette mutation nouveau genre.

Nous les donnons ici sans aucune arrière-pensée politique, uniquement à titre documentaire, avec le seul désir d'instruire ceux de nos concitoyens qui aiment à connaître les choses du passé.

On y trouvera d'ailleurs des éléments utiles pour préciser l'histoire du couvent des Récollets du Lude, tant à ses origines que lors de sa disparition.

Ier ACTE

L'Inventaire du Couvent

« *Aujourd'hui, 25 mai 1790,* sur les 9 heures du matin, nous Michel-Charles Lenoir de la Cochetière, maire de la ville du Lude; MM. Papin Dugravier, bourgeois; Georges Méré; marchand; Louis Blot, serrurier, officiers municipaux; en assistance de M. Oreau Jean-Baptiste, Procureur de la Commune, et de M. René Renault, notre secrétaire-greffier,

« Nous sommes transportés *dans le monastère* des révérends pères Récollets de cette ville pour — en conséquence du décret de l'Assemblée nationale concernant les Religieux, en date du 20 février 1790, sanctionné par le Roi le 26 mars dernier, publié le 16 mai (présent mois) au prône de la grande messe paroissiale par le s^r Goumenault, curé, suivant son certificat en date du même jour,

PROCÉDER A L'INVENTAIRE

et aux autres opérations prescrites par ledit décret (1).

« Etant entrés au monastère, nous avons demandé *le supérieur* de ladite maison, qui nous dit se nommer *Laurent Bouchet*, être gardien de lad. communauté, et nous introduit dans une salle de lad. maison.

« Après lui avoir déclaré le sujet de notre transport, il a fait avertir *tous les Religieux* de la maison, lesquels sont venus en lad. salle. Y ont comparu : les pères *Didace Bujon, Richard Parisot, Maurice Boin* et *Pascal Jamgot*, tous prêtres, et les frères *François Nau* et *Louis Ganne*,

« Auxquels nous avons fait donner lecture dudit décret par le susdit secrétaire-greffier.

A. « Après lad. lecture, le R. P. gardien nous a

(1) Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du Lude (5 mars 1790 au 23 juin 1792. Série D, n° 1).

présenté le Registre de la Communauté contenant *la recette et la dépense*, mois par mois, commencé dans le mois de mai 1789, époque de son gardianat.

« Examen fait de ce registre, nous avons reconnu que lad. maison *a*, en argent comptant, la somme de 856 livres, sur laquelle somme led. gardien nous a déclaré que ladite maison *doit* 600 livres, tant pour pain, viande, poisson, chandelle, vin, cidre, que pour gages des domestiques, notes d'ouvriers et marchands de bois.

B. « Le Père gardien nous a présenté ensuite les titres de fondation de ladite maison. Dans l'*inventaire* desdits titres, nous avons trouvé ce qui suit :

1° Une *liasse de lettres* adressées à Mgr l'Evèque d'Angers pour obtenir de lui l'agrément d'un établissement des R. Pères Récollets en cette ville, lesquelles lettres sont de peu de considération et en lambeaux.

2° Des *lettres-patentes du Roi*, du mois de mars 1633, portant permission d'établir lad. communauté en cette ville.

3° Une *autre lettre du Roi*, du 18 août 1636, portant que, sans avoir égard à la surannation des précédentes lettres pour l'établissement des Récollets en cette ville, il leur est permis de faire ledit établissement.

4° Et l'*Arrêt de la Cour du Parlement de Paris*, du 23 août 1636, portant enregistrement des susdites lettres.

5° *Lettres de Claude Deruel, évêque d'Angers*, du 7 janvier 1640, portant permission à la province de Ste-Marie-Madeleine, de l'ordre de St-François d'Assise, d'établir en cette ville une communauté de Récollets dudit ordre.

6° *Fondation dudit couvent* en cette ville, faite le 16 avril 1640 par *Thimoléon de Daillon*, comte du Lude; fondation pour laquelle celui-ci a donné en propriété des maisons et terrains qui composent actuellement ledit couvent.

7° Une *autre liasse de papiers* qui sont, entre autres, *les contrats d'acquêts* faits par les anciens seigneurs du Lude de différentes maisons et terrains qui composent actuellement lad. maison et qui sont renfermés par la clôture des murs.

« Nous sommes ensuite transportés *dans la sacristie*, où nous avons trouvé :

2 calices d'argent doré et 1 petit d'argent uni ; 2 ciboires et 1 soleil aussi d'argent ; 2 encensoirs de cuivre jaune et 1 croix de bois processionnelle ; le tout évalué . . . . 700 livres.

Item 27 chasubles, tant bonnes que mauvaises et de différentes couleurs, les unes galonnées en soie et les autres en fil; une autre chasuble en fonds d'argent et une chappe de même étoffe, galonnée en argent, évalué. . . . . 150 livres.

Item 40 amicts, 30 nappes d'autel, tant grandes que petites, que nous avons évalués à. . . . . . . 80 livres.

« Nous sommes ensuite transportés *dans la bibliothèque*, où nous avons trouvé 1,400 volumes de différentes espèces, entre autres : l'*Histoire ecclésiastique*, par M. Fleury, 36 vol. in-4°; la *Bibliothèque des Prédicateurs*, par le P. André; *Moreri* en 3 volumes et 16 volumes dans le même format; *Dictionnaire des Cas de Conscience*, en 3 volumes in-f°, par Pontas; *Biblia Maxima*, in-f°, en 19 volumes; *Lois Civiles*, par Domat, en 1 volume in-f°; *Histoire des Juifs*, en 2 volumes, etc., plus une quantité de vieux livres de différentes espèces et de peu de valeur; le tout estimé à . . . . 230 livres.

« Ensuite nous sommes transportés *dans l'église*, où nous avons trouvé : 9 tableaux avec cadre de bois doré et un autre en bois d'Inde, servant à la décoration de l'autel, évalués à. . . . . 15 livres.

« Ensuite nous sommes transportés *dans la lingerie*, où nous avons trouvé : 22 douzaines de serviettes communes, 2 douzaines de draps de lit, 29 nappes

de table, tant grandes que petites, 7 douzaines de serviettes et 27 taies d'oreiller, le tout en vieux linge, estimé.................................. 600 livres.

« Ensuite nous sommes transportés *dans les chambres* des Religieux et autres vacantes, où nous avons trouvé : 7 grabats à l'usage des Religieux, lesquels sont sans rideaux, garnis d'une paillasse et d'une mante, plus 7 lits garnis de rideaux, d'un matelas et d'une couverture; le tout estimé par nous à... 120 livres.

En plus nous avons trouvé quelques petites armoires à l'usage des Religieux, que nous avons estimées à.............................. 30 livres.

« Ensuite nous sommes transportés *dans la cuisine*, où nous avons trouvé les meubles suivants : 4 casseroles de cuivre rouge, 3 marmites de même métal, 2 petits chaudrons de cuivre jaune, 1 chaudron dépoli, 1 douzaine 1/2 de cueillers d'étain et autant de fourchettes de fer, quelques plats de faïence et de terre, 4 douzaines d'assiettes de faïence plus 2 plats d'étain et 2 poêles; le tout évalué à...... 60 livres.

« Ensuite nous sommes passés *dans le réfectoire*, où nous avons trouvé 2 petites piscines avec leur couvercle de cuivre rouge estimées à........ 18 livres.

Plus 4 tables et 3 douzaines de chaises, évaluées.................................. 36 livres.

« De là sommes passés *dans la cave*, où nous avons trouvé : 100 bouteilles en verre vides, 18 tonneaux aussi vides, 1 busse de vin et 10 barriques de cidre pour la consommation des Religieux, plus 6 paires de cotterets; le tout estimé à............ 40 livres.

« De là sommes montés *dans les greniers*, que nous avons trouvés absolument vides.

« Ensuite nous sommes transportés *dans l'écurie*, où nous avons trouvé 2 vieux chevaux avec leurs harnais; le tout estimé à.............. 200 livres.

« Et *dans la cour* nous avons trouvé une charrette, que nous avons estimée à............... 30 livres.

« Nous étions *en cet endroit* quand le P. gardien nous a déclaré que la communauté est chargée d'acquitter chaque jour une messe basse pour le repos de l'âme des anciens seigneurs du Lude, fondateurs et bienfaiteurs du monastère.

« Nous avons procédé ensuite à l'*examen des chambres et cellules* de lad. communauté et nous avons reconnu qu'elles pouvaient suffire pour loger le nombre des religieux prescrits par le décret de l'Assemblée nationale.

« Ce dernier examen terminé, le susdit P. gardien nous a présenté son *extrait de baptême* (né le 8 avril 1736) et nous a déclaré que son intention est de vivre conventuellement et de rester en cette maison, si elle est jugée convenable.

— Le *P. Didace Bujon*, vicaire de cette communauté, nous a aussi présenté son *extrait de baptême* (né le 25 avril 1738) et nous a déclaré vouloir profiter de la liberte accordée par le décret de l'Assemblée nationale jusqu'à l'organisation des communautés qui doivent subsister.

— Le *P. Jean-Richard Parisot*, prêtre, religieux de lad. maison nous a également présenté son *extrait de baptême* (né le 18 décembre 1722) et nous a déclaré vouloir profiter de la liberté accordée par le susdit décret de se retirer où bon lui semblera.

Le *P. Pierre-Maurice Boin*, prêtre, religieux de lad. communauté, nous a pareillement présenté son *extrait de baptême* (né le 1er août 1727) et nous a déclaré vouloir profiter de la liberté accordée par le susdit décret de se retirer où bon lui semblera et de rester si la maison du Lude subsiste.

Le *P. Pierre-Pascal Jamyot*, prêtre, religieux de lad. communauté, nous a présenté son *extrait de baptême* (né le 23 janvier 1736) et nous a déclaré vouloir profiter de la disposition du décret pour se retirer dans son pays (province de Bretagne).

— Le *Frère François Nau*, frère de lad. communauté, nous a présenté son *extrait de baptême* (né le 21 avril 1740) et nous a déclaré qu'au cas où la communauté du Lude subisterait, il rentrerait; mais, si elle est détruite, il se retirera où bon lui semblera.

— Le *Frère Louis Ganne*, frère de lad. communauté, nous a présenté son *extrait de baptême* (né le 5 novembre 1739) et nous a déclaré qu'il restera si la communauté du Lude continue à subsister; mais, si au contraire elle est détruite, il se retirera où bon lui semblera. »

Ces diverses opérations terminées, le procès-verbal en fut rédigé immédiatement et après lecture donnée, en présence des susdits religieux, à la charge et garde desquels furent laissés tous les objets ci-dessus mentionnés, chacun appose sa signature sur le document, fors le Frère Louis Ganne, qui déclara ne savoir signer.

IIme ACTE

Le Couvent n'est pas autorisé

Les Récollets, informés de la prochaine suppression de leur maison, s'adressent à la municipalité du Lude pour faire publiquement diverses déclarations avant de quitter leur vieille et calme demeure.

« *Aujourd'hui, 3 janvier 1791*, le corps municipal assemblé, les Pères Récollets de cette ville, présents à la séance, nous ont prié de rédiger un tableau de leur âge, de l'année de leur profession, et du lieu où ils voulaient se retirer. Lequel tableau nous avons fait pour être envoyé au District de La Flèche tel qu'il suit :

Laurent Bouchet, prêtre, gardien, âgé de 54 ans. Entré en profession le 15 juin 1755 (35 ans de profession). Désire entrer dans une maison de son ordre et, en attendant, restera au Lude.

Didace Bujon, prêtre, vicaire, âgé de 52 ans. Entré en profession le 26 septembre 1754 (36 ans de profession). Désire entrer dans une autre maison de son ordre, et, en attendant, restera au Lude.

Maurice Boin, prêtre, âgé de 63 ans. Entré en profession le 14 mai 1748 (42 ans de profession). Déclare rester au Lude.

Richard Parisot, prêtre, âgé de 67 ans. Entré en profession le 27 juin 1748 (42 ans de profession). Déclare rester au Lude.

Pascal Jamyot, prêtre, âgé de 55 ans. Entré en profession le 3 avril 1764 (26 ans de profession). Déclare se retirer à Rennes.

François-Marie Nau, frère laï, âgé de 50 ans. Entré en profession le 29 juillet 1781 (9 ans de profession). Déclare sortir de la communauté et demeurer au Lude.

Louis Ganne, frère tiertiaire, âgé de 51 ans. Entré en profession le 12 juillet 1767 (23 ans de profession). Déclare sortir de la maison et se retirer au Lude.

« Lequel tableau nous avons signé et certifié véritable d'après les pièces authentiques que nous ont présentées les Pères Récollets.

Fait et arrêté en Bureau les jours et an que dessus.

Ont signé :

Bourée, maire, Froger, Papin, Follin, Tessier, Baudrier-Chapin, Louis Blot.

IIIme ACTE

La Vente des Chevaux et Accessoires

Nous n'avons pas, pour le moment, de renseignements sur la vente des autres biens, meubles, inventoriés le 25 mai 1790; c'est pourquoi nous nous bornons à donner le procès-verbal de la vente des che-

vaux et accessoires, évitant de donner les noms des enchérisseurs et des acquéreurs, pour ne pas tomber dans les questions personnelles.

Le 27 janvier 1791, sur les 11 heures du matin, la municipalité assemblée dans la chambre commune et composée de MM. Bourée, maire, Louis Blot, Le Camus, Dugravier, Tessier, Bardet, fermier, Bardet, marchand, et de Follin, procureur de la Commune, après avoir pris connaissance de la délibération de MM. les Administrateurs du District de La Flèche, en date du 20 janvier 1791, signée et certifiée véritable par M. Dulac, commissaire, par laquelle ils ont commis et commettent la municipalité du Lude pour vendre sur publications les 2 chevaux, harnais, charrette, foin, paille et autres ustensiles servant au même usage, qui se trouvent dans la maison des Récollets du Lude.

« En conséquence des ordres du District de La Flèche, après les publications ordinaires, nous avons procédé à la vente desdits effets de la manière qui suit :

1° *Un cheval*, bai-gris, âgé d'environ 17 ans, adjugé, après plusieurs enchères, à ..... 115 livres.

2° *Un autre cheval*, au poil noir, de 23 ans, adjugé, après plusieurs enchères, à....................	106 livres.
3° *Une charrette*, adjugée......	36 livres.
4° *Un petit tas de paille et chaume*, adjugé.................	21 livres.
5° *Un bât*, adjugé............	10 livres.
6° *Un autre bât*, adjugé.......	6 livres 10 sols.
7° *Un collier*, adjugé.........	2 livres 5 sols.
8° *Un autre collier*, adjugé....	3 livres 15 sols.
9° *Un panneau*, adjugé.......	2 livres 8 sols.
10° *Une selle*, adjugée..........	12 livres 5 sols.
11° *Un mauvais panneau*, adjugé	2 livres 10 sols.
12° *Une autre selle*, adjugée.....	8 livres 19 sols.

13° *Une sellette et son équipage*, adjugée........................	13 livres 4 sols.
14° *Un petit lot de foin*, adjugé..	13 livres 10 sols.
15° *Un autre lot de foin*, adjugé	42 livres.
Laquelle vente a monté à la somme de.....................	393 livres 6 sols.

Fait et arrêté lesdits jour et ans que dessus.

Ont signé :

BOURÉE, maire, DE FOLLIN, LOUIS BLOT, TESSIER.

IVme ACTE

La Dispersion des Religieux

Privés d'une partie au moins de leurs biens mobiliers, qui viennent d'être vendus à l'encan, à la veille de voir leur demeure passer entre les mains de nouveaux propriétaires, les Religieux se décidèrent à quitter leur couvent.

Conformément à leurs déclarations réitérées du 25 mai 1790 et du 3 janvier 1791, les Frères François Nau et Louis Ganne se retirent dans la ville du Lude.

Le Père Jamyot s'est retiré à Rennes, comme il en avait manifesté l'intention, et les Pères Parisot et Boin, ainsi qu'il l'avaient déclaré, se sont retirés au Lude.

Seuls, les Pères gardien et vicaire sont demeurés au monastère jusqu'au 7 juin 1791, veille de la mise en vente dudit monastère. « Voyant que leur communauté du Lude n'est pas conservée », les Pères Bouchet et Bujon ne voulurent pas bénéficier de l'offre que leur fit le Procureur-Syndic, dans une lettre datée du 16 mai 1791, de se retirer dans la maison conventuelle de *Champagne*, municipalité de Rouez, près Conlie, district de Sillé, sans doute parce qu'ils avaient peu de confiance dans le maintien de lad.

maison ; ils préférèrent « profiter de la liberté accordée par les décrets de se retirer où bon leur semblerait ; mention n'est pas faite de l'endroit qu'ils choisirent comme résidence.

Vme ACTE

La Vente du Couvent

C'est au « mercredy 8 juin » 1791 qu'est fixée « la mise en vente et adjudication définitive », laquelle aura lieu au Directoire du district de La Flèche.

Gros événement pour Le Lude. Emotion profonde parmi la population. Rien ne le prouve mieux que la lecture de ce qui suit.

Le 4 juin, « sur les 2 heures de l'après-midy », le Conseil général de la commune se réunit pour « savoir le vœu général et s'il ne serait pas à propos de faire l'acquisition du monastère au nom de la Ville. » Les personnes présentes sont unanimement d'avis qu'il convient d'assembler la commune pour délibérer sur cette acquisition.

Mis immédiatement en mouvement, Hurson, le tambour de ville, annonce à tous les carrefours la décision qui vient d'être prise.

Le 5 juin, c'est-à-dire le lendemain, car le temps presse, les officiers municipaux, notables, citoyens de bonne volonté se trouvent réunis dans la salle du Conseil. Après examen de la situation budgétaire, tout le monde reconnaît « que la Ville n'est pas en état de supporter une imposition plus forte que celle à laquelle elle est imposée ».

Le résultat du referendum est de causer une grande déception parmi la population.

Cependant, une nouvelle réunion a lieu le 6 juin, et, cette fois, un projet est présenté par un certain nombre de citoyens indépendants et généreux, projet

qui semble devoir sauver la situation. Ceux-ci proposent d'acheter « la communauté des ci-devant Récollets » en leur nom collectif et de la céder ensuite à la commune quand les circonstances et l'état de ses finances le permettront.

Les signataires du projet sont :

Termeau, hôte.
Marie Houdebert de St-Aubin.
Veuve Fournier, aubergiste du Lion d'Or.
Demoiselle Duguet.
Gaston Fricart, père, tailleur.
François Bardet, organiste.
Marie Dumesnil de Jourdan.
René-Jacques-Thomas Derouineau, l'aîné, marchand.
Hyppolyte Gabault, apothicaire.
Gennevière de Marne.
Odillard de la Pommeraie, chapelain de la Miséricorde.
Joseph Martineau, ancien curé de cette paroisse.
François-Joseph Prevost de Bounnezeaux.
Madeleine-Jacquine Le Marié, veuve du sieur du Morier, juge au Lude.

Accueilli avec enthousiasme, le projet est unanimement approuvé par les officiers municipaux présents.

Quarante citoyens, tous habitants de la ville du Lude, forment immédiatement *une société* dont l'acte de constitution comprend 13 articles.

L'article 1er porte : « La maison conventuelle des « ci-devant Récollets de la ville du Lude sera acquise « avec ses dépendances au nom collectif de nous « soussignés — à l'effet de quoi nous donnons pou- « voir, par ces présentes, auxdits sieurs Le Camus, « Termeau, Rioche, Lefranc, Bourgeois, Bardet du « Bœuf de se présenter mercredy prochain au Direc- « toire du district de La Flèche et de se rendre adju- « dicataires de lad. maison aux charges, clauses et

« conditions exprimées au cahier déposé au secréta-
« riat de cette administration — pourvu que le prix
« de la vente n'excède pas la somme de dix mille
« livres. »

On lit dans l'art. 2 : « Au moyen de ce que l'enclos
« de lad. maison en fait la principale partie et que
« l'un et l'autre sont situés à l'entrée de la plaine et
« peuvent, par cette double raison, être considérés
« plutôt comme héritage de campagne que comme
« maison de ville, nos commissaires solliciteront de
« l'administration du district l'avantage de distribuer
« le prix de notre acquisition en douze annuités, en
« payant seulement pour acompte les douze pour cent
« — et s'ils ne pouvaient obtenir cette faveur, notre
« projet, qui deviendrait, dans tout autre mode de
« libération, trop onéreux, demeurera sans effet, et
« notre société sera dissoute et rompue. »

Art. 3. « Comme la société n'a en vue que l'utilité
« publique et qu'elle n'a pour objet que de préparer à
« la Ville une acquisition qui lui convient, elle s'en-
« gage, dans le cas où elle serait adjudicataire, d'en
« faire la revente à la municipalité dans le délai ci-
« après fixé et aussitôt que ce corps aura rempli les
« formalités nécessaires pour consommer cette opé-
« ration. »

Art. 4. « La municipalité aura 2 ans, s'il est néces-
« saire, à compter du jour de l'adjudication faite en
« notre faveur pour obtenir, soit du département de
« la Sarthe, soit de l'Assemblée nationale, s'il est be-
« soin qu'elle s'adresse au corps législatif, une auto-
« risation légitime à l'effet de se faire subroger dans
« les droits de la société et de s'assurer, à l'aide d'un
« impôt additionnel aux impositions foncières et mo-
« biliaires de la paroisse du Lude, ou par tout autre
« moyen, les fonds qu'exigeraient et le remboursement
« des sommes payées à l'époque de la subrogation et
« l'acquittement annuel de celles qui resteront dues. »

Les articles suivants (5, 6, 7, 8, 9, 10) concernent le mode de payement de la propriété, le remboursement sans intérêts par la commune en cas de subrogation, l'éventualité de la non acquisition par la municipalité, et, dans ce cas, la revente obligatoire à des tiers, par devant notaire, aux risques et périls des associés.

L'art. 11 prévoit le cas de décès d'un sociétaire.

L'art. 12 règle le mode de gestion et de convocation possible des actionnaires.

L'article 13, enfin, oblige la société à s'entendre avec la municipalité pour l'exécution loyale des clauses intéressant à la fois la société et la commune.

La minute est signée :

Rioche.
M. Bardet.
Le Camus.
Gabault.
Froger.
Houdebert de St-Aubin.
Julien Bardet.
Louis Blot.
Follin, Procureur de la commune.
Odillard de la Pommeraie.
Termeau.
Dugué.
Blot Joseph-François.
Madré.
Renault.
Martineau.
Fricard.
Fournier François.
Bouilleau René.
G. Méré, père.
Bardet.
Dumesnil de Jourdan.
Le Marié du Morier.
Drouineau, l'aîné.
Baratte.
Haran.
Tournai Pierre.
Fisson-Méré.
Louis Bône.
Hubert-Desmoriers.

Il manque la signature de 10 sociétaires.

Toutes ces mesures étant prises et unanimement approuvées, les commissaires de la société se rendent au Directoire du district de La Flèche dans la matinée du mercredy 8 juin.

Nous n'avons point sous les yeux le procès-verbal d'adjudication, mais nous savons que le couvent fut

adjugé à ladite société pour le prix de sept mille vingt-cinq livres.

Fidèle à ses engagements, la municipalité fit, deux mois plus tard, les démarches nécessaires auprès des pouvoirs publics pour obtenir l'autorisation de contracter un emprunt remboursable en 12 annuités, emprunt gagé sur un émargement pendant douze ans au rôle des impositions foncières et mobiliaires.

La séance du 20 août 1791, dans laquelle fut discutée et acceptée cette pétition au corps législatif est intéressante tant pour les motifs invoqués par le Procureur de la Commune que pour le nombre de signatures (1) apposées au bas du procès-verbal de la réunion.

C'est ainsi que la commune du Lude, après approbation des pouvoirs compétents, devint propriétaire de l'ancien couvent des Récollets, où la municipalité s'installa d'abord (2) et réserva ensuite divers appartements pour la garde nationale, la gendarmerie, les troupes de passage, etc., etc.

Docteur CANDÉ.

(1) On ne compte pas moins de quatre-vingt-quinze signatures apposées par les principaux commerçants du Lude.

(2) Les réunions du Conseil et les assemblées primaires se tenaient déjà dans la chapelle du couvent ou dans une salle de réception, mises à la disposition par les Religieux.

A MONSIEUR THIRANT

PROFESSEUR AU PRYTANÉE

Qui, au moment de prendre sa retraite, m'avait offert son *Ode au Drapeau,* dédiée aux Vétérans.

Tu nous charmas souvent, poète humoristique
Plein de verve et d'entrain; mais voici, cette fois,
Le sentiment français après l'esprit gaulois.
C'est, après la chanson, l'hymne patriotique.

Tu nous disais tes vers poudrés de sel attique,
Tes couplets savoureux, de vrais morceaux de rois,
Ecaille, plume, poil,... et nous aimions ta voix
A l'accent chaleureux, au timbre sympathique.

Aujourd'hui te voilà quelque peu... vétéran.
Ancien mais non pas vieux, o poète Thirant,
La Lyre est, sous tes doigts, à vibrer toujours prête.

Sous ta tente, dit-on, tu vas te retirer...
Qu'importe! Tes amis peuvent se rassurer
Car ta Muse jamais ne prendra sa retraite.

ALBERT ISAY.

LES BAILLEURS DE FONDS DE Mme H...

Messieurs les créanciers de la grande Thérèse,
Pourquoi lui fîtes-vous ces formidables prêts,
Sinon pour empocher d'énormes intérêts?
Huit, dix, douze pour cent et même jusqu'à... treize!

Pauvres gens, vous étiez autrefois à votre aise;
Mais l'escroc en jupons vous a pris en ses rets.
Reste : zéro... C'est dur, j'en conviens, mais après?...
Il ne tenait qu'à vous de garder votre braise.

Ce qui vous a conduits à boire vos bouillons,
C'est votre amour ardent pour les beaux picaillons.
Aussi chacun sourit quand vous criez vengeance.

— Virtuoses du bluff, nobles aventuriers,
J'ai pour vous, malgré tout, des trésors... d'indulgence,
Car vous mîtes à sec nos plus gros usuriers.

ALBERT ISAY.

LÉGENDES DE LA VALLÉE DU LOIR

SUR LA LANDE DE VION

Il y a grand émoi là-bas, sur la lande de Vion (1), parmi les laboureurs ; dans le sillon, lentement creusé, la charrue est restée inerte, parce que les grands bœufs roux ne veulent pas avancer plus loin ; les moutons se sont couchés dans les genêts, refusant aux pâtres qui les menaient de marcher en avant ; sur le chemin une foule curieuse se presse. Ils sont bien là une centaine, gens de labour et femmes de ménage, accourus des métairies voisines, qui regardent ébahis.

Autour du chêne, dont les branches touffues ombragent le fond de la plaine, voltigent de blanches colombes : dix, quinze, vingt, on ne peut plus en dire le nombre ; quelqu'un a voulu les chasser, et les pauvrettes, après quelques envolées, sont revenues roucouler sur le chêne....

Le jour tombe, arrive la nuit. De rudes gars angevins restent là, curieux de savoir ce que feront les doux volatiles. Assis sur un talus voisin, devant un foyer improvisé à la hâte, ils devisent joyeusement....

Il fait maintenant nuit noire ; pas une étoile ne brille au ciel, les étincelles du foyer éclairent seules les veilleurs.

— Hé ! les gars ! s'écrie soudain l'un deux, voyez-vous ?

— C'est rudement beau ! s'exclament les autres.

De fait, le spectacle est féerique. Sous les basses

(1) Vion, canton de Sablé, arrondissement de La Flèche.

branches du chêne, de brillantes larmes d'or — telles des étoiles — s'élèvent de terre et se balancent sur la lande. On dirait qu'un cordon invisible les retient au-dessus du sol.

Et les gars ont crié au miracle ; les gens des métairies, des villages, sont revenus sur la lande ; tous les environs ont constaté le prodige chaque soir renouvelé.

L'un des premiers, James Buret, le pieux curé de Vion, est averti de ce qui se passe. Il reconnaît la main de Dieu ; un ange même, disent les légendes, lui inspire de déposer dans le tronc du chêne une statuette de la Vierge qu'un menuisier du pays achevait de sculpter. Depuis lors, les colombes et les larmes d'or disparaissent, mais le chêne devient l'objet de la vénération publique et le centre d'un culte vraiment populaire à la Vierge, dite désormais la Vierge du chêne.

Qu'advint-il de James Buret ? Mourut-il à Vion près du chêne vénérable ? Nul jusqu'ici n'a pu le savoir. Au reste, peu nous importe, puisque son œuvre est encore debout, après de nombreux siècles, comme un mémorial vivant de sa foi.

Ces faits se passaient en 1492.

***

La « benoite Vierge » ne se montra point ingrate. On l'honorait : elle voulut, en quelque sorte, multiplier ses bienfaits en reconnaissance des hommages qu'on lui adressait autour du chêne.

De bonne heure, en effet, elle témoigne que c'est bien sous son impulsion bénie que le prêtre de Vion a placé là son image. A ses pieds, tous les paysans d'alentour déposent leurs fleurs et leurs prières, les malades implorent la santé et la recouvrent : de nombreux ex-voto en font foi. Chaque dimanche, les enfants du village s'y donnant rendez-vous, entourent le tronc du chêne de guirlandes et de feuillages,

chantent des cantiques et s'en retournent joyeux.

Bientôt, un prodige plus éclatant va fixer davantage l'attention dévotieuse des pieux pèlerins.

***

Une pauvre femme, veuve depuis plusieurs mois, venait de perdre son fils unique. Or, un matin de mai, elle s'en alla vers la Vierge du chêne pour y trouver réconfort et consolation. Et, comme pour en obtenir davantage, ne pouvant laisser d'autre obole, elle déposa devant l'image vénérée une gerbe de fleurs.

Sans doute, la Vierge consolatrice des affligés avait eu pour agréable cette offrande de la veuve. Son Divin Fils n'a-t-il pas autrefois déclaré que l'humble denier du pauvre valait mieux que tous les trésors des riches ?

Après un suave entretien avec sa bienfaitrice, la pieuse veuve, fortifiée, oublieuse de ses douleurs, s'éloignait, laissant aux pieds de Marie les fleurs qu'elle venait de lui apporter.

Or, il advint qu'un jeune étourdi, gentilhomme des environs, passa devant le chêne miraculeux. Sans oser jeter sur lui un regard de dédain, — ce n'était pas encore le siècle des voltairiens et des sceptiques, — il passa outre cependant ; car, pensait-il, s'arrêter devant toutes les statues était chose bonne pour les nonnes et les dévots, tandis que lui, jeune homme pressé, devait s'occuper de beaucoup d'autres affaires plus importantes. Pourtant, ses yeux s'arrêtèrent sur la gerbe de fleurs : « Tiens, se dit-il, voilà mon affaire ! » Il se baisse, recueille les fleurs et les emporte, sans plus s'inquiéter pourquoi et comment elles étaient là.

La Vierge, elle, s'en inquiétait.

Le jeune homme ne s'est pas sitôt éloigné du chêne, chargé de son vol, qu'il est soudainement tourmenté par de violentes douleurs au cou et à la poitrine. Les

douleurs deviennent si intolérables qu'il peut à grand'peine, rejoindre la gentilhommière de ses parents. Sous le toit paternel, les douleurs s'accroissent encore, à tel point que sur son lit de souffrance, il pousse des cris affreux. A cette vue, sa pieuse mère, chagrine et tourmentée, s'enquiert des circonstances qui ont précédé la maladie de son fils. Ce dernier hésite, puis avoue sa faute.

« Mais mon pauvre enfant ! s'écrie la mère effrayée, nous sommes perdus ! C'est la Madone qui te punit. Il faut te repentir sincèrement et retourner là-bas ! »

C'était déjà le désir du malade. Soucieux d'obtenir au plutôt le salutaire pardon, il demande à ses parents de le conduire au pied du chêne.

On l'emmène : il tient dans ses bras les fleurs volées, et, devant la Madone, dans un suprême effort, il quitte sa litière et dépose les fleurs à terre :

« Bonne Vierge, pardon ! » balbutie-t-il les yeux pleins de larmes, et ce, pendant que ses os craquent, que ses nerfs se détentent et que la couleur revient sur ses joues amaigries.

***

Depuis lors, les prodiges se sont multipliés auprès de la Vierge du chêne. Quand arrivent les longues soirées d'hiver, les vieilles grand'mères de Vion et de Louailles racontent aux tous petits la merveilleuse légende. Plus nombreux qu'autrefois, les pèlerins affluent dans la magnifique basilique, œuvre splendide de foi et de charité du XIX[e] siècle ; chacun implore avec confiance la bonne Notre-Dame-du-Chêne, secourable, comme jadis, aux souffreteux de l'âme et du corps.

L. CALENDINI.

UN RÉCOLLET DE LA FLÈCHE EN 1789

Qui donc ignore l'enthousiasme qui s'empara des esprits lors de la convocation des Etats Généraux? En Anjou, les trois ordres, y compris la noblesse, furent unanimes dans leurs sentiments de reconnaissance et de joie envers le roi Louis XVI. On sait qu'après la réunion des Etats, le clergé offrit 400.000.000 pour subvenir aux besoins de l'Etat. Un Père Récollet de La Flèche, le P. Piquet, n'avait pas attendu cette époque pour faire ses offres au gouvernement. Voici la lettre qu'il écrivit au garde des sceaux Barentin, à la date du 18 mars 1789 (1) :

Sa Majesté ayant annoncé qu'elle désirait toute espèce de renseignements sur la tenue des derniers Etats Généraux, cette invitation est pour moi un ordre précis de vous présenter ce que j'ai de relatif à cet objet. C'est un petit ouvrage en quatre volumes, intitulé *Cabinet d'Henri IV*; le dernier contient les noms, surnoms et qualités des députés aux Etats de 1614. J'en ai fait part à M. du Can, maire de La Flèche. Si vous m'honorez d'une réponse, je vous ferai passer cet ouvrage au premier ordinaire qui la suivra.

Nous voilà enfin arrivés à cette mémorable *révolution*, qui, en préconisant la belle âme de notre monarque bienfaisant, met sur le chandelier les lumières du digne ministre que la France adore. Dans cette crise de l'Etat, chaque citoyen français devrait se saigner jusqu'à l'eau rousse pour en relever la dignité et en soutenir l'éclat.

Vous pressentez qu'un religieux à besace ne saurait guère s'élever au-dessus de la sphère des désirs.

(1) La lettre du religieux fut marquée du sceau du maire de La Flèche avant d'être envoyée à Versailles. — *Archives Nationales*, B III 7.

Cependant, du fruit de mes faibles talents de prédicateur, après avoir donné au monastère ce qui lui était acquis, il me reste la somme de 200 livres, que je réservais pour mes dernières années. Je m'estimerais mille fois heureux si vous daigniez les accepter dans cet instant où la finance est si dérangée. J'avoue que cette somme est bien modique, mais enfin c'est tout mon avoir. Ce denier de la veuve est le témoignage le plus pur de ma bonne volonté. Je voudrais que ce fût autant de cent mille livres : je les verserais dans la caisse royale d'un aussi grand cœur que je répandrais mon sang pour la conservation de notre bon roi et votre prospérité.

Si je ne puis dans ce bas monde qu'admirer vos vertus, j'espère fermement que dans l'autre je les verraï couronner par le juste appréciateur du mérite, celui qui a divers appartements pour les vertueux et qui avec ce titre ne fait acception de personne. Ce sont les vœux que forme pour vous celui qui 'a l'honneur d'être, etc.

Le 28 mars, Barentin répondit au religieux fléchois :

J'ai reçu avec grand plaisir la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Elle est digne d'un bon citoyen et d'un bon serviteur du Roi. — L'offre que vous faites de vos épargnes, ne sera point acceptée. Un homme qui pense comme vous doit en faire un excellent usage. Mais je verrai très volontiers l'ouvrage intitulé : *Cabinet d'Henri IV*, et je vous invite à me l'envoyer. — Je ne veux pas manquer de vous parler de ma reconnaissance pour les sentiments que vous témoignez à mon égard et je me félicite de vous les avoir inspirés.

La correspondance du religieux et du ministre ne mérite-t-elle pas d'être tirée de l'oubli ? Elle a sa place marquée dans les *Annales Fléchoises*.

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*.

NOYEN. - LE COLLÈGE

Sous ce titre de *Collège* nous ne voulons pas parler de l'école primaire, si remarquable soit-elle, où se dispense l'instruction primaire aux enfants, en l'an de grâce 1903.

Noyen, aux époques de fanatisme, d'obscurantisme, possédait un *Collège* où l'on enseignait à nos pauvres aïeux, si profondément méprisés par la génération savante d'aujourd'hui, les éléments des sciences humaines. Aux privilégiés de l'intelligence on montrait les belles-lettres anciennes et nous verrons que maîtres et élèves eurent parfois d'éclatants succès. A tous on inculquait de solides principes religieux qui faisaient, d'hommes instruits, des chrétiens éclairés.

J'aimerais voir en présence l'un de ces *ignorants* du passé et l'un des plus beaux fruits de l'éducation actuelle. Il n'est guère difficile de deviner à qui il faudrait retourner l'épithète, si sottement appliquée parfois à nos ancêtres.

Le collège de notre petite ville fut, dans sa création, sa fondation, sa vie entière, l'œuvre du *Clergé* de l'époque. Il n'y avait point alors de budget coûteux de l'instruction publique. Les dons généreux de prêtres intelligents et zélés, à qui l'instruction des enfants semblait un devoir d'état, entretenaient l'établissement.

Il faut être d'une insigne mauvaise foi ou d'une ignorance complète en histoire pour prétendre que l'instruction date de la Révolution française. Que, depuis ce temps, des progrès aient été faits ; qu'on ait pris dans les classes les plus basses un plus grand

souci du travail intellectuel; que, depuis 30 ans, on ait innové de meilleures méthodes; qu'on ait surtout perfectionné le *matériel*, et créé des palais scolaires... nous le croyons ; il n'est pas nécessaire, quand on recherche le passé, d'en devenir fanatique et de vouloir à tout prix le rendre plus parfait qu'il n'était.

Mais nous affirmons, en particulier pour la Sarthe, que plus de la moitié des paroisses (1) étaient pourvues d'écoles ou de collèges de garçons et de filles. Et nous avons la preuve, pour Noyen, que l'ignorance y était assez rare : imbu nous-même de fausses idées sur ce point, c'est avec surprise que nous avons vu quelle place tenait l'instruction dans notre paroisse ; de nombreux détails nous ont prouvé qu'elle était répandue dans toutes les classes de la société : c'est ainsi que dans les nombreux registres conservés à la mairie, dans les minutes des actes notariés, il y a fort peu d'actes qui ne soient signés des intéressés. Dans des localités, pourtant peu importantes, voisines de Noyen, il en était de même. Pirmil et Parcé possédaient leur petit collège.

Donc, autrefois, ignorance relative parce que civilisation moins avancée ; mais à ceux qui viendraient m'objecter l'esprit arriéré, la pauvreté d'intelligence de mes aïeux, je répondrais : *Medice cura teipsum !!*

I

Il faut sans doute voir deux phases dans l'existence du Collège de Noyen ; car nous avons, d'un côté, un acte de fondation de ce collège en 1593, et, par ailleurs, la vie de René Flacé, que nous raconterons, nous le montre avant cette époque enseignant les belles-lettres chez nos compatriotes. On peut donc supposer, qu'avant 1593, l'établissement n'était pas encore

(1) Armand Bellée. *Recherches sur l'instruction dans la Sarthe avant la Révolution.*

organisé sur des bases solides et définitives, et, qu'à cette époque, il fut établi de telle façon qu'on pût parler d'une vraie fondation.

C'est en effet, le 19 mars 1593, que Révérend Père en Dieu, François Rabeau, prêtre, abbé commendataire de Saint-Calais, étant en la maison seigneuriale de Belle-Fille à Chemiré-le-Gaudin, fit son testament qui contenait la clause suivante (1) :

... « Item a donné et laissé une fois payée la somme de 1000 escus pour être mise et employée à la fondation et dotation d'un collaige en la ville de Noyen pour en instruire et enseigner les jeunes enfants ; duquel collaige ses proches parents seront présentateurs et nommeront un maître au curé de Saint-Germain de Noyen, lequel sera tenu admettre celui qui lui sera présenté moyennant qu'il soit capable. Et au cas que sesdits parents fussent négligents de faire ladite présentation veult et ordonne que ledit curé et ses successeurs présentent et reçoivent ledit maître. »

François Rabeau était né à Noyen.

Il faisait partie de cette élite de prêtres qui honoraient le diocèse par leur science et leur vertu, sous l'inspiration de brillants évêques tels que René du Bellay, Charles et Claude d'Angennes. Le Maine et l'Anjou fourmillent alors d'hommes remarquables tant dans la cléricature que dans le siècle : les de Baïf, Ronsard, Belon, J. Pelletier, etc., parmi lesquels notre compatriote René Flacé tenait un rang honorable, comme nous le verrons.

II

René Flacé professa à Noyen, avant la fondation du collège par François Rabeau. Depuis cette époque, divers supérieurs se succédèrent dont nous avons retrouvé les noms. D'après une disposition du testa-

(1) Archives de la Sarthe, D. 34.

ment de Me de Kerveno qui dota le collège, le curé de Saint-Pierre ne pouvait cumuler les fonctions de curé et de principal du collége.

En 1606, Noël Tuffière, prêtre, dirigeait les destinées du petit établissement. Il était membre d'une famille honorable de notre ville ; plusieurs de ses parents se sont distingués dans les lettres et les sciences et ont laissé un nom célèbre dans l'histoire du Maine (1).

Après lui, nous trouvons Jean Rousseau, prêtre, qui se dévoua jusqu'en 1681 à l'enseignement. Quand il mourut à cette époque, il fut enseveli dans la chapelle de Notre-Dame, seconde église de la paroisse Saint-Pierre. Par son testament il avait fondé une messe à perpétuité tous les jeudis, à dire à l'autel de la chapelle où il reposait (2). En même temps, il prenait d'autres dispositions que nous rapporterons plus loin, afin d'augmenter la fortune du petit collège qu'il avait dirigé.

Son successeur fut M. Louis Thion, prêtre, qui demeura une vingtaine d'années, 1682 à 1707, maître de la maison d'éducation de Noyen ; durant ce temps il l'agrandit et l'installa plus convenablement.

En 1707, le directeur est M. Christophe Peschard, prêtre, qui fut remplacé par M. Charles Huet, prêtre ; ce dernier mourut le 8 août 1763.

Il fut remplacé par l'abbé Jean Babin. Ce prêtre était né en 1736 à Saint-Symphorien ; il ne resta que peu de temps à Noyen où il exerça les diverses charges de maître de pension, de sacriste de Saint-Pierre, enfin de vicaire. De Noyen il fut envoyé vicaire à Fercé, puis sous-maître à l'Ecole militaire de La Flèche ; il revint vicaire à Saint-Jean-du-Bois et fut à nouveau maître de pension au Mans. Enfin il fut vicaire dans son pays natal, à Saint-Symphorien. C'est là que le trouva la Révolution. Il ne fit aucun serment

(1) Voir Haureau, *Histoire littéraire du Maine,* Tuffière.

(2) Archives communales.

et fut toujours considéré comme un prêtre très pieux. Déporté avec un grand nombre d'autres prêtres manceaux sur les côtes de la Charente-Inférieure, il mourut sans doute sur les pontons de la rade de l'ile d'Aix, en 1794 ou 95. Tout porte à croire qu'il ne revint jamais en effet dans son pays et qu'il mourut des fatigues de la déportation, victime de la rage révolutionnaire (1).

Son successeur au collège de Noyen fut M. François Buisneau, né au Mans en 1750. C'était un prêtre fort savant, de grande volonté, dont le souvenir fut durable dans la paroisse. D'abord vicaire à Saint-Pierre, il forma sa jeunesse à l'école de vertu et de caractère du curé M. Claude Bizière. Nommé en 1781 principal du petit collège, il s'occupa très activement de sa fonction. A la Révolution, il ne prêta le serment qu'avec des restrictions préservant son honneur sacerdotal et il refusa net de les retirer quand on le lui demanda.

Il se passa même à son sujet une aventure assez plaisante. Le 11 septembre 1791, la municipalité de Noyen, qui n'était pas terrible, se rendit chez M. Buisneau et lui demanda de prêter le serment « non comme prêtre, puisque cela gênait sa conscience, mais comme maître d'école ». Cette subtilité ne réussit pas mieux (2). On retira donc à M. Buisneau ses fonctions de principal. Et il subit dès lors le sort des prêtres fidèles. Persécuté, enfermé d'abord à la Mission au Mans, il fut déporté en Espagne ; il y mourut, confesseur de la foi, *à Tuy en Galice* (3).

Quand on retira les fonctions de principal à M. Buisneau, la municipalité de Noyen pourvut à son remplacement en nommant à cette charge le sieur Jean Gasselin (4). Ce fut le 9 octobre 1791 que le

(1) Dom Piolin. *Histoire de l'Eglise du Mans durant la Révolution.*

(2) Archives communales.

(3) Dom Piolin.

(4) Archives départementales, L. 72.

Conseil décreta « que Jean Gasselin, en considération de ce qu'il était enfant de paroisse, ferait provisoirement les fonctions de maître d'école aux garçons, moyennant un salaire de 240 livres, par an, aux charges de faire l'école aux mêmes conditions portées dans la fondation du collège des garçons ». M. Buisneau protesta contre cette nomination arbitraire, que la municipalité n'avait pas le droit de faire, aux termes mèmes de l'acte de fondation par François Rabeau. Ce fut inutile. On mit aussi la main sur les biens du collège dont on confia l'administration à M. Couët, l'apothicaire.

Jean Gasselin était depuis 1750 sacriste de l'église Saint-Germain ; sa famille honorable était une des plus vieilles de Noyen et ces humbles mais méritoires fonctions étaient pour ainsi dire héréditaires de père en fils. Il avait deux frères : Pierre Gasselin, qui fut secrétaire de la municipalité et René-Marie-Joseph Gasselin huissier dans notre ville.

Maurice LEVEAU.

(A suivre.)

NOTE

SUR LE BORNAGE DES TERRES

AU XVII[e] SIÈCLE

Le bornage ou établissement des limites d'une propriété, au moyen de pierres appelées *bornes*, remonte à la plus haute antiquité. Dans notre région, généralement boisée, les limites sont presque toujours indiquées par des fossés bordés de haies vives. On ne se sert de bornes que pour partager des prairies communes ou pour déterminer les différentes parties d'une pièce de terre appartenant à plusieurs propriétaires. Les anciens, lorsqu'ils procédaient à un bornage, avaient soin de placer sous la pierre qui servait de limite, du charbon ou du verre, matières incorruptibles auxquelles ils donnaient le nom de témoins ou de garants (1). Ce procédé était en usage au XVII[e] siècle, comme le prouve le document suivant. Il paraît même qu'il est encore employé de nos jours.

Le bornage se faisait ordinairement à l'amiable. Procès-verbal en était rédigé par un notaire en présence de deux témoins. Dans cet acte, la position des bornes était soigneusement décrite, ainsi que la nature des garants déposés sous la pierre.

Le seigneur suzerain avait le privilège de faire borner les terres de ses vassaux; la redevance perçue à cette occasion portait le nom de droit de bornage.

Em.-Louis CHAMBOIS.

(1) D'Olive. *Annotationes,* Lib. V, cap. 27.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Aujourd'hui sixiesme jour d'aoust, l'an mil six cens cinquante et trois, avant midy, ès présence de nous Nicolas Symon, notaire royal au pays et conté du Mainne, résidant au bourg de Rahay, et des tesmoings cy après inscriptz, sont comparuz chacuns de vénérable et discrepte personne missire Nicolas Aubert, pbre, curé de Rahay et y demeurant, d'une part, et Robert Loriller, marchant moulnier, demeurant à Monjoist, paroisse dud. Rahay, d'autre part. Lesquels se sont transportez en et au dedans d'une petite pièce de terre, appelée les Gougeons, de laquelle pièce ilz sont seigneurs, tant ledict sieur curé à cause de sondict bénéfice que ledict Loriller comme subrogé par acquest au lieu de Jehan Tournesac. Lesquels ont requis qu'il fust mis et apposé bournes entre eulx, dénottant la séparation de chacuns leurs droict, ce qui a esté faict présentement en présence de nous et a esté mis et aposé au bout d'abas unne pierre franche soubz laquelle a esté mis charbons, ardoisse et tuille pour dénotter icelle estre bourne, et au bout d'ahault unne autre pareille pierre franche ayant le regart tourné l'unne à l'autre, soubz laquelle a été mis pareillement charbons, ardoise et tuille, dénottant icelle estre bournes et divisé entre eux. Dont et de tout ce que dessus les présentes parties sont demeurées à un et d'accort et nous ont requis le présent acte, ce que leur avons octroié pour leur servir et valloir en temps et lieu ce que de raison. Faict et passé sur lesdicts héritaiges, ès présence de Me René Barault, huissier, Jehan Barault, laboureur et Gervaise Roche, marchant, demeurans à Merrolles, tesmoings ad ce requis et appelez et sont signez en la minutte des présentes : N. Aubert. — R. Lorillier. — R. Barrault. — G. Roche. — J. Barrault et nous notaire, N. Symon.

(Chartrier de Coulonge. Pièce parchemin.)

LA FLÈCHE AU XVIIe SIÈCLE

Etablissement de la Milice Bourgeoise en 1690

Une grave question s'agitait, le 24 juillet 1690, à l'Hôtel de Ville de La Flèche : on parlait d'établir une Milice bourgeoise.

Chose extraordinaire, à cette réunion, tous les chefs de la municipalité étaient présents : le maire, Philibert Doysseau, sieur des Noës-Blanches, conseiller du Roi et lieutenant-général au Présidial ; les trois échevins, Charles Lenoir de la Cochetière, conseiller au Présidial — le même qui, quelques années plus tard, deviendra prêtre et curé de Saint-Thomas —, René Rouzé, marchand, et Massonneau, avocat procureur ; enfin, le procureur syndic de l'Hôtel de Ville, François Arsanger, notaire royal.

Mais, plus importante encore apparaîtra la question à traiter, lorsque nous aurons constaté que le gouverneur de La Flèche, en vertu d'un droit dont il usait fort peu, avait voulu présider lui-même la séance.

***

A l'ordinaire, chaque année, Messire René Fouquet ou René II, Marquis de la Varenne, gouverneur des châteaux et villes d'Angers et de La Flèche, habitait, pendant quelques mois seulement, son magnifique château de la rue Mançaise (Grande-Rue), demeure princière dont son grand-père, Guillaume Fouquet, avait commencé la construction, et que son père,

René I, avait si merveilleusement agrandie et embellie ; demeure, pour le dire en passant, dont les descriptions et plans, qui nous en restent aujourd'hui, nous font regretter la presque totale destruction.

Plus habituellement, trouvait-on le Marquis de la Varenne, soit à Paris, « en son hostel de la rüe Fromanteau, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois » (1), ou encore « en son hostel, sur le quay de la Tournelle, parroisse Sainct-Nicolas-du-Chardonnet » (2), soit « à Vaugirar près Paris » (3), dans les terres de sa mère, Jeanne Girard de la Roussière (4).

A l'époque où nous sommes, en 1690, le service du Roi le retenait plutôt aux armées. C'était l'heure, en effet, où la guerre battait son plein, sur toutes nos frontières, l'heure où la gloire coutumière de nos armes s'abritait, plus éclatante que jamais, sous les plis de nos drapeaux. Devant l'Europe, pour la deuxième fois coalisée, le génie de l'âme française se surpassait lui-même, et la ligue d'Augsbourg, loin de réaliser son seul but, l'humiliation de Louis XIV, allait au contraire préparer l'apogée du grand règne.

La victoire de Fleurus (1er juillet 1690), que Luxembourg, « le Tapissier de Notre-Dame », venait de remporter sur le Prince de Waldeck, avait produit cet heureux effet, de refroidir la fougue ardente des Alliés, d'arrêter, pour un temps, leur provocant

(1) Chartrier *de La Varenne,* actes passés à Paris, en 1612, 1660, 1673, etc.

(2) Chartrier *de La Varenne,* acte du 21 juillet 1660.

(3) Chartrier *de La Varenne,* dossier *Jeanne Girard,* acte de 1668. Titre parchemin.

(4) C'est par Jeanne Girard de la Roussière que René II prétendait descendre de Charles VII, roi de France. Il le prouve, par une généalogie, dans son testament du 10 août et dans le codicile du 20 juillet 1682, l'un et l'autre « faits à La Flèche en notre château de la Varenne ». Chartrier *de La Varenne,* broch. in-4° 28 p., imprim. Claude Simon, rüe Haute-Feuille, Paris 1731 et originaux papier; signatures autographes de René II.

envahissement sur le Rhin et aux Pays-Bas, de permettre à notre armée un repos bien mérité.

C'est alors que René de la Varenne obtint de passer « ses quartiers d'été » en sa bonne ville de La Flèche, où, dès son arrivée, il ordonna de célébrer, par des prières et réjouissances publiques, la victoire de Fleurus (1).

En conséquence, le 20 juillet, à 4 heures de l'après-midi, un *Te Deum* fut chanté à Saint-Thomas, toutes les autorités réunies. La cérémonie religieuse terminée, le cortège officiel sortit sur la place du Pilory (place Henri IV), et, là, en présence de tous les fléchois assemblés, le Gouverneur et le Maire, tous deux armés d'une torche, allumèrent, en même temps, un gigantesque feu de joie composé, nous dit le mémoire d'un fournisseur, « de vint cinq gro fagolts ».

Vers le soir, très tard, aux dernières lueurs de l'immense brasier, on chantait encore, on dansait toujours, en l'honneur de l'armée victorieuse.

Au décor de cette fête, il manquait toutefois quelque chose : l'élément militaire faisait complètement défaut. Pouvait-on regarder comme des représentants de l'armée, et d'une armée victorieuse, les cinq ou six gardes, plus ou moins bizarrement chamarrés, de Monsieur le Gouverneur ? Dans la personne de ces bons et paisibles serviteurs, blanchis loin des batailles, il était vraiment difficile de célébrer les intrépides vainqueurs de Fleurus. Il fallait donc des soldats à la parade, et le Gouverneur en reconnut la nécessité, pour impressionner davantage les esprits frondeurs, maintenir les turbulents et flatter les sentiments militaires de la cité. On peut en effet appliquer à nos concitoyens ce que, tout récemment (2),

(1) Tous ces détails et les suivants sont extraits du *Registre des délibérations de l'Hôtel de Ville de La Flèche* (1689-1692). Inventaire des archives départementales. B.B. I.

(2) L'*Essor du Maine*, Janvier 1903. *La Milice bourgeoise du Mans au XVIIe siècle,* par M. Robert Triger.

M. Robert Triger écrivait des Manceaux : « A toutes les époques de l'histoire, les habitants du Mans, comme ceux de la province tout entière, ont eu le culte de l'armée. Patriotes ardents depuis leurs luttes mémorables contre les Normands et les Anglais, ils avaient conservé de ces temps héroïques le goût des choses militaires, et dans les périodes de calme, alors qu'il n'y avait plus de coups à donner ni à recevoir, Messieurs les bourgeois de l'ancien régime n'avaient pas de plus grande satisfaction que de se transformer en mousquetaires, ou mieux en soldats d'opérette ».

De son côté, le Maire fut à même de faire semblable constatation, au cours de sa ronde nocturne (1). La joie populaire, le soir de cette fête, se continuait dans les rues, y semant quelque peu de désordre et d'inévitables disputes.

La vue du Maire qui passait, précédé du trompette de ville sonnant la retraite, de deux archers éclairant la marche avec des torches, arrêtait bien, un instant, l'humeur joyeuse, voire belliqueuse, des fléchois attardés dans les rues. On écoutait les recommandations et les réprimandes que Philibert Doysseau prodiguait comme à son tribunal ; cependant, l'attention se maintenait, non par respect de l'autorité du Maire, mais plutôt par crainte de la juste sévérité du Lieutenant-général.

Du reste, rien moins que cette crainte était nécessaire pour empêcher la bruyante éclosion des railleries dont le casque phénoménal du trompette ou la casaque bleue et jaune des archers auraient facilement fait les frais.

Il ne pouvait dès lors échapper à la perspicacité du premier magistrat de la cité, que, pour imposer le respect de l'ordre et maintenir la paix, l'autorité devait s'entourer d'un appareil plus militaire, d'une

(1) On sait que le maire et les échevins faisaient fréquemment des rondes de nuit. Cf. *Annales Fléchoises*, t. 1, p. 305-308, le *Couvre-Feu*.

escorte à l'allure plus martiale. En un mot, tout réclamait des soldats.

C'était précisément pour résoudre cette question que nos six personnages sus-nommés se trouvaient réunis à l'Hôtel de Ville de La Flèche.

***

En premier lieu, l'accord se fit unanimement sur ce point, que la ville n'obtiendrait jamais une garnison, ainsi que Saumur ou Angers. Tout espoir, à ce sujet, devenait complètement illusoire, devant la probabilité des guerres qui exigeaient la présence des régiments au nord, à l'est, au midi de la France. Par ailleurs, un régiment, ou partie de régiment, n'avait lieu d'être que dans les villes fermées, capables de soutenir un siège, ou d'assurer la protection du pays. Or, le château du comte Hélie, qui, jadis, défendait le passage du Loir, abritait maintenant des hommes plus pacifiques, les religieux Carmes ; les fortifications, dont Henri IV ordonnait le relèvement en 1593, étaient depuis longtemps tout à fait délaissées, et la garde des trois portes de ville, — les portes du Mans, de Saint-Germain, de Saint-Jacques, — seuls vestiges de l'ancienne ville des Seigneurs de La Flèche, n'était nullement nécessaire.

Mais encore, la présence d'une garnison à La Flèche était-elle très opportune ? Nos édiles, toujours soucieux du bonheur et des intérêts de leurs administrés, sincèrement pénétrés de leurs devoirs à ce sujet, redoutaient peut-être cette présence. Il passait souvent de l'infanterie ou de la cavalerie à La Flèche ; on y séjournait toujours assez volontiers, mais ce n'était jamais qu'au détriment de l'ordre et de la paix. Ces jours là, — ou plutôt, ces nuits là, — la police municipale avait fort à faire ; Maire et échevins ne cessaient de parcourir les rues, qui, bien qu'enténébrées, n'étaient pas pour cela silencieuses.

Un dernier parti restait à prendre : Diviser les habitants en compagnies organisées militairement, charger les Fléchois eux-mêmes de la police et de la défense de leur cité.

René de La Varenne et Philibert Doysseau, instruits par l'expérience, indiquent cette solution comme la seule possible et tout le conseil de se ranger immédiatement à leur avis.

On invoquait à l'appui, un sérieux précédent : Depuis le commencement du XVIIe siècle, la ville du Mans (1) avait organisé une Milice bourgeoise, et, malgré quelques inévitables accrocs à la discipline militaire, elle s'en disait généralement satisfaite.

L'utilité et la nécessité d'une semblable Milice à La Flèche devenaient donc évidentes ; la formation n'en devait pas être plus difficile qu'au Mans; c'est pourquoi, sans plus tarder, nos six personnages, réunis à la Mairie, se mirent à réaliser leur projet.

*
* *

Pour ce faire, ils divisèrent la ville en 4 quartiers, dont chacun devait fournir une compagnie de cent hommes, avec capitaine, lieutenant et enseigne,

De prime abord, cette division semblera fort imparfaite ; à la bien considérer, cependant, on constatera que chaque quartier pouvait donner un égal contingent, son plus ou moins de superficie indiquant suffisamment une population plus ou moins dense. Le lecteur en pourra juger facilement, en même temps qu'il aura un court aperçu de La Flèche au XVIIe siècle.

Le 1er quartier comprenait la rue de La Tour-d'Auvergne *(faubourg des Bans)* (2), la Grande-Rue *(an-*

(1) *La Milice bourgeoise du Mans, au XVIIe siècle*, par M. Robert Triger.

(2) Je garde à ce nom sa première orthographe. Ce nom des *Bans*,

cienne rue Mançaise), la rue Vernevelle *(rue Traversine de l'Ave au Château)*, la place Henri IV *(place du Pilory)*, la rue Fontevrault, la rue du Quai *(rue Pierre l'Ecuyer)*. En 1690, le faubourg des Bans comptait peu d'habitants, puisque *les Allées du Mail*, d'un côté, la communauté des *Capucins*, de l'autre, bordaient la plus grande partie de la rue. Dans la Grande-Rue, tout le côté sud, depuis la douve ou la *Porte du Mans* jusqu'à quinze ou vingt mètres de la rue Lyonnaise, *(rue Traversine du Château à la rue Basse)*, était occupé par *le château de la Varenne* et ses dépendances, écuries, jeu de paume, orangerie. La rue Bertrand-Toutain n'existait pas encore. *Au grand Carroy*, c'est-à-dire à l'angle de la Grande-Rue et de la rue des Quatre-Vents, et comprenant presque tout le côté ouest de cette dernière rue, on trouvait encore *le Présidial*. Enfin la communauté de *Fontevrault* embrassait tout le terrain compris entre la rue de ce nom et la rue du Quai.

Le 2[e] quartier, de tous le moins étendu, se composait de la rue Grollier *(rue Basse)*, jusqu'au pont des Carmes *(Pont du Château* ou *Notre-Dame)* (1).

Le 3[e] quartier, de beaucoup le plus considérable, renfermait le faubourg Saint-Germain, c'est-à-dire le boulevard Saint-Germain *(La Contrescarpe)*, la place Thiers *(Marché-aux-Cochons)*, les rues de Ravenel *(rue Pavée)*, de Saint-Germain, de l'Hospice *(rue Traversine de la Croix-Paty aux Capucins)*. Rappelons

(ne pas lire des *Bancs)*, provient de *la Seigneurie des Bans*, qui remonte peut-être au XIII[e] siècle. Au chartrier *de La Varenne*, dossier du Fief des Bans, sont conservés des aveux rendus, en 1451 au duc d'Alençon par *Marie des Bans*, dame dud. lieu « par raison de mon houstel et habergement dud. lieu des *Bans* », en 1454 et 1470 par *Pierre des Bans*, en 1475 par *Guillaume Romain, seigneur des Bans*, en 1532 par *Michel de Champront, seigneur des Bans*.

(1) Je trouve cette ancienne dénomination dans quelques actes de la fabrique de Saint-Thomas (XVII[e] siècle) ; elle provient du voisinage de la chapelle *Notre-Dame-du-Chef-du-Pont*, qui semblait en effet commander le pont du Loir.

pour mémoire, car nul ne l'ignore, qu'aux XVIIe et XVIIIe siècle, le *Parc aux Dames* (1) comprenait tout le terrain situé entre le boulevard d'Alger, les rues de la Paix, de Ceinture et de la Nation.

Au-delà de la rue de Ravenel *(rue Parée)*, existait, depuis 1633, le couvent de *la Visitation*, devenu aujourd'hui celui des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. En face, à la Saulaye, se trouvait le couvent du *Petit Saint-François*, dont l'une des vieilles portes conserve encore une inscription latine rappelant la terrible inondation de 1665 (2) ; au-dessus de cette inscription se vénérait une antique statue de la Vierge, dont on ne saurait trop flétrir la récente et inexplicable profanation (3).

Mais la 3e compagnie n'était pas complète. Pénétrons en ville par la porte de *Saint-Germain ou de Paris*, qui défendait la rue de l'Hôtel-de-Ville *(de l'Ave* ou *de Notre-Dame)* sur la douve, recouverte aujourd'hui. Nous voyons, versés dans cette 3e compagnie, tous les habitants des rues actuelles, de l'Hôtel-de-Ville, du Mouton *(rue des Vieilles-Boucheries)*, des Quatre-Vents *(rue de la Place Commune au Carrefour ou Carroy)*, du Collège, du Rempart *(rue des Vieux-Carmes)*, l'Impasse des Chapeliers *(rue du Passage)*, les rues Henri IV *(rue Traversine du Pilori au Collège, et au* XVIIIe siècle *rue de la Cure)*, de la Cure *(rue Traversine des Récollets au Collège)*, et des Lavallois.

Dans cette partie de la ville, la Milice ne rencontrait encore guère de recrues, car dans la rue de l'Hôtel-

(1) Le Parc aux Dames était la propriété des Filles de Notre-Dame, d'où son nom.

(2) M. Haton de la Goupillière a laissé dans ses papiers une très intéressante lecture de cette inscription. Je la ferai bientôt connaître à nos lecteurs.

(3) Il est à souhaiter que cette vieille statuette, enfin retrouvée, soit remise à sa place ; c'est le vœu, non seulement du simple catholique, mais de tout archéologue, amateur d'art et d'antiquités, de tout bon fléchois, fidèle gardien de ses souvenirs.

de-Ville, le couvent de *l'Ave* ou des *Filles de Notre-Dame* s'étendait de la porte Saint-Germain aux maisons qui font face à la rue du Mouton. Plus loin, c'était la Maison-Commune ou la Mairie ; la rue du Collège, surtout, offrait le moins de sujets propres à la Milice : sa partie Nord était, dans toute sa longueur, bordée par les bâtiments du Collège royal.

Enfin, la partie Est de la ville appartenait au 4[e] quartier : On y voyait les rues Carnot (*rue des Récollets*), Saint-Thomas (*de l'Hôpital*), de l'Abreuvoir (*rue Neuve du Pré*), Saint-Jacques, en-deçà et au-delà de la porte de ce nom, tout le faubourg Saint-Jacques, c'est-à-dire les rues du Parc, des Ongrais, de la Madeleine, du Lion, des Fossés, Saint-Pierre, et en dernier lieu le *Pré Luneau* et le Port.

Ce 4[e] quartier n'était pas le moins privilégié, car on y comptait 5 communautés, savoir : *les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph*, dont les bâtiments forment aujourd'hui le Tribunal, la Prison, le Musée, la Gendarmerie et l'Ecole maternelle communale ; *les Récollets*, renfermés entre les rues de Saint-Thomas et de l'Abreuvoir, la Place Neuve et le Loir ; *les Franciscaines*, établies par la sainte Marguerite de Lorraine, entre les Récollets, la douve et le Loir, dans les bâtiments des Vicomtes de Beaumont et appelés pour cela « la Vicomté » ; l'ancienne *Maladrerie de Saint-Jacques* dont les derniers religieux s'étaient retirés à Mélinais, laissant au Collège leur immense propriété (1) ; enfin le couvent de *la Madeleine* ou de *Reclusion-Augustine*, occupé depuis le XIX[e] siècle par les Filles de Notre-Dame.

La division de la ville était terminée et le centre de recrutement de chaque compagnie parfaitement assuré. Restait pour nos édiles à organiser les cadres et le service des compagnies elles-mêmes. Le procès-

(1) Les Jésuites en firent l'infirmerie des Pères, et c'est aujourd'hui la propriété de M. Frin de Saint-Germain.

verbal de leur séance va nous édifier complètement sur l'organisation définitive de la nouvelle Milice. Le voici, tel que nous le lisons au *Registre des délibérations de l'Hôtel de Ville* (*1689-1692*) :

***

Nomination des Capp[itai]nes de la Ville et fauxbourgs de La Flèche.

Dud[it] jour de Lundy 24 Juillet 1690.

En l'assemblée de Nous *René de la Varenne de Poix Girard*, chevallier Seigneur Marquis dud[it] lieu Con[seill]er du Roy en ses Conseils d'Estat et privé Mareschal de ses Camps et armées et son lieutenant général en Anjou et pays Saumuroys, baron et gouverneur de La Flèche, et des Maire et eschevins de lad[ite] ville. Avons pour le service du Roy et bien public divisé les habittans estans dans lenclos et fauxbourgs dicelle en *quatre compaignies*.

En *la première* desquelles commenderont Messieurs *de la Pidoussière* Capp[itai]ne, *Deshuberdières Couaslier* ad[voc]at lieut[enant] et *Rouzé* March[an]t enseigne, laquelle comp[aigni]e sera composée des habittans qui sont demeurans dans *la grande rüe* avec *le fauxbourg des Bans* y compris la *rüe du s[ieu]r Desboys de Rochefort* (1), jusques au *pilory*, avec son enceinte jusques au au bout de la rüe qui se rend dans *la rüe Basse* ou demeure le sieur *de la Mothe le Royer* (2) et de l'autre costé la rüe du S[ieu]r *Hamelin* (3) cons[eill]er, et tout le *port Luneau* à la reserve des dernières maisons de costé et d'autre, tant du bout du pillory que des deux bouts de la rüe tendant dud[it] pilory *à la porte Royalle* (4) qui sont en droite ligne de la *Rüe des Récollets* et de la *Rüe N[ot]re Dame* comm'aussy de lad[ite] rüe dud[it] sieur Desboy et celle des *Quatre vens*.

En *la seconde* commenderont Messieurs *de Saint-Germain Marsollier* capp[itai]ne, *de la Racinays Galloys* advocat lieutenant et *Deshayes* notaire enseigne et sera lad[ite] comp[aigni]e composée des habittans qui

(1) Rue Vernevelle.

(2) Rue Fontevrault.

(3) Rue du Quai.

(4) Grande porte du Prytanée.

demeurent dans la *rüe Basse* depuis *le grand Carroy* (2) jusques *aux Carmes.*

En *la troisiesme* commenderont Messieurs de *la Clergerie (?) Jouye* capp[itain]e, *Jouye* appo[thicai]re lieutenant et *Havard* M[e] Chirurgien Enseigne, et sera lad[ite] comp[aigni]e composée des habittans qui sont demeurans depuis *le Pont de Saint-Germain* jusques au bout de la *rüe des Lavalloys* y compris les petittes rües traversines mesme costé de la *Porte Royalle* au *pilory* et *le fauxbourg* dud[it] Saint-Germain.

En *la quatriesme* commenderont Messieurs *Caillet* Médecin capp[itai]ne, *des Aubert Lavallé* lieutenant et *Couaslier* M[e] chirurgien enseigne et sera ladite comp[aigni]e composée des habitans qui sont demeurans dans la *rüe des Récollets* depuis le *pilory* jusques au *pont Saint-Jacques* y compris les fauxbourgs *dud[it] Saint-Jacques, Ongrais* et le *Port.*

Et avons nommé Monsieur *de Bettète Denyau* garde du corps pour major et pour ayde major Monsieur *Tyrand* bourgeois qui prendra le mot et les ordres de Monsieur le Gouverneur et en son absence de Monsieur le Maire et de Messieurs les Eschevins successivement pour les porter à chacun desd[its] capp[itai]nes desquels ils le recevront pour les exécutter ponctuellement et permis aux capp[itai]nes de f[air]e choix chacun en sa comp[aigni]e de telles personnes qu'ils adviseront pour sergent de Bande, mesme des autres officiers.

Ce qui sera leu publyé et affiché à son de trompe à ce qu'ils n'en ignorent et que tous y obéissent sur les peines qui y appartiennent.

Faict et arresté lesd[its] jour et an

R. De la Varane Girard de Poix

Doysseau, maire — De la Cochetière

René Rouzé, échevin, — Massonneau, eschevin

Arsanger, sindicq

Paul CALENDINI.

(A suivre).

(2) Grand carrefour où la Grande-Rue coupe les rues Grollier (rue Basse) et des Quatre-Vents.

VARIA

MATEFLON ET LE CHATEAU DU VERGER

On lit dans la *Bibliothèque de Du Verdier* (réédition de Rigoley de Juvigny, tome V, p. 81), à l'article *Le More du Vergier :*

« Le More du Vergier (c'est un nom supposé), Recteur extraordinaire de l'Université de Mateflon, a traduit du latin de Maître Jean de la Daguenière (c'est un autre nom supposé) Docteur en médecine, et Mathématicien ordinaire des Landes d'Asnière, *le Monstre d'Abus*, qui est un Livre contre Michel Nostradamus ; imprimé à Paris, in-8°, par Barbe Regnault, 1558. »

Et La Monnoye ajoute en note : « Tous ces noms sont supposés, sans en excepter celui de Barbe Regnault qu'à son ordinaire cependant La Caille a extrait d'ici, pour grossir son Catalogue ».

Il est vraisemblable en effet que ces noms sont des pseudonymes, mais où les a pris l'auteur ? Nous croyons pouvoir dire que les trois premiers sont des noms de lieux qui existent réellement : *Le Vergier* est le nom du Château que les Rohan-Guémenée possédaient sur la rive gauche du Loir, en amont du bourg de *Mateflon*, qui fait partie de la commune de Seiches ; et la *Daguenière* est le nom d'une commune située sur la rive droite de la Loire entre La Bohalle et les Ponts-de-Cé. Les personnages en question sont donc très probablement des Angevins des bords du Loir et de la Loire.

P. LAUMONIER.

Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Poitiers.

CHRONIQUE

Les « Annales Fléchoises » et les Revues

La *Revue de l'Anjou*, dans sa dernière livraison (mai et juin 1903, page 539), nous consacre ces quelques lignes trop élogieuses :

« *Les Annales Fléchoises*, auxquelles dès la première « heure nous avons souhaité la bienvenue, forment « déjà un beau volume dont les tables viennent de « paraître, avec le fascicule de juillet. Par la valeur « des études qu'elle publie, par l'élégance des gra- « vures et des dessins dont elle est ornée, aussi bien « que par l'érudition de son directeur, cette nouvelle « revue est assurée du succès. »

La Revue Historique et Archéologique du Maine signale une brochure extraite des *Annales Fléchoises :* « .... L'explication historique, par notre excellent « collaborateur, M. le docteur Candé, d'une vieille « légende ludoise, *à propos du vieux Loir et de la « Boucle du Loir, au Lude*, avec une reproduction « remarquablement réussie d'une excellente photo- « graphie de M. Giraud ».

L'Anjou Historique recommande aussi : « Un travail, « de l'abbé P. Calendini, sur un sanctuaire (XI[e] siè- « cle), de La Flèche, *Notre-Dame-des-Vertus*, pèleri- « nage très fréquenté ».

Congrès pour l'Avancement des Sciences a Angers

Du 4 au 11 août dernier, ce congrès s'est réuni, tous les jours, sous la direction générale de M. Emile

Levasseur, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers. Le congrès s'était divisé en 20 sections ou sous-sections. Nous rendrons compte dans un prochain numéro des principales résolutions et des plus intéressants travaux de cet important congrès.

MARIAGE

Le 6 août dernier a été béni, à Saint-Thomas, le mariage de Mlle Geneviève Malaspina, avec M. Henri Demange, lieutenant au 26e d'artillerie.

L'affectueuse estime qui entoure les deux familles s'est de nouveau manifestée en cette heureuse circonstance. Une nombreuse et sympathique assistance de parents et d'amis étaient venus prier pour les jeunes époux et leur offrir les vœux de bonheur les plus sincères.

Mais, — il n'est jamais, hélas ! de joie sans quelque mélange de tristesse, — des vides se faisaient plus cruellement sentir en ce jour. Le souvenir des chers parents, de M. le commandant Malaspina, de M. le capitaine et Mme Demange, était dans tous les cœurs.

Que M. et Mme Henri Demange veuillent bien agréer, à nouveau, nos meilleurs vœux !

LE MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DU MANS

La ville du Mans vient de transporter son musée, autrefois relégué sous le théâtre municipal, dans la Crypte de l'église de Saint-Pierre-la-Cour. Cet heureux changement est dû, en grande partie, à la *Société Historique et Archéologique du Maine* ; aussi, était-il juste, qu'après avoir été à la peine, elle fut à l'honneur. La journée du 2 août l'aura pleinement satisfaite. La société faisait sa première visite au musée. Mais auparavant elle réunissait dans un déjeuner

intime, plus de 150 convives, et à 2 heures tous les visiteurs sont reçus dans la Crypte par M. le Maire du Mans et son Conseil.

Nous ne pouvons, à notre grand regret, reproduire ici l'intéressant discours de M. Robert Triger, le distingué Président de la *Société Historique et Archéologique du Maine*, et l'infatigable organisateur de cette inoubliable journée. De ce remarquable discours, qui fait l'historique du Musée manceau, nous n'extrairons que ces quelques lignes, pour montrer à nos lecteurs l'importance de cette réunion :

Aussi, je ne saurais vous dire à quel point nous sommes touchés et honorés de voir en ce moment à notre tête tant de maîtres éminents : M. le Comte de Lasteyrie, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'Ecole Nationale des Chartes, qui a daigné avec une si amicale bienveillance accepter notre présidence, M. Jules Lair, membre de la même Académie, le savant historien de *Louise de la Vallière*, M. le Vayer, inspecteur des travaux historiques et directeur de la Bibliothèque de la ville de Paris, qui réserve toujours un si gracieux accueil aux Manceaux dans le célèbre hôtel de la belle marquise de Sévigné, M. Albert Maignan, le grand peintre dont notre département est si fier, M. Marius Sepet, conservateur à la Bibliothèque Nationale, auteur d'une des meilleures histoires de *Jeanne d'Arc*, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, directeur de cette *Société française d'archéologie*, que tant de liens unissent à l'histoire de ce musée, M. Fernand Bournon, directeur de la *Correspondance historique et archéologique*, lauréat de l'Institut; puis tant de voisins et d'amis distingués : M. Emile Moreau, président de la *Commission historique et archéologique de la Mayenne*, M. Roger Durand, président de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*, M. Tournouer, président de la *Société historique et archéologique de l'Orne*, M. le chanoine Urseau, secrétaire de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, M. le Comte de Beaumont, re-

présentant de la *Société Archéologique de Touraine*, M. Lambron, vice-président et M. le commandant de Boissieu, délégué de la *Société Dunoise*, M. l'abbé Calendini, et M. le docteur Tuvache, de la jeune *Société des Annales Fléchoises*, M. Gentil, président de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, notre sœur aînée, la doyenne de toutes les Sociétés savantes de la région.

Leur présence est, avec la vôtre, Monsieur le Maire, et celle des membres du Conseil municipal, une haute récompense pour le bureau de la *Société historique et archéologique du Maine*. Elle est en même temps le présage très flatteur de la renommée que le nouveau musée archéologique du Mans ne peut tarder à acquérir, des nombreuses et éminentes visites qu'il ne peut manquer d'attirer.

De chaleureux applaudissements interrompent souvent l'orateur, et ce premier discours terminé, M. le Comte de Lasteyrie, président de cette réunion, prit la parole. Nous ne pouvons résister au plaisir de communiquer ce beau morceau d'éloquence, qui est un blâme et un précieux enseignement pour les détracteurs du passé et les modernes démolisseurs sans respect pour nos vieux monuments :

Monsieur le Maire,

Messieurs,

Au nom de toutes les personnes étrangères, je tiens à vous exprimer la joie que nous éprouvons à nous trouver réunis dans cette belle salle, et d'avoir pu répondre à l'appel qui nous a été adressé.

Je tiens à vous féliciter d'avoir pris les mesures nécessaires pour sauvegarder la belle collection que nous avons en ce moment sous les yeux.

On a fait souvent aux municipalités le reproche d'être complètement absorbées par les nécessités toujours plus grandes de la vie moderne et de trop souvent laisser de côté les intérêts d'une importance moins immédiate.

Messieurs de la ville du Mans, vous avez compris qu'il est nécessaire dans une grande ville de savoir faire place

aux intérêts artistiques sans le développement desquels il n'est pas de grande nation.

Si nous jetons les yeux sur l'histoire, nous y voyons, en effet, que ce ne sont pas les peuples qui ont déchaîné les plus grandes guerres qui ont remporté les plus brillantes victoires, qui y ont laissé la part la plus profonde et la plus durable; nous y voyons qu'un pays, bien petit par rapport à ses voisins, la Grèce, grâce à son génie, a rempli le monde de son nom et de son influence, bien longtemps après que ses plus fameux guerriers étaient tombés dans l'oubli.

Notre beau pays de France a également derrière lui un superbe passé artistique, et, si, depuis des siècles, la France est à la tête des autres nations, elle le doit, non pas à ses conquêtes, mais à ses admirables cathédrales, à ses œuvres d'art disséminées sur son territoire.

Malheureusement, par suite d'un changement dans le goût national, par suite, pour parler plus exactement, d'une certaine instabilité dans le goût national, quantité de ces chefs-d'œuvre ont disparu ou ont été profondément altérés.

A cet égard, les XVIIe et XVIIIe siècles furent des époques néfastes et demeureront responsables de ruines irréparables. Tout n'est pas perdu heureusement, de ce patrimoine artistique, de ces admirables sculptures dues à de modestes artisans, à des fils du peuple dont nous avons le droit d'être fiers. *(Applaudissements),*

Bien longtemps on a accrédité cette légende que les archéologues étaient des réactionnaires. Nous avons, au contraire, la prétention de faire de la bonne et saine démocratie, en mettant à l'abri de la destruction les admirables travaux des artisans du Moyen-âge, dont le talent paraissait à ce point chose normale et naturelle que leurs noms, pour la plupart, n'ont même pas été conservés.

En réunissant dans cette superbe salle tous ces débris, vous avez, Messieurs, fait œuvre doublement utile, car vous permettez aux fils du peuple de la France d'aujourd'hui de venir admirer en toute liberté ce qui fait la gloire de leurs pères. *(Vifs applaudissements).*

Et voyez, Messieurs, comme le bon exemple est conta-

gieux. Vous avez maintenant, à côté de la cathédrale, tout un nid de vieilles demeures, aujourd'hui restaurées, et qui constituent un nouveau joyau bien digne de retenir l'attention des hommes de goût.

Vous avez aussi cette curieuse enceinte gallo-romaine, qui réserve tant d'agréables surprises à l'amateur qui pénètre dans toutes ces cours qui la dérobent malheureusement trop à nos yeux ; le jour où vos ressources vous le permettront, vous feriez œuvre profondément utile en réalisant là aussi les dégagements nécessaires. Je dis œuvre utile non pas seulement au point de vue artistique, mais au point de vue des intérêts matériels de votre belle cité, car vous savez, messieurs, que sont seules visitées, par les étrangers, les villes qui peuvent offrir à leur curiosité les beaux monuments du passé. On passe à côté de celles qui ressemblent aux villes neuves de l'Amérique. (*Applaudissements*).

Monsieur le Maire, Messieurs,

Au nom des étrangers présents ici, permettez-moi de vous adresser, avec nos remerciements, nos bien cordiales félicitations.

Après la visite au musée, les invités se promènent à travers la vieille cité mancelle, pour en admirer les maisons historiques, comme le *logis à la Tourelle*, la *maison d'Adam et d'Eve*, etc. A 4 heures, halte à la *maison de la Reine-Berengère*, véritable joyau historique, richement et artistement restauré par un archéologue manceau, M. Singher.

A 5 heures, des voitures conduisent les invités à l'abbaye de l'Epau, où, dans sa beauté, ce site délicieux nous apparaît plus pittoresque et plus charmant encore, au soir de cette véritable journée d'été, faite à souhait pour des excursionnistes.

C'était clôturer dignement cette superbe réunion et les *Annales Fléchoises* renouvellent à ses dévoués organisateurs et particulièrement à M. Robert Triger leurs sincères félicitations.

Nous ne pouvons terminer ce compte rendu sans adresser un respectueux souvenir à celui qui fonda ce musée, qui aida si intelligemment à son embellissement et à sa transformation actuelle. Le regretté M. Hucher est mort à l'heure où il devait voir ses peines et ses travaux récompensés.

L'archéologie mancelle perd en lui l'un de ses meilleurs soutiens, mais les œuvres du savant et de l'artiste demeureront et seront toujours la gloire et l'honneur du pays manceau.

P. C.

COMMUNICATION A NOS FONDATEURS & TITULAIRES

Sauf avis contraire de nos collaborateurs, lorsqu'ils voudront bien nous demander un tirage à part de leurs articles, nous prendrons un certain nombre d'exemplaires au compte de la Revue, afin de pouvoir les distribuer aux membres Fondateurs et Titulaires, et tenir ainsi les promesses que nous leur avons faites.

Les Annales Fléchoises.

BIBLIOGRAPHIE

I. — A TRAVERS LES REVUES.

L'ANJOU HISTORIQUE. — JUILLET. — **Françoise Besnard**, religieuse Ursuline d'Angers. — *Les Religieuses condamnées à la déportation.*

Cet important manuscrit nous apprend les noms de trois religieuses fléchoises condamnées à la déportation pour avoir refusé le serment contraire à leur foi.

« *Visitandine de La Flèche*. Le 23 mai, *Marguerite-Cécile Mariolle* fut arrêtée et conduite devant le Comité révolutionnaire d'Angers, où elle refusa de nouveau le serment. Enfermée à la prison nationale, elle y resta lors de la déportation des autres religieuses insermentées (24 juin).

« *Religieuses de Notre-Dame de La Flèche : Catherine Frémond* et *Anne Perrault*, arrêtées le 13 avril, furent aussitôt enfermées au grand séminaire. Le 18 avril, elles renouvelèrent leur refus de jurer. Le 21 avril, elles comparurent devant la commission militaire qui les condamna le lendemain à la déportation. Après deux mois de détention à la prison nationale, elles partirent pour l'exil le 24 juin. »

L'abbé F. Uzureau. — *Inauguration du monument de Bonchamps à Saint-Florent-le-Vieil.*

Id. — *Les Religieux de Fontevrault en 1790.*

« Le *grand chantre* était *Mathieu-Marie Auger*, né à La Flèche le 18 janvier 1760. Mort curé de Saint-Georges-du-Bois le 16 juillet 1815.)

LES ANNALES MILITAIRES (Ancienne Revue Mensuelle). — Organe de l'Union Centrale des Officiers des armées de terre et de mer.

L'ancienne *Revue Mensuelle*, qui prit naissance à La Flèche sous l'habile direction de M. Labrousse, vient de changer son titre et son format. Cette nouvelle série a commencé avec le n° de juillet.

BULLETIN DE LA COMMISSION HISTORIQUE DE LA MAYENNE, n° 58.

L'abbé F. Uzureau. — *L'Election de Château-Gontier et l'assemblée provinciale d'Anjou.*

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE, 1er fascicule, 1903.

Ambroise Gentil. — *Variétés sarthoises du Rosa Canina. Note sur les chauves-souris sarthoises.*

D. Rebut. — *Lauréats du Collège-Séminaire de l'Oratoire du Mans.*

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE. — T. XIII, 1902, 4e trim.

Ch. de Grandmaison. — *Deux points de la biographie de Michel Colombe.*

Comte Ch. de Beaumont. — *Découvertes archéologiques à Fondettes.*

LA CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE. — MAI-JUIN 1903.

Félix Chambon. — *M. Thiers et la Libération du Territoire.*

Paul d'Estrées. — *Les Papiers du duc de Vendôme.*

JUILLET 1903. — **M. Poëte.** — *La Bibliothèque Historique de la ville de Paris. — Une exposition à l'Hôtel Saint-Fargeau.*

E. Grave. — *Les Retables d'Albâtre.*

A. Lavoine. — *Notes Historiques sur les premiers imprimeurs de l'Artois.*

L'ÉCHO DU PATRONAGE NOTRE-DAME DE BELLE-GARDE DE LA FLÈCHE. — N° 24, août 1903.

Henry Gaudin. — *Cri de détresse.*

Notre collaborateur et ami nous pardonnera de reproduire dans les *Annales Fléchoises* ce « Cri de détresse », qu'il est inutile d'annoncer autrement : Nous craindrions de ne savoir pas apprécier, à sa juste valeur, la haute et sublime inspiration de cette poésie, et nous laissons au lecteur la joie de goûter et d'admirer, lui-même, ces vers de superbe allure et vibrants du plus pur souffle religieux, patriotique.

CRI DE DÉTRESSE

« Exsurge : quare obdormis, Domine ? qui est in cœlis irridebit eos, et Dominus subsannabit eos ».

Regardez, Seigneur ! la France en détresse ;
Nous levons vers Vous nos bras suppliants.
Pour la délivrer du poids qui l'oppresse
Venez au secours de notre faiblesse ;
Donnez-nous la force, à nous, ses enfants.

L'impie, aujourd'hui, sur nous règne en maître,
Et, sous ses clameurs étouffant nos voix,
Il vous nie, ô Vous ! dont il tient son être,
Raille qui vous cherche et vous veut connaître,
Proscrit votre Nom, abat votre Croix.

Et sans qu'un instant, un seul ! il hésite,
Plein de haine, ô Dieu ! contre votre Loi,
Pour la consommer, son œuvre maudite,
Ce fils de Satan froidement médite
Du cœur des enfants d'arracher la Foi.

Le laisserez-vous ravir à la France
Sa foi des vieux jours, son antique honneur ?
Et nous demander, ivre d'insolence :
« Où donc est le Dieu de votre espérance ? »
— Ah ! ne tardez plus ! Levez-vous, Seigneur !...

Dispersez tous ceux qui vous font outrage ;
Quoi ! n'êtes-vous pas le Dieu des Vertus ?
Que votre courroux, comme un vent d'orage,
Les chasse bien loin de votre visage...
Parlez : aussitôt ils ne seront plus.

Riez d'eux, raillez leur règne éphémère,
Sauvez-nous, Seigneur ! de leur joug affreux ;
Brisez-les au jour de votre colère,
Et que, de nouveau, la France révère
Votre Croix, Jésus ! Christ victorieux.

L'ESSOR LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE DU MAINE. — JUILLET. — **Guillaume de Gayffier.** — *Le Petit Salon de l'Essor du Maine.*

L'excellente Revue Mancelle a transformé en salon de peinture l'une des salles de ses Bureaux. Tous les artistes

sarthois y peuvent venir exposer leurs travaux, et, depuis un mois, le public, grâce à cette très heureuse innovation, ne cesse d'y admirer de véritables œuvres d'art. Nos félicitations à notre cher confrère l'*Essor*, et à M. de Gayffier qui nous donne une si nette et si vivante description de cette nouvelle exposition.

Alexandre Guérin. — *A propos de la « Juive ».*

Le jeune et distingué directeur de l'*Essor*, nous fait connaître dans un récit fort attachant, les péripéties qui précédèrent la « Juive » à l'Opéra. On sait que le Théâtre du Mans a représenté cet opéra toute la saison dernière.

PARIS-PROVINCE. — Aout-Septembre. — **G. Soreau.** — *La Salutation Angélique.*

Très belle étude où le savant auteur nous rappelle tout ce qui, dans la poésie, la peinture, la musique, chante et affirme la virginité de Marie. « Je ne veux citer, nous dit-il, que notre vieux Rutebœuf, qui a toujours témoigné à la Vierge une vénération particulière. »

C'est dans la *Chanson de Notre-Dame* que l'on trouve cette comparaison de la virginité de Marie avec la verrière traversée et non *maumise* (mise à mal) par les rayons du soleil.

Si comm l'on voit le soleil tote jor,
Qu'en la verrière entre et ist et s'en va,
Ne l'enpire, tant i fiere a sejor,
Aussi vos di que onques n'enpira.
La Virge Marie,
Virge fut norrie,
Virge Dieu porta,
Virge l'aleta,
Virge fu sa vie.

REVUE DE L'ANJOU. — Mai et Juin. — **Joseph Joubert.** — *Les Rois angevins à Fonterrault.*

Ferdinand Lot. — *Le Combat de Brissarthe (866).*

REVUE ANGEVINE. — Juin. — **Abbé F. Uzureau.** — *Fête à l'académie d'Angers, le 22 février 1687, à l'occasion de la convalescence de Louis XIV.*

Juillet. — **Abbé F. Uzureau.** — *Pourquoi Saumur demandait à être chef-lieu de département en 1789?*

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE. — T. LIV, 4e livr. 1903.

Eugène Lefèvre-Pontalis. — *L'Eglise abbatiale d'Evron.*

La célèbre église d'Evron ne pouvait trouver « descripteur »

plus compétent et plus autorisé que le distingué Directeur de la *Société d'archéologie française*. Aussi le suivons-nous avec intérêt dans les détails nouveaux et précis qu'il nous donne sur les différentes transformations de ce sanctuaire, dans le cours des siècles... « On peut, nous dit l'auteur, étudier à Evron l'architecture romane dans la chapelle de Saint-Crépin ou dans la nef de l'église, et le style gothique du XIVe siècle dans le chœur qui est un véritable chef-d'œuvre de construction. » Cette étude, accompagnée d'excellentes gravures, attirera, à juste titre, l'attention des architectes et archéologues, aussi bien qu'elle mérite tous les éloges du lecteur.

L'abbé L. Denis. — *Thorigné féodal. Fiefs relevant de la Chatellenie de Thorigné.*

Parmi les fiefs relevant de Thorigné, l'auteur étudie, en premier lieu, le fief de Pescheray, dont les premiers seigneurs furent les Le Vayer ou Le Voyer de Sourches ou de Pescheray.

Docteur Candé. — *Notes et remarques concernant le marché et les foires du Lude avant la Révolution.*

Les foires et marchés du Lude remontent au moins jusqu'au XIVe siècle. Deux manuscrits du XVIIIe siècle, que notre excellent collaborateur, M. le docteur Candé, vient de trouver dans les archives du château du Lude, nous apprennent qu'il y a, depuis longtemps, un marché par semaine et cinq foires par an, dont l'une dite du *Raillon*. Les époques en sont fixées d'avance. En terminant son intéressante étude, le savant historien du pays Ludois peut dire avec raison : « Nous arrêtons là ces notes et remarques qui non seulement éclairent d'un jour spécial l'activité commerciale et industrielle du Lude depuis une époque fort reculée jusqu'à la Révolution, mais qui complètent heureusement les renseignements que nous avons donnés ailleurs sur Raillon, son prieuré, sa foire, etc. »

L'abbé L. Froger. — *La paroisse de Bouloire* (suite et fin).

Bien que le sujet de cette étude ne soit pas du ressort des *Annales Fléchoises*, nous devons à notre distingué collaborateur de signaler encore la description si précise et si documentée qu'il donne de la vie de la paroisse de Bouloire aux XVIIe et XVIIIe siècles.

REVUE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. — Avril-Juin 1903. — **Gustave Lanson.** — *Etudes sur les origines de la Tragédie classique en France. Comment s'est opérée la substitution de la Tragédie aux Mystères et Moralités.*

L'éminent professeur de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris commence ici un savant travail sur les origines de la Tragédie française.

La *Cléopatre captive* de Jodelle, jouée à Paris en 1552 fut la première tragédie française représentée en France. Mais, nous dit M. G. Lanson : « Il serait également faux de dater de cette année 1552 la substitution du drame antique aux genres du moyen-âge sur la scène française, et de reculer cette substitution aux environs de 1600, à l'époque où des comédiens viendront présenter des tragédies et des tragi-comédies au public payant de Paris, dans le local occupé jusque-là par les Confrères de la Passion. La vérité est que la chose ne se fit pas en un jour, que Jodelle commença et n'acheva pas, que Hardy et ses comédiens achevèrent ce qui était commencé depuis un demi siècle, et que Paris, à cette époque surtout de décentralisation imparfaite, ne décide pas pour toute la France. Mon dessein est d'essayer de discerner comment se prépara et s'opéra, en France, et non seulement à Paris, le passage des mystères et moralités aux tragédies, tragi-comédies et pastorales. »

M. Gustave Lauson réalise excellemment son dessein. d'abord par une magistrale étude sur l'œuvre de la Renaissance et de la Pléiade au point de vue théatral, ensuite par un tableau chronologique de représentations depuis 1540.

Parmi les noms que cite l'auteur, beaucoup nous sont connus : Lazare de Baif, Jean-Antoine de Baif, Ronsard, Remy Belleau, Joachim du Bellay, Jacques Pelletier, Jacques Tahureau, Robert Garnier, etc. De plus, au tableau qu'il nous donne, tableau si précieux pour l'histoire de la tragédie française, nous voyons que le Maine et l'Anjou tiennent une place d'honneur dans ces représentations. Toutefois, nous nous permettrons d'observer que les représentations tragi-comiques commencèrent au Mans bien avant 1556. M. Henri Chardon, dans une remarquable étude publiée par la *Province du Maine* (mai et juin 1903), nous donne le texte d'une Farce jouée au Mans en 1512, et dont voici le texte : « Farce de l'*Aveugle et de son Varlet tort* composée par maistre Françoys Briand, maistre des Escolles de Saint-Benoist en la cité du Mans, faisant partie de quatre histoires par personnaiges sur quatre évangiles de l'advent, à jouer par les

petits enfans les quatre Dimenches de l'advent de ce présent an mil cinq cens et douze. »

Cette farce intercalée selon la coutume d'alors, dans un mystère, ressemble beaucoup, dit M. Chardon, à la farce du *Garçon et de l'Aveugle*, composée à Tournay, vers 1280.

Ceci dit, revenons à notre tableau chronologique, pour en citer ce qui peut intéresser plus directement nos lecteurs :

« 1556. Le Mans, *Mystère de la Conception de la Vierge.*

« 1559. Le Mans, *Comédiens jouant des mystères.*

« Avant 1563, F. SAMSON BEDOUIN, manceau, religieux en l'abbaye de la Couture, écrivit plusieurs tragédies, comédies et moralités, et quelques coqs à l'âne et d'autres semblables satyres, lesquelles il faisait jouer par les lieux publics de la ville et faubourgs du Mans, par aucuns écoliers de ladite ville.

« 1567, le 28 janvier, à l'Hôtel de Guise, devant le roi, le *Brave*, comédie de BAIF.

« 1572, en la ville d'Angers, au collège d'Anjou, PASCHAL ROBIN DU FAUZ, gentilhomme angevin, fait jouer et représenter en public la tragédie « *d'Arsinoe* », non encore imprimée en 1584.

« 1579, juin, au Mans, RENÉ FLACÉ, noyennais, curé de l'église et directeur du collège de la Couture es fauxbourgs de Mans, auteur de plusieurs tragédies et comédies françaises, fait représenter et jouer publiquement, sans doute par ses écoliers, la *Tragédie d'Elips*, comtesse de Salbery en Angleterre, non encore imprimée en 1584.

« 1594-1595. Les religieuses que l'on appelait les Dames de Saint-Antoine, jouèrent une tragédie de ROBERT GARNIER, appelée *Cléopatre*.

« 1596, 25 février, dans la salle du château de Nantes, devant le duc de Mercœur, l'*Arimène* ou *Berger désespéré.* Pastorale par Ollenix de Montsacré, gentilhomme du Maine (Nicolas de Montreux.)

« Avant 1601. *Joseph le Chaste,* comédie par le même seigneur de Montsacré.

« 1611, mai, La Flèche, 3 jours de fête pour l'anniversaire de la mort de Henri IV. Le 3e jour, représentation dramatique.

« Entre 1608 et 1612, La Flèche, 4 tragédies latines du P. Musson de Verdun.

« Entre 1612 et 1614, à La Flèche, *Carthaginienses,* tragédie du P. Petau.

« 1614, La Flèche, au passage de Louis XIII, *Godefroy de*

Bouillon, tragédie latine jouée sur le théâtre du collège; *Clorinde*, comédie jouée dans une allée du parc.

« Entre 1615 et 1618 à La Flèche, tragédies du P. Caussin.

« Entre 1518 et 1626, encore chez les Jésuites à La Flèche, *Adrianus*, tragédie latine du P. Cellot. »

On voit par ces quelques courts extraits, que l'étude de M. Gustave Lanson est du plus haut intérêt pour les littérateurs fléchois; aussi, nous ferons-nous un réel plaisir de leur en signaler la suite, dès que l'auteur l'aura publiée.

Paul Laumonier. — *Chronologie et variantes des Poésies de Pierre de Ronsart* (suite).

Nous avons déjà présenté à nos lecteurs (*Annales Fléchoises* t. I, pp. 322-323) ce savant travail de notre éminent collaborateur. La 3e partie qui en paraît aujourd'hui ne fait que confirmer notre première appréciation; c'est un travail de la plus haute valeur littéraire, et que notre Revue ne saurait passer sous silence puisqu'il s'agit d'une des plus pures gloires de notre Vallée du Loir.

M. Laumonier, prenant les œuvres de notre poëte dans l'ordre d'apparition, étudie aujourd'hui les *Bocages*. « Ronsart a publié trois *Bocages* aux dates suivantes : le 1er *Bocage* qui termine son recueil de janvier 1550; le 2e *Bocage* qui fut imprimé en novembre 1554; le *Bocage royal*, qui parut pour la première fois sous ce titre en 1584. Il importe de remarquer avec soin que ce ne sont pas trois éditions d'un même recueil, et que, malgré l'identité ou l'analogie de leur titre, le contenu de ces trois recueils était fort différent. »

Dans le présent article, M. Laumonier ne va nous entretenir que du premier de ces recueils « dont le nom, dans l'esprit de Ronsart, correspondait à celui de *Silvæ* que Stace donna à ses poësies mêlées ».

Ce recueil contient 14 pièces, dont l'une (XII) est dédiée « *A Jacques Peletier, du Mans, des beautés qu'il voudroit en s'amie.* » Pour chacune de ces pièces, le texte donné par Blanchemain est revisé avec précision, au besoin rectifié et même complété, lorsque des vers ont été oubliés ou laissés de côté.

Cette édition princeps des Odes a un intérêt historique d'autant plus grand, qu'un ami de Ronsart, Jean Martin, l'accompagna d'éclaircissements fort précieux, et M. Laumonier reproduit en entier cette « *Brève exposition de quelques passages du premier livre des Odes de Pierre de Ronsard par I. M. P.* » Cette exposition n'a jamais été réimprimée depuis 1550, et Blanchemain semble même l'ignorer.

Nous ne pouvons terminer ce compte rendu, forcément trop bref et incomplet, sans signaler à nos lecteurs que sous la plume de M. Laumonier revient souvent le nom de l'un de nos meilleurs historiens manceaux qui veut bien honorer les *Annales Fléchoises* de sa précieuse collaboration. Il est impossible, en effet, de parler de Ronsart, sans consulter les savants travaux de M. l'abbé L. Froger, le premier de nos « Ronsardisants » modernes.

LA REVUE PRYTANÉENNE. — 10 Aout. — **F. Robert**. — *Distribution des Prix au Prytanée.*

SEMAINE RELIGIEUSE D'ANGERS. — 8 Mars et suivants. — **Abbé F. Uzureau**. — *Les Actes de l'épiscopat de Mgr Freppel.*

LA VENDÉE HISTORIQUE. — 20 Mai 1903. — **Abbé F. Uzureau**. — *M. l'abbé Edelin, curé de Longrée, guillotiné à Angers, 9 décembre 1793.*

P. C.

L'Administrateur-Gérant, Eug BESNIER.

CERANS-FOULLETOURTE

FÉODALITÉ

(SUITE)

CERANS

Le fief de Cerans relevait de la vicomté de Foulletourte à foi et hommage simple et à 3 s. 9 d. de service. La vassalité comprenait : la métairie et fief de La Roche, à Parigné-le-Pôlin (1), qui lui devait 2 s. 4 d. de service ; les lieux de La Drouardière, tenus à 9 s. et 2 chapons de cens ; de La Davière, à 2 s. et 3 poules de service ; de La Sauvagère, à 4 s. et un chapon de service ; de l'Aslinnière, à 8 d. et un cheval abonné à 2 livres 10 s. de service ; du Petit-Rosiers, à 5 s. 2 d. de service ; du Broussil, à 13 s., 2 poules et 6 chapons de service ; du Carrefour, de La Tranchandière, de La Pichonnière et de La Maillardière, à 13 s. 6 d., 2 poules et 6 chapons de service ; de Couléard et du Chardonnay, à 6 s. de cens ; de La

(1) Seigneurs du lieu et fief de La Roche, à Parigné-le-Pôlin : René Le Pelletier, écuyer, sieur de La Perriche, à Teloché, de 1474 à 1489 ; Roberde Le Pelletier, sa fille, et Jean Chasteau, son gendre, qui le vendent à Michel des Escotaiz, seigneur de La Chevalerie, et à Roberte de Champaignettes, son épouse, le 29 septembre 1502 ; Jeanne Guillart, veuve de Michel des Escotaiz, seigneur de La Chevalerie, en 1532 ; Michel des Escotaiz, en 1560 ; Adam des Escotaiz, en 1566 ; Renée de Souvré, sa veuve, en 1575 ; Ambroise des Escotaiz, de 1593 à 1623 ; Anne de Broc, veuve d'Ambroise des Escotaiz, seigneur de Chantilly et de La Chevalerie, en 1643 (Archives des Perrais).

Mulottière, à 4 d. de cens ; des Champs, 1 livre 12 s. 2 d. de service et 2 d. de cens ; du Petit-Libois, à 6 d. de cens ; de Chiencourt, à 2 s. 6 d., une poule et 3 chapons de cens ; de Launay, à 3 s. 6 d. de cens ; de Floué, à obéissance ; du Grand-Floué, à 1 s. de cens ; du moulin de Floué, à 5 s. de cens ; du moulin et du bordage de Boisard, à 2 s. et 2 poules de cens ; le pressoir et les vignes de Mondan, à 2 s. de cens ; des maisons et terres au bourg de Cerans, etc. (1).

Ses seigneurs connus sont : Jean Gallocheau, en 1376 (2) ; Jamet Francboucher, qui transigea, le 12 mai 1439, avec les religieuses de La Fontaine-Saint-Martin et leur fit reconnaître son droit de justice et de toute seigneurie sur la métairie de Couléard et le fief en dépendant (3) ; Jean Gallocheau, en 1475 (4) ; Guillemine de Sanson, pour une moitié, et dont le frère, Pierre de Sanson, curé de Mézeray, reçoit en son nom, le 8 mai 1532, les droits de rachat dus par Jehanne Guillart, veuve de Michel des Escotaiz, seigneur de La Chevalerie, pour le fief de La Roche, à Parigné-le-Pôlin (5) ; Charles Breslay, contrôleur en l'élection du Mans, en 1583, et Jean Le Clerc en 1584 (6).

Me Charles de Breslay et Charlotte de Goutel, sa femme, en possédaient la sixième partie en 1610, et les héritiers de Mr Nicolas Lebouc, sieur de La Fuye, avocat au Mans, les cinq autres sixièmes : Me Adam Deschamps, bailli de Ballon, et Jacqueline Deschamps, épouse de Mr Macé Berthelot, écuyer, sieur du Tertre, lieutenant du prévôt du Mans ; Louis, Jacquine et Catherine Cousin, héritiers par bénéfice d'inventaire

(1) Archives des Perrais.

(2) Chartrier des Perrais.

(3) Archives de la Sarthe, H. 1508.

(4) Archives des Perrais. — Abbé Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 452.

(5) Cabinet de M. J. Chappée.

(6) Archives des Perrais.

de feue Catherine Lebouc, leur mère, et Marguerite Lebouc, femme de Me Mathurin Le Bourrelier, enquêteur au siège présidial du Mans (1).

Me Charles Breslay, sieur de Cerans, et Marie Maillet, son épouse, demeuraient au bourg de Cerans en 1630 (2). Sébastien de Broc, seigneur des Perrais et de Foulletourte, acquit d'eux la seigneurie de Cerans le 5 juin 1646 et la réunit à son domaine (3).

LA CURE DE CERANS

La cure de Cerans formait un fief relevant du prieuré d'Oizé au divin service et possédait dans sa mouvance les lieux du Carrefour des Carreaux et du Pré, au bourg de Cerans (4).

LA POTERIE

La Poterie, qui doit son nom à une industrie déjà prospère à Cerans au XVe siècle, relevait de la vicomté de Foulletourte à foi et hommage simple et à 2 s. 6 d. de cens.

Le 29 juillet 1474, Michel des Escotaiz, écuyer, seigneur de La Chevalerie, cède à Jean de Bouillé, seigneur de Foulletourte, et à Mathurine de La Haye, son épouse, le « lieu, mectaierie et appartenances de La Poterie », à Cerans, « pour le prix et somme de unze vingt dix livres tournois, de la monnoye à présent ayant cours, à trante soulz troys deniers tournois par escu » (5).

(1) Archives des Perrais.

(2) Archives de la fabrique de Cerans.

(3) Archives des Perrais.

(4) Archives d'Indre-et-Loire, C. 593. — Archives de la fabrique de Cerans. *Inventaire des titres*, *1749*.

(5) Archives des Perrais. — Abbé A. Ledru. *Histoire de la Maison de Broc*, p. 450 et 452.

Jean Boudet, marchand, frère de Me Marin Boudet, curé de Saint-Georges-de-Buttavent, puis de Cerans (1575-1589), en était propriétaire en 1556. Il perdit en 1580 Me Robert Boudet, chapelain de la chapelle de Sainte-Catherine de Foulletourte, son fils, assassiné par Jehan Le Taixier. Me Pierre Boudet, sieur de La Poterie, son autre fils mourut en 160., laissant une fille unique, Théveline Boudet, mariée à Alexis Le Beichu, marchand à Foulletourte.

Le bordage de La Petite-Poterie appartenait, en 1611, à René Trouillard, laboureur, âgé de 38 ans, neveu de Jean et de Marin Boudet par sa mère, et cousin au quatrième degré de Me Nicolas Trouillard, lors curé de Cerans (1).

La Poterie rentra dans le domaine des seigneurs de Foulletourte à la fin du XVIIe siècle (2).

LA JEUNAISIÈRE

Le fief de La Jeunaisière, *alias* Genézière, Jenaisière et Junaisière, relevait de la châtellenie de Foulletourte à foi et hommage simple et à 8 s. de service. Il comprenait les quatre bordages de La Jeunaisière, d'Haussicot ou Haussecoq, de La Renardière et du Petit-Aulnay.

Il appartenait en 1404 à Jean Greffier ; en 1456, à Jacques Le Royer ; en 1469, à Houdin Hagobert ; en 1479, à Jean Hagobert ; en 1510, à Houdin Hagobert, conseiller du roi, grand enquêteur du Maine et mari de Françoise Fouqué, dont il eut Alexandre et Jeanne Hagobert (3) ; en 1543, à Alexandre Hagobert, sieur de La Courbe, aussi conseiller du roi et grand enquêteur du Maine, qui mourut en 1553, laissant deux

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) Archives des Perrais.

(3) Jeanne Hagobert épousa François du Gué, seigneur de Nerrie, à La Suze, en 1532.

enfants de Françoise de Beaugé, son épouse : Marie et Françoise Hagobert. Marie Hagobert, dame de La Jeunaisière, s'unit : 1° à Me Louis Francboucher, dont elle eut cinq enfants ; 2° en 1561, à Me Nicolas Cornu, sieur de La Sauvagère, dont elle eut un fils, Robert Cornu, qui alla s'établir à Paris, où il fut avocat en Parlement ; et 3° en 1573, à Me Jean Langlays (1). Françoise Hagobert épousa en 1568 Nicolas Métayer, sieur de La Saire, premier valet de chambre de la reine de Navarre, à qui elle apporta La Courbe et La Ricordelière. Renée Métayer, leur fille unique, s'unit à Nicolas de Thieslin, sieur de La Touche, fils de Pierre de Thieslin, seigneur de Monfrou, et de Françoise d'Argenson (2).

Possédée ensuite, de 1595 à 1621, par André Lestourmy, La Jeunaisière passa ensuite aux mains de René Cornu, sieur du Bignon, mari de Madeleine Lestourmy et archer des gardes du corps du roi (3).

René Cornu, héritier en partie de René Cornu, son père, rendit aveu pour la Jeunaisière le 3 juin 1623 et pour le bordage de Longuenoë, à Cerans, en

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) Archives des Perrais. — Cabinet de M. L. Brière. Généalogie Le Boindre. — Abbé G. Esnault, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans,* t. VI, p. 228.

(3) Chartrier des Perrais. — La famille Cornu ou Le Cornu (elle transforma son nom en celui de Le Cornu vers 1650) était établie à Cerans depuis longtemps : René Cornu fut notaire de la châtellenie de Foulletourte de 1523 à 1549 ; Jean Cornu, en 1550 ; et Macé Cornu, fils de Macé Cornu et mari de Françoise Guillemeaux, en 1576. Thévalle Boessay, veuve « d'honorable homme » René Cornu et mère de Nicolas Cornu, était dame de La Sauvagère en 1557. Marin Cornu et Me Jean Cornu, demeuraient à Cerans en 1581 et 1587, et Me Nicolas Cornu, sieur de La Roberdière, à Foulletourte en 1627. A cette famille appartenait encore Pierre Le Cornu, conseiller du roi et son procureur au siège des eaux et forêts du Mans, mari de Madeleine Poulier et père de Madeleine Le Cornu, femme de Joachim Belin, sieur de La Bataillère, conseiller du roi et commissaire aux revues et logements des gens de guerre en 1694 (Chartrier des Perrais. — Archives de la fabrique de Cerans. — G. Esnault, *Inventaire des anciennes minutes des notaires du Mans,* t. I. p. 282, etc.).

1640 (1). Il laissa quatre fils : 1° René Cornu, sieur de La Jeunaisière, qui suit ; 2° Adam, curé de Saint-Jean-de-la-Motte de 1675 à 1714 ; 3° Louis, curé de Saint-Paul-le-Gaultier en 1682 ; et Sébastien, sieur du Bignon (2).

René Cornu ou Le Cornu, sieur de la Jeunaisière, eut de son union avec Marie Le Beichu, fille d'Alexis Le Beichu et de Théveline Boudet, René et Marie-Thérèse Le Cornu, mariée à Henri de La Barberye, écuyer, sieur de Malville, au Bailleul.

René Le Cornu, sieur de La Jeunaisière et de La Barre, hérita pour sa part dans la succession de ses père et mère des lieux de La Jeunaisière, de La Termelière, de La Hellandière, à Cerans, celui de Minclou, à La Suze, et d'une somme de 55 livres de rente foncière annuelle et perpétuelle sur le logis du *Plat*

(1) Chartrier des Perrais.

(2) Sébastien Le Cornu continua la branche des sieurs du Bignon. Il demeurait à La Barre, à Oizé, où il mourut le 29 janvier 1693. Sa femme, Marie Le Febvre lui donna sept enfants : 1° René, parrain à Saint-Jean-de-la-Motte en 1665 ; 2° Marie, inhumée à Oizé le 19 décembre 1675 ; 3° René, baptisé à Oizé le 15 mai 1669 ; 4° Sébastien, qui suit ; 5° Joseph, sieur du Bignon et célibataire, inhumé à Oizé le 11 décembre 1736, à l'âge de 81 ans ; 6° Anne, inhumée à Oizé le 12 mai 1723 ; 7° et Renée, marraine à Oizé en 1686 et 1691.

Sébastien Le Cornu, avocat au siège du comté de La Suze et domicilié à La Fontaine-Saint-Martin en 1680, notaire royal en cette localité en 1705, épousa Michelle Lehoux, d'où : 1° Sébastien René, curé de Saint-Jean-de-la-Motte de 1714 à 1742 ; 2° Louis-François, bailli de Chemiré-le-Gaudin, demeurant à La Suze en 1736 ; 3° Michelle, mariée à René Quéru, sieur de La Proustière, ancien major d'infanterie et capitaine à l'hôtel royal des Invalides ; 4° et Pierre, licencié ès lois, bailli du comté de La Suze, époux, 1° par contrat du 23 mars 1719, de Jeanne Rouche, décédée sans enfant, et 2° de Françoise-Marguerite de Laigre, de laquelle naquirent : 1° Pierre-Julien-Sébastien Le Cornu, sieur du Bignon, officier de la connétablie, gendarmerie et maréchaussée de France en 1775, inhumé à Saint-Mars-d'Outillé le 20 mars 1784 ; 2° et François-René, sieur de Vilette, aussi officier de la connétablie, gendarmerie et maréchaussée de France, demeurant à Maigné-en-Champagne en 1784 (Registres de l'état civil de Saint-Jean-de-la-Motte, Oizé et Saint-Mars-d'Outillé. — Archives de la Sarthe, B. 934. — Abbé G. Esnault, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, t. III, p. 29, etc.).

d'Etain, à Foulletourte, amortissable à 1.100 livres (1). Renée Belin, fille de Pierre Belin, bailli du comté de La Suze, et de Christoflette Le Batteux, lui donna un fils, Claude Le Cornu, curé de Chemiré-le-Gaudin, résignataire de sa cure en mai 1730, en faveur d'André-René Le Paige, son neveu ; et une fille, Elisabeth Le Cornu, qui porta La Jeunaisière dans une nouvelle famille, celle des Le Paige, par son mariage, en 1700, avec André Le Paige (2), sieur des Touches, à La Suze, et engendra René-Antoine Le Paige, curé de Chemiré-le-Gaudin, chanoine du Mans et auteur du *Dictionnaire topographique et historique du Maine*, et Charles-Christophe Le Paige, capitaine d'infanterie, père de Charles-Henri-André Le Paige, président au grenier à sel de La Flèche, mari de Louise Rottier et seigneur de La Jeunaisière en 1789 (3).

LES ROSIERS

Ce fief relevait de celui de Trelazé sous le devoir de 2 s. de cens requérable. Sa mouvance comprenait les lieux des Grands-Prés, chargés de 18 d. de service ; de La Foussardière, de 2 s. 6 d. de service ; de La Mulotière, de 2 s. de service ; de La Rifaudière, de 2 livres 10 s. et deux chapons de cens ; et les vignes de Mondan, tenues à 2 d. de cens. Plusieurs maisons au bourg de Cerans lui devaient 13 d. de cens (4).

Il appartenait en 1475 à Guillaume Le Breton, qui le vendit à Jean Gallocheau, seigneur de Cerans ; en 1533, à Jean Le Balleur, qui reconnut en 1547 la rente de 24 boisseaux de froment due au prieuré de Château-

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) Armes : *d'argent à l'aigle impériale de sable, becquée et armée de gueules* (M. Le Joyant).

(3) Archives des Perrais. — Archives de la fabrique de Cerans. — Archives de la Sarthe, B. 870.

(4) Archives des Perrais.

l'Hermitage sur le lieu des Grands-Rosiers et demeura quitte des arrérages moyennant le payement d'une somme de 60 écus sol ; en 1589, à François Aubert, fils de Pierre Aubert, seigneur de La Perriche, à Teloché, et de Perrine Belocier (1).

François Aubert, sieur des Rosiers, Poillé et La Cochelinière, conseiller au présidial du Mans, fut suspendu de ses fonctions en 1590, avec plusieurs autres conseillers, pour avoir adhéré au parti de la Ligue. Il épousa par contrat du 16 juin 1594 Renée Le Houx, fille de René Le Houx, sieur de La Bousselle, et de Marie Lamoureux, et mourut en 1598, sans laisser d'enfants. Geoffroy Aubert, son frère aîné, né au Mans, le 17 février 1560, lui succéda dans tous ses biens.

D'abord avocat au Parlement de Paris, Geoffroy Aubert, sieur des Rosiers, se trouvait au Mans lorsque Henri IV s'empara de cette ville en décembre 1589. Il entra au service du roi et, chargé à plusieurs reprises de missions difficiles en France et en Espagne, il se montra un négociateur prudent et habile. Il fit rentrer Poitiers sous l'autorité royale. En 1597, Henri IV apprit par lui que le sieur d'Aradon, gouverneur pour la Ligue des villes et châteaux de Vannes et d'Auray, le baron de Camor, son frère, gouverneur du château du Bois de La Roche, et de La Hottière de Montigny, gouverneur des châteaux de Sucinio et de Mombra, désiraient traiter de la reddition de leurs places et le reconnaître pour roi. De Montigny faisait même ouvertement la guerre au duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne, avec une flotte qu'il avait armée, prenant les Nantais et empêchant qu'on leur passât des blés. Les Espagnols, qui le redoutaient, continuaient cependant à le regarder comme un gentilhomme dévoué tout entier à leurs intérêts.

(1) Archives des Perrais. — Archives de la Sarthe, H. 537.

Geoffroy Aubert retourna auprès d'eux porteur d'un traité tenu fort secret, afin d'empêcher les Espagnols de la garnison de Vannes d'appeler à leur secours ceux du Blavet (aujourd'hui Port-Louis) et des places voisines, au nombre de 1.800. Il arriva à Vannes le 12 mars 1598. Aussitôt d'Aradon envoya quérir don Lopes, qui commandait la compagnie des Espagnols en l'absence du capitaine, et lui communiqua ainsi qu'à ses officiers les lettres qu'il venait de recevoir du roi et l'ordre de se tenir prêt le lendemain avec sa compagnie pour sortir de la ville. « Don Lopes depescha en toute dilligence à Vincente Fernandes de Accolla qui estoit chef dans Blavet, lequel luy commanda aussy d'en sortir. Et escrivant sur ce sujet une fort courtoise lettre au sieur d'Aradon, le lendemain ils s'en vinrent au logis du gouverneur qui leur haut loua son Roy, parlant de ses généreux faits d'armes et surtout de sa clémence ». D'Aradon « donna aux chefs de compagnie deux payes et aux soldats une, leur fournit les chariots pour mener leur bagage et les fist escorter jusques à Auray ». Ils « sortirent... plorans et detestans ceux qui leurs avoint fait employer leurs armes contre un si victorieux et glorieux Roy et partirent avec les bonnes grâces de tous les habitans, auxquels le sieur d'Aradon paya tout ce que lesdits Espagnols devoient toucher. Le lendemain qui estoit le quatorziesme jour on chanta le Te Deum et fut fait feus de joye pour la réjouissance publique qui fut grande tant par terre que par mer » (1).

Pour le récompenser de « ses bons et fidèles services », Henri IV lui accorda la charge de sénéchal au siège présidial de Vannes, vacante par le décès de Me Jacques Fabry. Me François Gastechair, lors président de ce présidial, qui en avait été pourvu par la marquise de Maignelay, engagiste du domaine de

(1) Cabinet de M. L. Brière, dossier Aubert, cah. papier, copie exécutée en 1688.

Vannes, et Me René Mahé, alloué à ce siège, nommé par le duc de Mercœur, lui disputèrent la possession de cet office. Le Conseil d'Etat, par un arrêt du 12 novembre 1598, maintint Me Gastechair comme sénéchal, à la condition de se démettre de sa charge de président entre les mains du roi, pour être ordonné par lui ainsi qu'il lui conviendrait : Henri IV en gratifia Geoffroy Aubert le 19 novembre suivant.

Quelque temps après, Geoffroy Aubert, ne voulant pas exercer ces fonctions, s'en démit au profit de Me Jean de La Coudraye. L'horizon était sombre et il prévoyait sagement de nouvelles difficultés. Lorsque Me de La Coudraye présenta ses lettres de provisions à la cour du Parlement de Bretagne, celui-ci, présidé par un homme énergique et ennemi des intrus, Me Jean de Bourgneuf de Cucé, statua sur l'opposition de Me Gastechair qui revendiquait son ancienne charge, nonobstant l'arrêt du Conseil du 12 novembre 1598, et débouta Jean de La Coudraye de l'entérinement de ses lettres, le condamnant en plus à des dépens envers Me Gastechair.

Geoffroy Aubert, dont les intérêts étaient lésés, présenta aussitôt au Conseil privé une requête sur laquelle il obtint commission pour appeler de ce jugement, contraire aux volontés du roi (1).

Nous ignorons comment se termina cette affaire. Henri IV s'y intéressa vivement et à plusieurs reprises recommanda chaudement Geoffroy Aubert à M. de Belièvre, chancelier de France, et à M. de Chantecler, maître des requêtes ordinaires de son hôtel. « Nous vous mandons et ordonnons, leur écrit-il de Calais le 5 septembre 1601, de tenir la main à la conservation de son bon droit et avancer autant que vous pourrez le jugement dudit procès, à quoy vous ne ferés faute..... Croiés que vous me ferés service très

(1) Cabinet de M. L. Brière, dossier Aubert, factum imprimé, de 4 pages.

agréable et faittes ce que je vous écris pour le sieur Aubert, car les services que j'ay receu de luy en plusieurs occasions veullent que je vous le recommande comme serviteur que j'aime et que j'affectionne » (1).

Par une faveur spéciale, le roi lui permit le 3 septembre 1599 de « chasser, tirer et faire tirer par ses serviteurs harquebusiers de chasse sur toutes sortes de gibiers non prohibés et deffendus par les ordonnances et ce nonobstant les deffenses générales de porter » des armes (2).

Il revint au Mans et le 6 novembre 1603, cinq ans après son mariage avec Françoise Garnier, fille de Robert Garnier, le célèbre poète dramatique, conseiller au grand Conseil, et d'Anne Hubert, y acheta de Me Nicolas Rottier son office de conseiller au présidial. Il mourut dans cette ville le 12 juin 1605 et le lendemain reçut la sépulture dans l'église de La Couture.

Jacques Aubert, sieur de La Perriche, Les Rosiers, Poillé et La Cochelinière, son fils unique, naquit au Mans le 18 mai 1599. Reçu conseiller au présidial de cette ville en 1624, il épousa le 5 septembre 1625 Marie Le Corvaisier, fille de Jacques Le Corvaisier, sieur de Courteilles, et de Suzanne Vasse. Il testa le 5 mai 1663 et sa veuve le 24 mai 1699. Selon leurs dernières volontés ils furent inhumés, l'un en l'église des Cordeliers et l'autre en celle de La Couture. Leurs trois enfants se partagèrent leur succession le 12 juin 1699 : 1° Jacques Aubert, sieur des Rosiers et de Poillé, qui suit ; 2° René Aubert, sieur de Courteilles, conseiller du roi au présidial du Mans, baptisé le 20 septembre 1632, qui épousa le 16 février 1662 Marie Le Roy, fille de Charles Le Roy, sieur de Marcillé, et de Geneviève Prulay ; 3° Marguerite Aubert, femme en 1654 de Thomas Maudet, sieur du Verger et de

(1) Cabinet de M. L. Brière, dossier Aubert.

(2) Cabinet de M. L. Brière, dossier Aubert.

Noyau, conseiller du roi et commissaire ordinaire de ses guerres. Un quatrième enfant, Jean Aubert, baptisé le 7 septembre 1631, mourut en bas âge (1).

Noble Jacques Aubert, sieur des Rosiers et de Poillé, fut baptisé au Mans, dans l'église de Saint-Pierre l'Enterré, le 30 août 1626. Il s'unit par contrat du 2 juin 1652 à Anne Le More, fille de feu Me René Le More, avocat au parlement, bailli de Ballon, et d'Anne Pichon. Son père lui donna en dot sa charge de conseiller au présidial, estimée 17,000 livres, et 3,000 livres en rentes constituées. Anne Le More reçut de son côté 30,000 livres en mariage.

Il devint lieutenant criminel du sénéchal du Maine en 1661. Colbert, qui se connaissait en hommes et qui se montrait sévère dans ses appréciations, dit de lui dans son Rapport au roi sur l'état de la généralité de Tours, en 1664 : « Le lieutenant criminel s'appelle Aubert, originaire du Mans, des meilleures familles de la ville; esprit assez doux, fort intègre, ennemi des présents, exact dans les fonctions de sa charge dont il s'acquitte bien ; bien estimé et aymé de ses confrères. Il n'a aucune liaison avec l'évesque ; sa charge vaut 8,000 livres ». Il ne pouvait faire de lui plus bel éloge (2).

Marie-Anne Aubert, sa fille unique, épousa le 14 décembre 1694 Jacques Chouet, écuyer, sieur de Montbizot. Tous les deux possèdent Les Rosiers en 1700. Le 28 juin 1715, ils les baillent comme terre et fief, moyennant 350 livres par an, à Mr Julien Richard, conseiller du roi, receveur des décimes du diocèse du Mans (3).

Mr Jean-Baptiste Richard de Boutigny, conseiller du roi, juge magistrat au siège présidial du Mans,

(1) Cabinet de M. L. Brière, dossier Aubert.

(2) Abbé Esnault, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, t. I, p. 112. — Cabinet de M. L. Brière, dossier Aubert.

(3) Archives des Perrais.

était seigneur des Rosiers en 1731. Il décéda en 1767. Ses enfants renoncèrent à sa succession, et Mr Michel-Armand, marquis de Broc, seigneur des Perrais et de Foulletourte, acquit cette terre le 14 avril 1768 pour la somme de 10,000 livres (1).

LE PETIT-ROSIERS

Le fief du Petit-Rosiers, tenu de celui de Cerans à 5 s. 2 d. de service, appartenait en 1403 à René de Rosiers ; en 1456, à Guillaume Herrault ; en 1482, à Etienne Herrault ; en 1529, le tiers seulement par dépié de fief, à Mathieu Herrault ; en 1561, à Jean Herrault ; en 1569, à Ambroise Herrault (2).

LIBOIS

Le fief et seigneurie de Libois, *alias* Souillet, tenu de la châtellenie de Foulletourte à 2 den. de service requérable, appartenait dès 1456 aux religieux de Coeffort, du Mans.

Olivier Moré, fils d'Adam Moré, propriétaire du « lieu » de Libois, le vendit le 9 octobre 1536 à Estienne Aubery, sieur de Thiesnay. Anne Le Moulnier, dame du Grand-Moiré, à Yvré-le-Pôlin, en était possesseur vers 1570 ; Pierre Le Moulnier, son fils, vers 1580, et Magdelon Thomas, sieur de Jupilles en 1600 (3).

H. ROQUET.

(A suivre.)

(1) Archives des Perrais.

(2) Archives des Perrais. *Inventaire des titres du fief de Cerans, 1770.*

(3) Archives de la fabrique de Cerans. — Archives des Perrais.

LES POÈTES DE LA « NOUVELLE ÉCOLE »

(.. tournez-vous, de grâce, et l'on vous répondra.)
Le Renard qui a la queue coupée.
LA FONTAINE.

Comme ils n'ont jamais pu composer aucun vers
Au rythme harmonieux, à la rime opulente,
Ils prennent l'air narquois et la mine insolente
De celui qui disait : « Les raisins sont trop verts. »

Tous ces réformateurs aux systèmes divers
Sont encore, à mes yeux, l'image ressemblante
Du renard qui reçut une injure... sanglante...
— Tournez-vous donc, Messieurs, qu'on vous voie à l'envers!

Au nom de l'Art... nouveau, leur Ecole supprime
L'appendice encombrant qu'on appelle la Rime,
Puis le Nombre... La loi? C'est de n'en point avoir.

La Raison, sans tarder, sombre en cette hécatombe,
Et Molière verrait, s'il sortait de sa tombe,
Monsieur Jourdain écrire en vers sans le savoir.

L'« ARRIVÉ »

Quand il vint à Paris, il était sans ressource,
Mais il était habile, il avait du ressort,
Et bientôt on le vit, par un rapide essor,
Monter vers les sommets, volant à coups... de Bourse.

Maintenant, des honneurs il se trouve à la source,
C'est un puissant du jour, partout son nom ressort;
Il sut, à son profit, faire plier le sort :
Sur le turf de la vie, il a gagné la course.

Mais... on dit que son or n'est pas de bon aloi,
Qu'il fut un Maître en l'art de côtoyer la loi,
Même on ajoute encore des choses... plus précises...

Pour moi, ces jours derniers, je fus tout ahuri :
Témoin dans un procès, me trouvant aux Assises,
Je le vis... Il était... Président du Jury.

ALBERT ISAY.

NOYEN - LE COLLÈGE

(SUITE)

III

Le Collège de Noyen dépendait de la paroisse St-Pierre ; il était situé entre les deux églises paroissiales de St-Pierre et de St-Germain, le long de la Grande-Rue. Les anciens bâtiments existent encore et sont certainement des plus beaux et des plus curieux de Noyen, avec leurs rangées de larges fenêtres et leurs toits élevés ; l'intérieur renferme de vastes salles. Au dessus d'un escalier s'ouvrant sur la rue on lit la date de 1636. D'après un acte rédigé par M. Thion, le Collège s'étendait le long de la Grande-Rue, allait par les derrières jusque sur la petite rue de Roulle-Crottes (1) et joignait de l'autre côté la maison de « Mathieu Pilon ». Il y avait une « cour enclos de murailles pour les enfants. » Un grand jardin en dépendait. Ce terrain « joignait d'un bout et d'un côté le jardin et le champ de Martin Thezé, sieur de la Pasquerie, et, de l'autre côté, le champ de la Fosse-Tribouillard, (2) dépendant de la cure de St-Pierre, et, d'autre côté, le jardin de Espinard, sieur de la Croix. »

Les dons successifs avaient enrichi le petit Collège dont dépendaient une closerie dite du Petit-Chaumont, sept quartiers de vigne, une hommée de pré, au contour de Chevaigne par la rivière (à l'Arche, qui s'appelait alors l'Arche de Chevaigne). En face le

(1) On appelait ainsi autrefois la ruelle qui tourne autour de l'église.

(2) On voit que ce nom bizarre n'est pas récent.

Collège, une autre maison avec cour, (1) jardin et dépendances, dont les revenus s'évaluaient à 550 liv., constituaient la prestimonie de Rousseau, au profit de l'établissement. Ce don avait été fait par un ancien directeur, afin d'aider la vie des professeurs. Le curé de St-Pierre présentait un candidat au choix du curé de St-Germain. Le prêtre accepté jouissait des revenus, à la charge d'instruire les enfants et de célébrer une fois par semaine la messe demandée par M[e] Jean Rousseau (2).

Tous ces biens furent vendus comme biens nationaux sous la Révolution.

Le Collège fut acheté par M. Morin, revendu par lui à M. Bomer. Le fils de ce dernier en hérita ; il fit détruire un grand escalier de pierre qui grimpait en spirale dans une tourelle.

La maison des Rousseaux achetée aussi par Morin fut revendue par lui à M. Degoulet ; un successeur de celui-ci vendit le jardin de St-Pierre à la famille Gauthier. C'est le grand jardin situé le long de la route d'Avoise.

Voici les autres biens qui furent vendus en l'an III :

— Maison, jardin et clos au Collège des garçons de Noyen, adjugés à Pierre Boutteloup, cabaretier à Noyen, pour 3.800 liv.

— Vigne et jardin au clos des Chalumellières et des Mollières, adjugés à Pierre Bouteloup, jardinier à Noyen, pour 2.125 liv.

— Vigne au clos du Greffier, adjugée à Jean Tassé, tisserand à Noyen, pour 1.775 liv.

— Vigne au Grand-Clos, adjugée à René Compain, cultivateur à Noyen, pour 700 liv.

La Révolution avait fait son œuvre de destruction : le petit Collège de Noyen était complètement dépouillé ; il ne se releva jamais.

(1) Cette maison est celle occupé maintenant par le boulanger en face de l'église.

(2) Cf. Insin. May 1724.

IV

Sans doute Jean Gasselin ne remplit pas longtemps ses fonctions ; car il fut remplacé par M. Deletang de la Danière, ancien intendant de M. de Chamillart. L'institutrice des filles était une dame Bizeray.

Tout sombra durant la tourmente révolutionnaire ; maître, maîtresse, élèves furent dispersés à ce point que le manque d'instruction tant reproché au régime précédent fut la règle du nouveau. Nous citons purement et simplement les rapports des commissaires du gouvernement à diverses époques :

Frimaire an VII : Il n'y a dans tout le canton de Malicorne qu'un instituteur à Malicorne avec vingt élèves et encore ses talents sont fort communs. (Arch. dép. L. 21.)

23 ventôse an IX. Le citoyen Hardouin-Fichardière mande au préfet :

« Citoyen, l'instruction publique est généralement abandonnée dans mon arrondissement à des hommes dont le moindre défaut est l'ineptie. Je suis fréquemment interrogé par les maires si l'on s'occupera bientôt d'une réorganisation de cette partie. » (Archiv. dép. L. 32.) Ces quelques extraits en disent long. D'où vient l'obscurantisme ? d'où part l'ignorance ?

Disons à la décharge de nos compatriotes que la Municipalité de Noyen s'inquiéta vite de porter remède à ce triste état de choses. Comme le presbytère était désaffecté, on commença par y faire les réparations nécessaires pour y établir une classe. (Arrêté du 29 pluviose an IX.) Le Conseil estimait « que le principal corps de bâtiment est assez spacieux pour que l'instituteur et l'institutrice puissent y trouver un local suffisant pour leur logement et pour recevoir leurs élèves, que le parterre attenant à ce bâtiment et le grand jardin sont plus que suffisants pour pourvoir à leurs besoins et qu'aussi la jouissance de tous les

autres bâtiments (cuisine, basse-cour, écurie, toits à porcs et hangars) doit leur être retirée. »

Ce fut l'origine d'un long procès entre la commune et la fabrique lorsque, le culte étant rétabli, le presbytère fut rendu à la fabrique.

« Le conseil a aussi invité le maire à tenir la main à ce que l'article 9 de la loi du 3 brumaire an IV, qui veut que le quart des élèves de chaque école primaire soit dispensé pour cause d'indigence de la rétribution prescrite par l'article précédent, reçût son exécution. Le maire a promis d'exécuter avec zèle ce dont le Conseil venait de le charger. »

On adapta donc le presbytère en école. La salle à manger servit de classe aux filles et le salon aux garçons. Une porte ouverte dans le pignon donnant sur la rue (et encore apparente aujourd'hui) permettait aux garçons d'entrer directement dans la salle.

Il ne restait plus qu'à trouver un maître.

Le 14 frimaire an XI, le Conseil municipal proposa au jury d'intruction le citoyen Pierre Vincent Duportal (1), ministre du culte, soumissionné suivant la loi. « Ce citoyen nous ayant paru non seulement le plus digne et le plus capable, mais aussi le plus désiré de la très grande majorité des habitants à cause de sa bonne vie et mœurs que par rapport à la bonne conduite qu'il a toujours tenue en cette commune depuis plus de vingt-cinq ans qu'il y habite, le Conseil estime qu'il y a lieu de préférer le dit citoyen à tout autre comme instituteur primaire de la commune. »

On donna comme maîtresse aux filles la citoyenne Bizeray. Maître et maîtresse devaient jouir conjointement du presbytère de St-Germain et du jardin et ce pour toute indemnité.

(1) Pierre Vincent Duportal, curé de St-Germain de Noyen en 1772, prêta le serment constitutionnel, resta curé de la paroisse entière à la destruction de la paroisse de St-Pierre et Notre-Dame. Il se rétracta et au Concordat fut maintenu dans ses fonctions qu'il remplit dignement jusqu'à sa mort en 1826.

M. Duportal, instruit des intentions du Conseil, déclara qu'il se ferait toujours un devoir d'être utile à la commune et que, si le jury le trouvait capable de remplir les fonctions d'instituteur, il s'en acquitterait avec tout le zèle et tout le soin dont il était susceptible.

L'ancien curé de St-Germain ne conserva ces fonctions que durant plusieurs mois.

V

Le 25 fructidor an XI, le Conseil municipal ayant accepté une pétition du citoyen Vincent Lelièvre, tendant à être nommé instituteur primaire à Noyen, celui-ci vint s'installer à la place de M. Duportal. M. Vincent Lelièvre venait de St-Georges-du-Bois où il était instituteur.

A ce moment le culte recommençait à se montrer ; M. Duportal resta comme curé dans son ancien presbytère et les classes furent transférées dans les dépendances ; celle des garçons dans un local de la rue du Port-Billot, celle des filles dans la salle haute de l'ancien presbytère. M. Lelièvre et Mme Bizeray reçurent à titre d'indemnité de logement la somme de 72 fr. chacun. En outre ils avaient droit à la rétribution suivante, par élève et par mois.

Pour ceux qui sont à l'alphabet 0 fr. 75
Pour ceux qui apprennent à lire seulement 1 fr. »»
Pour ceux qui apprennent à lire et à écrire 1 fr. 50
Pour ceux qui apprennent à lire, à écrire et l'arithmétique décimale 2 fr. »»

Les pauvres désignés par le Conseil (leur nombre ne devait pas dépasser le cinquième des élèves) étaient exempts de cette imposition. Ce fut le 1er février 1813 que M. Lelièvre entra en fonctions.

Voici donc l'enseignement reconstitué à Noyen.

« Toutes les écoles primaires, disait le décret impé-

rial du 17 mars 1808, prendront pour base de l'enseignement les préceptes de la religion catholique... qui ont pour objet de former des citoyens attachés à leur religion, à leur prince, à leur patrie, à leur famille. »

Que les temps sont changés !

M. Lelièvre peut être considéré comme le premier instituteur laïc, puisque MM. Gasselin, Deletang et Duportal ne remplirent que transitoirement ces fonctions et sans titre officiel.

Il n'y avait pas, dans l'école, de chambre convenable pour loger l'instituteur ; M. le curé Duportal accepta pour commensal M. Lelièvre.

Après ce premier maître d'école vint M. Moitet, instituteur au troisième degré, qui recevait de la commune une indemnité de 120 fr. Le 4 février 1832, il fut remplacé par M. Julien René Boucher, instituteur primaire au deuxième degré. Celui-ci arguant du manque de logement demanda une augmentation ; car le curé ne le logeait pas.

En août 1833 on porta son traitement à 450 fr. et la rétribution mensuelle dûe par les parents fut divisée en trois classes suivant l'âge ou le degré d'instruction des enfants : 1re classe : 2 fr. — 2e : 1 fr. 50 — 3e : 1 fr. 25.

Le 23 novembre 1836, l'instituteur fut remplacé par M. Désiré Lefaucheux, élève de l'école normale qui resta dans notre commune jusqu'en 1843 ; il laissa sa place à M. Jacques-Désiré Tètedoux. Depuis ce temps, l'école de garçons de Noyen a eu pour directeurs :

MM. François Audiot,
Luce,
Carreau,
Alex. Lemonnier.

Le local de la rue du Port-Billot était insuffisant pour le nombre d'élèves ; et le maître ne pouvait s'y loger. La commune pensa faire construire à cet en-

droit. Des plans et des devis furent établis ; mais le procès en question entre la fabrique et la municipalité, au sujet de la propriété de ces bâtiments, empêcha le tout d'aboutir. Enfin, le droit du curé fut reconnu (1835) et la municipalité fit choix d'un autre terrain où furent construites les classes actuelles en 1840.

1844 — Le Conseil décide qu'il sera placé au milieu du bâtiment de l'école une clochette pour appeler les enfants, que cette clochette sera fixée sous un petit dôme en tôle galvanisée, supporté par une petite charpente en fer. Il vote 80 fr. pour cet accessoire qui donnera de la grâce à cet établissement.

Des agrandissements importants furent faits en 1885 par suite de l'extension de l'école, qui compte maintenant 200 élèves dans trois classes, sous la direction de M. A. Lemonnier et de deux adjoints.

Maurice LEVEAU.

(A suivre.)

GRESSET ET FRÉDÉRIC II

On est sûr d'être entendu à La Flèche, chaque fois que l'on y parle de Gresset. Voilà pourquoi je me hasarde à dire ici quelques mots d'un épisode de son histoire, connu d'ailleurs de son dernier biographe, M. Wogue, mais dont celui-ci semble, pourtant, moins bien informé que l'auteur de la *Jeunesse du Grand Frédéric*, M. Lavisse (1). Depuis le 23 novembre 1735, le P. Gresset était devenu M. l'abbé Gresset (2). Ayant reçu les quatre ordres mineurs, alors qu'il était dans la Compagnie, en la quittant, il avait simplement échangé la soutane du Jésuite contre la soutanelle et le petit collet d'un abbé de cour, les portant dans le monde, comme ses vers, allègrement. A cette époque et depuis 1734, le prince héritier de la couronne de Prusse, Frédéric, établi à Rheinsberg dans les sables du Brandebourg, y tenait une petite cour où quiconque était sûr d'être accueilli, qui pouvait y discourir avec esprit. Mais Rheinsberg où, à notre époque, le chemin de fer ne passe pas encore, était, au XVIIIe siècle, loin de toute voie fréquentée. Aussi, les visiteurs y étaient rares, et ceux-là seuls s'y rencontraient qui y avaient été mandés. Encore, fallait-il, outre l'agrément du prince, hôte du château, avoir aussi celui du roi son père, monarque pour qui les belles-lettres n'étaient qu'un peu de vent, et un ecclésiastique romain, un monstre digne de tous les châtiments. Cela explique quelles difficultés rencontra

(1) Cf. Lavisse, *Le Grand Frédéric avant l'avènement*, in-8, p. 69-71.

(2) Cf. dans la *Province du Maine*, t. IV, *Gresset à La Flèche*, p. 217.

le projetconçu par Frédéric d'amener l'auteur de Vert-Vert, si loin de son pays natal. Ces difficultés n'étaient pas néanmoins pour arrêter le prince héritier. Il connaissait Gresset de réputation et par ses poèmes. Le ton léger, où l'on pouvait aisément reconnaître comme du persiflage, ce ton frivole et qui sentait son XVIIIe siècle, sur lequel le poète avait chanté les menues aventures d'un couvent de Visitandines et d'un chapitre de chanoines, agréait à Frédéric très peu respectueux, comme on sait, de tout principe religieux, protestant ou catholique. Au fait et dans le fond, ces deux esprits différaient du tout au tout. Où l'auteur souriait ou s'amusait, le prince raillait et dénigrait. Ils s'en seraient convaincus s'ils avaient pu se rejoindre. Ce fut Frédéric qui, naturellement, fit les avances. « Les ouvrages de Gresset, écrivait-il à La Chétardie, ambassadeur de France à Berlin, m'ont extrêmement plu, et je pense qu'il serait en état de faire de mieux en mieux. Quelle douceur ne serait-ce pas pour moi, dans la solitude où je suis, d'avoir la compagnie d'un homme d'esprit! Il me formerait le goût et me préserverait souvent de l'ennui. Tâchez donc, je vous en supplie, que M. l'abbé Gresset veuille entrer à mon service. » Et il s'excusait de ne pouvoir promettre plus que quatre ou cinq cents thalers de traitement annuel avec le vivre et le couvert.

L'ambassadeur dont c'était la fonction de « cultiver les goûts du prince pour sa nation, » demanda au garde des sceaux, Chauvelin, d'agir près de Gresset pour décider ce dernier à répondre aux sollicitations de Frédéric. Le poète n'avait pas eu à se louer du ministre français. N'était-ce pas Chauvelin qui, en 1735, sur la plainte et sur les réclamations de sa sœur, une Visitandine, avait obtenu des supérieurs du poète trop léger qu'ils l'envoyassent de Paris à La Flèche. Cela n'avait pas dû laisser bon souvenir dans l'esprit de l'auteur, et puis, quitter Paris pour aller si loin

pour gagner un salaire si mince ! Frédéric insista ; il promit, non plus quatre ou cinq cents écus, mais cinq cents écus, et l'argent du voyage et le vivre et le couvert, plus un avenir magnifique pour le temps où « il serait à portée de disposer de toutes choses ».

Nous n'avons plus maintenant qu'à laisser totalement la parole à M. Lavisse. Le prince donnerait alors à l'abbé une autorité sur les catholiques qui sont dans ses Etats. Il alla jusqu'à promettre de consentir que Gresset se fît revêtir par la cour de Rome de la dignité épiscopale.

Gresset ébloui annonce qu'il va se mettre en route. Frédéric lui envoie une lettre de change et lui recommande de bien soigneusement dissimuler sa qualité, pour ne point fâcher le roi de Prusse qui n'aimait pas *la religion des autres* Malheureusement le roi fut averti par les nouvelles à la main de Paris du prochain départ de l'abbé et il fit un beau tapage. Il fallut inviter Gresset à retarder son départ. Frédéric était au désespoir. Les nouvelles littéraires de Paris étaient si intéressantes à ce moment-là ! Il apprenait qu'une terrible guerre venait d'éclater entre les partisans de Voltaire et ceux de J.-B. Rousseau, et il réclamait les pièces de la querelle. Il avait entendu parler de la Pucelle que Voltaire préparait, et souhaitait qu'on lui envoyât la primeur de quelques fragments. Mais comme il aurait été mieux informé de toutes choses, s'il avait pu interroger à son aise un homme de lettres arrivant de Paris ? Il renouvelle ses instances ; avec un peu de précautions, on trompera la vigilance du roi ; que Gresset prenne le nom de Sanftar ; qu'il se dise officier français, obligé de sortir du royaume pour duel ; qu'il aille directement à Hambourg, où il trouvera une lettre de La Chétardie, décrivant le chemin de Rheinsberg dans le plus grand détail, de façon qu'il n'ait besoin d'interroger personne : ces précautions parurent à Gresset un peu compliquées. La Chétardie eut

beau rappeler au garde des sceaux qu'il avait promis de procurer un secrétaire au prince et qu'il lui serait désagréable de manquer de parole *par la fantaisie d'un particulier*. Ce particulier n'était pas né pour les aventures; il connaissait la réputation du roi de Prusse et craignait *d'avoir quelque désagrément avec lui*. Le prince lui-même, après plus d'un an que durait cette négociation, finit par rendre à Gresset sa promesse. Il remettait à un temps plus heureux *le plaisir de se donner des satisfactions aussi innocentes*. En somme ce temps ne vint jamais, et, bien que jamais Frédéric n'ait cessé de prendre goût aux ouvrages de Gresset, il semble avoir renoncé au dessein de l'amener à sa cour (1).

L. F.

(1) Ai-je à dire ici que Voltaire, le grand jaloux, fit tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher la réalisation d'un tel projet. Cf. J. Wogue, *J.-B. L. Gresset, sa vie, ses œuvres*, in-8°, p. 131-141.

MENUS FLÉCHOIS DU XVIIIe SIÈCLE

A quel personnage furent destinés les menus que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs des *Annales?* Notre document porte seulement la mention « pour Monsieur », ce qui donne lieu à bien des conjectures. Cependant, nous ne sommes pas éloigné de croire, par l'examen des pièces qui accompagnent cette feuille, que ce « Monsieur » n'est autre que « Monseigneur Arnaud-César-Louis de Choiseul, duc de Praslin, pair de France, maréchal des camps et armées du roi et cy-devant son ambassadeur à Naples, seigneur par engagement de la baronnie royale de La Flèche et incommutable du marquisat de la Varenne, demeurant à Paris » (1).

Il est de toute évidence que chacun de ces menus comportait autre chose. Les fins gourmets du XVIIIe siècle ne se fussent pas contenté de si peu (2). « La Corbier » qui nous a laissé ce mémoire, et qui, sans doute était une de ces cuisinières de circonstance comme il s'en rencontre si souvent de nos jours, « La Corbier », dis-je, n'a fait qu'indiquer les plats dont elle avait dû acheter les premiers éléments. Certes, le duc avait là une bonne cuisinière !

Qu'on en juge plutôt par cette page, où, à côté des

(1) Papiers de la succession d'Arnaud de Choiseul. *Chartrier de La Varenne-Choiseul-Praslin*. On appelait *engagement* une convention par laquelle le roi concédait la jouissance d'une partie du domaine de la couronne, sous la condition perpétuelle de faculté de rachat.

(2) Alfred Franklin. *Les Repas. Les Civilités de la table*, passim ibid. — *Vérités gastronomiques*.

mets donnés, se trouve le prix qu'ils ont coûté, soit à acheter, soit à préparer (1) :

« Du lundy 7 septembre 1762 a diné pour Monsieur :

Une tourte de laperau	2 l. 10 s.
12 petits patés	0 l. 12 s.
Des champigion	0 l. 12 s.
Des epinard	1 l. »» s.

Du mercredi a dine :

Un laperau	0 l. 12 s.
Une bécase	0 l. 5 s.
Des epinard	1 l. »» s.
Des œuf au jus	1 l. »» s.

Du mardy 30 novembre 1762 :

Un paté chaud	2 l. 10 s.
2 perdri au nantille (2)	1 l. »» s.
Des epinard	1 l. »» s.

Du lundy 3 février 1763 a dine :

Un paté chaud	2 l. 10 s.
Une poularde en fricandau	1 l. »» s.
12 peteis paté	0 l. 12 s.
Un faisent	0 l. 6 s.
2 pluvier (3)	0 l. 3 s.
2 cercelle (4)	0 l. 6 s.
Une tourte de pomme	3 l. »» s.
Un ragous de crete (5)	0 l. 15 s.
Un ragous de fois (6)	0 l. 15 s.

(1) Nous avons voulu, à titre de curiosité, laisser à notre document l'orthographe originale.

La livre ancienne est évaluée à peu près à 0 fr. 98765 de notre système actuel et se compose de vingt sous. Ces mesures furent abolies par la loi du 18 germinal, an III.

(2) Il s'agit très probablement ici de lentilles.

(3) Pluvier, genre d'oiseau de la famille des échassiers.

(4) Sarcelle.

(5) Crêtes de coq, très en vogue au XVIIIe siècle.

(6) Foie.

Un pain à la crème.............. ... 2 l. »» s.

Je soussignée reconnois avoir receu le contenu à la flèche ce 29 avril 1763 (1).. 24 l. 13 s.

La Corbier (2) ».

Le convive qui, le lundi 3 février 1763, absorba le repas de « La Corbier » devait, comme le Tartuffe de Molière, avoir « le teint frais et la bouche vermeille (3). »

Ne nous étonnons pas de ces repas pantagruéliques : ils étaient de mode au XVIIIe siècle. Mal appris qui ne se fût pas conformé à la mode !

L. CALENDINI.

(1) Ces deux lignes sont écrites par un notaire dont la main est plus assurée que celle de la cuisinière.

(2) Chartrier la Varenne-Choiseul-Praslin, une feuille papier 25/18.

(3) *Tartuffe*, acte II, scène 5.

NOS CÉLÉBRITÉS

RENÉ FLACÉ

DE NOYEN

PROFESSEUR ET CURÉ

René Flacé naquit à Noyen le 20 ou 28 novembre 1530 de Guillaume Flacé et de Guillemine Lemaître. Il fut baptisé dans la coquette église de sa paroisse, Saint-Pierre. Son enfance s'écoula paisiblement sur les bords riants de la Sarthe, à l'ombre de la haute tour de Saint-Germain et du léger clocher de Saint-Pierre. Ce fut là qu'il entendit tout à la fois l'appel de Dieu qui le voulait pour son prêtre et la voix douce de la Muse dont le commerce devait embellir sa vie et illustrer son nom ; l'harmonie des sons enchantait son oreille — et c'est ainsi que, sensibles aux voix divines et humaines se formèrent l'esprit délicat et l'âme pieuse de notre illustre patriote.

Sans doute il apprit des prêtres de sa paroïsse ou de ceux du petit collège de Noyen, s'il existait déjà, les éléments du latin. Les brillants succès de l'âge mûr permettent de supposer que René Flacé fut l'élève modèle, intelligent et travailleur, avide de savoir.

L'étude ne lui faisait pas oublier sa haute vocation. A 16 ans, le 5 mars 1546, il recevait la première tonsure cléricale sous l'épiscopat de Mgr Jean du Bellay, évêque du Mans. (1) Le jeune clerc mit un

(1) *Ins. Ecclés.*

assez long temps à franchir les autres degrés de la hiérarchie ecclésiastique ; ce ne fut, en effet, que onze ans plus tard, le 18 septembre 1557, que René fut ordonné prêtre par Mgr Charles d'Angennes. C'est à ce moment que commence sa vie de professeur, soit au collège de Noyen, soit à l'école presbytérale de sa paroisse. En tous cas, le titre d'un de ses ouvrages et les registres de la paroisse Saint-Pierre nous le montrent alors comme professeur.

L'éducation de la jeunesse a toujours été considérée, par le clergé, comme un devoir de sa charge, et c'est encore la marque des prêtres zélés de s'entourer d'une couronne de jeunes élèves, ou de se dévouer entièrement aux rudes fonctions du magistère. René Flacé pensait ainsi, et toute sa vie l'œuvre de l'éducation des enfants lui tint à cœur. Sur un théâtre restreint, il prit à Noyen l'expérience qui devait lui être nécessaire quand la Providence l'aurait appelé sur une plus vaste scène.

Le jeune prêtre employait dès lors ses loisirs à composer des vers. Se ressentant encore de son enthousiasme pour l'antiquité, il se plut à employer la langue de Virgile. C'est donc en vers latins qu'il écrivit son premier ouvrage : *Speculum hæreticorum carmine perstricium.* — Il était alors, ajoute le titre, « *apud Novianos professor humanarum litterarum.* »

Le choix d'un tel sujet indique, à lui seul, l'esprit combattif de René Flacé ! C'était en 1560.

Un ouvrage plus sérieux de pastorale fut publié, quelques années plus tard, par René Flacé, quand il eut connu, à la Couture, les besoins des jeunes âmes confiées à ses soins : c'est le « *Catechismus catholicus in quo discipulus doctorem interrogat de rebus ad fidei catholicæ professionem pertinentibus.* » (Paris, chez Buon, in. 8° 1574). L'auteur n'avait pas abandonné, dans un tel sujet, le vers latin ; car cet ouvrage d'apolégitique est composé sous forme de poème, en distiques

assez correctement cadencés. Plus tard, il les traduisit en vers français jugés inférieurs à ses vers latins. Cet ouvrage plusieurs fois retouché, ne fut complètement terminé qu'en 1590.

Au dire de certains de ses contemporains, ce catéchisme serait le plus important et le plus parfait, à tous points de vue, des ouvragesde René Flacé. Il en reçut, en tous cas, beaucoup d'éloges et en vit s'accroître sa réputation.

On doit encore à notre compatriote de nombreux poèmes, quelques pièces de théâtre, dont une tragédie en vers. L'un de ces poèmes parut au Mans en 1591, chez l'éditeur Olivier. Il était dédié à l'évêque Claude d'Angennes, neveu et successeur sur le trône de Saint-Julien, de Charles d'Angennes. Ces deux prélats goûtèrent fort l'un et l'autre le savoir et la vertu de René Flacé et lui accordèrent une généreuse protection.

Ce poème est intitulé « *de admirabile ascensione Christi.* »

Le poète était à ses heures, historien, ou, ne faudrait-il pas mieux dire, collectionneur d'histoires. Car son ouvrage, fort curieux, sur l'origine des Manceaux est un tissu de légendes extraordinaires, intéressantes sans doute, mais dénuées de tout fondement (1). On le peut lire dans la Cosmographie de Belle-Forest. La réputation de science et de piété du jeune maître du collège de Noyen engagea l'évêque du Mans à lui confier, malgré son âge, une charge importante. Jean Poivet, curé de la Couture, démissionna en 1563 ; il avait habité Noyen lui aussi ; nous l'y trouvons curé de Saint-Germain en 1546. Peut-être connaissant son jeune confrère, eût-il quelque part à la décision

(1) Bien que de valeur secondaire tous ces ouvrages sont remarquables et nécessiteraient une étude particulière dont nous n'avons encore que les premiers éléments. Peut-être essaierons-nous quelque jour de compléter cette notice en faisant connaître les œuvres de René Flacé. Elles méritent une étude spéciale.

de l'évêque. René Flacé devint donc curé de la Couture à sa place. Jamais choix ne fut plus heureux : c'était l'homme de la situation.

La Couture était, à cette époque, une paroisse suburbaine du Mans ; la ville était fort travaillée par l'hérésie calviniste ; ses partisans montraient une audace inquiétante et un zèle digne d'une meilleure cause. Il fallait, pour combattre la fausse doctrine, un orateur disert et habile. René Flacé arrivait en pleine bataille avec un talent très sûr et un esprit mûri. Dans la pleine jeunesse, il était d'une activité extrême, menant de front le ministère paroissial dont il avait le plus grand souci, les conférences apologétiques — il fut le rude ennemi des réformés, — la direction d'un collège qu'il établit ou reforma à la Couture.

Cette dernière œuvre surtout, sa préférée, l'occupait. Désireux d'arracher la jeunesse à la Réforme qui ne négligeait rien pour l'attirer dans son parti, il fonda un Collège d'internes « fort célèbre pour être empli d'une infinité de gentilshommes et autres enfants de maisons honorables, auxquels il fait apprendre les lettres humaines, la musique, l'écriture et tous autres exercices propres à la jeunesse bien instruite. » Ainsi parle La Croix du Maine son contemporain.

Malgré ses nombreuses occupations, René Flacé trouvait encore le temps de prêcher avec succès dans son église, à la cathédrale et dans d'autres paroisses du diocèse. Bon philosophe, théologien consommé, il plaisait en même temps qu'il persuadait, et ses contemporains s'accordent à faire le plus pompeux éloge de son talent de prédicateur.

Il était aussi, avons-nous dit excellent musicien et historien.

Ces aptitudes presque universelles, cette vie si pleine d'œuvres, le mirent davantage encore en relief, et le 3 septembre 1595, à la mort de Jean Raguindel,

chanoine du Mans, l'évêque Claude d'Angennes, voulut pourvoir le curé de la Couture de sa prébende. Mais... le chapitre veillait et s'opposait à cette nomination, sous prétexte de cumul. Ce fut un René Le Roy qui fut choisi. L'évêque ne se tint pas pour battu : il profita d'une prochaine vacance (à la mort de Jean Herault) pour donner sa succession à René Flacé. Nommé le 15 février 1596, il prit possession de sa stalle le 23.

Mais le chapitre luttait toujours, arguant sans cesse du cumul et les règlements étaient là ! L'année 1596 ne pouvait se terminer sans que le nouveau chanoine fût mis en demeure d'opter pour sa cure ou son canonicat. L'évêque voulait garder un bon curé et le récompenser par la prébende : il prit donc les grands moyens et écrivit à Rome le 6 octobre 1596 une lettre fort louangeuse pour notre compatriote. Cette démarche n'est-elle pas le plus bel éloge qu'on puisse faire des vertus et du talent de René Flacé ? — Voici cette lettre du prélat :

Très Saint Père,

Parmi les misères nombreuses de ce royaume que votre Sainteté n'ignore pas, l'une des plus graves, à mon sens, est la pénurie dont nous souffrons d'hommes probes et savants qui enseignent les autres de paroles et d'exemples. C'est pourquoi lorsque Dieu, dans sa bonté, daigne m'accorder dans mon diocèse le secours de tels hommes, j'estime qu'ils sont dignes de bienveillance et de faveur et je leur confie les bénéfices ecclésiastiques qui se trouvent vacants, surtout à ceux que je sais être de courageux ouvriers dans la Vigne du Seigneur et d'ardents défenseurs de mon troupeau contre la rage des hérétiques. Je compte parmi eux René Flacé, prêtre, curé de la Couture, paroisse suburbaine de ma ville épiscopale. Je le reconnais digne de récompense tant pour son habileté

dans les arts et les sciences sacrées que pour ce qu'il a mérité du diocèse et de la cité. Dans ses sermons, publiquement depuis trente ans, il a distribué le pain céleste dans maintes paroisses, la sienne, la Cathédrale ; il a affermi le peuple dans la saine doctrine et rudement combattu les hérétiques. Il a fondé dans sa maison un collège d'où sont sortis des sujets qui nous sont d'un grand secours. Le reconnaissant donc digne d'un secours proportionné à ses mérites, pour subvenir à sa vieillesse nous avons pris le soin de le munir d'un canonicat et d'une prébende dans notre Cathédrale. Mais il n'a pas abandonné pour cela la charge de sa paroisse (pour laquelle nous avons peine à trouver un sujet capable.) Nous espérons donc de la bienveillance de Votre Sainteté envers ces hommes sages et probes qu'elle nous accordera libéralement la dispense nécessaire pour que ce prêtre, avec son canonicat, conserve la charge de sa paroisse. Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je la supplie de lui accorder cette faveur et cette dispense qui nous sera utile ainsi qu'au diocèse. Ce sera comme la récompense accordée à tant de travaux accomplis dans la maison de Dieu, et cet exemple en enflammera plusieurs à imiter cet exemple. »

Malgré des recherches faites aux Archives du Vatican, par le R. P. Edouard d'Alençon, capucin, il n'a pu trouver la réponse de Clément VIII. On sait toutefois que l'autorisation demandée fut accordée.

Les chanoines protestaient en faveur d'un principe plutôt que contre la personne du curé de la Couture, dont le mérite était universellement reconnu. Il avait même sur le clergé de tout le diocèse une si grande influence, qu'il fut pris parfois pour arbitre par les prêtres eux-mêmes. Ainsi deux d'entre eux le firent juge d'un différent le 20 juillet 1598. Dans une circonstance plus générale son autorité se fit sentir. Dans un mandement de 1588, Charles d'Angennes renou-

vellant un règlement du Concile de Tours (1583) avait décidé qu'un enfant ne devait pas être admis au baptême avec plusieurs parrains et marraines. Malgré cette décision plusieurs prêtres tenaient au vieil usage qui admettait deux parrains pour les garçons et deux marraines pour les filles. Il y eût même, en quelques endroits, notamment dans le pays de Brûlon, des manifestations contre l'autorité, à ce sujet. René Flacé, en 1592, publia une lettre pour exhorter le clergé à la soumision.

En 1576, les Etats généraux avaient été convoqués pour s'assembler à Blois, afin de régler la situation entre les catholiques et les protestants. Le 28 novembre, les Etats de la province, présidés par Charles d'Angennes, sénéchal du Maine, se réunirent dans le cloître des Frères Prêcheurs pour nommer des députés et proposer leurs remontrances, plaintes et doléances. Maître René Flacé, curé de la Couture, fut désigné avec plusieurs autres membres du clergé pour rédiger les cahiers.

Tant d'activité finissait par user l'excellent prêtre. Depuis plusieurs années il souffrait d'une sciatique. Dans le courant de l'année 1600 son mal empira et René Flacé mourut le vendredi 15 Septembre, à l'âge de 70 ans. Ses contemporains font de René Flacé le plus pompeux éloge ; ils vantent son zèle pastoral et son talent comme prédicateur et poète. Mais sa grande réputation tint peut-être autant à ses vertus comme prêtre qu'à son talent : ce n'est pas fait pour l'amoindrir.

Si René Flacé ne peut être mis au rang de ses contemporains Ronsard et Baïf, il faut reconnaître en lui de grandes qualités poétiques. S'il eût écrit en français, au lieu d'employer le plus souvent le latin, il aurait pu devenir l'un des membres de la Pléiade, tout au moins ses œuvres seraient connues davantage.

Ce jugement de La Croix du Maine, porté de son vivant, peut résumer ce qu'on peut dire de lui :

« René Flacé mérite pour beaucoup de raisons d'être recommandé et loué de tous les hommes d'honneur, tant par la bonne vie qu'il mène que pour les vertus qui sont en lui. Car il ne s'adonne qu'à toutes choses profitables au bien public et surtout à l'honneur de Dieu, soit en prédication, soit en instruction de la jeunesse. »

Qu'on nous laisse ajouter : Bénie soit la mémoire du prêtre qui, à l'exemple du divin Maître, a passé en faisant le bien.

Maurice LEVEAU.

VOEU DES OFFICIERS MUNICIPAUX

DE LA FLÈCHE

POUR LA RÉUNION DU MAINE & DE L'ANJOU (1789)

Les *Annales Fléchoises* servent de trait d'union entre le Maine et l'Anjou, et tout le monde est d'avis qu'elles s'acquittent à merveille de leur mission. Ce faisant, la Revue se conforme à une tradition bien des fois séculaire, et que rappelait, à la fin du XVIIIe siècle, la municipalité de La Flèche dans une lettre au Garde des Sceaux. — En effet, quelques jours après la réunion des Etats-Généraux à Versailles, à la date du 15 mai 1789, le Maire de La Flèche, M. de la Rue du Can, envoyait à Barentin un *Mémoire présenté par les Officiers municipaux de La Flèche aux Etats-Généraux* (1). Nous le donnons *in-extenso* (2) :

(1) Ce *Mémoire* avait été rédigé par la Municipalité le 10 Mai.

(2) *Archives Nationales*, B III 7.

Le 1er décembre 1788, la Municipalité de La Flèche, à l'exemple de beaucoup d'autres villes, avait demandé une représentation double pour le tiers, ainsi que les suffrages par têtes et non par ordres. La délibération des Officiers municipaux fléchois fut envoyée à Necker, le 6 décembre, par l'Intendant de la Généralité de Tours, M. d'Aine ; dans sa lettre au ministre l'Intendant disait : « Cette ville, composée d'habitants francs et loyaux, dépositaire du cœur d'Henri IV et digne de le posséder, est la seule de l'Anjou qui n'ait rien pris de l'esprit dont les principaux membres de l'Assemblé provinciale ont imbu cette province, et elle mérite la faveur du gouvernement par son attachement imperturbable aux anciens principes, auxquels on livre aujourd'hui tant d'attaques ».

Le Lieutenant-Général (14 février), les Officiers de la Sénéchaussée (28 février) et la Municipalité (28 février), écrivirent successivement au Garde des Sceaux pour se plaindre de ce que la Sénéchaussée de La Flèche était considérée comme secondaire et réclamer contre le Grand Sénéchal d'épée de la province d'Anjou, M. de la Galissonnière, qui était venu faire enregistrer au Présidial de La Flèche ses lettres de

Les provinces d'Anjou et du Maine, dans les cahiers de leurs représentations aux Etats-Généraux (1), demandent l'une et l'autre des Etats dont l'administration soit indépendante de la Touraine. Elles se plaignent amèrement de leur union avec cette province, et prétendent que, toujours habitée par les Intendants, elle a dans tous les temps été favorisée à leur préjudice (2).

Ces deux provinces se flattent que l'auguste Assemblée, à laquelle elles portent leurs plaintes et leurs vœux, daignera les écouter, et qu'elles cesseront d'être en quelque sorte des dépendances de la Touraine (3).

Cependant, comme il serait à craindre que la trop grande multiplication de ces régimes particuliers ne compliquât les ressorts de l'Administration générale du royaume, et n'en gênât les mouvements, les Etats-Généraux ne pourraient-ils pas établir des Etats communs à ces deux provinces, s'ils jugeaient dans leur sagesse qu'une d'elles ne fût pas assez étendue pour en mériter de séparés ? Elles contiennent au plus ensemble 1.000 lieues carrées, et leur population

nomination ; par le fait de l'enregistrement, la Sénéchaussée perdit irrévocablement son titre de Sénéchaussée principale. Et pourtant, disaient les autorités locales, notre Sénéchaussée est indépendante de celle d'Anjou, elle n'en est pas un démembrement. Le 14 mars, Barentin répondit aux Officiers municipaux de recevoir M. de la Galissonnière comme Sénéchal d'Anjou, sans préjudice de leurs droits qu'ils pourraient faire valoir plus tard.

Après les élections générales, le Lieutenant-Général de La Flèche écrit à Barentin (11 avril) que « tout le monde est dans la plus grande consternation » de voir que la Sénéchaussée fléchoise n'a pas de député du Tiers aux Etats-Généraux. — *Archives Nationales,* id.

(1) Cf. *Archives Parlementaires.*

(2) La Généralité de Tours comprenait la Touraine, le Maine et l'Anjou.

(3) Depuis 1787, les deux provinces d'Anjou et du Maine avaient déjà chacune une *Assemblée provinciale* avec Commission intermédiaire, mais subordonnée à l'*Assemblée générale des trois provinces de la Généralité* établie à Tours avec sa Commission intermédiaire.

réunie se monte à peine à 1.000.000 d'habitants.

Soumises autrefois aux mêmes comtes et aux mêmes ducs, ces provinces ont été administrées pendant près de cinq siècles par les mêmes Sénéchaux. Elles observaient les mêmes coutumes dès le temps où se forma le droit féodal ; et, lorsque ces coutumes devinrent des lois écrites, l'Anjou et le Maine les rédigèrent ensemble. Leur identité n'a cessé qu'au XVIe siècle, et même aujourd'hui elles diffèrent très peu (1).

Trois rivières navigables leur sont communes et multiplient ainsi leurs rapports. Les mœurs sont à peu près les mêmes, et des alliances sans nombre ajoutent de nouveaux liens à ceux que le voisinage et les relations de toutes espèces ont formés de temps immémorial entre elles. Une nouvelle conformité les rapproche encore aujourd'hui ; elles sont l'une et l'autre l'apanage de *Monsieur* (2).

Les ressorts de justice et de finance qui embrassent à la fois de grandes parties de l'Anjou et du Maine, forment depuis des siècles entre les deux peuples une chaîne non moins étroite. Les Sénéchaussées et Présidiaux de La Flèche et Château-Gontier, quoique situés en Anjou, s'étendent beaucoup dans le Maine. C'est dans les caisses de ces deux villes qu'est versé le produit des impôts et droits perçus dans 87 paroisses du Maine, justiciables de ces deux élections d'Anjou. Les grands corps ecclésiastiques et civils des villes d'Angers et du Mans confraternisent ensemble. Tout paraît concourir à l'union la plus intime de ces provinces ; elles y trouveraient des facilités et des avantages réciproques. Leurs Etats se

(1) En 1783, avait paru chez Mame, à Angers, une nouvelle édition des *Principes des coutumes d'Anjou et du Maine suivis du texte de ces deux coutumes,* par M. Trottier, recteur de l'Université d'Angers.

(2) Le 21 novembre 1771, Louis XV avait nommé le comte de Provence apanagiste de l'Anjou, du Maine, du Perche et de Senonches.

tiendraient alternativement à Angers et au Mans, leur Commission intermédiaire pourrait également être placée à La Flèche, ainsi que les deux provinces l'ont voté unanimement dans leurs assemblées respectives du mois d'octobre 1787 (1). Cette ville est à peu près au centre ; on y trouverait des logements commodes pour un semblable établissement. De grandes routes en rendent l'abord facile dans toutes les saisons de l'année. Son Collège déjà fameux acquèrerait encore un nouveau lustre ; l'émulation que ferait naître chez les maîtres et les élèves la présence de cette Commission serait un ressort puissant qui ajouterait à l'instruction publique qu'on y reçoit un nouveau degré d'utilité et de distinction. Cette Commission elle-même serait soutenue dans ses travaux à l'aspect du cœur d'Henri IV ; elle puiserait journellement à cette source sacrée un nouveau zèle, un nouvel amour pour la Patrie.

Outre la diminution des frais de l'administration des deux provinces, qui par cette réunion serait réduite à moitié, il en résulterait des avantages très considérables.

Elles acquèreraient un plus grand concours de lumières pour méditer des plans d'améliorations et plus de moyens pour leur exécution. Il existe depuis longtemps un projet bien utile aux deux provinces, celui de perfectionner la navigation des rivières du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne. Cette entreprise qui étendrait ainsi le commerce de ces provinces au reste du royaume, et même aux villes maritimes, n'est point au-dessus de leurs forces réunies. Leurs impositions foncières excèdent 9.000.000. Que de ressources indique un pareil produit, et ces ressour-

(1) En octobre 1787, les deux Assemblées provinciales d'Anjou et du Maine émirent le vœu que l'Assemblée générale des trois provinces de la Généralité se tînt désormais à La Flèche ainsi que la Commission intermédiaire générale. Cf. *Anjou Historique,* janvier 1901.

ces ménagées et accrues par les connaissances des Etats provinciaux et leur sage économie, ne seraient-elles pas suffisantes pour exécuter enfin ce grand et utile projet ?

Il en est d'autres dont les avantages seraient plus circonscrits, mais qui seraient aussi moins dispendieux, tels que des casernes de cavalerie. On pourrait en construire dans les lieux où l'abondance des fourrages semble appeler ces établissements ; chacun aujourd'hui en connaît le prix, et malheureusement les circonstances actuelles démontrent la nécessité de répartir des troupes dans l'intérieur du royaume.

Si l'étendue et la population du Maine et de l'Anjou ne paraîssent pas assez considérables pour former deux Etats provinciaux, nul autre plan de réunion ne peut offrir à ces provinces autant d'avantages qu'elles en trouveraient dans celle qu'on propose. Ce ne serait pas celle de l'Anjou à la Touraine, ni du Maine au Perche. Dès qu'une réunion quelconque sera jugée nécessaire, qu'on demande aux Manceaux avec qui ils préfèreront être unis : ils nommeront l'Anjou ; les Angevins, de leur côté, préfèreront le Maine. Ces provinces n'ont point oublié qu'elles sont sœurs.

Si de puissants motifs de convenance demandent que leur union soit renouvelée, les inconvénients qui naîtront de leur désunion ne sont pas moins frappants.

Elle apporterait d'abord un changement considérable dans les relations de commerce, d'affaires et d'habitude, que le grand nombre des paroisses du Maine, qui sont actuellement du ressort des Sénéchaussées, Présidiaux, élections et bureaux de La Flèche et Château-Gontier, a formés avec ces deux villes, et ce changement deviendrait nécessairement préjudiciable à tous.

En second lieu, le Maine réclame ces paroisses ;

l'Anjou défend sa possession : elle lui est acquise depuis des siècles, et cette contestation est aujourd'hui devant le ministre. De quelque façon qu'elle soit décidée, il est à craindre qu'il ne reste un levain de division et de discorde, qui peut fomenter et produire de funestes effets (1).

Si le gouvernement prononce en faveur du Maine, Château-Gontier en souffrira beaucoup, et La Flèche dont le ressort est la plus grande partie dans le Maine sera perdue sans ressources. Ses tribunaux devenus presque inutiles seraient bientôt supprimés ; et cette ville si avantageusement placée, si chérie du meilleur et du plus grand de nos rois, le dépôt de son cœur, bientôt on la verrait disparaître. Pourrait-elle redouter ce malheur sous celui de ses successeurs qui le prend pour modèle ? Non, sans doute, et, dans ce moment où la Nation est assemblée, cette Nation qui adore Henri IV, elle n'insultera point sa mémoire en détruisant son ouvrage ; elle conservera précieusement ce monument de son amour ; elle s'applaudira de pouvoir remplir les institutions de ce bon prince : il voudrait accroître sa ville de La Flèche, l'union proposée en est un sûr moyen.

Puissent tant de motifs et de raisons, des considérations si puissantes, la perspective de tant d'avantages généraux et particuliers, déterminer les Etats-Généraux à ordonner l'union à perpétuité du Maine et de l'Anjou, pour ne former à l'avenir qu'un seul et même Etat provincial !

(1) En octobre 1787, l'Assemblé provinciale du Maine décida de comprendre dans ses districts 73 paroisses qui faisaient partie des élections de La Flèche et de Château-Gontier. De son côté, l'Assemblée provinciale d'Anjou les avait classées dans ses propres districts. De là une série de réclamations et de mémoires de part et d'autre. La solution ne fut donnée qu'à l'établissement des départements en 1790.

Le *Mémoire* de la Municipalité fléchoise (1) ne fut point pris en considération par une Assemblée, qui, au lieu de réunir le Maine et l'Anjou en une seule administration, les divisa au contraire en trois départements. Ce fut une faute, et beaucoup de gens le reconnaissent aujourd'hui. Les partisans de la décentralisation liront avec intérêt ce document ; ils y trouveront des arguments, tout à la fois anciens et nouveaux, en faveur du renouvellement de la vie provinciale.

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*.

(1) La ville de La Flèche contenait 1.200 feux, (lettre du Lieutenant-Général au Garde des Sceaux, le 26 avril 1789). — *Archives Nationales,* B III 7.

CHRONIQUE

Les « Annales Fléchoises » et les Revues

Nous lisons dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, à la date du 30 août 1903, col. 306 :

« *Pièces de Ronsard à retrouver.* — Les *Annales Fléchoises* publient, dans les mois de juillet et d'août 1903, un travail très remarquable de M. Paul Laumônier, maître de conférences à l'Université de Poitiers. C'est un tableau chronologique des œuvres de Ronsard qui contient 1893 numéros. Chaque pièce est indiquée à sa date, avec sa source, souvent malaisée à découvrir ; car beaucoup d'œuvres de Ronsard ont figuré dans des œuvres collectives qui n'avaient pas été consultées.

M. Laumônier dit :

C'est faute d'avoir su distinguer les œuvres de sa jeunesse, nécessairement imparfaites, de celles de sa maturité, prolongée jusqu'à 60 ans, sans décadence.

Les *Annales Fléchoises* font suivre ce travail d'une ode *inédite* de Ronsard, c'est-à-dire qui ne figure dans aucune de ses œuvres. Elle a été publiée par Dorat dans le récit de la réception des envoyés polonais aux Tuileries, venant annoncer à Henri d'Anjou son élection au trône de Pologne. C'est à cette solennité que l'ode de Ronsard se réfère. »

MARIAGE

Le mardi 15 septembre, M. l'Archiprêtre a béni, dans l'église Saint-Thomas de La Flèche, le mariage

de Mademoiselle Louise Beauchef avec M. Joseph Grandin, avoué près le Tribunal de La Flèche.

Les témoins du marié étaient : MM. Giraud Charles, premier président de la Cour d'Appel d'Aix, chevalier de la Légion d'honneur, et Ledoyen Jules, percepteur des contributions directes à Versailles, ami et beau-frère du marié.

Et pour la mariée : MM. Lebrun Léonce, chef d'Escadron au 21e d'Artillerie, à Angoulême, bréveté de l'Etat-Major, chevalier de la Légion d'honneur, et Gaudineau Louis, industriel à La Flèche, beau-frère et cousin de la mariée.

Que M. et Mme Joseph Grandin et leurs familles veuillent bien agréer les vœux des *Annales Fléchoises* auxquelles, dés la première heure, ils se sont si aimablement intéressés.

LA SÉNÉCHAUSSÉE DE LA FLÈCHE EN 1789

Nous devons signaler à nos lecteurs une lutte engagée dernièrement dans une Revue parisienne, *la Révolution Française.*

Le sujet de cette lutte nous intéresse en effet, puisqu'il s'agit du récent travail de M. l'abbé Uzureau, le distingué directeur de l'*Anjou Historique*, sur « la Sénéchaussée de La Flèche et les élections du Tiers en 1789 » (1).

Or, la savante Revue consacre, à critiquer ce travail, six pages de son numéro d'août : la critique étant de M. Armand Brette, on ne peut manquer d'y attacher une grande importance.

M. l'abbé Uzureau s'en est ému, avec raison, et a

(1) Ce travail, paru dans la *Revue Historique et Archéologique du Maine* (2e livr. de 1903) a été présenté dans la bibliographie des *Annales Fléchoises,* (t. II, 322). Cf. également *Annales Fléchoises,* t. I, 138.

répondu, c'était son droit, dans le numéro de septembre.

Il paraît bien, lecture faite des deux articles, que le dernier mot reste à notre savant collaborateur; la brève riposte de M. A. Brette — quatre lignes, pas plus, — a plutôt l'air d'une prudente retraite, dont il se serait évité... l'ennui, en apportant dans la critique, avec sa modération coutumière, avec sa compétence et son jugement bien connus, une connaissance plus approfondie du *travail* et du *but* de l'historien angevin.

La vigueur de la lutte n'en exclue jamais la courtoisie, et M. Brette nous semble s'être départi de sa louable méthode, en méconnaissant ce principe.

« Le récent opuscule de M. l'abbé Uzureau, sur la « Sénéchaussée de La Flèche et les élections du Tiers « en 1789, est une de ces publications qui, faites sans « esprit critique, sans connaissance aucune des formes « de la Convocation des Etats-Généraux, ne peuvent « rendre aucun service à la Science historique. »

Débuter ainsi dans l'analyse d'un ouvrage, ne laisse pas de paraître intransigeant ou dédaigneux, surtout lorsque, plus loin, l'on ajoute ne pouvoir « entreprendre de relever toutes les insuffisances, pour ne pas dire plus », remarquées dans cette étude.

Un tel début, une telle sévérité seraient-ils de mise, qu'il faudrait tout au moins les justifier. M. Brette le fait-il? Non. M. Uzureau le lui prouve victorieusement.

M. Brette, en effet, a mal lu la brochure incriminée, ce qui lui fait commettre « une erreur grave en l'espèce, puisqu'elle sert de base à l'accusation la plus nette contre cette brochure ». M. Uzureau a toujours parlé de 40 paroisses et non de 42; il suffit de compter.

Mais là ne se borne pas l'erreur du critique.

Où voit-il que M. Uzureau ignore le premier mot de

la Convocation des Etats-Généraux? Dans une étude locale, succédant à plusieurs autres (1), peut-on insister beaucoup sur les grandes questions d'ensemble? Ce soin, croyons-nous, reviendrait de préférence, à l'historien, qui, réunissant toutes les études particulières sur les Sénéchaussées, voudrait présenter un aperçu général des sénéchaussées de France à cette époque. Mais, au reste, M. Uzureau, ne faisant que publier le cahier de la Sénéchaussée de La Flèche, reproduit tout ce qu'il contient : les lettres, les dates, les ordonnances, tout ce qui a trait enfin à la Convocation des Etats.

Il donne, en outre, la marche suivie par ces assemblées provinciales, et nous fait vivre, pour ainsi dire, de leur vie, toute éphémère qu'elle ait été; c'est pourquoi il peut répondre en toute justice : « s'il est prétentieux de penser — de ces renseigne-« ments — qu'ils peuvent servir à l'histoire générale, « en est-il de même de l'histoire fléchoise et de la « Vallée du Loir? N'avons-nous pas là tout au moins « les noms des premiers élus du suffrage populaire « dans cette contrée? »

Si M. Brette, pour employer son langage, *méconnaît* le travail qu'il prétend réduire à néant, il méconnaît tout autant le but de l'auteur lui-même, qui est, non pas d'étudier la Révolution en France, mais bien la Révolution en Anjou. L'historien angevin, malgré quelques omissions, — dont nulle œuvre n'est exempte et, d'ailleurs, omission n'est pas erreur, — arrive parfaitement à son but en éclairant d'un jour nouveau cette époque de notre histoire fléchoise.

Utilisant les documents qu'il possède, il en tire le parti le plus utile à la science historique.

On peut certes se demander si ces documents sont authentiques. Le cahier de la Sénéchaussée de La

(1) M. Uzureau a donné des travaux analogues sur les sénéchaussées de Baugé, Beaufort, Angers, Château-Gontier.

Flèche n'est-il point l'un de ces faux cahiers rédigés en si grand nombre, même en 1789? Nous ne posons pas la question, nous en laissons l'honneur à M. Brette, respectant ce doute légitime, ce judicieux esprit de circonspection, à notre époque surtout, où tant de vénérables antiquités sont déclarées fausses. Toutefois, rassurons M. Brette : le cahier fléchois a tous les cachets d'authenticité.

Ce que nous comprenons moins, c'est le mode indiqué pour découvrir ces faux cahiers : « Une sérieuse étude des règles de la Convocation des Etats-Généraux en 1789 est le seul moyen d'éviter les erreurs et méprises ». Nous avouons ne trouver aucune corrélation entre cette étude, dont nous reconnaissons l'utilité comme l'importance, et les faux cahiers des Sénéchaussées.

Nous ne voulons pas pousser plus loin ce qui ne doit être qu'un compte rendu. Si l'attaque s'est montrée violente et très exagérée du côté de M. A. Brette, la réponse de M. Uzureau a été aussi claire et aussi concluante que possible. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs, qui veulent bien s'intéresser à toutes ces importantes questions d'histoire locale.

P. CALENDINI.

NOTRE CONCOURS

On nous demande de prolonger notre concours jusqu'à la fin d'octobre. Nous accordons volontiers cette prolongation, mais nous prions cependant les concurrents de ne pas trop retarder leurs envois.

Les Annales Fléchoises.

L'Administrateur-Gérant, Eug. BESNIER.

VARIÉTÉ

UNE PAGE MÉMORABLE

DU « LIVRE DES ACTES »

Au retour d'un récent voyage à Malte, notre cher collaborateur, Jean de Beauregard, veut bien nous adresser quelques « notes de route » qui, pour ne pas rentrer bien directement dans le cadre ordinaire des Annales, *ne laisseront pas, nous en sommes sûrs, d'être lues avec un vif intérêt dans la vallée du Loir.*

(Note de la Rédaction.)

L'Apôtre Saint Paul et les Maltais

La plus pure gloire de l'île de Malte n'est point, comme on pourrait le croire, d'être une colonie de la « plus Grande Bretagne », non plus que son plus réel bonheur n'est de vivre, depuis quelques années, sous l'administration clémente de M. Chamberlain. Sa gloire la plus haute, c'est d'avoir su offrir à l'Apôtre saint Paul une généreuse hospitalité ; et son bonheur le plus vrai, c'est d'avoir reçu de lui, en échange, l'inappréciable bienfait de la semence de la Bonne Nouvelle ; c'est d'en avoir soigneusement conservé intact le trésor, à travers les siècles.

Une nuit d'automne de l'an de grâce 56, un vaisseau d'Alexandrie qui arrivait de Lystre, en Lycie, poussé par une violente tempête du nord-est, vint s'échouer sur la côte septentrionale de l'île de Malte, où son équipage et ses passagers furent

recueillis. Parmi ces derniers se trouvait un citoyen romain originaire de Tarse, le Cilicien Paul, l'ancien disciple de Gamaliel et le grand converti du chemin de Damas, que l'on menait à Rome, sous bonne garde. Festus lui avait dit : « Tu en appelles à César ? Tu iras à César ». Et Julius, centurion de la cohorte Augusta, le conduisait donc en Italie, avec d'autres prisonniers.

Il faut relire, à ce propos, d'un œil curieux et pénétrant, le chapitre XXVII[e] du *Livre des Actes*, où l'auteur nous fait la description de cette traversée émouvante, page d'épopée autant au moins que page d'histoire, et incontestablement l'une des plus belles du Testament Nouveau.

Paul était monté d'abord, en quittant l'Asie, sur un navire d'Adrumète qui avait dû successivement relâcher à Sidon et à Chypre, parce que les vents étaient contraires. Mais le centurion Julius trouva, à Lystre, un navire d'Alexandrie qui partait pour l'Italie, et il s'empressa d'y embarquer ses captifs. On arriva ainsi à Gnide, et l'on côtoya la Crète ; puis, à Bonsports, près de Thalasse. Toutefois, lorsqu'on voulut gagner Phénice, port crétois plus favorable pour passer les mauvais jours, un vent furieux, l'euro-aquilon, se leva tout à coup, qui emporta le vaisseau à la dérive et le poussa vers l'île de Cauda. La tempête faisait rage. En vain l'on précipita à la mer les marchandises ; en vain l'on allégea le navire de ses agrès : le danger persistait, en s'aggravant de minute en minute ; et bientôt l'on perdit tout espoir de salut.

Alors, au milieu de l'angoisse générale, Paul se lève, sublime de calme et de sérénité. Pendant son sommeil, un Ange lui avait apparu, qui lui avait dit : « Paul, ne crains rien ! Il faut que tu comparaisses devant César ; et voilà que Dieu t'a donné tous ceux qui naviguent avec toi ! » Il les encourage donc ;

et il leur annonce qu'ils seront portés bientôt sur les côtes d'une île hospitalière, où ils seront tous sauvés. « Ayez confiance, leur dit-il ; pas un cheveu ne tombera de vos têtes ! »

En effet, quelques instants plus tard, comme on venait encore de jeter le blé à la mer, le vaisseau désemparé alla brusquement s'échouer, en se brisant, sur les récifs d'une langue de terre inconnue. Dans l'affolement de la première heure, les soldats de garde parlent de massacrer les prisonniers. Mais le centurion, qui voulait sauver Paul, s'y oppose énergiquement : à tous ceux qui savent nager il ordonne de se glisser à la mer, les premiers, et de se sauver en gagnant la rive ; puis, sur des planches et quelques épaves du navire, il fait sortir les autres passagers, qui *tous* peuvent atteindre sains et saufs le continent. Au total, il y avait, sur le vaisseau, deux cent soixante-seize personnes.

L'auteur des *Actes* a complété son tableau, au chapitre XXVIIIe, et nous y a fourni les plus précieux renseignements. Comme le véritable orateur, dont Fénelon a si bien dit, quelque part, qu'il « ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la vertu », l'historien excelle ici à se rendre « digne d'être écouté », tant il se montre avide de précision, d'exactitude et d'édification. Délicatement, il s'efface derrière ses personnages, pour faire mieux saillir, au premier plan, ses héros, les naufragés. Il leur donne même la parole, et il leur confie le soin de poursuivre sa narration. Or, voici ce que ces malheureux nous apprennent : « Après nous être sauvés, nous sûmes que l'île s'appelait Malte *(Melita)*. Les barbares (1) nous témoignèrent

(1) Ils désignent, par ce qualificatif un peu dur, les *paysans africains* qui étaient restés dans l'île depuis la conquête romaine, et qui, ne parlant ni latin, ni grec, étaient en effet à leurs yeux — et à leurs oreilles — de purs « barbares ».

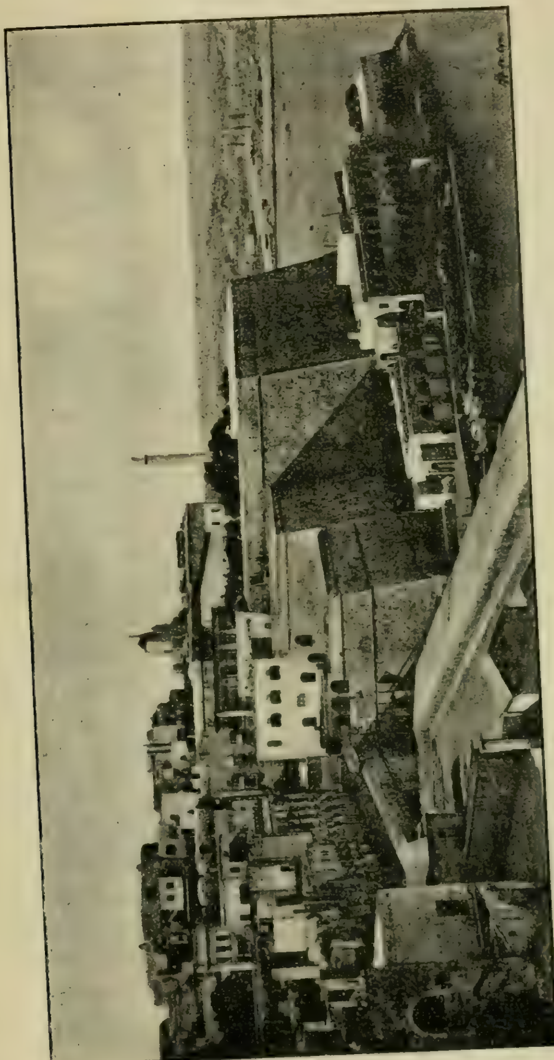
beaucoup d'humanité : ils allumèrent du feu pour nous défendre de la pluie et du froid, et ils nous ranimèrent.... En ces lieux-là, se trouvaient des terres appartenant au Premier de l'île, nommé Publius, lequel nous reçut, et se montra, durant trois jours, très bon envers nous. Cependant, il se rencontra que le père de Publius était au lit, tourmenté de la dyssenterie et de la fièvre. Paul alla le voir : il pria, lui imposa les mains, et le guérit. Cela fait, tous ceux qui, dans l'île, avaient des maladies, venaient, et étaient guéris. Ils nous rendirent aussi beaucoup d'honneur ; et, quand nous reprîmes la mer, ils nous pourvurent abondamment de toutes les choses dont nous avions besoin. »

Laissons Paul poursuivre sa route, et, par Syracuse, Rhégium, et Pouzzoles, se rendre à Rome, où la Providence lui tient en réserve d'autres rencontres et de plus grands travaux. Restons, nous, à Malte, où il n'a fait cependant que passer ; mais cherchons à voir en quelle terre il a jeté la bonne semence.

Point de repère et port de relâche sur la route des peuples et des civilisations, l'île de Malte, *Melita insula*, a vu venir à elle, depuis l'antiquité la plus haute, tous les conquérants qui se sont disputé l'empire du monde : à tour de rôle, ils se la sont ravie, comme la plus tentante et la plus enviable des proies. Mais si, façonnée par la dure leçon des siècles à ce sort inévitable, sa population autochtone s'est peu à peu résignée à changer indéfiniment de maîtres, elle a, par contre, et avec d'autant plus d'énergique ténacité peut-être, conservé intacte son individualité originelle, je veux dire, son idiome, ses habitudes, et, par-dessus tout, sa foi. Catholique et Maltais, c'est tout un !

Or, de cet incomparable trésor de la foi, c'est au grand Apôtre, c'est à Paul, que Malte est à jamais redevable. Il ne séjourna sans doute dans l'île que

trois jours, *triduo*. Mais trois jours équivalent à trois ans, à trois siècles, pour un apôtre qui a, comme



UNE VUE DU PORT DE MALTE

Paul, la parole vivante, efficace, et plus pénétrante que le glaive à deux tranchants. Pendant ces trois jours, à mains pleines, il planta, et il arrosa, *plan-*

tavit, rigavit; et, à tout ce qu'avait planté et arrosé Paul, le Seigneur accorda généreusement la plus prodigieuse et la plus durable croissance. Ne nous y trompons pas : ce prétendu prisonnier, que l'on conduit enchaîné à César, est beaucoup moins un captif qu'un conquérant et un triomphateur. Quand, échappée d'un paquet de sarments que les Maltais allument pour le réchauffer, une vipère s'élance furieuse sur sa main sans lui faire aucun mal, tous les témoins de la scène se demandent entr'eux étonnés quel peut bien être cet homme ; et ils le regardent comme un dieu. De Publius, le Premier de l'île, qui lui a témoigné de l'humanité, il fait un évêque ; et il lui confirme ainsi, en l'élevant à un degré surnaturel, sa « primatie » sur les barbares. Parmi ces derniers enfin, il passe, comme naguère en Judée Jésus de Nazareth, en instruisant, en guérissant et en faisant le bien.

Le bon grain, Dieu aidant, tomba en un sol merveilleusement fertile. La foi des Maltais, outre qu'elle n'a jamais subi d'éclipse, est aujourd'hui aussi entière, aussi agissante, et, partant, aussi consolante, qu'il y a dix-neuf siècles et demi. Une seule chose, à Malte, est aussi vivace que la foi : c'est l'impérissable souvenir du grand Apôtre.

Ce souvenir, que l'on y retrouve partout, s'affirme, et, pour ainsi parler, s'affiche et s'étale, avec une complaisance encore plus marquée, à Citta Vecchia, c'est-à-dire, dans *l'ancienne* capitale de Malte, ville blanche et délicieusement paisible, perchée au centre de l'île sur le sommet d'un plateau, avec des rues étroites et mystérieuses, qu'enserre et protège une large enceinte de murailles, de portes et de bastions. Au fronton de la Porte centrale qui donne accès sur la *piazza San Pubblio*, une inscription marmoréenne nous apprend que, en l'année 1725, le Prince Ant. Manoel de Vilhena a fait restaurer les remparts

de « la Notable », et rappelle les gloires de l'illustre cité : *Restauravit et auxit munimenta pene collapsa antiquissimae hujus urbis, quam patres dixere Notabilem, insulae metropolis,* QVAE DIVI PAVLI PROVIDO NAVFRAGIO FIDEM EDOCTA, *primum praesulem divum Publium patritium habuit....* J'abrège l'inscription,



UNE RUE A LA VALETTA

dont les derniers mots cependant sont intéressants à relever : tout cela, dit-elle, a été entrepris *in honorem Apostoli, ejusque discipuli amorem, et tutelam populi.* Dans l'enceinte elle-même de la Notable, la cathédrale San Paolo, fière comme une forteresse, dresse ses tours superbes sur l'emplacement de la

grotte, depuis convertie en crypte, où s'abrita saint Paul. Moins surchargé de peintures et d'ornements rococo que la cathédrale San Giovanni, à La Valletta, San Paolo l'emporte, d'un prix infini, sur sa voisine, par l'inoubliable souvenir qu'elle conserve jalouse, et qu'elle perpétue.

Au surplus, voici encore, à Citta Vecchia, la continuation, ou la reprise, du poème de saint Paul : c'est, hors des murs, l'église San Paolo, la seconde, gracieuse église romane du XVII[e] siècle, dont la coupole s'élance, légère et lumineuse, du milieu du transept, avec, au bas, cette très-heureuse légende aux lettres d'or monumentales, qui attirent le regard dès qu'on pénètre dans le saint lieu : SI ALIIS NON SVM APOSTOLVS, SED TAMEN VOBIS SVM. Deux inscriptions lapidaires qui se déroulent aux parois latérales, à droite et à gauche de la porte d'entrée, complètent et précisent, avec non moins de bonheur, le précieux souvenir. Je les donne, l'une et l'autre, dans leur teneur éloquemment instructive :

DIVO . PAVLO . APOSTOLO
MELITAE
ANTE . SEXDECIM . SAECVLA . NAVFRAGO
IN . HOC . LOCO
VERBVM . DEI . EVANGELIZANTI

templum quod majores nostri pie dicaverant nobilis conciris matrona Cosmana Navarra in hanc elegantiorem formam aere proprio funditus reaedificavit, ac pretiosa suppellectili et annuo vectigali ditavit, dotavit, anno Domini MDCLXXXIII.

Voici la seconde :

LOCVS . ISTE . SANCTVS . EST
IN . QVO
PAVLVS . MELITAE . PRAEDICAVERAT . CHRISTVM
MELITA . PAVLO . DICAVERAT . TEMPLVM

quod Illms. et Rerms. Dnus. Fr. Gaspar. Gori Mancini,

Patritius Senens., episcopus Melitensis, ritu solemni consecravit XI *Kalendas octobris* MDCCXXVI, *cujus anniversarium dedicationis celebrari jussit dominica immediate sequenti post festum S. Matthaei.*

Rien ne manque donc, ce semble, au zèle pieux des Maltais pour conserver la mémoire du divin naufragé qui leur apporta la Bonne Nouvelle. Mais rien ne manque non plus à leur intelligence de la vie chrétienne, ni à sa pratique. Mille faits en témoignent, que j'ai vus, et que je pourrais citer. Je me borne à quelques détails, pris au hasard.

Pénétrez dans une église, à San Giovanni, si vous le voulez, un dimanche, pendant une messe basse. Point de bancs, dans l'immense nef, point de prie-Dieu, sur les dalles miroitantes; de simples chaises qu'apportent, gratuitement, les gens de service aux fidèles, à mesure qu'ils entrent. Un public très mêlé, d'ailleurs, et très divers, où le bourgeois et le riche coudoient sans morgue l'artisan et l'homme du peuple. Mais, chez tous, indistinctement, la même unique attitude, faite de respect, de recueillement et de piété, sinon même de ferveur : pas un mot de conversation, pas un seul, qui s'échange; pas une tête qui s'agite, distraite, ou qui se tourne et se retourne, curieuse et évaporée. Tous sont, corps et âme, exclusivement à leur « affaire », qui est ici l'affaire de Dieu; et donc tous prient, parce que la maison de Dieu est la maison de la prière : entre quelques mains, un livre d'heures; à la plupart des autres, un chapelet, qui se balance très ostensiblement, sans forfanterie comme sans respect humain, et dont j'aperçois les grains glisser lentement entre des doigts attentifs. Pendant l'Introït, à l'Élévation, à la Communion, tous les genoux, plébéiens et patriciens, se plient, empressés et dociles, sur la dalle nue des pierres tombales au marbre polychrome; tous les fronts, humblement, s'inclinent : vraiment, vous vous croiriez entouré de

moines ou de religieuses, en quelque église abbatiale. Oh! combien la vue d'une telle assemblée de fidèles est bienfaisante à l'âme! Combien elle repose de l'a-



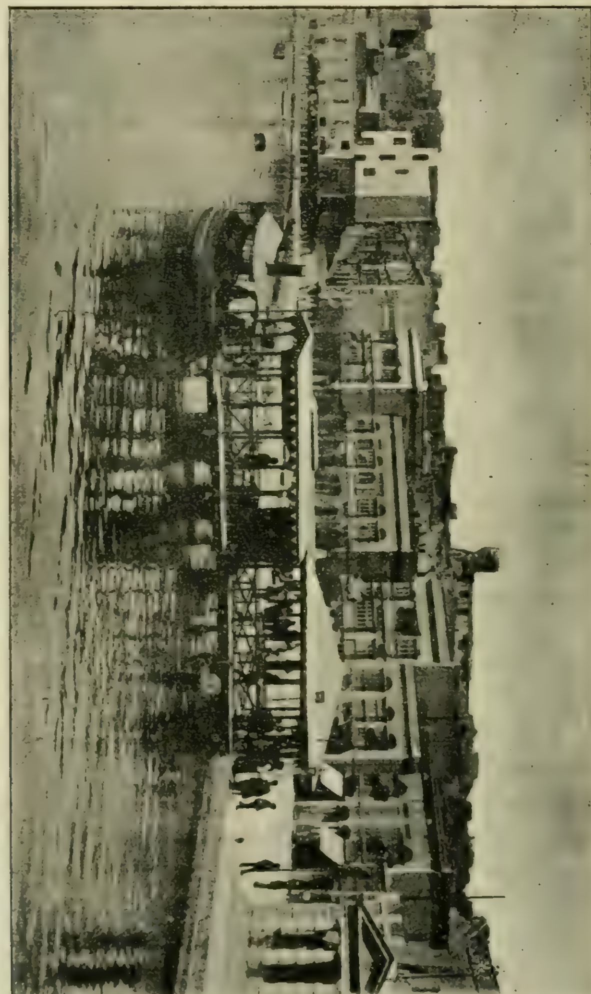
FEMME MALTAISE

gitation bruyante, de l'inimaginable laisser-aller dont on a trop fréquemment à gémir, à Napoli, par exemple, ou encore, s'il faut l'avouer, à Palermo, dans la Chapelle Palatine elle-même, pendant l'office canonial! Combien cela tranche sur ce qu'on remarque dans une moitié de la péninsule, et combien cela plaide éloquemment en faveur de la foi des Maltais!

Suivez-les ensuite dans les rues, aux carrefours, sur les places, à travers leur intéressante capitale actuelle, La Valletta, que fonda, en 1535, un des preux de la Chevalerie française, Jean de La Valette, et que les Anglais, qui prennent tout, ont bien pu prendre, comme... autre chose, mais non point faire dévier au protestantisme. Aujourd'hui, un peu partout en France, et jusques à Lyon, dans la bonne et dévote ville de Lyon, le prêtre ne peut plus guère se risquer à faire cinq cents mètres, le long des rues, sans « ramasser » au passage une demi-douzaine d'épithètes idiotes ou d'interpellations haineuses. A Malte, il est l'objet de la vénération générale; on le tient pour ce qu'il est, un ami et un père; et, de même que tous les fronts, comme à Varsovie, se découvrent ou se signent, à Malte, lorsqu'on passe devant une église, ainsi chacun se plaît-il à multiplier au prêtre, au dehors, les marques de sympathie et de respect.

J'ai noté tout à l'heure l'attitude irréprochable, l'édifiante tenue des Maltais à l'église, et j'ai dit que j'ai vu briller le rosaire en presque toutes leurs mains. Eh bien! allez maintenant dans l'important et coquet faubourg de Sliema, où ils se baignent — car les Maltais sont d'inconfusibles nageurs, capables de plonger, de dix à quinze mètres de haut, avec une fougue incroyable, et de tenir tête, en ce genre de sport, aux indigènes des îles Fidji —, et vous verrez à leur cou pendre une brochette de médailles, et s'enrouler un scapulaire; et vous remarquerez que ces audacieux plongeurs s'arment bravement d'un signe

de croix, chaque fois qu'ils s'élancent dans l'abîme. Ne voilà-t-il pas un signe de croix qui dérouterait, chez nous, bien des savants en *x*, et en *us* ?



UNE ÉCHAPPÉE SUR SLIEMA

Un détail encore. Le soir où je reprenais la mer, à bord du *Cairola*, un batelier taillé en hercule transportait de la rive au paquebot, vers onze heures, trois

colis d'un commis-voyageur allemand, dont le plus léger pesait la bagatelle de cent kilogs. Sans trop d'encombre, il réussit à hisser les deux premiers sur l'échelle du bateau : mais, au troisième, soit défaillance, soit fausse manœuvre, il n'en put atteindre le bord ; et la masse énorme, qu'il retenait par les courroies, glissa à la mer, menaçant d'y entraîner avec elle le pauvre malheureux. Supposez en une semblable conjoncture un crocheteur de la Cannebière, ou un portefaix de la Villette, et vous entendez d'ici la mousqueterie de gros mots, de mots très gros, qui aurait fort probablement souligné cette malencontreuse glissade. Des lèvres du brave Maltais, au contraire, je n'entendis s'échapper, avec un instinctif cri d'appel aux hommes de l'équipage, que ces invocations vingt fois répétées et toutes pleines, en leur angoisse haletante, d'un suprême espoir dans le secours d'en haut : *Santa Maria! La Madona! Santa Maria!*... Voilà bien, n'est-ce pas, le cri du cœur, le cri « nature », où se peint sur le vif et se révèle tout entière l'orientation habituelle d'une âme.

Je pourrais multiplier indéfiniment ces exemples et parler encore de la touchante pitié des Maltais pour les pauvres; de leurs magnifiques processions de la Madone, au cortège interminable ; des honneurs dont ils entourent, jour et nuit, les monumentales statues de Saints qui embellissent les angles de leurs rues; de... Mais ces détails ajouteraient peu de chose à une démonstration que j'ose croire suffisante : c'est, à savoir, que les Maltais, profondément voués au culte du souvenir de saint Paul, ne le sont pas moins totalement à l'observance des enseignements du grand Apôtre. Ils ont eu le bonheur, et, chose plus rare, le bon sens, de ne rien laisser perdre du précieux dépôt de la Foi reçue en l'année 56; ils sont catholiques, dans les moelles ; et, pour le dire en passant, si, de toutes les nations du monde, la France est demeurée

parmi eux la plus sympathique et la plus aimée, ce n'est pas seulement parce que son nom leur rappelle tout un généreux passé de gloire chevaleresque, c'est aussi, c'est surtout parce que, malgré ses erreurs et ses fautes, elle reste aujourd'hui encore à leurs yeux la Fille aînée de l'Eglise. A les frôler et à les observer, on se réconforte donc soi-même; on a devant soi, en plein XXe siècle, comme une idéale vision de ce que durent être, en leur ferveur, les chrétiens des premiers âges. Ne serait-ce point alors le cas de reprendre une citation mémorable, sauf à y introduire deux brèves variantes, et de redire : *Felix* insula, *quae talem ac tantum meruit habere* praeceptorem?...

J. DE BEAUREGARD.

LA VALLETTA (Malte), *10 Septembre 1903.*

NOYEN - LE COLLÈGE

(SUITE)

V

Pour compléter notre travail sur l'instruction à Noyen, nous donnerons également quelques notes sur l'école des filles.

Elle fut établie par Madame la Marquise de Kerveno, l'insigne bienfaitrice de la paroisse en 1637. La noble dame venait de fonder un petit couvent de sœurs Elisabéthines qui devaient s'occuper de l'instruction et de l'éducation des filles (1), en même temps que d'œuvres pieuses et charitables. L'établissement fut ruiné par la faillite de la banque de Law et ce qui en resta fut réuni aux biens des sœurs des Maillets, au Mans.

Mgr Louis Michel de Chamillart, comte de la Suze, grand maréchal des logis de la maison du roi, lieutenant général des armées, gouverneur de Mont-Dauphin, était alors baron de Noyen ; il avait acheté la seigneurie du lieu à M. de La Rochefoucauld. Il s'occupa sans tarder de conserver aux filles, malgré le départ des sœurs, le bienfait de l'instruction. Et c'est dans ce but qu'il s'entendit avec l'évêque du Mans, Mgr de Grimaldi. Celui-ci avait décrété le 15 décembre 1771 l'extinction et suppression du monastère de Noyen et son union à celui des Maillets au Mans. Par un nouvel acte du 4 avril 1772, à la requête de M. de Chamillart, il statua que les anciens biens des sœurs Elisabéthines seraient employés à une école de charité où seraient reçues les jeunes filles et de préférence les orphelines de la paroisse. La nouvelle école fut confiée

(1) Lire notre article : Le Couvent des Cordelières à Noyen. — *Annales Fléchoises*, nos 2-5.

à quatre sœurs de La Chapelle-au-Riboul qui, plus tard, prirent le nom de sœurs d'Evron, quand elles eurent pour maison mère la vieille abbaye de ce pays. Ces religieuses (1) devaient aussi prendre le soin des malades. En 1789, les revenus de l'école s'élevaient à 1.853 fr., dont 1.140 furent aliénés en 1793 (2).

Les bâtiments furent vendus et rachetés par M. Delétang de la Danière.

L'an III, les autres dépendances de l'école furent également mises en adjudication.

Champ des Petites Lisses, au collège des filles de Noyen, adjugé à André Blanche, cultivateur à Noyen, pour 1.075 livres.

Bois et taillis (12 journaux 1/2) et champ, à Jean Deshayes, cultivateur, pour 1.300 livres.

Champ de la Croix-Blanche, à Marin Ritrou, tailleur de pierres à Noyen, pour 2.050 livres.

Le Vieux-Pré, à François Morin, procureur-syndic de ce district, pour 1.725 livres.

Bordage du Grand-Chaumont, à Charles-Sébastien Maréchal, père, de La Flèche, pour 8.150 livres.

Pré de la Paluelle, à la veuve René Dégoulet, marchande à Noyen, pour 1.950 livres.

Taillis des Bourdigalles et champ des Greffants, à Jean Deshayes, cultivateur à Noyen, pour 1.300 livres.

Champ Blin et des Greffants, closerie du Petit-Mons, à Michel Rouget, médecin-chirurgien, pour 12.150 livres.

Une des religieuses de Noyen mourut sur l'échafaud. Jeanne Véron, née à Quelaines, entra de bonne heure dans la congrégation des sœurs de La Chapelle-au-Riboul. Elle exerça d'abord sous le nom de sœur Rosalie les fonctions de sa charitable profession à Noyen où elle laissa un précieux souvenir de sa

(1) En 1752, Elisabeth Launay, maîtresse d'école.
En 1786, Renée Rossignol, sœur de charité, maîtresse d'école.

(2) Archives dép. T. 37. G. 402.

charité, de son zèle, de sa douceur et de toutes les vertus qui font la religieuse parfaite. Appelée ensuite par l'obéissance dans la paroisse de Dompierre-les-Landes, sa conduite ne se démentit pas un seul jour. Elle était pour tous ceux qui l'approchaient une de ces âmes qui semblent vivre toutes du Ciel et qui ne se rapprochent de la terre que pour y répandre les trésors d'un cœur surabondant de tendresse pour leurs frères. Dénoncée comme d'autres de ses compagnes pour avoir exercé la charité envers tous les infortunés, on vint pour l'arrêter. Il paraît qu'elle essaya de s'enfuir ; les soldats criblèrent de balles ses habits et lui dirent en la renvoyant : « Puisque tu n'es pas morte et que les balles ne t'ont fait aucun mal, va-t-en. » Elle fut néanmoins mise en prison à Ernée. Atteinte depuis longtemps d'une hydropisie très dangereuse, son mal augmenta rapidement durant sa captivité, et il fallut la transporter à l'hôpital. C'est de là que les hommes de sang qui commandaient alors allèrent l'arracher à son lit de douleur pour l'amener devant ses juges. Transportée dans un siège au tribunal, ne pouvant plus faire aucun mouvement de ses membres, elle montra que la douleur qui avait accablé son corps n'avait pu rien enlever à l'énergie de son âme. Sa confession de foi ne fut pas moins belle que celle de sa compagne et son sort fut le même. Elle fut portée dans un fauteuil, d'autres disent dans un van, jusque sur l'échafaud (1).

Quand les religieuses eurent quitté Noyen, à la Révolution, une dame Bizeray, d'ailleurs très honorable, prit la direction de l'école des filles. Elle reçut pour traitement 12 livres par mois. Le 30 septembre 1792, elle réclama sur la modicité de cette somme, « personne n'ayant à se plaindre de sa manière d'enseigner. » On lui accorda 200 livres payables tous les

(1) Dom Piolin IX, 18, 20.

trois mois ; mais on lui retint 20 livres par trimestre pour payer une dette qu'elle avait contractée envers la fabrique de Saint-Pierre.

En frimaire an X, le conseil municipal s'occupant de relever les établissements scolaires de la commune, « la citoyenne Bizeray n'ayant pas cessé de mériter la confiance publique » fut maintenue dans sa charge. Nous avons vu plus haut qu'elle eut à subir les mêmes ennuis que l'instituteur par suite de l'insuffisance des locaux.

Sur ces entrefaites, M. Delétang de la Danière, qui avait acheté les biens des anciennes religieuses, les rendit à leur destination primitive. Un décret impérial du 6 juin 1807 accordait l'autorisation d'ouvrir un nouvel établissement de religieuses d'Evron se consacrant à l'éducation des filles (1). Sans doute, les démarches, les reconstructions, etc., durèrent plusieurs années ; car en 1811 on trouve encore Mme Bizeray à la tête de l'école et recevant à titre d'indemnité de logement, 72 fr.

1844. — Les élèves payantes avaient plus d'instruction ; les pauvres n'apprenaient qu'à lire, ne pouvant acheter ni plumes, ni crayons, etc... La Supérieure de l'école demanda que la commune fît cette dépense par égalité et charité pour les pauvres. Le conseil vota 30 fr.

Jusqu'à maintenant l'école a été dirigée par des religieuses. Une nouvelle bourrasque les chassera-t-elle ? Mais l'arbre de la religion chrétienne a de fortes racines, et, si les branches frémissent et se brisent parfois sous l'effort de la tempête, le tronc défie tous les orages. Les persécuteurs passeront et les religieuses reviendront.

Maurice LEVEAU.

(1) D'après ce décret, la maison et ses dépendances étaient estimées 3.000 livres en principal.

MINISTRES PROTESTANTS CONVERTIS

Le jour de la Pentecôte de l'année 1683, Messire Henry Arnauld, évêque d'Angers, reçut dans sa cathédrale l'abjuration de sept protestants. La cérémonie eut lieu à l'issue des vêpres en présence d'une foule considérable de fidèles ; après la profession de foi des nouveaux convertis, l'évêque leur adressa une touchante allocution, puis le chant du *Te Deum* clôtura la fête. Parmi eux se trouvaient deux ministres célèbres, dont la conversion fit beaucoup de bruit dans toute la France, David Gilly, ministre à Baugé, et David Courdil, ministre à Paimperdu, paroisse de Savigné-sous-Rillé, et précédemment à Château-du-Loir (1). Elus dans la suite membres de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, tous deux jouirent d'une grande réputation auprès de leurs contemporains, et Pocquet de Livonnière les a fait figurer dans sa galerie des *Illustres d'Anjou*. Voici la notice que le savant professeur de l'Université d'Angers, le successeur de l'un d'eux à l'Académie, consacre à ces ministres protestants convertis (2) :

David Gilly était né en 1648 dans le Bas-Languedoc de parents calvinistes. Dès l'âge de 7 ans, il exposait des prières si édifiantes, que ses amis, leurs amis et voisins, s'assemblaient pour les lui entendre pro-

(1) Les autres convertis étaient : Etienne Clément, ancien du Consistoire de Sorges, Jacques de Beaulieu, docteur en médecine, Julien Garnier, Claude Bouchet et Michel Deneu. Tous furent présentés à l'évêque par M. d'Autichamp, lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement d'Angers, et commissaire catholique nommé par le roi pour assister au synode de Sorges.

(4) *Bibliothèque d'Angers*, mss 1067 et 1068. — Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière, né le 21 octobre 1684, mourut le 27 février 1762.

noncer ; cela faisait dire : « Que pensez-vous que sera un jour cet enfant ? » Dès 16 ans, il savait le grec et l'hébreu. Il commença sa théologie à Puylaurens, école des protestants, et vint ensuite se perfectionner en la fameuse Académie de Saumur.

Moïse Amirault (1), fameux professeur, lui inspira le mépris secret et si bien fondé qu'il avait pour Calvin et ses ouvrages ; ce premier conseil n'a pas peu servi à lui faire abjurer sa secte.

Dès que M. Gilly fut proposant (2), on reconnut les talents qui le firent admirer dans la suite, un génie aisé, pénétrant, une éloquence noble, simple, naturelle, une énonciation heureuse. Il donna les prémices de ses travaux dans un ouvrage qu'un de ses amis lui déroba et fit imprimer à Londres (3). Il se distingua dans la prédication de telle façon que sans distinction de religion, catholiques et calvinistes, tous venaient en foule pour l'entendre.

On l'honora quoique fort jeune du ministère de Baugé. Il composa alors un ouvrage resté en manuscrit qu'il intitula : *La véritable idée du christianisme*. C'est l'avant-coureur de l'*Exposition* de M. de Meaux. Dans la 1re partie, il prouve la divinité de l'Ecriture Sainte, les choses qu'il est utile ou nécessaire de connaître ; dans la 2e, il traite de la nature et des propriétés du péché ; la 3e représente les promesses que Jésus-Christ propose aux hommes pour les détourner du péché et les porter à la piété ; enfin, dans la dernière, il donne de très belles règles pour aider les fidèles à s'avancer dans la connaissance des doctrines nécessaires ou seulement utiles et pour se servir de leurs lumières afin de marcher de plus en plus dans la voie des commandements de Dieu.

On voulut donner à M. Gilly une chaire à Saumur,

(1) Né à Bourgueil en 1596, mort à Saumur le 8 janvier 1664.

(2) Proposant ou candidat au ministère.

(3) On croit que c'est un *Eloge d'Agricola*.

mais ses principes arminiens lui en donnèrent l'exclusion. Ses confrères semblaient pressentir qu'étant dans une secte où l'on croit qu'on peut se sauver dans la religion révélée, comme Episcopius et Grotius l'avaient soutenu, il quitterait bientôt un parti dans lequel il voyait que les catholiques soutenaient qu'on ne peut faire son salut. On voulut encore dérober ce pasteur à son troupeau et lui faire accepter le ministère de Lyon, lorsque passant par cette grande ville on l'eût entendu prêcher. M. Gilly ne crut pas pouvoir quitter un troupeau qui lui avait été confié par la Providence.

Le Seigneur qui sait tourner le cœur des faux prophètes, ainsi que celui des rois, qui les a également dans sa main, frappa celui de M. Gilly. Il reconnut enfin l'illusion de sa secte et la vérité de la religion catholique ; il reconnut le schisme de ses pères, et que ce n'est que dans l'unité que l'on se peut sauver. Pour agir sans précipitation, il écrivit plusieurs fois aux ministres les plus fameux de la Hollande sur ses doutes ; ils avouèrent qu'ils ne les pouvaient résoudre, mais « il ne faut pas pour cela, disaient-ils, abandonner la sainte réformation. » Il fut alors pleinement convaincu que s'il y a des pasteurs calvinistes de bonne foi, les ministres plus éclairés n'en sauraient être ; s'ils persistent dans l'erreur, c'est par des respects humains, souvent par aversion pour la cour de Rome qu'ils ne distinguent pas du Saint-Siège, et presque toujours par l'obstination de leurs femmes. M. Gilly avait dans le temps de son égarement des sentiments respectueux pour ceux qui remplissaient la chaire de saint Pierre. Un ancien du consistoire de Baugé se plaignant à lui lui demandait : « Pourquoi ne nous prêchez-vous point qu'il y a eu une papesse Jeanne, que le pape est l'antéchrist ? Cela est si consolant. Tous les ministres au moins une fois par an nous régalaient de l'histoire de la papesse Jeanne ! — Je

n'en crois rien, répondait M. Gilly, que le pape soit l'antéchrist et qu'il y ait eu une papesse Je ne vous prêcherai jamais rien dont je n'aie une certitude parfaite. » Il trouva M. Courdil, ministre de Château-du-Loir, disposé à la même conversion, et tous deux persuadèrent du Hallay, ministre d'Angers, d'avoir pitié de son âme en suivant la volonté de Dieu ; mais cet homme, peu éclairé d'ailleurs, rétracta sa parole et resta toujours dans l'erreur.

Nos deux ministres se présentèrent au synode de Sorges (1) pour y rendre compte de leur conduite (3 juin 1683). M. Gilly y fit un discours qui contenait que depuis longtemps son esprit était embarrassé de plusieurs difficultés auxquelles il ne pouvait satisfaire ; en avouant que l'Ecriture Sainte était insuffisante toute seule pour être l'unique règle de notre foi et de nos mœurs, à l'égard du péché originel, de la nécessité de la grâce, de l'éternité des peines, du siècle à venir, de la toute-puissance de Dieu, de la satisfaction de Jésus-Christ, du baptême des enfants, il démontra qu'il fallait recourir à la Tradition. Il dit la même chose de la morale : « Qui prouvera, disait-il, que les ménages incestueux, que l'homicide de soi-même sont clairement défendus dans l'Evangile ? Convaincra-t-on par la seule Ecriture les anabaptistes, qu'on peut exercer les magistratures, qu'il est permis de faire la guerre et de se défendre quand on est attaqué ? Nous avons, ajoutait-il, aboli bien des choses qui sont dans l'Ecriture, l'onction des malades, la défense du sang ; nous en tenons bien d'autres qui n'y sont pas et qui semblent même contraires à l'Ecriture, ou de laquelle nous ne pouvons rien tirer que de probable. » D'où ce savant homme prouva très solidement la nécessité de la tradition et conclut qu'il ne reconnaissait que l'Eglise romaine pour celle qui était

(1) Paroisse de la commune des Ponts-de-Cé.

établie par Jésus-Christ. — Son collègue fit ensuite connaître qu'il n'y avait rien de plus injuste et de plus téméraire que la séparation des premiers réformateurs d'avec l'Eglise catholique, et déclara qu'il retournait dans son sein puisqu'il n'avait jamais eu de raison de la quitter. Ils se retirèrent en souhaitant à l'Assemblée, les larmes aux yeux, que Dieu leur fît la même grâce (1). — Ils firent abjuration publiquement le jour de la Pentecôte entre les mains de Mgr l'Evêque d'Angers avec cinq autres, dont l'un était un ancien du consistoire, un autre docteur en médecine.

Les Calvinistes, frappés d'un coup qui était sans exemple, ordonnèrent des jeûnes pour apaiser, disaient-ils, la colère de Dieu sur leur Eglise. Le roi gratifia ces deux convertis d'une pension de 1.000 livres, et le clergé d'une autre de 400 livres; elles furent conservées à leurs veuves. Sa Majesté qui voulait foudroyer le calvinisme, crut qu'il n'y avait point de moyen plus assuré que de désabuser les ministres, et qu'un ministre converti serait plus propre à ce grand ouvrage que d'anciens catholiques dont la méthode n'était pas si proportionnée. M. Gilly fut donc envoyé en mission en Languedoc; il ramena au bercail beaucoup de faux pasteurs et de brebis égarées. Ce succès est attesté par plusieurs lettres de M. de Chateauneuf que j'ai vues. On le retint quelque temps après dans l'hôtel des gentilshommes convertis pour les affermir dans la foi.

Une dame de qualité (2) qui avait autant de piété dans la religion où sa naissance l'avait engagée qu'elle en a eue depuis dans la nôtre, doit autant sa conversion aux lumières de M. Gilly qu'au zèle de son mari.

(1) Ces deux discours se trouvent *in extenso* dans la *Relation de ce qui s'est passé touchant la conversion de deux ministres considérables de la religion prétendue réformée, qui ont fait leur abjuration entre les mains de Mgr l'Evêque d'Angers.* (Angers, Avril, 1683).

(2) Mme de Soucelles.

Ils disputaient, quoique fort d'accord, en présence de cette dame, sur les points les plus controversés de la religion. M. Gilly voyant que cette dame ne cherchait que la vérité, composa pour elle un traité de ce qu'il faut croire et nécessairement pratiquer, de ce qu'on peut omettre sans crime, croire et ne pas croire indifféremment, enfin des erreurs populaires. — Cet ouvrage formé sur les plans de Cassandre, de Grotius et de Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, acheva de déterminer cette dame, qui démêla ce qui est véritablement de foi d'avec ce qui n'est qu'une croyance pieuse, les pratiques nécessaires d'avec ce qui n'est que de pure dévotion, l'essentiel d'avec l'accidentel, qui seul dégoûte bien des hérétiques de rentrer dans le sein de l'Eglise parce qu'ils s'imaginent que nous faisons un capital de ce que les plus sensés négligent; elle y reconnut enfin qu'une infinité d'excès que les sectaires nous reprochent avec tant d'amertume, que l'Eglise tolère sans les autoriser, sont abandonnés par la plupart des controversistes et même censurés par les sages catholiques qui en gémissent dans le secret de leur cœur.

Ses amis se souviennent encore comment M. Gilly parlait des hérétiques modernes, combien il a avoué souvent qu'ils sont d'autant plus dangereux qu'ils ne restent dans l'Eglise que pour lui déchirer le sein.

MM. Gilly et Courdil obtinrent les premières places vacantes à l'Académie. Là ils distribuèrent les fruits de leur grande littérature. Un grand magistrat (1) qui avait des conférences journalières avec eux, a souvent déclaré qu'il ne savait bien sa religion que depuis qu'il les fréquentait, qu'il avait appris à leur école le fond des mystères et le sublime du christianisme.

M. Gilly composa un *Abrégé de l'histoire du vieux et*

(1) Guillaume Martineau, avocat du roi.

du nouveau Testament en faveur de sa famille (1) avec de courtes réflexions sur la doctrine et sur la morale chrétienne. Il y a joint un *Abrégé de l'histoire universelle*, où il rapporte des faits historiques très anciens jusqu'à Charles-Quint.

Un rhumatisme répandu sur tout son corps pendant trois années entières n'empêchait point les opérations de son esprit, et deux heures de conversation avec lui nous instruisaient plus que deux jours de travail dans le cabinet. Ayant appris la mort de M. Courdil, qu'il ne savait presque pas malade, il fut surpris d'une fièvre violente qui ne le quitta point et dont il décéda le 27 décembre 1711, âgé de 63 ans.

David Gilly avait été élu le 31 décembre 1687, membre de l'Académie d'Angers, et son installation avait eu lieu le 21 février suivant (2). Il eut pour successeur l'auteur de la notice ci-dessus, qui prononça son éloge le 6 juin 1714, jour de son installation.

David Courdil, élu au mois de mars 1693, fut installé le 14 mai suivant. Le 7 juin de la même année, il fit un savant discours « sur la question de savoir pourquoi les deux évangélistes saint Mathieu et saint Luc commencent la généalogie de J.-C. par Joseph qui n'était que son père putatif, et non pas par Joachim, père de la Vierge, dans lequel discours il a répondu à tout ce que les Juifs et les Gentils ont dit contre nous sur ce sujet » (3). Le 14 mai

(1) Il demeurait à la Doitée, paroisse de Soulaire.

(2) Le 17 mars 1689, M. Gilly lut un discours sur l'autorité des livres saints; le 27 février 1692, il parla sur les lois cérémoniales des Juifs et proposa un ouvrage qu'il méditait, où il justifierait quelles sont leur origine et leurs raisons ; en 1698, il lut une dissertation sur ce sujet : « S'il est permis, en traduisant le texte de l'Ecriture, d'y ajouter quelques termes nécessaires pour l'intelligence du texte original, que la langue dans laquelle on traduit ne peut rendre sans ce secours » ; le 14 mai 1699, il prononça l'éloge du roi, au nom de l'Académie, dont il était le chancelier depuis le 14 mai de l'année précédente.

(3) Procès-verbal des séances de l'Académie. — Cf. *Ancienne Académie d'Angers : Les travaux présentés aux séances*, par l'abbé Uzureau (Angers, Germain, 1902).

1701, il prononça l'éloge de Louis XIV au nom de l'Académie, dont il avait été élu chancelier le 14 mai de l'année précédente. Il mourut en 1711, laissant une fille et un fils de son mariage avec Catherine de la Primaudaie.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

NOS CÉLÉBRITÉS

SÉRIE DU XIXE SIÈCLE

MONSEIGNEUR BERNEUX

1814-1866



Plus que tout autre, Siméon-François Berneux devait prendre place dans ce « Panthéon » de la vallée du Loir. Né à Château-du-Loir, cette petite ville coquettement assise presque aux confins de la Sarthe, il fut, pendant ses jeunes années, le commensal de la noble famille de la Bouillerie, et crut même, un jour, qu'il serait envoyé comme vicaire à Bazouges.

Loin de moi la prétention de composer la biographie du saint évêque! Une main fidèle et amie l'a écrite,

il y a bon nombre d'années (1). Je ne veux ici que résumer cette glorieuse vie.

Le 14 mai 1814, dans une humble demeure de Château-du-Loir, au milieu d'une famille chrétienne, naquit Siméon Berneux. Après de fortes études au Petit Séminaire de Précigné (2) et au Grand Séminaire du Mans (3), l'abbé Berneux interrompit ses études, en 1831, pour prendre un préceptorat dans la famille Nouard, puis dans la famille de la Bouillerie, où il forma des liaisons « que ni le temps ni l'éloignement ne purent affaiblir (4) ».

Enfin, le jeune séminariste retourne à Saint-Vincent, a quelques velléités de vocation religieuse (5), est ordonné prêtre le 20 mai 1837, et nommé répétiteur de philosophie au Grand Séminaire (6). C'est à cette époque que, fatigué par l'étude, il attend un vicariat : « Je vous confie cette dernière condition, écrit-il à M. Henri de la Bouillerie, son ancien élève, sous le plus grand secret ; il serait trop fâcheux pour moi qu'il transpirât. Mais une chose délicieuse dont je vous prie de ne pas parler : c'est que Monseigneur m'a promis de me placer à Bazouges, s'il est possible d'y établir un second vicariat. A vous dire vrai, je n'y compte guère (7) ».

Professeur de philosophie au Grand Séminaire, il apprend, au contact de futures âmes sacerdotales, à connaître un autre apostolat, et, le 1er juillet 1839,

(1) *Vie de Monseigneur Berneux*, par M. l'abbé Pichon, 2e édition, Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1868, in-12 de 399 pages.

(2) *Notice sur le Petit Séminaire de Précigné*, Le Mans, Monnoyer, 1866, in-8° de 24 pages, p. 14.

(3) *Essai historique sur les Séminaires du Mans*, par l'abbé Pichon. Leguicheux, 1879, in-8°.

(4) Abbé Pichon, *Vie de Monseigneur Berneux*, citée p. 4. Nous emprunterons bon nombre de nos détails à ce dernier ouvrage.

(5) *Vie de Mgr Berneux*, citée pp. 8, 9.

(6) *Ibid.*, p. 10.

(7) Lettre du 26 juillet 1837, citée par *M. Pichon*, *op. cit.*, p. 10.

il dit en pleurant adieu à sa vieille mère, sans lui expliquer les motifs de son départ, et entre au Séminaire des Missions étrangères de Paris (1).

Depuis lors, la vie de Monseigneur Berneux se consacre tout entière aux infidèles ; c'est dire que nous en résumerons seulement les faits mémorables.

Le 12 février 1840, il s'embarquait au Havre (2) pour la mission du Tonkin, arrivait à Manille le 26 juin (3), en repartait au mois de septembre suivant pour Macao (4), qu'il quittait le 3 janvier 1841 (5), pour aborder au Tonkin le 16 janvier (6). Arrêté au mois d'août il confesse énergiquement sa foi devant les mandarins de Nam-Dinh (7), est conduit à Hué, le 28 mai, où on lui fait endurer de cruelles tortures (8). On le condamne à mort et l'arrêt est sanctionné par le roi Thieu-Tri, le 3 décembre 1842 (9), mais son exécution remise à plus tard (10). Un heureux changement survint, en effet, dans la situation du confesseur de la foi, changement qui fut suivi, grâce surtout à un vaillant Français, le commandant Favin-Levêque, de l'*Heroïne*, d'un complet élargissement, à condition toutefois que M. Berneux et ses compagnons ne rentrassent ni au Tonkin ni en Cochinchine (11).

Le zélé missionnaire va-t-il de la sorte abandonner

(1) *Op. cit.*, pp. 13-14.

(2) *Ibid.*, p. 32.

(3) *Ibid.*, p. 36.

(4) *Vie de Monseigneur Berneux,* citée p. 43.

(5) *Ibid.*, p. 58.

(6) *Ibid.*, p. 59.

(7) *Ibid.*, pp. 81-98.

(8) Pages 98 et *sq.*

(9) *Ibid.*, p. 129.

(10) *Ibid.*, p. 130. *La France au Dehors. Les Missions Catholiques au XIX*e *siècle,* publiée sous la direction du P. J.-B. Piolet. S. J. T. II, p. 435.

(11) *Vie de Monseigneur Berneux*, citée pp. 139 et *sq. Les Missions Catholiques,* loc. cit.

les âmes qu'il est venu conquérir à la foi ? « Il m'était pénible écrit-il, de retourner en France, sans avoir rien fait pour ma mission » (1). Un navire était tout prêt pour le conduire en France ; il refuse d'y monter et préfère prendre le chemin de la Mandchourie (2), où il aborde en mai 1841 (3). La persécution l'y attendait plus intense encore qu'au Tonkin. « D'une activité dévorante, d'une volonté très ferme que la vertu embellissait de douceur, il réussit à faire sortir les chrétiens de leur torpeur, à leur communiquer quelque chose de son ardeur apostolique ; dans tout le Leao-Tong il sut se faire craindre, respecter et aimer » (4).

M. Berneux fut nommé coadjuteur de Mandchourie avec le titre d'évêque de Trémita, et sacré le 27 décembre 1854 (5). Mais de nouvelles bulles, en lui donnant le titre d'évêque de Capse, l'envoyèrent comme vicaire apostolique en Corée où il se rendit en toute hâte parce qu'il « croit, dit-il, que c'est la volonté de Dieu » (6).

En mars 1856, il abordait, non sans difficultés, en Corée (7), cette région célèbre déjà par un long et glorieux martyrologe (8). Monseigneur Berneux y fut un administrateur émérite, un soutien pour les chrétiens persécutés dont la foi énergique fait songer aux premiers siècles de l'Eglise (9). Malgré l'incertitude qui planait sur les chrétiens, malgré les persé-

(1) Lettre de Monseigneur Berneux, citée dans sa *Vie*, p. 145.

(2) *Vie de Monseigneur Berneux*, citée pp. 146, 147 et *sq.*

(3) *Ibid.*, p. 190.

(4) *Les Missions Catholiques*, t. III, p. 360.

(5) *Vie de Monseigneur Berneux*, p. 214.

(6) *Ibid.*, pp. 216-217.

(7) *Ibid.*, p. 278.

(8) A. Launay, *Les Missionnaires français en Corée*, Paris 1895, in-12.

(9) M. l'abbé Pichon a raconté tout au long ces persécutions sanglantes dans la *Vie de Monseigneur Berneux*, pp. 220-294.

cutions, le saint évêque dont les vertus éminentes étonnent notre siècle sceptique (1), demeura toujours au poste, pareil à ce pilote qui attend, debout et de pied ferme, à son gouvernail, les secousses de la tempête. La religion catholique trouva en Corée de fervents adeptes, tant est toujours vraie cette vieille parole d'un grand apologiste : *Semen martyrum, semen christianorum* (2).

Un moment, l'évêque de Capse peut croire que les autorités coréennes se sont adoucies. Il n'en est rien. Elles se réveillent, plus barbares peut-être encore, arrêtent notre vaillant compatriote, lui font subir un semblant d'interrogatoire et après d'horribles supplices, lui tranchent la tête, le 8 mars 1866 (3).

Ainsi mourut cet évêque qui appartient à notre contrée « par sa naissance, par son éducation, par les prémices de son sacerdoce, et qui ne lui appartient pas moins par l'affection filiale et la reconnaissance qu'il a toujours manifestées pour elle » (4).

Louis CALENDINI.

(1) Cf. *ibid.*, pp. 316-326.

(2) *Ibid.*, pp. 278-316, A. Launay, *op. cit.* p. 113 et *sq.* Cf., *Les Missions Catholiques,* t. III, pp. 386 et *sq.*

(3) *Vie de Monseigneur Berneux*, citée pp. 326-355. Cf., sur les Missionnaires Coréens martyrisés avec Monseigneur Berneux, même ouvrage pp. 355-360. A Launay, *op. cit.*, pp. 127 et *sq. Les Missions Catholiques*, t. III, pp. 400, 401. *In martyrium venerabilis Simeonis-Francisci Berneux. Rhytmus lyricus.* Paris, 1867, in-8° de 16 p

(4) *Lettre pastorale de Monseigneur Fillion « indiquant une solennité d'actions de grâces à l'occasion du martyre de Monseigneur Berneux*, du 14 septembre 1867 ». Une magnifique fête fut, en effet, célébrée à Château-du-Loir, le 8 octobre 1867. Monseigneur de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, y fit le panégyrique du martyr. M. Emile de la Tremblaye écrivit un compte rendu de cette fête dans l'*Echo du Loir* (1867). Le discours de Monseigneur de la Bouillerie a été reproduit par M. Pichon, *op. cit.* pp. 376 et *sq.* Cf., aussi la *Semaine du Fidèle* à cette date.

CERANS-FOULLETOURTE

FÉODALITÉ

(SUITE)

LA BODINIÈRE

La terre et fief de la Bodinière, tenue du fief de Trélazé à foi et hommage simple et à 2 s. 6 d. de service, appartenait en 1429 à René Bodin ; en 1465, à Julienne Aspret, veuve Jean de Segrais ; en 1468, à Macé Bodin, écuyer, mari de Catherine de Voyer, qui lui donna René Bodin, qui suit, Madeleine et Renée Bodin, femmes d'André Deshayes, écuyer, sieur du Cormier, et de Noël Meflet, écuyer, en 1494 ; en 1491, à René Bodin, écuyer, archer de la garde du roi, qui aliène les landes de La Bodinière à Jean Dugué, prieur de Fessard, le 3 avril 1491, pour 45 s. de rente. Il mourut en 1507, laissant de son union avec Marguerite Choyenet six enfants : 1° Jean, l'aîné, écuyer, sieur de La Bodinière, qui décéda sans avoir contracté d'alliance ; 2° René, prêtre, curé de Coussac et seigneur de La Bodinière de 1523 à 1543 ; 3° Christophe ; 4° François ; 5° Jeanne, 6° et Guyonne Bodin.

Jacques Mairesse et Jacquine Aubert, son épouse, possédèrent ensuite La Bodinière, puis Floridas Mairesse, sieur de Souligné, leur fils, par accord du 6 novembre 1576 avec ses deux sœurs, Marie et Jeanne,

la première alors femme de Pierre Rouillet, élu en l'élection du Mans (1).

Floridas Mairesse fut nommé échevin du Mans le 6 mai 1601 (2) ; son fils, Jean Mairesse, écuyer, gentilhomme ordinaire de la reine-mère et sieur de La Bodinière, vendit cette terre, le 25 novembre 1625, à Julien Jarriay, pour 6.000 livres (3).

M. Charles Jodon, conseiller du roi et élu en l'élection du Mans, et Julienne-Thérèse Foisy, son épouse, étaient seigneurs de La Bodinière en 1707, et en 1710 Julienne-Renée-Joseph Jodon, leur fille unique, dont le tuteur était Richer de Montheard, conseiller du roi, président au siège présidial du Mans (4).

LIVERNOIS

Livernois était divisé dès le XV[e] siècle en deux fiefs tout à fait distincts l'un de l'autre : le Petit-Livernois, tenu des Perrais, et le Grand-Livernois, vassal du fief de Trelazé.

Le Petit-Livernois appartenait en 1397 et en 1402 à Jean de Meslay, du chef de Jeanne de La Buyotière, sa femme (5) ; en 1466, à Ambroise Le Cornu, écuyer, seigneur de Launay-Peloquin, des Perrais et du Plessis-Berthélemer, à Saint-Biez-en-Belin, à cause de Marie de Saint-Benoît, son épouse ; en 1486, à Girard de Broc, seigneur des Perrais, et à Ysabeau Bouchet, sa femme ; en 1525, à Julien de Broc, seigneur des Perrais ; en 1557, à Félix Le Clerc, écuyer, Jean Fagault et Jean de Goulet ; en 1584, à noble Jean Le Clerc, écuyer, sieur de Cerans (les cinq huitièmes),

(1) Archives des Perrais.

(2) *Annuaire de la Sarthe pour 1835*, p. 24.

(3) Abbé G. Esnault, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, t. V, p. 105.

(4) Archives des Perrais. — Archives de la fabrique de Cerans.

(5) Archives nationales, P. 344, n[os] 27, 102, 118.

à Pierre Gallet et à Jean de Goulet (les trois autres huitièmes).

Le Grand-Livernois était en 1588 la propriété de Charlotte de Sanson, dame de Chenault ; de 158 à 1601, celle de Me Nicolas Le Bouc (1), sieur de La Fuye, avocat au Mans ; en 1606, de Me Adam Deschamps, écuyer, l'un de ses héritiers, qui le vend le 14 juin 1644 à Sébastien de Broc, seigneur de Foulletourte et des Perrais ; en 1730, de Me Médard Rivière, seigneur de Chantelou, conseiller au présidial du Mans, du chef de Marie Fournier, sa femme, qui en avait hérité de son père, et le cède le 29 octobre à René-François Richard, sieur de La Jastrie, pour 10.500 livres. Le marquis de Broc le reprend alors par retrait lignager en 1732 et l'incorpore à ses terres de Foulletourte et des Perrais.

En 1765, Michel-Armand, marquis de Broc, assigne à M. Michel Le Bouc, curé de Parigné-le-Pôlin, une rente foncière de 260 livres sur la métairie du Livernois, en échange de la métairie de l'Artendeux, *alias* le Vieux-Presbytère, dépendant du temporel de sa cure (2).

TRELAZÉ

Le fief de Trelazé, *Tresalay*, *Tresallé*, ou *Tresalay*, relevait à foi et hommage simple de la vicomté de Foulletourte et à deux deniers de cens requérable.

Ses possesseurs connus sont : en 1395, Jean Aspret, puis Juliot Aspret, son fils, décédé avant 1438, et Jean Aspret, son petit-fils; en 1448, Jean de Segrais;

(1) Me Nicolas Le Bouc décéda en 1601. Renée Le Tourneurs, sa femme, épousa en 1606 Jacques de La Croix, avocat du roi en la sénéchaussée du Maine, dont elle devint veuve, de nouveau, en 1614.

(2) Archives des Perrais. — Abbé Amb. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 170, 174, 198, 436, 444, 480 et 514. — Archives de la Sarthe, B. 822 et G. 870.

en 1451, Julienne Aspret, sa veuve, et Jeanne de Segrais, sa fille, femme de Gervaise Deshayes, écuyer; en 1479, Gervaise Deshayes; en 152., ... Drouet; en 1523 et 1543, Françoise Drouet, femme de Me Nicole Patry, avocat au Mans, et sa sœur, épouse de Jean Morand; en 1615, Macé Berthelot, mari de Jacquine Deschamps; en 1644, Adam Deschamps, écuyer, conseiller du roi et lieutenant en la maréchaussée du Mans, demeurant au Mans, paroisse de la Couture, qui le vend, le 14 juin, avec le lieu et métairie du Grand-Livernois, à Mre Sébastien de Broc, chevalier, seigneur des Perrais et de Foulletourte, pour 9,500 livres tournois.

Une sixième partie de ce fief en fut distraite par partage dans la première moitié du XVIe siècle. Elle appartenait en 1553 à René de La Borde; de 158. à 1601, à Nicolas Le Bouc, avocat au Mans et à Jean Crespin et Philippes Lebley, sa femme; en 1600, à Suzanne Crespin, épouse de François Cousin, huissier de salle du roi, qui la vendit le 11 décembre à Mathurin Le Bourrelier, sieur de La Termelière, enquêteur au Mans, et à Marguerite Desbois, sa femme; en 1665, à Pierre Chevalier, sieur de La Chicaudière, conseiller en l'élection du Mans; en 1688, à Marguerite Chevalier, veuve Charles Jodon; en 1707, à Charles Jodon, conseiller du roi et élu en l'élection du Mans; en 1710, à Julienne-Thérèse-Joseph Jodon, sa fille; et en 1731, à René Richard, sieur de La Jatterie (1).

LA SAUVAGÈRE

La Sauvagère, tenue des Perrais, appartenait en 1465 à Denis Le Royer; en 1557, à Thévalle Boessay, veuve d'« honorable homme René Cornu »; en 1559,

(1) Archives des Perrais. — Abbé Amb. Ledru, *Hist. de la Maison de Broc*, p. 198, 402, 423, 575.

à Nicolas Cornu, son fils; en 1613, à Jean Ferrecoq (1); en 1616, à Me Joachim Ferrecoq, sieur de La Poise; en 1643, à Simonne Ferrecoq, sa fille, mariée à Jacques Eveillard, écuyer, sieur de Launay, demeurant à Nogent-le-Bernard, qui la vend à « noble René Cornu », sieur de La Jeunaisière, le 3 juin 1654, avec 30 livres de rente foncière à prendre sur le lieu de l'Aubépin, à Cerans, pour le prix et somme de 4.200 livres (2).

LES CHAMPS ALLEZ

Le fief des Champs Allez, sans domaine, relevait de la vicomté de Foulletourte à foi et hommage simple et à 4 s. de service. Il appartenait en 1457 à Noël Bouestard; en 1505, à Andrée, veuve Jacques Le Bouc; en 1522, à Nicolas Le Bouc; en 1561, à Françoise Le Bouc, veuve Calais de Lhommais; de 1576 à 1601, à Nicolas Le Bouc, sieur de La Fuye et seigneur de La Morillonnière, à Oizé, avocat au Mans (3).

LA GRANDE-COUTURE

La métairie, domaine, fief et seigneurie de La Grande-Couture, tenue à foi et hommage simple et à 18 boisseaux d'avoine de service de la vicomté de Foulletourte, appartenait en 1450 à Jean de Beaumont, seigneur de Beaumont, à Oizé; en 1502, à Jacques Huet; en 1546, à Jean Daguyer; en 1552, à Alexandre Hagobert; en 1555, à Pierre Le Tonnelier.

Françoise de Beaugé, veuve Alexandre Hagobert,

(1) Archives des Perrais. — Abbé Amb. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 174, 191 et 435.

La famille Ferrecoq portait des armes parlantes : *de gueules à un coq d'or tenant en son bec un fer à cheval de même.*

(2) Archives de la fabrique de Cerans.

(3) Archives des Perrais. — Archives nation., P. 345.

l'abandonna le 5 septembre 1567 à Nicolas Métayer, son gendre, mari de Françoise Hagobert, puis la reprit et en rendit aveu à son suzerain en 1594 et 1609. Nicolas de Thieslin, écuyer et sieur de La Touche (1), en fit foi et hommage en 1632 et Renée Métayer, sa veuve, en 1644 (2). Celle-ci la vendit pour 7.000 livres, le 23 septembre 1653, à Marie Gauquelin, veuve de Christophe Mauboussin, maître chirurgien au Mans, paroisse Saint-Nicolas et à Marguerit Gauquelin, son frère, prêtre, docteur en théologie et grand-vicaire de l'évêque de Rennes, dont la succession fut partagée le 5 septembre 1668, entre Me Michel Mauboussin, curé de Parigné-le-Pôlin, Me Pierre Mauboussin, avocat, Me Cosme Mauboussin, prieur de Froisfonds, Christophe Mauboussin, sieur du Coudray, marchand, et Marguerite Mauboussin, leurs héritiers naturels (3).

Michel-Armand de Broc, commandeur de Saint-Louis, maréchal de camp et seigneur des Perrais et de Foulletourte, l'acquit avec le lieu du Bordage pour 6.800 livres, le 14 février 1767, de Marin Rottier de Madrelle, seigneur du Plessis-Belin, à Saint-Gervais-en-Belin, et de Louise de Maridort, son épouse (4).

LA BOUGLIÈRE

Les détenteurs des bordages de La Bouguelière ou Bouglière devaient 24 boisseaux de seigle et 6 sols de cens au prieuré de La Fontaine-Saint-Martin, et 60 boisseaux de seigle, 12 d'avoine, 3 de froment, un

(1) La famille de Thieslin portait : *d'azur à six poignées de lin d'or, liées de gueules, 3, 2, 1 (Arm. ms. des Généralités).*

(2) Archives des Perrais.

(3) Abbé G. Esnault, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans,* t. II, p. 141 et t. III, p. 261. — Archives de la Sarthe, fonds municipal, n° 692.)

(4) Archives des Perrais.

porc évalué à 9 livres et 9 s. en argent, le tout de cens, à la châtellenie de Foulletourte (1).

La Bouglière appartenait en 1515 aux héritiers de Julien Le Moyne et de Jean Le Sayne (2).

LA CONTERIE

Antoine du Bouchet, seigneur de La Forterie, en était possesseur en 1710.

SION

Les seigneurs des Perrais, avant leur acquisition de de la châtellenie de Foulletourte en 1617, devaient à ce fief trois fois et trois hommages simples, 12 sols et une paire d'éperons dorés de service au jour de mi-carême, pour leur domaine de Sion, *alias* Syon, leur métairie de Gouèdres et leurs trois étangs du Bourray, l'étang Raisin, l'étang Huet et l'étang Busson (3).

Le 11 mars 1457 (v. st.), Roberde de Moire, veuve de Pierre Chouenneau, chevalier, céda en avancement d'hoirie « les lieux, terres et seigneuries de Sion, Bercegay et Bousse, sis ès paroisses de Cerens et de Rouézé », à René Chouenneau, écuyer, seigneur de La Chouennière, son fils. Celui-ci les transporta le 29 novembre suivant, moyennant 25 livres tournois de rente, à Martin de Saint-Benoist, écuyer, seigneur des Perrais, à Parigné-le-Pôlin (4).

L'ASLINIÈRE

L'Aslinière, *alias* La Sainerie et Thieulé, devait chaque année au fief de Cerans foi et hommage sim-

(1) Archives de la Sarthe, H. 1508. — Chartrier des Perrais.

(2) Archives des Perrais.

(3) Archives des Perrais. — Abbé A. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 434, 453, 475, 482.

(4) Archives des Perrais. — Abbé A. Ledru, *in loco cit.*, p. 426, 431.

ple, 8 d. et un cheval de service, abonné à deux livres dix sols. Possédé au XIVe siècle par Jamet Aslinne, par Jean Aslinne en 1434 et Gervais Aslinne en 1456, ce fief fut partagé peu après. Jean Aslinne en avoua le tiers en 1476 et 1489, Guillaume Herrault un autre tiers en 1476, et Estienne Herrault le dernier tiers en 1482. Jean, Michel et Jacquine Esnault en jouissaient d'une partie en 1544, et Geoffroy Pageot en 1561 (1).

PALLUAU

Palluau relevait de la châtellenie de Foulletourte sous le devoir d'un cheval de service, et à partir du XVe siècle sous celui de 18 deniers de service,

Jean de Palluau en rendit aveu en 1392, Jean de Palluau, en 1457 (2); Michel Jardin, en 1489 et 1510; Jacquine Jardin, en 1517 ; Jean Guillemeaux, en 1526 ; Jean Lemonnier, en 1539, 1560 et 1570; Guillaume Pellerin, en 1609 ; Françoise Lemonnier, en 1613 ; Madeleine Tantost, veuve Mathurin Houdineau, en 1648 ; et Charles de Baigneux, mari d'Anne Chapelain de Moré, en 1731 et 1747. Mathurin Houdineau l'avait acquis à rente, le 23 novembre 1641, de Françoise Lemonnier, alors veuve de Daniel Martin , sa propriétaire (3).

AUNOUX

Le fief d'Aunoux, tenu seulement à obéissance de la vicomté de Foulletourte, appartenait en 1457 à Robert de Villiers ; en 1481, à Jeanne de Saullaye, dame de Coulons, à Roézé, sa veuve ; en 1502, à

(1) Archives des Perrais. *Inventaire des titres du fief de Cerans, 1770.*

(2) Archives nationales, P. 345₃.

(3) Archives des Perrais. *Inventaire des titres de la vicomté de Foulletourte, 1770.*

Jacques de Villiers ; en 1517, à Robert de Villiers, et en 1539, à Catherine Dupuy, sa veuve; de 1551 à 1599, à Jacques de Villiers; en 16.., à Ambroise des Escotais, seigneur de La Chevalerie et de Coulons; en 1692, à François de Salles de Miré ; en 1746, à Me François Cordelet, lieutenant des eaux et forêts du comté du Maine ; en 1747, à Marie Nantiat, veuve de Me Joseph-Nicolas Daniel, directeur du tabac, au Mans (1).

LE CROISSANT

L'hôtellerie du Croissant, au bourg de Foulletourte, devait 2 s. 11 d., dont 2 s. 6 d. pour droit de four, une corvée à bianner et une autre à faner, de cens, au seigneur de Foulletourte, et trois boisseaux de seigle et 15 livres de rente à l'abbé de La Couture.

Ses propriétaires, quoique ce ne fût pas un fief, prenaient le titre de sieurs du Croissant : Guillaume Dutay, en 1404 ; Guillaume Touchard, en 1409 ; Julien Girard, en 1505 ; Pierre Després, en 1560 ; René Guillemeaux, en 1569 et 1577 ; Jean Le Jeune, en 1621 ; René Dutay, en 1630 ; Jean Sallion, en 1736 (2).

LA LAMBERDIÈRE

La Lamberdière, tenue à 12 deniers de cens de la vicomté de Foulletourte, était possédée en 1362 par Jean Yvon, qui la céda le 5 juin de cette année à Jean de Vernie, seigneur de Foulletourte; en 1412, par Laurent Ledru ; en 1457, par Guillaume Cousin ; en 1620, par René Dutay ; en 1639, par Simone Letripier, veuve Joachim Ferrecoq ; en 1701, par le seigneur de Foulletourte.

(1) Archives des Perrais. *Inventaire des titres de la vicomté de Foulletourte, 1770.*

(2) Archives des Perrais. — Archives de la fabrique de Cerans.

En février 1412 (v. st.), Jean de Vernie, seigneur de Foulletourte, acquit de Jean de Dureil, écuyer, seigneur de Chesne-Yerru, et de Guillaume de Fay, 40 sols tournois et un porc d'un an de rente sur la métairie de La Lamberdière, « pour le pris de 60 livres tournois de monnoye courant » (1).

LAUNAY

En 1621, Me Jacques Lestourmy, notaire royal à Foulletourte, se qualifiait de sieur de Launay, et en 1654 de sieur de Préaux. Me Jean Carreau, sieur de Mézière, son gendre, demeurait avec lui à Foulletourte en 1646 (2).

LA POILLÈRE

Le fief de La Poillère, accensivé le 18 mars 1747 sous le cens de 6 s. 7 d. et 3 boisseaux d'avoine, devait antérieurement 18 d. de service au seigneur de Foulletourte.

Ses possesseurs connus sont : en 1456, Jean Rotereau ; en 1477, Guy Rotereau ; en 1493, Jean Rotereau ; en 1507, Etienne Rotereau ; en 1510, Thibault Drugeon ; en 1522, Simon Drugeon ; en 1540, François Drugeon ; en 1577, Simon Drugeon ; en 1666, Jacques Guillemeaux (3) ; en 1697, Charles de Baigneux, écuyer, sieur de Montigny, et Antoine de Baigneux, écuyer, seigneur de Saint-Mars de Locquenay, son frère (4).

(1) Archives des Perrais. — Abbé Amb. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 107, 414 et 431.

(2) Archives de la fabrique de Cerans.

(3) Archives des Perrais. *Inventaire des titres de la vicomté de Foulletourte, 1770.*

(4) Archives de la fabrique de Cerans.

LE TERTRE

En 1600 et 1611, Jean Bellanger, sieur du Tertre, demeurait à Foulletourte. En 1630, il était avocat au Mans (1).

LES PRÉS

Le fief des Prés relevait de celui des Rosiers et lui devait 18 d. de service le dimanche avant la Toussaint.

Ses possesseurs connus sont : en 1346, Johannim des Prez ; en 1457, Jean des Prez (2) ; Jean des Prez, père d'Henri des Prez et de Jean des Prez, seigneur de La Bardouillière en 1519. Le 16 décembre 1529, il vend le lieu de La Bouverie, près les bois de Remmes, à Cerans, à Me René Lestourmy ; en 1556, à Jean des Prez ; en 1592, à Me Marin Ameslon, sieur de Villarceau (3), avocat au Mans, et à Marie Marest, sa femme, qui l'achètent le 2 mai pour 3.240 livres tournois ; en 1618, à Marie Ameslon, épouse de Jacques Rivière, qui le cède le 18 septembre 1619, à Jacques Richer (4), écuyer, sieur de Monthéard, conseiller du roi et président du présidial du Mans (5) ; en 1630, à Antoinette Barbe de La Forterie, veuve de Jacques Richer, et à ses enfants ; en 1654, à Catherine Richer, sa fille, femme de René Dugué, sieur du Poirier, conseiller du roi et avocat au Parlement de Paris (6) ; en 1745, à Marie Le Conte, veuve de Claude Hubert ;

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) Archives nationales, P. 3453.

(3) Armes : *d'or à trois roses de gueules, deux et une, et une hermine de sable en cœur* (De Maude).

(4) Henri IV l'avait anobli en mars 1590, en récompense de ses bons services. Armes : *d'or au chevron de gueules chargé de trois bluets d'azur tigés et feuillés de sinople, deux en chef et un en pointe* (Lettres d'anobl.).

(5) Archive des Perrais.

(6) Archives de la fabrique de Cerans.

en 1771, à Me Pierre-René Le Jariel du Bary, prêtre, curé de Roézé et de La Suze, qui le vend le 19 novembre à Mre Michel-Armand, marquis de Broc, seigneur des Perrais, La Chevalerie, Cerans, Roziers, vicomte de Foulletourte, pour le prix de 230 livres 11 sols (1).

LA BARDOUILLIÈRE

Le 8 mars 1519 (v. st.), « honneste homme Jehan des Prez, seigneur des Prez, et Jehanne, sa femme », vendent à Jehan des Prez, leur fils le plus jeune, et à Guillemine Bellanger, son épouse, le « lieu, bordaige et appartenances de La Bardouillière », à Cerans, contenant huit journaux et relevant du fief de Foulletourte, à condition de payer une couple de chapons, de faire dire deux messes dans l'église de Cerans chaque année et de « donner un pain à bénir du prix de dix deniers et une chandelle affectée à la grande messe aussi dudit lieu le jour du Sacre ». Jean des Prez le jeune, céda La Bardouillière à Mre René Le Maczon, écuyer, seigneur d'Auvers et de Foulletourte, le 8 novembre 1531, pour la somme de 150 livres (2).

H. ROQUET.

(A suivre)

(1) Archives des Perrais.

(2) Archives des Perrais. — Abbé Amb. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 488 et 493.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

ŒUVRES DE RONSARD

ERRATA

Je me permets de signaler ici quelques erreurs qui se sont glissées dans mon *Tableau Chronologique des Œuvres de Ronsard*. Les unes sont dues à une impression trop hâtive ; les autres à ce fait qu'en août 1903 je ne connaissais encore les tomes III et IV de l'édition de 1578 que par la description incomplète qu'en a donnée Du Verdier dans sa *Bibliothèque* à l'article *Pierre de Ronsard* : j'ai trouvé depuis lors un exemplaire complet de cette rarissime édition, que j'ai pu consulter à loisir.

1°. — Dans l'énumération des pièces nouvelles de la 1re édition des *Meslanges* (1555, achevé d'imprimer du 22 nov. 1554), il ne faut pas compter l'ode XX du livre IV du tome II de l'édition Blanchemain : *Du grand Turc je n'ay souci* ; car une première ébauche en avait déjà paru dans le *Livret de Folastries* d'avril 1553, comme je l'ai indiqué en parenthèses à cette date. Il faut donc lire 51 au lieu de 52 pièces nouvelles.

2°. — Dans la *Continuation des amours* (édition de 1557), voici l'ordre où se présentent les 18 pièces que j'ai signalées, et les corrections qui doivent être faites dans leur premier vers :

Te tairas-tu, Gay (pour geay) babillard.
Dieu vous gard' messagers fideles.
Seray-je seul vivant en France de vostre âge.
Si desormais le peuple en plaisir délectable.
L'an est passé et jà l'autre commence.
Croissez, enfant du roy le plus grand de l'Europe.
Roy, qui les autres Roys surmontez de courage.
Ny du Roy, ny de vous, ny de mon cher Mécène.
Delos ne reçoit point d'un si joyeux visage.
Mais d'où vient cela, mon Odet.
O belle et plus que belle et agreable aurore.
Pour avoir trop aimé vostre bande inégale.
O ma belle maistresse, à tout le moins prenez.
Penses-tu, mon Aubert, que l'empire de France.
Tu es un trop sec biberon.
Je suis un demidieu, quand assis vis-à-vis.
Si je t'assaux, Amour, Dieu qui m'es trop congnu.
Mon fils, si tu sçavois que l'on dira de toy.

3°. — Parmi les pièces nouvelles de l'édition collective de 1567, il faut insérer au tome III, entre la 1re et la 2e pièce, la Prosopopée de Beaumont, lévrier du Roy, et de Charon :

Lorsque Beaumont entra dans les Enfèrs (Bl. VII, 253),

et lire par conséquent 17 au lieu de 16 pièces nouvelles.

4°. — Parmi les pièces nouvelles de l'édition collective de 1571, il faut supprimer au tome III, la 1re pièce :

Lorsque Beaumont entra dans les Enfers,

qui parut dès 1567, — et lire par conséquent 30 au lieu de 31 pièces nouvelles.

5°. — Au sujet de l'édition de 1578, il faut lire : Cinquième édition collective des *Œuvres* (6 tomes, en 5 volumes in-16 ; la Franciade est imprimée à la suite du tome VI, mais n'a pas de tomaison). Elle contenait 236 pièces nouvelles, savoir : . . . .

En note, il faut lire : L'achevé d'imprimer est du 6 février 1578; on le trouve à la fin de chaque tome.

6°. — Pour la première pièce du 1er livre des *Sonets à Hélène* (1578) il faut lire :

Ce premier jour de May, Helene, je vous jure.

Pour la cinquième pièce du 2e livre des *Sonets à Hélène,* il faut lire :

N'oubliez, mon Helene, aujourdhuy qu'il faut prendre.

7°. — Dans l'énumération des pièces nouvelles de cette même édition de 1578, après la pièce du tome II :

Nicolas, faison bonne chere,

il faut lire :

Au tome III :

Comme de cent beautez la vostre se varie (Bl., IV, 177).
Voicy le temps, Candé, qui joyeux nous convie (Bl., IV, 272).
Nul ne devoit pleurer la mort d'un si bon roy (Bl., VII, 176).
Si le grain de froment ne se pourrit en terre (ibid., 177).
Passant, trois cœurs en un sont enterrez icy (ibid., 233).
Malheureuse journée (ibid., 236).

Au tome IV :

Las ! pour avoir aimé trop haut (IV, 190).
J'ay par actes laborieux (id., 191).
Trois guerriers incognuz de nation estrange (id., 169).

8°. — Dans l'énumération des pièces nouvelles de l'édition collective de 1584, il faut supprimer :

Comme de cent beautez la vostre se varie,

et lire en note de ce vers : Ce sonnet, paru dès 1578 en dédicace du 1er livre des Poèmes : « A l'unique perle de France la Royne de Navarre », est placé en 1584 en tête de la *Charite*, qui forme....

Il faut en outre insérer à la place de ce sonnet, l'ode :

Sans avoir lieu qui m'estreigne (Bl., II, 372);

et après :

Nos peres abusez pensoient que le songer,

le poème :

La victime estoit preste et mise sur l'autel (Bl., III, 293).

Enfin, il faut supprimer :

Voicy le temps, Hurault, qui joyeux nous convie,

paru dès 1578, au 2e livre des Poèmes (Hurault est le même personnage que Candé).

Par conséquent cette édition contient 32 et non pas 33 pièces nouvelles.

9°. — Quatre lignes avant l'énumération des pièces nouvelles de l'édition collective de 1597, il faut lire : les 1366 numéros du Tableau précédent, au lieu de : les 1350 numéros.

10°. — Immédiatement avant la date de 1609, je devais insérer ces lignes :

1604. — Dixième édition collective des *Œuvres* (dix tomes en 5 vol. in-12). On lit, dans le titre complet, que les Œuvres ont été « augmentées en ceste édition de plusieurs pièces non encore veues ». — D'autre part on lit dans l'Avertissement, que l'éditeur a mis en tête du 1er tome : « En ceste dernière édition, j'ay ramassé d'autres pièces qui se sont sauvées par le fer et le feu de nos guerres, et choisi entre autres les plus doctes et polis Commentaires qui aient été faits depuis, sur les Amours, les Odes et les Hymnes. Reçoy les donc favorablement au mespris de ce que l'Imprimeur de Lyon (Th. Soubron) avait ci-devant pensé vitier par ses transpositions et brouillemens, qui comme nuages dissipez ne serviront qu'au plus beau lustre de ceste nuë vérité ».

Mais n'ayant pu encore consulter que le 1er tome, j'ignore quelles sont les pièces nouvelles, ainsi annoncées dès le début. — Par contre, le Sommaire général qui figure également en tête du 1er tome nous apprend que dans cette édition de 1604 parurent pour la première fois : 1° Les Commentaires de N. Richelet sur les Odes ; 2° Les Commentaires de Besly sur les Hymnes.

Les lecteurs des *Annales Fléchoises* voudront bien excuser ces quelques erreurs, en songeant qu'il a fallu à l'auteur du *Tableau Chronologique des Œuvres de Ronsard* plus de quatre ans de recherches patientes dans les Bibliothèques publiques de France (Paris, Vendôme, Orléans, Lyon, Rouen, Poitiers) et de l'Etranger (Londres, Munich, Rome), sans parler des Bibliothèques privées, avant de pouvoir publier ce travail qui n'avait jamais été fait, et dont l'importance n'échappera à aucun historien consciencieux de la Littérature française.

P. LAUMONIER.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.

A PROPOS

DE DEUX LETTRES INÉDITES DE HENRI IV

Parmi les documents que renferme le chartrier fléchois, *La Varenne-Choiseul-Praslin*, les lettres autographes forment une des séries les plus intéressantes (1). Il ne faudrait certes pas prétendre que l'histoire se puisse faire à l'aide de ces seuls documents, toutefois, on ne saurait nier qu'ils lui apportent un appoint considérable, et l'historien consciencieux ne doit pas les dédaigner.

Les lecteurs des *Annales Fléchoises* me permettront de leur présenter deux de ces lettres. Peut-être, par leur objet, sembleront-elles, au premier abord, ne

(1) Ces lettres sont classées sous la série G. — Nous en donnons ici l'inventaire sommaire :

G. I. — Lettres de Henri IV.

G. II. — Lettres de Guillaume Fouquet, premier marquis de La Varenne, mort en 1616.

G. III. — Lettres de René I, deuxième marquis de La Varenne, mort en 1656.

G. IV. — Lettres de René II, troisième marquis de La Varenne, mort en 1697.

G. V. — Lettres de Claude, quatrième marquis de La Varenne, mort en 1699.

G. VI. — Lettres des Brandelis de Champagne, marquis de Villaines. — Lettres des Froulay de Tessé. (XVIIIe siècle).

G. VII. — Lettres des Choiseul-Praslin. (Fin du XVIIIe siècle et Révolution).

G. VIII. — Correspondance ecclésiastique.

G. IX. — Lettres de M. de Sceaux, secrétaire d'Etat. — Lettres des seigneurs de La Barbée, etc.

G. X. — Lettres des officiers de la terre de La Varenne, (XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles). — Série très intéressante pour l'histoire de la Révolution à La Flèche.

pas rentrer exactement dans le programme de notre revue ? Elles ne laissent pas, cependant, de présenter pour nous le plus vif intérêt, puisqu'elles sont écrites par un *Fléchois*, le « Bon Roi Henry », à un autre *Fléchois*, Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, (1) bienfaiteur de notre cité.

***

Disons d'abord de ces lettres, qu'elles sont bien de véritables autographes (2), « escriptes entièrement de la main du roy », comme il est dit au dos de la seconde. J'ai, du reste, pu m'en convaincre par une comparaison très minutieuse avec les lettres d'Henri IV, conservées à la Bibliothèque Nationale (galerie Mazarine et cabinet des manuscrits) (3).

Quant à l'objet de ces lettres, il n'est parfaitement défini que dans la première. Le roi écrit à « La Varanne » au sujet de la marquise de Verneuil, Henriette d'Entragues, qui avait remplacé Gabrielle d'Estrées, morte depuis un an. La date est également très précise : c'est le 20 août, jour de la prise de Chambéry qui eut lieu en 1600.

Pour la seconde lettre, il en va tout différemment. D'une allure presque mystérieuse, elle ne nous révèle

(1) On trouve deux orthographes de ce mot : *La Varanne* et *La Varenne*. Je garde ici la seconde parceque c'est la plus usitée, et celle qui a prévalu. Je dois dire pourtant que le roi écrit : La Varanne, et que les marquis de La Varenne, eux-mêmes, signent presque toujours : de La Varanne.

(2) Le chartrier de La Varenne possédait autrefois beaucoup d'autres lettres d'Henri IV. Deux seulement y sont restées, et le propriétaire de ces archives, M. le comte de Bagneux, que je veux remercier à nouveau d'avoir bien voulu permettre la présente publication, verrait, avec plaisir, rentrer ces pièces précieuses, depuis longtemps déjà données en communication.

(3) Ce m'est un très agréable devoir de renouveler ici mes respectueux remerciements à M. Couderc, conservateur adjoint au cabinet des manuscrits, qui, dans l'étude et la lecture de ces lettres, m'a apporté l'appui si précieux de sa science historique.

ni son objet ni l'époque où elle fut écrite. Peut-être, néanmoins, pourrait-on découvrir l'un et l'autre en étudiant attentivement le texte lui-même, en cherchant les faits auxquels le roi semble faire allusion ; je l'essaierai dans la seconde partie de cet « à-propos ».

* * *

HENRI IV & GUILLAUME FOUQUET Mis DE LA VARENNE

Par contre, de la lecture de ces deux épîtres royales, il reste une même impression : la situation importante de La Varenne auprès du roi est confirmée par l'une et par l'autre. Le favori avait toute la confiance du maître, et, si l'on pense maintenant que cette correspondance, réduite aujourd'hui à deux spécimens, avait dû comprendre jadis nombre de billets semblables, on a, très facilement, la clef des paroles de M. de Villeroy (1), secrétaire d'Etat.

C'était en mars 1604. Depuis le commencement de février, Guillaume Fouquet, marquis de La Varenne, contrôleur général des Postes, avait reçu du roi une mission diplomatique auprès du duc de Savoie (2), mission qui devait pallier le mauvais effet de l'échec retentissant du précédent ambassadeur, M. de Barrault (3), à la Cour de Turin. Chacun se rappelait les

(1) Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy (1542-1617) fut secrétaire d'Etat à la mort de son beau-père de L'Aubespine (1567), sous Charles IX et Henri III. Il fut un des membres actifs de la Ligue, mais il reconnut Henri IV en 1594. Reintégré dans ses fonctions de secrétaire d'Etat, il fut chargé spécialement de diriger les Affaires étrangères.

(2) *Charles-Emmanuel Ier*, dit le Grand, né en 1562, épousa en 1585 Catherine fille de Philippe II, roi d'Espagne, et mourut en 1631.

(3) Emeric Gobier de Barrault, fut à son retour de Turin, envoyé comme ambassadeur de France en Espagne. « On rapporte de lui, qu'assistant un jour, en Espagne, à une comédie où l'on représentait la bataille de Pavie, et voyant un acteur espagnol terrasser celui qui représentait François Ier, lui mettre le pied sur la gorge et l'obliger à lui demander quartier dans des termes tout-à-fait outrageants, il monta sur le théâtre, et, en présence de tout le monde, passa son épée au travers du corps de cet acteur ». Sully. *Mémoires*, III-402.)

succès du marquis-diplomate, en des circonstances analogues, et l'on attendait impatiemment — la correspondance diplomatique en fait foi — le résultat de son ambassade.

Seul, l'ambassadeur ne semblait pas s'inquiéter. Tout au moins donnait-il lieu de croire qu'il n'avait hâte de partir. Henri IV écrivait le 10 mars (1) : « La Varenne partira dedans quatre jours vers le duc de Savoye », mais le 23 mars, M. de Villeroy écrivait à son tour, non sans une certaine nuance d'ennui : « La Varenne est encore icy où ses affaires le retiennent, *lesquelles sont quelquefois meslées avec celles du Roy,* et toutesfois, il y a huict jours que sa despesche est sur ma table (2) ».

Ces paroles de M. de Villeroy sont certainement des plus justes et des plus sensées qui aient jamais été dites sur les relations du roi et de La Varenne, et je les ai rapportées d'autant plus volontiers qu'elles sont absolument inédites.

Il est certain que Guillaume Fouquet fut très souvent le « courrier » discret et sûr dont se servit Henri IV, pour correspondre avec ses reines de la main gauche. Mais il ne faut pas oublier non plus que Guillaume était contrôleur général des Postes en France, c'est-à-dire qu'il était à la tête de cette immense et magnifique — quoique primitive — organisation des diligences, courriers, etc., dont on ne saurait se faire une idée à notre époque de locomotion ultra-rapide, et de communications télégraphiques. Tenant en main les fils de cette organisation, dont il demeurait le centre, pour ainsi dire, il était tout naturel qu'il favorisât les « courriers du Roi »,

(1) Lettre inédite d'Henri IV au comte de Bethune, ambassadeur auprès du Saint-Siège. *Bibliothèque Nationale*, manuscrit français 4017 f° 296.

(2) Lettre inédite de Villeroy au comte de Bethune. *Bib. Nat.*, ms. fr. 4017 f° 299 v°.

qu'ils fussent officiels ou tout à fait intimes, et, partant, « ses affaires se mêlaient souvent à celles du roi ».

Mais de là à conclure, avec Saint-Simon, que le marquis de La Varenne ne dut sa fortune qu'à « son adresse à servir les plaisirs du roi » (1), il y a loin. Le témoignage du noble duc est du reste fort suspect, car on connaît son dédain des « nouvelles grandeurs », son mépris de tous ceux qui n'avaient pas à mettre en façade « une vieille noblesse ». C'était le cas de La Varenne.

Je regarde même comme invraisemblable ou arrangé après coup, le bon mot prêté à Catherine de Bourbon, duchesse de Lorraine, sœur d'Henri IV, qui aurait dit à La Varenne : « Tu as plus gagné à porter les poulets de mon frère, qu'à piquer les miens ». Pour spirituelle qu'ait été « Madame », et capable certes, d'un pareil trait d'esprit, elle n'aurait jamais voulu le faire au détriment de la vérité, puisque Guillaume Fouquet ne fut jamais, je le prouverai ailleurs, ni son marmiton, ni son cuisinier, comme l'affirme Saint-Simon.

Ce n'est donc pas à servir les plaisirs de son roi que La Varenne dut sa fortune, mais bien à son intelligence d'abord, à son habileté diplomatique ensuite, l'une et l'autre employées pour le bien du roi et de la France en maintes circonstances, et enfin à sa bravoure souvent louée et récompensée par Henri IV. Personne ne pourra nier la compétence de ce juge en pareille matière.

Mais l'occasion se présentera de revenir sur ce sujet, dans l'histoire de Guillaume Fouquet ; laissons-le donc pour le moment, et présentons, aux lecteurs des *Annales Fléchoises*, les lettres en question.

(1) Saint-Simon, t. II, p. 427.

PREMIÈRE PARTIE

PREMIÈRE LETTRE AU MARQUIS DE LA VARENNE

La Varanne, *Je vous fay ce mot pour vous dyre que Dieu mercy cete vylle cest remyse an mon obéyssance non come sujés du* duc de Savoye *mes come mes sujés quy ne veullent plus vyvre que sous ma domynasyon tant yls ce sont byen trouvés de celle de mes prédecesseurs. Vous accompagnerés Mᵉ la* Marquise de Verneuyl *et vyendrés avec elle me mandant tous les jours le lyeu ou elle vyendra coucher et de ces nouvelles bon soyr Je man vays myeus dormyr que je nay fet despuys que ie suys ycy ce dymanche au soyr XXᵐᵉ aut aus fausbours de* Chambéry.

Henry.

Original papier ; feuille simple, 18/25. Cette lettre porte au verso la suscription suivante, écrite de la main du roi : *A la Varanne.*

* * *

CHAPITRE I

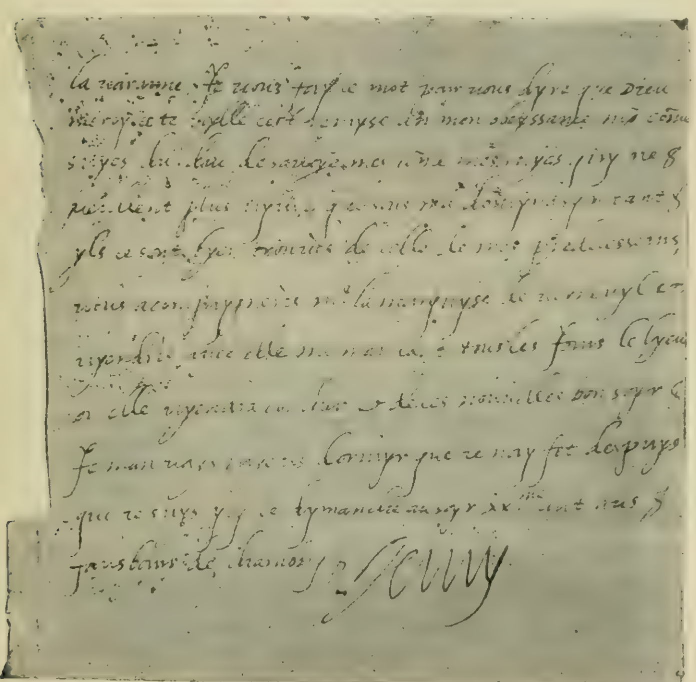
La France et la Savoie

PENDANT LES ANNÉES 1599 & 1600

§ I

Avant la Guerre

Henri IV écrivait cette lettre après la prise de Chambéry, troisième place enlevée, en moins de quinze jours, au duc de Savoie : Bourg-en-Bresse (1)



(1) *Bourg-en-Bresse* chef-lieu du département de l'Ain ; nous reviendrons sur l'histoire de cette place au XVIIe siècle, lorsque nous publierons les lettres de M. de Sceaux, secrétaire d'Etat, à Guillaume Fouquet, au sujet de la démolition de la citadelle.

et Montmélian (1), sans leur citadelle toutefois, étaient tombées les premières au pouvoir du roi.

Que s'était-il donc passé entre les deux princes pour motiver cette guerre? C'est ce que je veux rappeler ici, en résumant les rapports du roi et du duc pendant les deux dernières années du XVI[e] siècle (1599-1600).

Ce ne sera pas, que je sache, hors de propos, surtout à l'heure où le roi d'Italie, Victor-Emmanuel III, le descendant du duc de Savoie, à l'imitation de son ancêtre, Charles-Emmanuel I[er], fait de gracieuses avances à la France. Qu'on veuille bien, cependant, ne pas me prêter l'intention d'établir ici un parallèle entre les membres d'une même famille princière, à trois siècles de distance! Tout parallèle pèche par quelque endroit, et je risquerais fort d'être mauvais prophète en appliquant à la cour de Rome, en 1903, le jugement que portaient sur la cour de Turin, en 1600, Henri IV et ses contemporains.

*
* *

Le motif de la guerre entre la France et la Savoie est bien simple à établir.

De tous les voisins de la France, le duc de Savoie s'était montré depuis douze ans le plus hostile et le plus injuste. En 1588, à la fin du règne de Henri III, profitant des troubles de la Ligue, il s'était emparé du Marquisat de Saluces (2) : « C'était un brigandage » dit M. Poirson. Il le poussa plus loin ; toujours à la faveur de nos troubles intérieurs, — troubles auxquels il n'était peut-être pas étranger — il envahit, de 1590 à 1594, la Provence et le Dauphiné, sous prétexte que ces provinces lui convenaient.

(2) *Montmélian,* chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chambéry (Savoie).

(3) *Saluces*, autrefois capitale du marquisat, est une ville de 16.000 habitants, située dans la province, et à 25 k. N. de Coni, près du Pô (Italie). Près de Saluces est l'abbaye *de Staffarde* où Catinat battit les Piémontais en 1690.

Henri IV, qui ne voulait que la paix, hésitait toujours à se venger de ces injures, et « se bornait à réclamer *son bien*, le marquisat de Saluces. »

C'était son bien, en effet, de par le droit commun et les traités. Si « possession vaut titre », c'est bien à la France qu'appartenait d'abord le marquisat, car elle le possédait depuis François Ier. De plus, le traité de *Cateau-Cambrésis* (1559) l'avait déclaré « partie intégrante des possessions françaises ». C'est même sur les bases de ce traité que fut établi celui de Vervins (1598), et le duc de Savoie ne pouvait oublier qu'il avait lui-même ratifié le traité de Vervins, le 21 juin 1598.

Malheureusement, le traité de Vervins (1) n'avait rien statué sur ce deni de justice de la Savoie. Les plénipotentiaires s'étaient contenté, sur la demande — très intéressée du reste — de Gaspard de Genève, marquis de Lullins, représentant le duc de Savoie, de faire un *compromis* entre les mains du Pape. L'article 24 du traité porte en effet : « ... que le surplus des autres différends qui sont entre ledit sieur Roi Très Chrestien et le dit sieur Duc sera remis au jugement de Notre

(1) *Vervins*, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aisne. Ce traité mit fin à la guerre entre Henri IV et Philippe II d'Espagne. Il fut signé le 2 mai 1598, « au nom du roi, par messire *Pomponne de Bellièvre*, chevalier, sieur de Grignon, conseiller en son conseil d'Etat, et messire *Nicolas Brulart*, chevalier, sieur de Sillery, aussi conseiller dudit sieur roi en son conseil d'Etat, et président en sa cour du Parlement de Paris; — au nom du cardinal d'Autriche, ayant pouvoir du roi d'Espagne, par messire *Jean Richardot*,... messire *Jean-Baptiste de Taxis* et messire *Louis Verteiken*, etc. : au nom du duc de Savoie par le *marquis de Lullins*, etc.

Bien que la question du marquisat de Saluces n'ait pas été résolue, Henri IV « ne voulut pas manquer la paix pour cet article »; il signa le traité et prêta serment pour son observation à Paris, le dimanche 21 juin, en présence de Charles de Croy, duc d'Arscot, prince de Chimay, et de Don Francisco de Mendoza et Cordona, amiral d'Arragon.

Le cardinal archiduc d'Autriche fit la même chose à Bruxelles, au nom du roi d'Espagne, devant le maréchal de Biron, et le duc de Savoie prêta serment, le 2 août, à Chambéry, en présence de Guillaume de Guadaigne, seigneur de Botheon, gouverneur de Lyon.

Saint-Père Clément VIII, *pour être vidé et decidé par Sa Sainteté dedans un an*... et demeureront les choses en l'état qu'elles sont à présent, etc... »

« Mais, nous dit Sully (1), le temps fixé par le compromis s'était passé sans que Sa Sainteté eût rien décidé sur cette affaire, parce que le duc de Savoie, qui savait mieux que personne, que la décision ne pouvait lui être favorable, s'était servi, pour éluder le jugement de tous les manèges ordinaires à cette petite cour, qui fait sa politique d'employer également, pour sa conservation ou son agrandissement, la ruse, le manque de parole, les soumissions et l'attachement au plus fort. »

Si le jugement de l'auguste arbitre n'avait pas été rendu, — et pour cause, — la réclamation du roi n'en demeurait pas moins entière, et le duc cherchait toujours à reculer la seule solution, capable d'y mettre fin. Ne voulant pas restituer, il pouvait notifier ouvertement son refus à la France, affrontant ainsi courageusement la guerre qui en serait la conséquence forcée ; cet acte aurait été d'un soldat brave et franc, mais, chose étrange, chez ce prince, au courage éprouvé comme tous les princes de Savoie, la ruse parlait plus haut que la bravoure.

Pendant cette affaire du marquisat de Saluces, son caractère nous apparaît dans toute sa fausseté et sa déloyauté, avec d'autant plus d'éclat que, d'autre part, Henri IV, la franchise même, se montre, plus que jamais, sous son véritable aspect : droit, patient, juste et magnanime.

Charles-Emmanuel pensa tout d'abord, dit-on, à révoquer le compromis de Vervins ; c'est peu croyable ; c'eût été agir trop carrément, contre ses habitudes de ruse et ses procédés dilatoires.

Depuis le traité de Vervins, il s'était maintenu vingt

(1) *Mémoires de Sully*. — Livre XI, où nous avons puisé la plus grande partie de nos documents.

fois dans son usurpation en temporisant. Il pensa devoir continuer; gagner du temps, était son seul but. Les négociations ne pouvant manquer de se prolonger, il surviendrait nécessairement des incidents qui l'affranchiraient de l'obligation de se dessaisir.

Il commença par fatiguer le Pape de telle façon, que Clément VIII se désista de son rôle d'arbitre. Ce n'est plus alors le mensonge, mais la calomnie qui entre en scène.

« Il manda à son ambassadeur à Rome, nous dit encore Sully, qu'il avoit des avis certains de France et d'Italie que Clément VIII s'était laissé gagner par le roi Henri IV, sous la condition secrète, que S. M. T. C. s'obligeoit à céder ensuite au Pape lui-même tous ses droits sur le marquisat de Saluces. *L'ambassadeur, trompé le premier par son maître*, s'expliqua sur cette collusion, de manière que S. S. qui n'avoit accepté l'arbitrage que pour le bien des deux parties, *s'en démit aussitôt avec indignation*.

« Le duc de Savoie, qui n'avoit point douté que le Pape ne prît ce parti, faisoit cependant entendre au Roi qu'il se remettoit entièrement à sa discrétion, *sans qu'il fût besoin*, pour ce démêlé, *d'aucuns arbitres étrangers.* »

S'il éloignait les « arbitres étrangers » dont le jugement devait nécessairement lui être défavorable, il avait soin, par ailleurs, de chercher chez lui « d'autres arbitres » qui, bien instruits de leur rôle par leur maître, iraient, auprès du roi, régler le différend. En termes plus clairs, la mission des « arbitres » pouvait se réduire à ceci : tout faire pour reculer indéfiniment la restitution du marquisat de Saluces. C'est dans ces dispositions qu'il envoya à Paris quatre commissaires : les sieurs Jacob de La Rochette, marquis de Lullins, de Bretons et de Roncas.

Les agents savoyards furent-ils moins habiles que leur prince, ou leurs desseins furent-ils percés à jour? L'un et l'autre se peut croire. En tout cas, ils ne surent rien gagner auprès du roi, qui, « extrêmement poli avec eux, fut si ferme à l'égard de tout ce qui pouvait intéresser l'Etat, qu'ils jugèrent qu'ils n'avanceraient rien par cette voie ».

« Je veux mon marquisat! » telle était l'unique réponse d'Henri IV.

Devant cette fin de non recevoir, les commissaires du duc n'hésitèrent pas à tenter leur dernière chance de succès.

« Ils voyoient toute la France, et la cour elle-même, pleine de mécontents et de séditieux; ils imaginèrent qu'en les poussant à quelque résolution violente, on pourroit donner à Henri assez d'occupations dans son propre royaume, pour lui faire perdre de vue toute affaire au dehors. *La présence du duc de Savoie leur parût nécessaire pour engager plus fortement ceux des seigneurs qui prêtoient l'oreille à leurs suggestions.* Ils lui écrivirent que son intérêt demandoit qu'il fît un voyage à Paris. *Ce dessein était parfaitement dans le caractère du duc.....* »

Loin de trouver ce *dessein* étrange et indigne de lui, il l'accueille sans retard et surtout sans scrupule. Si la parole qu'on lui prête, pendant son séjour en France, est vraie : « *Je ne suis point venu en France pour recueillir, mais pour semer* », elle tendrait à faire croire, que semer la trahison et la discorde rentrait bien dans son rôle. Au reste, la funeste semence ne leva que trop facilement, car le règne entier d'Henri IV fut troublé par des mécontents excités et même, on peut le supposer pour quelques-uns, subventionnés par la Savoie; parmi ces derniers, le Maréchal de Biron (1) paiera de sa tête ses préférences à servir la

(1) *Charles de Gontaut, duc de Biron,* fut décapité le 31 juillet 1602, dans l'intérieur de la Bastille.

Savoie au détriment de la France ; à la suite de ce malheureux, d'autres marchaient, moins dangereux peut-être au point de vue national, mais tenant de plus près au roi lui-même ; le comte d'Auvergne (1), en particulier, gracié une première fois lors de la condamnation de Biron, recommencera, nous le verrons tout à l'heure, sa vie de conspiration et de trahison, s'adjoignant alors, ce qui est plus grave, sa sœur, la marquise de Verneuil elle-même.

*
* *

Charles-Emmanuel demande donc à Henri IV la permission de l'aller visiter, et, pour mieux voiler son dessein, et ne pas éveiller les soupçons, il a soin, dans sa lettre, de se répandre en plaintes amères contre l'Espagne et son beau-frère, Philippe III.

En réalité, *il joue double jeu :* en ce moment-là même, bien décidé à ne rien restituer à la France, et prévoyant la guerre, conséquence de son refus prolongé, il la prépare en secret : « il fortifie ses places, celles de Bresse, surtout ; *il fait des instances auprès de la cour de Madrid au sujet d'une alliance ;* il presse le Pape d'accepter un scond compromis, en lui faisant entendre que toute l'Italie étoit intéressée à ne pas souffrir que la France possédât rien par delà les monts. »

Sans doute, en tous ces préparatifs se découvrait-il trop ou n'observait-il pas toujours les règles de la prudence ? On le croirait volontiers, puisque, de Florence, les résidents français, *bien informés*, faisaient savoir à Henri IV que le duc de Savoie ne partait que dans l'intention de le tromper et de jeter la discorde

(1) *Charles de Valois*, duc d'Angoulême et comte d'Auvergne, était fils légitimé de Charles IX et de Marie Touchet, dame de Belleville, laquelle épousa plus tard François de Balzac, seigneur d'Entragues. De ce mariage naquit la future *marquise de Verneuil*, qui était par conséquent sœur utérine de Charles de Valois.

dans sa cour. Charles-Emmanuel, en plaçant ses confidences à la cour de Florence, manquait vraiment de « flair », car depuis longtemps déjà, le grand-duc de Toscane, Ferdinand I, était pressenti pour le mariage de sa nièce, Marie de Médicis, avec le roi de France.

Si ces avertissements n'empêchèrent pas Henri IV d'accueillir favorablement la proposition ducale, ils eurent cependant un bon résultat : l'entourage du roi obtint qu'il fit préparer les finances et l'artillerie. Sully, nommé Grand-Maître de l'artillerie, s'installa à l'arsenal et, en peu de temps, mit cette arme sur un pied redoutable. Une partie de la cour française se défiait du duc de Savoie, et lui appliquait le *Timeo Danaos et dona ferentes*, du poète. Seul Henri « ne témoigna en public aucun ressentiment de ce qu'il apprenait des procédés du duc de Savoie ».

Ces procédés ne l'avaient ni ébloui ni trompé. « Rien ne fit perdre de vue au roi, dit Sully, les deux choses qui lui avoient d'abord paru essentielles : l'une de ne rien relâcher de la satisfaction que lui devoit le duc de Savoie ; l'autre d'éclairer ses démarches auprès des brouillons de sa cour. »

Il ne voulait pas cependant qu'on puisse l'accuser d'avoir écarté toutes les propositions de conciliation.

Il redoutait la guerre pour ses sujets, et, dès lors que l'honneur de la France n'était pas directement en jeu, il croyait pouvoir, par amour de la paix, accueillir les ouvertures, si bizarres soient-elles, que lui faisait le duc de Savoie.

C'est pourquoi, le 28 octobre 1599, il lui adressa cette réponse (1) :

Mon frère, vostre ambassadeur et Roncas m'ayant déclaré le désir que vous avés de me venir voir, accom-

(1) Origin. autogr. aux archives royales de Sardaigne. Lettres missives de Henri IV par Bergier de Xivrey, V. 179.

pagné d'une très bonne occasion d'estre content et de prendre toute confiance de nostre amitié, je leur ay dict, comme je vous l'escris par la présente, que vous seriés le tres bien venu, que je vous verray tres volontiers, et que vous et ceulx qui vous accompagnent pourrés venir séjourner et vous en retourner quand il vous plaira en toute seureté, ainsy que j'ay dict au dict Roncas, qui doibt estre porteur de la présente. Vous pourrés venir aussi avec telle compagnie et suicte que vous voudrés....

Vostre bien bon frère

Henry.

Le roi ne s'en tint pas là, et il fit tout préparer pour que le voyage de Charles-Emmanuel pût s'accomplir heureusement. Cette deuxième lettre du 24 novembre 1599 (1) « à mon frère le duc de Savoye » nous le prouve :

Mon frère, j'envoie *La Varenne, Contreroleur genéral de mes postes* au devant de vous sur vostre chemin, affin qu'il donne ordre que vous et ceulx qui seront à vostre suicte soyent accommodés de chevaux de poste, et que vous soyés receu et recueilly par toutes villes et lieux où vous passerés, selon mon intention et vostre mérite. Mais je vous prie d'excuser, sur les grandes ruines et calamitez qui ont si longuement duré en ce Royaume, si vous n'estes si bien logé et accommodé en vostre voyage comme je le désirerois. J'ay donné charge audict *La Varenne* d'y faire suppléer autant que faire se pourra, il vous dira aussy toutes nouvelles de deça....

Vostre bien bon frère

Henry.

Le roi annonçait, en même temps, cet événement à tous ses ambassadeurs et le même jour (24 no-

(1) Origin. autogr. aux archives royales de Sardaigne. Lettres missives. V. 185.

vembre), il écrivait à M. de Brèves (1), ambassadeur à Constantinople :

« .... Saichés que le duc de Savoye m'a requis de luy permettre de me venir trouver pour me donner contentement ce que je lui ay accordé.... » (2).

Henri IV était sincère et il manifestait sa joie de cette entrevue, de laquelle devait sortir, il voulait l'espérer, une solution pacifique.

Le 9 décembre, alors que le duc est déjà en route pour la France, il lui écrit encore (3) :

« Mon frère, c'est à ce coup que je ne doubteray plus du contentement que je m'estois promis de vous voir il y a longtemps, puisque j'en ay esté asseuré tant par celles que le commis du *Contreroleur genéral des Postes de mon Royaulme* m'a rendue, que celle que despuis j'ay receue de vous par les mains du sieur Roncas. Je ne vous diray poinct comme vous serés le bien venu et veu de moy, car les effects le vous feront cognoistre, ny de quelle affection je vous embrasseray et cheriray.... »

Le roi ne « perd pas de vue » toutefois le but de l'entrevue, et il l'affirme bien ouvertement le 14 décembre en écrivant à M. de Brèves (4) :

« .... Le duc de Savoye arrivera icy dans deux jours. Je veux croire, comme il m'en a donné asseurance, que c'est pour me donner mon marquisat de Saluces, auquel cas nous serons bons amys.... »

C'est encore à M. de Brèves, que le 7 janvier 1600 il annonce en ces termes l'arrivée du duc de Savoie et ses agissements à la cour :

(1) *Francois Savary, comte de Brèves* (1560-1628), ambassadeur à Constantinople depuis 1591. C'est lui qui conclua avec Achmet I[er] le fameux traité de 1604.

(2) Lettres missives, V. 187.

(3) Orig. aut. arch. roy. de Sard. Lettres missives, V. 191.

(4) Lettres missives, V. 192.

« .... Le duc de Savoye arriva auprès de moy le XVII[e] de décembre et est encore icy recherchant *par tous moyens* de sortir d'affaire avec moy.... »

***

Le duc de Savoie, depuis son entrée en France jusqu'à Fontainebleau et Paris, fut reçu partout avec la plus grande magnificence (1). Le marquis de La Varenne avait très habilement exécuté les ordres du roi ; le trajet s'était fait rapidement et sans encombres, par Lyon, Rouanne, Orléans, Fontainebleau.

Quelque temps avant d'atteindre Fontainebleau, le duc, pressé d'arriver, fut sur le point de quitter Pluviers où il s'était reposé, pendant le sommeil de son escorte. Ce que voyant, La Varenne retarda le départ en cachant les chevaux de poste jusqu'au lendemain. Il eut ainsi le temps d'aller lui-même annoncer au roi la prochaine arrivée de son visiteur.

Malgré les magnifiques réceptions, le duc de Savoie sentit bien dès la première fois qu'il parla à Henri IV, qu'il n'obtiendrait point ce qu'il était venu demander. « J'ai fait mon message, dit-il, je m'en puis aller quand je voudrai. » Il ne s'en alla pas, car une visite que Sully lui fit faire à l'arsenal refroidit beaucoup son humeur belliqueuse et l'engagea, au contraire, à chercher une solution pacifique, ou, pour

(1) Ce fut à Lyon que l'on reçut officiellement le duc sur le territoire français. « Rien ne fut oublié, du côté des finances et de l'artillerie, pour lui faire à Lyon la réception ordinaire des souverains étrangers ». Seuls, MM. les comtes de Saint-Jean, ou les chanoines de la cathédrale Saint-Jean, refusèrent au duc la place de chanoine d'honneur qu'ils avaient accordée à son père. Ce refus avait été ordonné par Henri IV lui-même. Cet honneur en effet, était dû autrefois à cause du comté de Villars qui était à la Savoie, mais depuis que ce comté ne lui appartenait plus, le duc n'avait plus droit à l'honneur susdit.

Cette cérémonie consistait à présenter au duc de Savoie la chape et l'aumusse, et à lui donner rang dans les stalles des chanoines. Je rappellerai à ce propos, que tous les chefs d'Etat en France ont droit au même honneur dans la cathédrale du Mans.

mieux dire, à obtenir délai sur délai, et cela indéfiniment ; il connaissait, en effet, la seule solution possible et il n'en voulait pas. Mais écoutons Sully :

« Trois jours après que le duc de Savoie fut arrivé à Paris, le roi qui n'était pas fâché de lui faire voir le nouvel ordre observé à l'arsenal, me manda qu'il viendroit y souper avec le duc et les principaux seigneurs et dames de sa cour. M. de Savoie y vint de si bonne heure, *que je ne pus prendre une si grande diligence pour un effet du hasard.* Il me demanda à voir les magasins.

« Ce n'étoit pas de ce côté là que je voulois le faire tourner : la pauvreté des vieux magasins me faisoit honte à moi-même ; sans lui répondre, je le menai dans les nouveaux ateliers. Vingt canons nouvellement fondus, autant qui étoient prêts à l'être, quarante affûts complets, et quantité d'autres ouvrages auxquels il vit qu'on travaillait avec ardeur, le jetèrent dans un si grand étonnement qu'il ne put s'empêcher de me demander ce que je voulois faire de tout cet attirail : « Monsieur, lui répondis-je en riant, c'est pour prendre Montmélian ». Le duc, sans faire apercevoir que cette réponse l'avoit un peu déconcerté, me demanda d'un ton de plaisanterie et de familiarité, si j'y avois été ; et comme je lui répondis que non : « Vraiment, je le vois bien, répondit-il, car vous ne diriez pas cela, *Montmélian est imprenable* ». Je repartis du même ton dont il me parloit, que je ne lui conseillois pas de forcer un jour le roi à tenter cette entreprise, parce que je croyois être sûr de faire perdre à Montmélian ce titre d'imprenable.

« Ces paroles rendirent, dans le moment même, notre conversation très sérieuse. M. de Savoie prenant de là occasion de parler du sujet qui l'amenoit en France, avoit déjà commencé à me faire sentir, d'une manière polie, qu'il étoit instruit que je ne le favorisois pas auprès du roi, mais nous n'eûmes pas le temps d'en

dire davantage. Sa Majesté arriva, et on ne songea plus qu'à la joie et au plaisir, ce qui n'empêcha pourtant pas que dès le soir même on ne nommât de part et d'autre des commissaires pour examiner ce qui faisoit le sujet de la contestation. »

Sully nous donne les noms de ces commissaires qui étaient : pour le roi, le connétable de Montmorency, le chancelier Pomponne de Bellièvre, le maréchal de Biron, Meisse, Villeroy et Sully ; pour le duc de Savoie, son chancelier Belly, le marquis de Lullins, Jacob de la Rochette, le comte de Morette, le chevalier de Bretons et René de Lucinge des Allymes, ambassadeur de Savoie en France.

A peine avait-on nommé les commissaires français que déjà Charles-Emmanuel avait su en mettre plusieurs dans ses intérêts. « Il acheva de les gagner par les grandes libéralités qu'il leur fit à l'occasion des étrennes, ainsi qu'à toute la cour... Il n'y eut aucun qui lui donnât le bon jour, à qui il ne fit quelques présents. »

D'Aubigné raconte même le trait suivant de sa générosité... ou de sa politique.

Comme il jouait à la prime (1) avec Henri IV, sur un coup de quatre mille pistoles, (2) le roi abattit son jeu, croyant avoir gagné. Le duc, qui avait prime en main, se contenta de montrer son jeu au duc de Guise et à d'Aubigné, qui étaient à ses côtés, et brouilla les cartes.

Générosité toute politique assurément, n'ayant d'autre but que d'endormir et la cour et le roi.

Mais les commissaires ne se laissaient pas tous

(1) *Prime,* jeu où l'on ne donne que quatre cartes, et on *avait prime*, et par conséquent *gagné,* lorsque l'on avait ses quatre cartes de couleurs différentes.

(2) *La Pistole*, était une monnaie d'or d'Espagne et de quelques villes d'Italie, qui valait en France 10 livres. Pendant les guerres du XVIIe siècle, la pistole a valu jusqu'à 14 livres. Le duc de Savoie sacrifiait donc au minimum 40,000 francs.

circonvenir aussi volontiers. Villeroy et Sully — ce dernier surtout — défendaient les intérêts du roi, mieux que le roi lui-même, pourrais-je dire, car en aucun moment ils ne furent trompés par les belles paroles ou les magnifiques promesses des Savoyards; à toutes leurs propositions ils opposaient invariablement cette alternative, ou restituer le marquisat de Saluces, ou donner en échange la Bresse et tous les bords du Rhône juqu'à Lyon.

Cette alternative ne pouvait plaire au duc qui, depuis le commencement des négociations, se faisait fort de tout garder et de ne rien céder. Il se plaint donc d'être traité avec trop de rigueur et forme un instant le dessein de se retirer clandestinement sans dire adieu au roi. C'est, du moins, Pierre de l'Estoile qui nous l'affirme en ses Mémoires : « Un bruit a couru, ajoute-t-il, que la honte d'avoir fait un voyage inutile, *ou la crainte d'être arrêté*, l'avoient porté à cette extrémité. »

La crainte, je crois, plus que la honte, avait fait naître ce dessein, et cette crainte, semble-t-il, était fondée. D'Aubigné rapporte, en effet, que plusieurs conseillers du roi l'avaient supplié de retenir le duc prisonnier. C'était bien peu connaître le caractère d'Henri IV. Apprenant le dessein et la crainte du duc, il le rassure, mais, selon Pierre de l'Estoile, il lui fait dire « qu'il avoit cru qu'en venant en France son intention étoit de le satisfaire sur le marquisat de Saluces, et qu'il a eu dès le commencement beaucoup de plaisir à le voir ; mais, aujourd'hui, voyant qu'il ne propose rien de juste, il est fâché de voir qu'il faille se séparer sans rien conclure. Au reste, il veut qu'il scache que les rois de France n'ont jamais demandé leur droit par finesse ou par tromperie, mais par une guerre ouverte ; que François I[er] avait observé le droit d'hospitalité à l'égard de Charles V et que pour lui il en agira de même à son égard ; et comme

il a été fort libre de venir en France, il pourra, avec la même facilité se retirer ».

A ceux qui lui conseillaient d'arrêter le duc, Henri répondit « qu'il tenoit de sa naissance et qu'il avoit appris de ceux qui l'avoient nourri, que l'observation de la foy était plus utile que tout le profit que la perfidie pouvoit donner ». « Je suivrai, ajoutait-il, l'exemple du roy François, mon prédécesseur, qui pouvoit retenir Charles-Quint. Si le duc de Savoye a violé sa parole, je ne serois point innocent en l'imitant. Un roy use bien de la perfidie de ses ennemis, lorsqu'il la fait servir de lustre à sa foy. »

Il ne voulut même pas suivre le conseil de Sully, conseil qui certainement aurait évité la guerre. « Sire, lui disait Sully, M. de Savoye est venu en France sous la seureté de vostre foy et de vostre parole, il faut qu'elle luy soit gardée inviolablement; et afin qu'il ne luy arrive inconvénient en s'en retournant en son pays, je désirerois que vous le fissiez accompagner avec quinze mil hommes de pied, deux mil chevaux et vingt canons que j'auroy bien-tost prests, et si tost qu'il sera dans Montmélian ou autre telle place de ses Estats, la plus proche des vostres, luy faire donner résolution sur le choix qu'il prétend faire, et à son refus, mettre en œuvre vostre escorte pour le mieux persuader. — Oh, oh! dit le roy, vous allez un peu bien vite; je ne puis plus faire cela, puisque j'ay déjà promis le contraire. — Sire, c'est le seul moyen d'éviter la guerre; mais puis que n'approuvez pas mon opinion, vostre volonté soit faite. »

Charles-Emmanuel ne partit pas clandestinement; il resta même encore près de trois semaines à Paris. Pour utiliser son séjour, et surtout pour gagner du temps, il suscite parmi les commissaires des questions de préséance et de religion (1). Enfin, il reprend

(1) On avait voulu exclure Sully des assemblées; c'était, en effet, le plus acharné à maintenir les réclamations françaises, et on prétexta

ses intrigues auprès des cours étrangères, principalement auprès du Pape et du roi d'Espagne.

Clément VIII y est trompé une fois de plus, et, par son ordre, le patriarche de Constantinople (1), vint prier Henri IV d'être plus conciliant à l'égard du duc de Savoie; cette démarche occasionna la belle lettre qu'on va lire plus loin, et qu'Henri IV écrivit au Pape dès que l'accord se fut enfin mis entre lui et le duc de Savoie.

Tout en rassurant son hôte, le roi commence à le voir sous son véritable jour, et, le 16 février, il confie ses craintes à M. de Brèves (2) :

Je ne vous ay escript depuis le VII[e] du mois de janvier, à cause des affaires que j'ay tousjours eus avec le duc de Savoye, *qui est encore sans y avoir mis fin ;* de sorte qu'il semble que *ce subject nous doive mettre à la guerre; car je suis résolu d'y entrer, s'il ne me rend ce qui m'appartient si justement que faict le marquisat de Saluces*, si l'on ne me contente. Auquel cas je ne double point que *le Roy d'Espagne ne serve ledit duc,* qui est son beau-frère, et le fomente en l'obstination de son usurpation, *car seul il seroit faible pour me résister.* Toutefois, peut-estre changera-t-il d'avis devant qu'il parte; sinon, je vous asseure que le suivray de près.....

Le duc changea d'avis, mais pour sauver les apparences, car la conduite qu'il tint après son départ montra qu'il n'avait jamais été de bonne foi en signant le traité proposé par les commissaires.

* * *

Après de longues discussions, où une partie des commissaires français, Biron tout le premier, favo-

qu'un huguenot, comme le marquis de Rosny, ne pouvait siéger avec le représentant du Pape. C'était puéril, et Henri IV déjoua cette nouvelle ruse en ordonnant à Sully de rester aux assemblées.

(1) Le P. Bonaventure de Calatagirone, général des Cordeliers, avait été délégué par le Pape pour assister à toutes les réunions.

(2) Lettres missives. V — 203.

risait le dessein du duc, on tomba d'accord sur ce plan : le duc s'engageait à restituer le marquisat de Saluces ou à céder en échange la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et le Valromey. Sur sa demande, on lui accordait trois mois de délai pour adopter l'une ou l'autre solution : le 1er juin était la limite fixée ; durant ce laps de temps, il espérait que la persuasion ou la force mettrait le roi dans l'impossibilité de rien réclamer de lui.

Le lundi 27 février le traité fut signé de part et d'autre. Dès le 25, le roi avait tenu à informer le Pape de l'heureuse fin des négociations. Sa lettre (1) laisse voir son grand désir de conserver la paix, et en même temps ses craintes d'être forcé de déclarer la guerre.

Très Sainct Père, comme la révérence que je porte à Vostre Sainctelé est relative aux grâces et faveurs que j'ay receues d'elle..., je préfereray toujours le contentement de Vostre Sainctelé à toute considération qui concernera mon intérest particulier.... Mais Vostre Sainctelé considèrera, s'il luy plaît, que Dieu m'ayant confié le régime de ce sceptre français, dévoué de tout temps au service du Saint Siège, je doibs rendre compte à sa divine Majesté et à la postérité de la conservation d'iceluy, et, certainement, je désire m'en acquitter comme mon honneur m'oblige de le faire, estimant que Vostre Sainctelé m'en aimera et prisera toujours davantage.... De quoy j'estime avoir donné à Vostre Sainctelé, et à tout le monde, quelques preuves dignes de considération en ce qui s'est faict et passé entre le duc de Savoye et moy, depuis le traité de Vervins, *comme Vostre Sainctelé sçait mieux que nul aultre, à cause du devoir auquel je me suis mis pour cest effect,* meu de mon observance plus que filiale et de ma gratitude immortelle envers Vostre Sainctelé, car l'une et l'aultre ont eu tant de puissance sur moy que de m'avoir faict outrepasser les bornes de ma dignité et réputation pour complaire à Vostre Sainctelé et faciliter un bon accord entre ledit duc et moy, de quoi je n'auray jamais

(1) Archives du Mont-Cassin. — Lettres missives V — 207.

regret, *si je sçais avoir faict en cela chose agréable à Vostre Sainteté, comme en vérité je me l'étois persuadé et croyais qu'elle en estoit pleinement satisfaicte, jusqu'à la réception de deux lettres que Vostre Saincteté a pris la peine de m'escrire sur ce subject, le XXVIe du mois de janvier et le iiij du présent, que j'ay receues par les mains du patriarche de Constantinople, les XIIIe et XXIe de ces dits mois, par lesquelles j'ai recogneu que les advis qui ont esté donnez à Vostre Saincteté des difficultez survenues en ce faict depuis la venue par de ça dudict duc ont esmeu et travaillé l'esprit de Vostre Saincteté et l'ont comme mis en doubte de la sincérité de ma volonté*, tout ainsy que si moy ou mes Conseillers avoient esté aucteurs desdictes difficultez, dont je ne veulz aultres témoings que la vérité mesme, laquelle j'estime que ledict patriarche luy aura fidellement représentée, comme celuy par les mains et le jugement duquel, représentant icy la personne de Vostre Saincteté, toutes choses ont passé sans aulcun déguisement. Très Sainct Père, je seray toujours des derniers à ennuyer Vostre Saincteté de la justification de mes actions, principalement quand il sera question de ce faire aux déspens d'un aultre, je me contenteray seulement de faire les choses bonnes, comme j'ay eu peine de faire jusqu'à présent. *Ce sont aussy les armes avec lesquelles j'ay, en party, vaincus les artifices et insinuations de ceulx qui m'ont voulu souvent priver des bonnes grâces de Vostre Saincteté.*

Vostre Saincteté apprendra donc, tant par le projet que par l'isseue de ce qui s'est passé entre le duc et moy, la révérence que j'ay portée aux exhortations et volontés de Vostre Saincteté et le devoir auquel je me suis mis pour composer amiablement le différend dudict marquisat de Saluces, comme il est enfin advenu, suivant le désir de Vostre Saincteté.... laquelle croira pareillement, que je n'ay conseillers ny serviteurs qui ne me secondent volontiers en ceste délibération ; et quand quelqu'un d'eux s'oublieroit tant que d'en user aultrement, je ne l'endurerois aulcunement. *J'ay aussy appris à distinguer les bons d'avec les mauvais conseillers.* Par tant je supplie Vostre Saincteté *de n'adjouster foy aux rapports, et de s'arrester*

à mes œuvres, que je dirigeray toujours par le droict chemin de la raison comme celuy que je scay qui me sera tousjours plus honorable que tout aultre et qui me peut maintenir plus seurement aux bonnes grâces de Vostre Saincteté, laquelle je supplie de tout mon cœur, puisqu'il luy a pleu estre cause de l'accord qu a esté faict entre ledict duc de Savoye et moy, *Elle veuille aussy employer son auctorité pour asseurer de plus en plus nostre amitié et bon voisinage*, protestant à Votre Saincteté que je ne désire rien plus que de vivre en bonne amitié et concorde avec tous mes voisins... »

Le 5 mars, Henri IV écrit encore aux alliés du canton de Berne (1) :

« ... Le dict colonnel (Jean-Jacob de Diesbach) vous informera de ce qui s'est passé entre moy et mon frère le duc de Savoye, sur les différents que nous avions ensemble et principalement sur celuy du marquisat de Saluces, *lequel, enfin; il m'a promis de me restituer dedans le premier jour de juin prochain* ou bien de me livrer la récompense que je lui ay demandée... »

Le samedi 4 mars le duc de Savoie prit congé du roi, mais il ne quitta pas encore l'hôtel de Nevers. « On a dit que le roy et le duc ne pouvaient se séparer tant ils s'aimaient depuis le traité. »

« Le mardy 7 de mars le duc de Savoye, qui depuis le 4 retenait la cour bottée pour l'accompagner, est parti environ les dix heures du matin. »

Aujourd'hui, lorsque des hôtes royaux quittent notre territoire, ils adressent au chef du gouvernement un télégramme de remerciements et de congratulations.

Charles-Emmanuel, en guise de remerciements, adressa des plaintes : il prétendait avoir été mal reçu en Champagne et en Bourgogne.

Immédiatement le roi lui en écrivit cette lettre pleine de dignité :

(1) Lettres missives V — 211.

Mon frère, je suis très marry que vous n'avés esté mieux receu et honoré passant par mes provinces de Champagne et de Bourgogne pour retourner en vos Estats; car, comme je vous aime d'entière affection, je vous y eusse volontiers rendu tesmoignage selon mon désir en ceste occasion, ainsy que je m'étois peiné de faire en toutes aultres qui y pourront advancer vostre contentement, mais nos longues guerres nous ayant réduict en si piteux estat que c'est tout ce ce que nous avons peu faire, depuis qu'elles sont finies, que de reprendre haleine, par tant vous attribuerés les manquements que vous y aurés remarquez à la pauvreté publique, et non à la volonté, laquelle, mon Frère, ne peut estre meilleure en vostre endroict. Aussy ne perdray-je jamais la mémoire de la peine que vous avés prise de me venir voir, et rechercheray tous moyens de m'en revancher, comme vous cognoistrés par effect, quand l'occasion s'en présentera, *faisant estat de me rendre dans ma ville de Lyon dedans le temps que je vous dis à vostre partement.* comme j'espère vous mander bien tost par un homme exprès que je vous despescheray. Sur ce je prieray Dieu qu'il vous ayt, mon frère, en sa garde. Ce XXIXe mars, à Paris 1600.

Vostre bien bon frère

HENRY.

(A suivre)

Bibliographie. — J'ai consulté principalement, pour faire cette étude :

Les Mémoires Journaux de Pierre de l'Estoile, (collection Petitot) ; *les Œconomies royales* ou *Mémoires* de Sully (collection Petitot); *la Chronologie Septennaire* de P. Cayet ; *l'Histoire Universelle* de d'Aubigné; *l'Histoire du règne de Henri IV* par Auguste Poirson; les *Lettres Missives de Henri IV,* par Berger de Xivrey ; les *Mémoires d'Etat,* par M. de Villeroy ; — à la Bibliothèque Nationale, les *Manuscrits Français*, 3640, (pour le procès de Biron); 4017, (Lettres de Henri IV et de Villeroy au Comte de Béthune, ambassadeur à Rome), et 6144, (pour la marquise de Verneuil).

LES SOULIERS DE NOËL

A mes petites amies, Germaine B... et Simone D...

I

Le froid sur les carreaux
Met de fines dentelles,
Et dans deux lits jumeaux
Voilés de longs rideaux
Dorment deux sœurs jumelles.

Dans l'âtre un feu brillant
Dit sa chanson joyeuse.
Dehors le givre pend
— Stalactite d'argent —
A la branche frileuse.

C'est la nuit de Noël,
La nuit du saint Mystère;
Jésus-Emmanuel
Abandonne le ciel
Et descend sur la terre.

La neige aux blancs flocons
Tombe fine et serrée;
Et les vieilles maisons
Couronnent leurs pignons
De sa blancheur nacrée.

La mère a l'œil ravi
S'approche, puis se penche
Sur ce couple béni
Abrité dans son nid
De mousseline blanche.

Et quand, le cœur joyeux
De maternelle joie,
Elle a couvé des yeux
Les berceaux gracieux
Enveloppés de soie,

Vers l'âtre aux chauds brasiers
Elle vient, souriante,
Et met deux gros baisers
Sur deux mignons souliers
De couleur éclatante.

C'est son couple charmant,
Sur la foi des légendes ,
Qui, près du feu riant,
A, pour Jésus enfant,
Déposé ces offrandes.

Car notre cher Jésus
Vint pauvre sur la terre;
De froid ses pieds tout nus
Auraient été perclus,
S'il n'avait eu sa mère.

II

Bientôt minuit sonna,
Et dans le ciel plus calme
Un vol d'anges passa
Qui chantaient : « Hosanna! »
Et tenaient une palme.

L'un d'eux, sous des rayons
A la lueur sereine
Cachant ses cheveux blonds,
Sur les souliers mignons
Mit une bourse pleine.

Cela fait, il partit,
Et les deux sœurs jumelles
S'éveillèrent au bruit
Doux et charmant, que fit
Le souffle de ses ailes.

La mère murmura :
« Dormez, petites reines;
« Au jour votre œil verra
« Ce que l'Ange apporta
« Du Ciel pour vos étrennes. »

III

Le jour vient, gris et blanc,
— Teinte morne et douteuse; —
Dehors le givre pend
— Stalactite d'argent —
A la branche frileuse.

L'oiseau, tout hérissé,
Dit sa plainte touchante;
Et le passant glacé
Foule d'un pas pressé
La neige éblouissante.

Ainsi que deux oiseaux
Sortant de la feuillée,
Soulevant les rideaux
De leurs gentils berceaux,
Et la mine éveillée,

Les deux sœurs, gazouillant
Ensemble une prière,
Offrent leur front charmant
Au baiser caressant
De leur heureuse mère.

Et celle-ci : « Prenez,
« Prenez, mes chères belles,
« Ce que, des cieux voilés,
« L'ange aux cheveux bouclés
« Apporta sous ses ailes. »

« — C'est à ne savoir plus
« Quels jouets choisir, mère! —
« — Chères amours, Jésus,
« Aux pauvres membres nus,
« A plus d'un petit frère.

« Ce jeune mendiant,
« — Douce voix qui supplie, —
« N'a point, frêle et tremblant,
« Une bonne maman
« Qui l'aime et lui sourie.

« L'ange au léger essor,
« Qui connaissait mes filles,
« Savait bien que cet or
« Deviendrait un trésor
« Pour de pauvres familles. »

IV

En effet, ce jour-là,
Suivi de son égide,
Le joli couple alla,
Et son or réchauffa
Plus d'un grenier humide.

Plus d'un enfant — rayon
Qui dore notre vie,
Ange de la maison, —
Vit un sourire au front
De sa mère ravie.

Dans ce beau jour, enfin,
— O bon ange! regarde! —
Grâce à leur or divin
Les sœurs mirent du pain
Dans plus d'une mansarde.

Et la mère, au retour,
Sur son sein qui les choie,
Jusqu'à la fin du jour
Retint avec amour
Ses deux filles, sa joie.

« — Restez toujours, toujours,
« Aussi bonnes, dit-elle,
« Pour que, chères amours!
« L'ange des premiers jours
« Vous garde sous son aile.

« Il charme, guide, instruit;
« Suivez-le d'un cœur ferme,
« Croyez ce qu'il vous dit :
« La jeunesse s'enfuit
« Lorsque le cœur se ferme. »

HENRY GAUDIN.

CERANS-FOULLETOURTE

FÉODALITÉ

(SUITE ET FIN)

LES SOULLETTIÈRES

Les Soullettières relevaient du fief de Rouveau, à Oizé, sous le devoir de 8 d. de cens au jour des Trépassés. Ses détenteurs devaient chaque année, en rentes foncières, 30 livres à la prestimonie de la messe de neuf heures fondée en l'église de Cerans, 30 s. au seigneur de La Chevalerie et 22 s. aux religieux de Château-l'Hermitage (1).

COULÉARD

Le lieu et fief de Couléard relevait de la seigneurie de Cerans et lui devait chaque année 6 s. de cens, conjointement avec le lieu du Chardonnay (2).

Les religieuses de La Fontaine-Saint-Martin, à qui il appartenait en reconnurent formellement la suzeraineté à Jamet Francboucher, seigneur de Cerans, le 12 mai 1439 (3).

(1) Archives des Perrais.

(2) Archives des Perrais.

(3) Archives de la Sarthe, H. 1508.

FIEF DU PRIEURÉ
DE LA FONTAINE-SAINT-MARTIN

Ce fief comprenait à Cerans la métairie du Boulay, qui lui devait 18 boisseaux de seigle mesure du prieuré et 24 autres boisseaux mesure de Foulletourte, et 4 deniers de cens ; les lieux de La Porte, de La Braudière, de La Haverie et de La Rousselerie, qui lui payaient 11 boisseaux de seigle et 5 s. 6 d. de cens ; ceux de La Hellandière, 5 s. de cens ; du Chesne, 6 s. 4 d. de cens ; des Terriers, 16 s. 4 d., une poule et deux corvées à faucher, de cens ; de La Brardière, 12 boisseaux de seigle de rente foncière ; le clos de vigne du Souillet, 20 d. de cens ; le cloteau du Sablonnay, 2 s. 6 d. de cens ; des maisons et des jardins au bourg de Foulletourte, etc. Jeanne Le Vayer, prieure de La Fontaine-Saint-Martin, bailla à cens à Denis Groënet et à sa femme, en 1380, la place d'une de ces maisons, « avec le droit de vendre vin en détail le temps durant du ban du seigneur de Foultourte et autre temps », à la charge de tenir ces choses de son prieuré (1).

MOULIN DE FLOUÉ

Le moulin de Floué relevait du fief de Cerans sous le devoir de l'obéissance.

Jeanne de La Bucelière, veuve de Robert de Clermont, chevalier, et ensuite de Geoffroy Burel (2), aussi chevalier, donna aux religieuses de La Fontaine-

(1) Archives de la Sarthe, H. 1508.

(2) Un ancêtre de ce chevalier, Durand Burel, avait assisté en 1151, comme témoin, à la confirmation aux religieuses de La Fontaine-Saint-Martin, par Henri, duc d'Anjou, du don de 60 livres angevines de rente que Geoffroy, son père, leur avait fait (Archives de la Sarthe, H. 1530.)

Saint-Martin, en février 1252 (v. st.), tous ses droits sur le moulin de Floué ou Flouet, à Cerans, où il devra être établi une chapelle desservie par un prêtre et à l'entretien de laquelle seront affectés les revenus du moulin, à la réserve d'un septier de froment (12 boisseaux) applicable chaque année à la pitance du prieuré, pour la célébration de l'anniversaire d'elle et de Geoffroy Burel. A son exemple, en mai 1254, Agnès, veuve de Pierre Burel, chevalier, et alors remariée à Hubert Potart, chevalier, céda aux mêmes religieuses, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, tout ce qu'elle pouvait avoir sur ce moulin.

Les religieuses convertirent ces droits en une rente annuelle et perpétuelle de six septiers de mouture rendus en leurs greniers, moitié le jour de la Nativité de la Vierge, moitié le jour de Noël.

Le curé de La Suze percevait également une rente foncière de trois livres sur le moulin de Floué, et le titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Pitié desservie en l'église Saint-Pavin de la Cité du Mans une autre rente de trois livres (1).

LA MERSERIE

Nicolas Bordier en est seigneur en 1675 (2).

H. ROQUET.

(1) Archives de la Sarthe, H. 1508 et 1533. — Archives des Perrais. *Inventaire des titres du fief de Cerans,* 1770.

(2) Archives de la fabrique de Cerans.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

1635, juillet, Fontainebleau. — ERECTION PAR LOUIS XIII DE LA SEIGNEURIE DE FOULLETOURTE EN VICOMTÉ, EN FAVEUR DE SÉBASTIEN DE BROC, CHEVALIER, SEIGNEUR DES PERRAIS ET DE FOULLETOURTE. — Archives des Perrais. Original avec grand sceau royal en cire verte sur lacs de soie.

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« Les bons et recommandables services que notre cher et bien amé Sébastien de Broc, chevalier, seigneur des Perretz et de Foultourte, gentilhomme ordinaire de notre chambre, a renduz au feu roy, notre très honoré seigneur et père d'heureuse mémoire, et à nous, méritant un assuré témoignage du contentement que nous en avons par quelque marque d'honneur qui passe à ses enfans et postérité, à ce que, par cette gratitude, ilz soient incitez à imiter sa vertu, si que bien informez que la terre, fief et seigneurie des Perretz relève directement et par moyen de la terre et seigneurie de Foultourte, tenue de nous en plain fief en tiltre de haulte, moyenne et basse justice, avec droict de bailler mesures à bled et à vin, sceaux à contractz et autres beaux droictz, le tout de bon et grand revenu, mouvant et relevant directement de nous à cause de notre chasteau du Mans; de notre grâce spécialle, plaine puissance et authorité royalle, nous avons ladite terre, fief et seigneurie des Perretz, en ce qui est directement tenu dudict Foultourte, joincte, unie et incorporée, joignons, unissons et incorporons à ladite terre, fief et seigneurie de Foultourte, et icelle terre de Foultourte créée et érigée, créons et érigeons, par ces présentes signées de notre main, en nom, tiltre et qualité de vicomté; voulons et nous plaist que doresnavant ledit de Broc, ses enfans, successeurs et ayant cause la tiennent et possèdent audit tiltre, et nous en rendent la foy et hommage soubz un seul et mesme adveu et desnombrement, y establissant juges et officiers nécessaires pour rendre la justice aux vassaulx qui en relevent, mesme qu'il fasse édiffier et eslever fourches patibulaires en lieu commode, tel que bon luy semblera, dependant de ladite terre, et jouissent de tous les honneurs, dignitez, droictz, prérogatives et prééminances y appartenans, telz et semblables

que les autres vicomtes de ce royaume, selon la coustume des lieux, sans aucune augmentation ny changement de droictz, de ressort et jurisdiction.

« Et pour ce que ledit de Broc nous a faict entendre ladite terre de Foultourte estre scituée en pays bon et fertil, abondant en bledz, fruictz et bestial, nous y avons, de nostre mesme grâce, créé et érigé, créons et érigeons deux foires et un marché, pour y estre lesdites deux foires tenues par chacun an l'une le seizième aoust et l'autre le jour de sainte Catherine, et ledit marché au jour de mardy de chacune semaine. Voulons aussi qu'ausdits foires et marché tous marchands puissent porter, mener et conduire touttes sortes de marchandises licites, les troquer, eschanger, vendre et débiter soubz les libertés accoustumées des autres foires et marchéz de notredit pays; permettant audit seigneur de Foultourte faire bastir et édiffier en lieu commode halles, loges, bancs et estaulx nécessaires pour vendre à coûvert lesdites marchandises, et de percevoir les droictz de minage et autres ordinaires et pouvoir deubz. Pourveu toutesfois qu'à quatre lieues à la ronde dudit lieu de Foultourte, il n'y ayt aux jours susdits autres foires et marchez auxquelles ces présentes puissent préjudicier, et sans que pour raison d'icelles on puisse prétendre aucune franchise, ny que nos droictz en soient diminuez.

« Si donnons en mandement à noz amez et féaulx conseillers les gens tenans notre court de Parlement et chambre de nos comptes à Paris, ces présentes faire registrer et de leur contenu jouir et user ledit de Broc plainement et paisiblement, et au sénéchal du Maine ou son lieutenant, les faire aussy registrer et si besoin est publier à son de trompe en toutes les villes, bourgs, villages et bourgades voisines dudit lieu de Foultourte, pour estre icelles gardées et observées perpétuellement et à tousjours; car tel est notre plaisir. Et afin qu'elles soient stables, nous y avons faict mectre notre scel, sauf en autres choses notre droict et de l'aultruy.

« Donné à Fontainebleau, au mois de juillet l'an de grâce mil six cens trente cinq, et de notre règne le vingt sixième.

« Louis. »

Sur le repli : « Par le roy : Bouthillier ».

NOTE
SUR LE MOULIN DES BELLES-OUVRIÈRES

En des vers gracieux, M. H. Thirant nous a dit récemment le charme de notre Loir au moulin des Belles-Ouvrières (1), commune de Clermont. A cet attachant tableau je ne veux rien ajouter. Mon intention dans cette simple note est seulement de redonner à notre moulin son nom véritable. Sans doute, rien de plus poétique que ce nom de *Belles-Ouvrières*, mais aussi rien de moins historique.

Ce moulin est, ni plus ni moins, l'antique demeure d'une famille Bellœuvre qui l'occupait dès le XIVe siècle. Parmi les censitaires de Créans, à cette époque, je rencontre en effet : *Guillaume Belœuvre* qui doit 8 deniers de son « hebergement de la *Beleuvrière* ». Le même doit dix sols à l'angevine « de son herbergement de la *Belle Euvrière* et des appartenances ». Au deux novembre, il doit encore 13 sols pour son « herbergement de la *Belleuvrière* », 6 deniers au « judy absolu », « une mine de toutes ses chouses à l'angevine », et « deux chappons » à Noël (2).

Comme on voit, il y a loin de ce nom à la poétique appellation des *Belles-Ouvrières*. Je pourrais continuer les exemples pour les siècles suivants : ils ne pourraient que confirmer mon dire. Par ailleurs, la déformation du nom est trop facile à comprendre pour que je tente de l'expliquer.

Louis CALENDINI.

(1) *Annales Fléchoises*, t. II, (Août 1903), p. 133.

(2) Extraits d'un registre censitaire de Créans que nous publierons, avec avant-propos et commentaires, en janvier prochain. Les familles Bellœuvre, dont nous avons des représentants aux XIVe, XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, sont encore nombreuses de nos jours au pays fléchois.

LES PAROISSES

DES ARCHIPRÊTRÉS DE LA FLÈCHE ET DU LUDE

AVANT LE CONCORDAT

Le diocèse d'Angers comprenait trois archidiaconés et un territoire, savoir : le grand archidiaconé ou archidiaconé d'Angers, l'archidiaconé d'Outre-Loire, l'archidiaconé d'Outre-Maine, et le territoire de Saint-Florent-le-Vieil.

L'archidiaconé d'Angers, dont le titulaire était la deuxième « dignité » du chapitre de la cathédrale, se divisait en quatre archiprêtrés, savoir : L'archiprêtré d'Angers, l'archiprêtré de Bourgueil, l'archiprêtré du Lude, l'archiprêtré de La Flèche.

L'archiprêtré de La Flèche, qui était annexé à la cure de Vion, comprenait 28 cures, 7 prieurés-cures et une annexe.

Cures. — Saint-Aubin de Vion, siège de l'archiprêtré, la Chapelle-d'Aligné, Notre-Dame de Durtal, Notre-Dame de Louailles, Notre-Dame du Pé, Saint-Aubin d'Arthezé, Saint-Aubin de Baracé, Saint-Aubin de Bazouges-sur-le-Loir, Saint-Aubin de Morannes, Saint-Germain-du-Val, Saint-Germain près Daumeray, Saint-Hippolyte ou Notre-Dame de Crosmières, Saint-Jean-Baptiste de Courtilliers, Saint-Jean-Baptiste de Lézigné, Saint-Jean-Baptiste d'Huillé, Saint-Martial de Briollay, Saint-Martin de Parcé-sur-Sarthe, Saint-Martin de Précigné, Saint-Martin de Soucelles, Saint-Martin ou Saint-Eloi de Daumeray, Saint-Pierre du Bailleul, Saint-Pierre de Durtal, Saint-Pierre de Parcé-sur-Sarthe, Saint-Pierre de Précigné, Saint-

Pierre de Verron, Saint-Symphorien de Créans, Saint-Thomas de La Flèche, Villaines.

Prieurés-cures. — Dureil, Pincé, Saint-Aubin de Bousse, Sainte-Colombe près La Flèche, Saint-Hilaire d'Etriché, Saint-Léonard de Durtal, Saint-Marcel de Tiercé.

Annexe. — Gouis, annexe de la Chapelle-d'Aligné et de Notre-Dame de Durtal.

L'archiprêtré du Lude, qui était annexé à la cure de Denezé-sous-le-Lude, se composait de 40 cures et de 4 prieurés-cures.

Cures. — Denezé-sous-le-Lude, siège de l'archiprêtré, Chouzé-le-Sec, Notre-Dame de Broc, Notre-Dame de Château-la-Vallière, Notre-Dame de Clefs, Notre-Dame de Couesme, Notre-Dame de la Chapelle Saint-Laud, Saint-Barthélémy de Courcelles, Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Chalonnes-sous-le-Lude, Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Jarzé, Saint-Denis de Pontigné, Sainte-Geneviève de la Chapelle-aux-Choux, Saint-Etienne de Fougeré, Saint-Eutrope de Montpollin, Saint-Germain-d'Arcé, Saint-Germain de Thorée, Saint-Jean-Baptiste de Rigné, Saint-Laurent-du-Lin, Saint-Laurent du Neuf-Baugé, Saint-Loup de Savigné près le Lude, Saint-Martin de Chavaignes-sous-le-Lude, Saint-Martin de Chenu, Saint-Martin d'Echemiré, Saint-Martin de Cré, Saint-Martin de Dissé-sous-le-Lude, Saint-Martin de Genneteil, Saint-Martin de la Bruère, Saint-Martin de Lublé, Saint-Martin de Marcé, Saint-Médard de Cheviré-le-Rouge, Saint-Médard ou Saint-Mars de Cré, Saint-Pierre de Brais, Saint-Pierre de Montigné, Saint-Pierre de Villiers-Auboin, Saint-Pierre de Vaulandry, Saint-Pierre et Saint-Paul de Chigné, Saint-Quentin près La Flèche, Saint-Saturnin de Marsilly, Saint-Symphorien du Vieil-Baugé, Saint-Vincent du Lude.

Prieurés-cures. — Lasse, Saint-Jean-Baptiste de Sermaise, Saint-Martin d'Arcé, Saint-Martin de Beauveau.

Ces divisions ecclésiastiques ci-dessus subsistèrent

pendant toute la Révolution et ne furent abolies que le 25 mai 1802 jour de la prise de possession de Mgr Michel-Joseph de Pidoll, premier évêque concordataire du Mans.

* * *

Le Pape et les Evêques seuls ont le droit de conférer les pouvoirs spirituels et les emplois ecclésiastiques; mais ils peuvent abandonner à d'autres le choix des personnes qui en seront investies. Aujourd'hui, par exemple, c'est le gouvernement français qui désigne les Evêques, et c'est le Pape qui les institue. Ce droit de *nomination* et de *présentation* dont le gouvernement jouit, était exercé en France, avant la Révolution, sur un très grand nombre de paroisses par des « patrons » ecclésiastiques ou laïcs, par des abbés ou des abbesses, par des chanoines, sous la réserve de l'approbation et de l'institution canonique. — Le diocèse d'Angers comprenait 399 cures, 62 prieurés-cures et 23 annexes ou succursales. Un quart à peine de ces bénéfices étaient à la nomination de l'Evêque, et c'étaient les dignitaires ecclésiastiques et les patrons laïcs qui nommaient aux autres. En voici l'énumération pour les archiprêtrés de la Flèche et du Lude.

L'Evêque d'Angers. — Chouzé-le-Sec, Clefs, Crosmières, Daumeray, Denezé-sous-le-Lude, Dureil, Echemiré, Gouis, Le Pé, Marcé, Marsilly, Montigné, Morannes, Pontigné (1), Rigné, Saint-Laurent-du-Lin, Saint-Mars de Cré, Saint-Quentin, Savigné près le Lude, Vion.

L'Abbé de Saint-Serge-lès-Angers. — Baracé, Bazouges-sur-le-Loir, Beauveau, Briollay, Cré, Huillé, Lezigné, Neuf-Baugé, Saint-Léonard de Durtal, Thorée, Vaulandry, Verron, Vieil-Baugé.

L'Abbé de Saint-Aubin d'Angers. — Arthezé, Bousse, Chapelle-d'Aligné, La Flèche, le Lude, Notre-Dame de Durtal, Pincé, Sainte-Colombe près La Flèche.

(1) Le seigneur du Lude nommait alternativement avec l'évêque à la cure de Pontigné.

Le Chapitre de la cathédrale d'Angers. — Chigné, Courtilliers, Dissé-sous-le-Lude, Jarzé, Saint-Pierre de Précigné, Villaines.

L'Abbé de la Trinité de Vendôme. — Broc, Château-la-Vallière, Cheviré-le-Rouge, Couesme, Saint-Germain d'Arcé, Villiers-Aubouin.

Le « prévôt d'Anjou », du chapitre Saint-Martin de Tours. — Chenu, Genneteil, La Bruère, Saint-Martin de Parcé-sur-Sarthe, Saint-Martin de Précigné, Saint-Pierre de Parcé-sur-Sarthe.

L'Abbé de Bourgueil. — Chalonnes-sous-le-Lude, Chapelle-aux-Choux, Lublé.

L'Abbé de Toussaint d'Angers. — Lasse, Tiercé.

L'Abbesse de Notre-Dame de Saintes. — Montpollin, Saint-Germain-du-Val.

L'Archidiacre d'Angers. — Saint-Germain-sous-Daumeray, Saint-Pierre de Durtal.

Le Chapitre de Saint-Pierre d'Angers. — Le Bailleul.

Le Chapitre de Saint-Martin d'Angers. — Chavaignes-sous-le-Lude.

Le Curé du Bailleul. — Louailles.

L'Abbé et les religieux du Mont-Saint-Michel. — Créans.

Le seigneur de Durtal. — Chapelle-Saint-Laud.

Le seigneur de Fougeré. — Fougeré.

Le doyen du chapitre de la cathédrale de Tours, — Brais.

L'Abbé de Saint-Florent près Saumur. — Courcelles.

L'Abbesse de Nyoiseau. — Soucelles.

L'Abbé de Saint-Nicolas-lès-Angers. — Saint-Martin-d'Arcé.

L'Abbé de la Roë. — Etriché.

Le prieuré de Mélinais. — Sermaise (1).

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*.

(1) Le seigneur de Sermaise nommait au prieuré-cure de cette paroisse, et la présentation appartenait au prieur de Mélinais.

L'ÉVÊQUE D'ANGERS

ET LE CHATEAU DE LA VARENNE

EN 1785

Le château bâti par le marquis de la Varenne, sur la Grande-Rue de La Flèche, fut démoli de 1818 à 1820. Du reste, depuis la Révolution, ses propriétaires, les Choiseul-Praslin, l'avaient pour ainsi dire abandonné ; quelques années même avant la Révolution, ils l'avaient démeublé. Toutefois, en 1785, il devait conserver quelques vestiges de son ancienne splendeur, puisqu'il parut un séjour délicieux à l'évêque d'Angers, qui en écrivit à César-Hippolyte Vicomte de Choiseul-Praslin (1). Quelle fut la réponse du vicomte? je ne sais ; en tous cas, voici la lettre épiscopale :

La Flèche, ce 9 février 1785.

Je n'ai pas l'honneur, Monsieur le Vicomte, d'être connu de vous (2), je n'ai aucun droit à vos bontés, et, cependant, j'ai préféré d'aller à vous directement à vous faire

(1) Chartrier *La Varenne Choiseul Praslin*. G.-VIII. Correspondance ecclésiastique. — 1 f. pap. 4 p.

(2) L'évêque veut dire certainement qu'il ne s'est jamais rencontré avec le vicomte de Choiseul. Ce n'est point là, en effet, le début de leur correspondance. Auprès de la lettre citée ici, s'en trouvait une autre du 10 janvier 1785, où, dans ce que *les rongeurs* ont bien voulu laisser, on pouvait lire encore : « J'ay différé, Monsieur le Vicomte, de « répondre .... la lettre que vous m'avés fait l'honneur .... m'écrire. « Dans l'espérance de terminer .... es contestations qui se sont élevées « .... tre les Oratoriens et le Curé de Véron .... première messe « dans cette .... tous les dimanches...... »

parler par des personnes qui auraient quelques droits sur votre amitié.

Je n'ai point voulu vous gêner ny vous faire importuner. J'ai mieux aimé tenir de vous seul ou une grâce ou un refus.

Appelé icy, Monsieur le Vicomte, pour des affaires, j'ai été voir votre château ; ce n'est pas celuy de Praslin, mais il a un site et des beautés qui m'ont inspiré le désir d'en être le chapelain ou le concierge.

J'ay l'honneur de vous demander cette grâce, elle ferait la douceur de ma vie.

Je vous prierais, Monsieur le Vicomte, de me le louer tel qu'il est *meublé*. J'en aurai grand soin et quand vous voudriés y venir pour vos affaires, ou vous me permettriés de vous en faire les honneurs, ou si vous vouliez être seul j'irai passer à Angers le tems de votre séjour.

Si vous le vouliez j'employerais tous les ans le loyer à réparer ou embellir, comme il vous plaîrait, ou vous en seriez le maître. Je ne demande que le *château meublé comme il est*. J'y ferais porter les meubles qui me seraient nécessaires. D'ailleurs, je ménagerais et entretiendrais avec soin ceux dont vous voudriés bien me laisser l'usage.

Je n'ai point de campagne habituelle et celle-là ferait le bonheur de ma vie.

Si ma demande, Monsieur le Vicomte, n'est pas indiscrette, je vous supplie de me dire vos intentions, je les remplirai exactement. Votre volonté sur la chapelle de Verron est faite avec grâce de la part du locataire.

Recevez l'hommage des respectueux sentiments avec lesquels j'ay l'honneur d'être, Monsieur le Vicomte, votre très humble et très dévoué serviteur.

† M. Fr., Ev. d'Angers. (1)

(1) *Michel-François Couet du Vivier de Lorry*, évêque d'Angers depuis le 4 août 1782. (Cf. C. Port. *Dict. hist. de Maine-et-Loire.*)

OBSERVATIONS
DE MÉTÉOROLOGIE POPULAIRE
AU MAINE

Plusieurs sociétés savantes provinciales ont étudié, pour leur région, les croyances populaires se rattachant à la météorologie pratique. Ce travail, pensons-nous, n'a pas encore été fait pour le Maine. Un grand nombre d'observations météorologiques consignées dans les registres de l'Etat-Civil ancien, dans les livres de raison de notre province ont bien été publiées par des érudits manceaux, entre autres par le savant président de la Société historique et archéologique du Maine, M. Robert Triger (*Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*).

Nous-même, tout récemment, mettions à profit la gracieuse hospitalité des colonnes de la *Province du Maine* pour éditer une série d'articles fort curieux sur la température, les moissons et les vendanges, au XVIIIe siècle, dans la région du Mans, observations consignées dans leurs registres paroissiaux par les curés de l'ancienne paroisse du Crucifix en l'église cathédrale de Saint-Julien.

Ces publications, tout intéressantes qu'elles puissent être, ne nous indiquent pas les coutumes en usage depuis de longs siècles chez les cultivateurs manceaux. Mettant à profit notre séjour dans une région exclusivement agricole, nous avons recueilli les habitudes, les croyances, disons le mot : les préjugés de ceux qui nous entourent. La météorologie étant une science relativement moderne, longtemps ces observations en ont tenu la place. Quelquefois

ces proverbes sont démentis par l'expérience, plus souvent ils sont pleinement réalisés, et la science elle-même est souvent forcée de reconnaître qu'ils ne sont pas toujours méprisables. Ils sont basés, en effet, sur l'expérience, sur le bon sens populaire; chaque génération les passe religieusement à celle qui la suit. Dans nos campagnes, celui qui se moquerait de ces dictons serait fort mal accueilli.

Pour donner à notre modeste étude un peu de clarté et quelque méthode, nous examinerons d'abord les phénomènes célestes, les pronostics qui s'y rattachent et enfin les proverbes plus ou moins rimés — les *rimatoires*, pour nous servir de l'expression mancelle — qui, à proprement parler, forment le manuel de la météorologie populaire.

PHASES DE LA LUNE

Et autres Phénomènes Célestes

La lune, dans la pensée de nos cultivateurs manceaux, joue un rôle des plus importants dans l'agriculture. On ne fait rien sans consulter l'*armenà* pour savoir où l'on en est de la lune.

Pour semer des graines, planter des légumes, couper du bois, il faut être en *décours*, c'est-à-dire après la pleine lune. Si l'on sème, par exemple, des graines de radis, dans le premier quartier, il ne poussera que des feuilles. Les choux, plantés à la même époque, montent de suite, fleurissent et ne sont bons à rien. Le châtaignier, abattu pendant cette phase de la lune, sera mangé par les vers et ne pourra servir de bois de travail. Le blé semé pendant le croissant, germe facilement, mais disparaît ensuite. La vigne, les arbres fruitiers, alors plantés ou taillés, ne donnent que du bois et ne rapportent rien. Les fruits cueillis pendant le cours de la lune ne se conservent point

pendant l'hiver. Jamais une ménagère soigneuse ne fera des confitures ou des sirops pendant le croissant, le sucre monterait, c'est-à-dire se cristalliserait promptement à la partie supérieure des pots ou des bouteilles.

La tonte des animaux doit se faire en décours : un âne tondu à l'époque du croissant sera bientôt de nouveau couvert de sa vilaine toison (1). En résumé, le croissant, est un temps néfaste; le décours, c'est la providence de nos cultivateurs.

Faut-il ajouter que partout, dans le Maine, citadins et ruraux ne voudraient soutirer ou mettre en bouteille leur vin ou leur cidre pendant les deux premiers quartiers, et que certaines personnes ne se taillent les ongles que pendant le décours afin d'éviter ces petits bobos aux doigts que l'on appelle chez nous des envies.

Nous pourrions prolonger presque indéfiniment cette énumération des méfaits du croissant. Au contraire, dans certaines régions de la France, le Berry, par exemple, toute l'heureuse influence que dans le Maine, nous accordons au décours se trouve portée à l'actif de la nouvelle lune. C'est ainsi que le satellite de notre planète trouve le moyen d'avoir des clients dévoués pendant chacune de ses phases.

Nous devons faire remarquer que tous les avantages du décours se trouvent chacun des vendredis de l'année : « Tout vendredi porte décours ». Le vendredi saint, le vendredi béni, jouit éminemment de ce privilège. Toute plantation, tout semis faits ce jour-là réussissent invariablement.

La lune influe beaucoup sur la température. Les changements de temps se font, le plus ordinairement, à la nouvelle lune, quelquefois aux pleines lunes.

(1) Par une singulière analogie, le paysan manceau, très économe généralement, ne se rendra pas pendant le croissant « chez le frater pour se faire tailler la barbe ou les cheveux ».

Citons, à l'appui de cette thèse, ce vieux proverbe local :

> Quand la lune naît dans l'eau,
> Deux jours après il fait beau.

Les halos, cercles autour de la lune, sont signes de pluie, au plus tard dans les quarante-huit heures. Plus ils sont petits, l'expérience le prouve, plus la pluie est proche.

Les comètes annoncent des années chaudes et sèches et des vendanges de qualité supérieure. Elles ont en revanche, d'après nos paysans, une influence désastreuse sur la santé des petits enfants. Année de comètes, année de croup !

Les aurores boréales présagent la guerre et pendant l'hiver, terrible sous tous les rapports, de 1870-1871, les Manceaux contemplaient avec épouvante ces phénomènes célestes qui furent alors si nombreux.

PLUIES, NUAGES, VENTS

Les cultivateurs interrogent souvent avec anxiété le coq du clocher ou la girouette de leurs maisons. Le vent du Nord apporte la neige ou un temps sec et froid qui arrête la végétation. Le vent de *Galerne*, Nord-Nord-Ouest, donne une pluie continue, fine et froide. C'est celui qui, dans nos contrées, fournit le plus d'eau, non pas que la pluie tombe « d'Aka », c'est-à-dire avec violence, mais à raison de sa persistance, elle imprègne parfaitement le sol et ne va pas se perdre immédiatement dans les fossés.

Le vent de Sud-Ouest, de *Solaire*, comme nous disons, procure aussi de la pluie, mais généralement il est peu stable.

On remarque dans notre région que le temps humide est favorable aux pommiers; les poiriers, au contraire, demandent un temps sec. Lorsque la pluie

se prolonge, le Manceau dit que le temps est mou ou encore pourri. Un proverbe nous apprend que :

Il faut être fou
Pour labourer au temps mou.

Au coucher du soleil, si l'horizon se couvre, au midi, de nuages rouges, c'est signe de vent pour le lendemain, c'est-à-dire (1), d'après notre langage manceau, de *hàle* ou de vent desséchant.

Le soleil, se couchant sous un gros nuage émergeant de l'horizon, indique la pluie pour le lendemain.

Le matin, si la lumière du soleil rayonne avant le lever de cet astre, c'est la pluie à brève échéance.

La pluie matinale cesse ordinairement au milieu du jour. Les proverbes abondent sur ce point :

Pluie du matin
N'effraye pas le pèlerin.

Pluie du matin
Passe son chemin.

Au contraire, si la pluie commence vers midi, elle durera le reste du jour. Il faut donc se défier d'une trop belle matinée.

Au matin, s'il fait beau,
Prends ton manteau.

Pluie du soir
Fait son devoir.

L'absence de rosée est encore un signe de pluie. De même, la gelée blanche, lorsqu'elle fond avant le lever du soleil.

Le temps pommelé est incertain, et pourtant les cirrus qui forment ce temps ne se montrent que pendant la belle saison. Mais le proverbe est là pour nous conseiller la méfiance :

(1) Il est tout au moins curieux de rapprocher de cette observation ce passage de l'Evangile de saint Mathieu, chapitre XVI, verset 2 : « facto vespere dicitis : serenum erit, rubicundum est cœlum. »

Temps pommelé, fille fardée,
Ne sont d'aucune durée.

L'arc-en-ciel indique la continuation de la pluie :

Arc-en-ciel du matin,
Pluie en chemin,

Arc-en-ciel du soir,
Pluie en retard.

Si ce météore se montre au fort de la pluie, c'est signe de mauvais temps, « le diable bat sa femme ».

Lorsque le soleil laisse passer de longs rayons à travers les nuages, « il a de grandes jambes » et annonce la pluie.

Quand il doit pleuvoir, les mauvaises odeurs des « fourmes » et des éviers s'accentuent, les mains se dessèchent. Inutile de rappeler comment nos paysans remédient à cet inconvénient qui fait glisser les outils dans leurs mains. La suie tombe des cheminées, la fumée augmente dans les appartements. Par le temps bas, le son des cloches est tout attristé, tout voilé, les chats font leur toilette, mouillent leurs pattes et les passent sur leurs oreilles. Les chevaux ont le poil hérissé, les oies et les canards se tiennent davantage sur l'eau. Si les poules vont se cacher, la pluie sera courte, si celle-ci doit durer, ces volatiles restent dehors. Lorsque la pluie est proche, les crapauds, sortant de leurs trous, se promènent, les hirondelles volent en rasant la terre.

Au contraire, l'alouette volant très haut en chantant gaiement, la chouette ululant au crépuscule, annoncent la continuation du beau temps. Terminons par quelques proverbes sur le vent et la pluie :

Année do rivière,
Année de misère.

Année de foin,
Année de rien.

Année venteuse,
Année pommeuse.

Il faut sept années sèches
Pour amener disette,
Deux années mouillées
Greniers sont vidés.

ORAGES

Les orages sont annoncés par des brouillards au-dessus des cours d'eau, par l'évaporation rapide de la rosée matinale, par une élévation brusque de la température. Les eaux stagnantes des mares sont plus sales qu'à l'ordinaire, la vase remonte à la surface. Les plantes des jardins semblent flétries. La même cause, la dessication de l'air, fait que les petits ruisseaux tarissent à l'approche de l'orage. Les malades, les nervosés surtout, souffrent davantage. Les animaux s'agitent à l'étable, les coqs chantent après leur coucher, les poules se « touillent » dans la poussière, les oiseaux des champs se taisent, ceux qui sont en cage redoublent leurs cris. Les *guibés* (cousins) sont de plus en plus tyranniques pour les hommes, de même les taons pour les animaux. Les reptiles se montrent davantage et marquent la poussière des chemins de leurs zigzags si caractéristiques. Tout semble inquiet dans la nature et il faut être plus sot qu'un animal, disent nos paysans, pour ne pas avoir peur de l'orage.

Les *tournailles*, petites trombes, annoncent cette perturbation atmosphérique. Elles causent souvent de grands dégâts pendant la moisson en détruisant les javelles et pendant la fenaison en éparpillant les *veillots*. Lorsque ces *tournas* soulèvent la poussière des routes, ils pronostiquent toujours un changement de temps et souvent un orage.

La grèle est présagée par la coloration blafarde des nuages. Nos paysans ne redoutent pas trop la grêle,

s'il faut en croire le proverbe : grêle n'amène point famine.

La plupart du temps, les orages suivent les cours d'eau. Les éclairs qui paraissent le soir, au sud, pendant l'été, sont appelés éclairs de chaleur ; ils indiquent une élévation de la température pour le lendemain.

Em.-Louis CHAMBOIS.

(A suivre).

Noël Fléchois du XVIIe Siècle

Nous ne voudrions pas laisser passer le mois de décembre, sans dire un mot des Noëls du temps passé. Naïfs et pieux au XVIIe siècle, ils sont, particulièrement en France, d'un nombre incalculable. Le Maine et l'Anjou n'ont pas été les derniers dans cette pieuse éclosion. (1) Parmi les poètes de nos contrées un prêtre, « naguères curé de Chantenay » (2), Jean Rousson, édita à La Flèche, « chez Louis Hebert, imprimeur, à l'Enseigne du nom de Jésus, près le Collège Royal », en 1621, un « Recueil de Chansons spirituelles, avec les airs nottez sur chacune d'icelles » (3). Nous présenterons plus tard cette célébrité fléchoise aux lecteurs des *Annales*. Aujourd'hui nous leur apportons

(1) *Les Noëls de Jean Daniel, dit maître Nitou, organiste de Saint-Maurice et chapelain de Saint-Pierre d'Angers* (1520-1530), précédés d'une étude sur sa vie et ses poésies, par Henri Chardon. Le Mans, Monnoyer, 1874, 1 vol. in-8°, *Les Noëls de Samson Bedouin, moine de l'abbaye de la Couture du Mans de 1525 à 1563*, précédés d'une étude sur les recueils de noëls manceaux du XVIe siècle, par le même. Le Mans, Monnoyer, 1874, in-8° de 71 p. ; *Noelz par le Conte d'Alsinoys, présentez à Mademoiselle sa fille Valentine*, petit in-8° goth. — s. l. n. d. ; *Noëlz nouveaux sur le chant de plusieurs belles chansons de ceste présente année 1554.* — Le Mans, Denys-Gaignol, 1554, petit in-8° goth. — *Noelz nouveaulx sur le chant de plusieurs belles nouvelles chansons de ceste présente année mil cinq cens L. IIII.* — Le Mans, même imprimerie, mil D. L. IIII ; *Cantiques de noels nouveaux, composés par deffunt Toussains Leroy, chanoine du Mans.* Et plusieurs autres Noëls, nouvellement composés sur des airs nouveaux, — Le Mans, Hierôme Olivier, 1664, 1 vol. in-12 ; *Cantiques de Noëls nouveaux composez par deffunt Toussains Le Roy, chanoine du Mans.* s. l. n. d., 1 vol. in-12, etc.

(2) Chantenay, canton de Brûlon, arrondissement de La Flèche.

(3) 1 vol. in-8° de XXX, — 304 p.

seulement un Noël. Malgré sa longueur il est d'une naïveté charmante. Certes, il ne vaut pas, comme voudrait le prétendre Barthelemy Bouttier (1), les poésies de Ronsard :

Ronsard d'une divine voix
Chanta les Monarques françois,
Ils furent l'obiect de sa lyre ;
Vous chantez (mon maistre) en vos vers
Le Monarque de l'Univers,
Et le Roy du Céleste Empire..... (2)

Il reflète néanmoins la tendre piété de nos aïeux et nous reporte à un âge de foi disparu.

Louis CALENDINI.

NOËL NOUVEAU. — 1620

Sus éveillez-vous Pastoureaux,
Allons en Betthleem Iudée :
Laissons icy tous nos troupeaux,
Voyons une Vierge acouchée,
Les Prophètes avoyent prédit,
Ce que les Anges nous ont dit.

Choisissons nos meilleurs aigneaux
De toute nostre bergerie :
Et accordons nos chalumeaux,
Pour faire une bonne armonie
Afin de réjoüir l'enfant
En luy faisant nostre présent.

Aprestez vous donc compagnons,
Et marchons en bon équipage.
Ceux qui ont la mule aux talons
Se tiendront avec le bagage.
Les plus huppez iront devant
Saluër le petit Enfant.

(1) Auteur d'*Essais poétiques sur les affaires de ce temps.* — La Flèche, Georges Griveau, 1623, 1 vol. petit in-8°.

(2) Préface du *recueil*, p. XXIX.

Prenons nos habits les plus beaux
Pour mieux solemniser la feste :
N'oubliez vos riches houseaux (1)
Et que chacun bien tost s'apprête.
Presentons-nous en bon arroy
Pour saluër le nouveau Roy.

Escoutte Georget n'oublie pas
Apporter ta bonne vielle ;
Je sçay bien que tu gaigneras
Des doubles plain'une escuelle (2).
Car tous ceux qui voudront dancer
Ne faudra les en refuser.

Ne veux-tu pas venir vaurien,
Et apporter ta grand flageolle ?
Et toy mon grand museau de chien
Tu sonneras de ta pibolle,
Allons viste et ne tardons plus
Salüer le petit Iesus.

Quand nous serons l'a arrivez
Tenons assez bonnes grimaces.
Ne faisons pas les estonnez
Découvrons nos belles foüaces,
Chacun dira, et diront vray
Sont les enfants de CHANTENAY.

Les Anges ont dit que l'enfant
N'est pas né en l'ostelerie,
Mais sur du foin bien pauvrement
Auprès de sa mère Marie.
C'est-là où il le faut chercher
Si nous desirons le trouver.

Auparavant que d'y entrer
Il luy faut donner une aubade
Ayons soin de bien accorder
Nos turlureaux prenons y garde.
Si nos fluttes ne disoyent bien
Mieux nous voudroit ne dire rien

(1) *Houseaux :* grandes bottes que l'on mettait pour monter à cheval. Cf. *Rabelais*, Pantagruel. livre II, ch. VII.

(2) Philippe le Bel avait ordonné la fabrication des doubles tournois et des doubles parisis en 1293. Philippe de Valois fit fabriquer les doubles d'or et les demi-doubles d'or (ordonnance du 15 février 1339).

Sus à genoux ioignons les mains,
Ie voy l'enfant bonne nouvelle !
Ie voy le Sauveur des Humains
Entre les bras d'une pucelle,
O Iesus mon très-doux Sauveur,
Ie vous presente tout mon cœur.

O que mon cœur est resjoüy
Resioüissons-nous il vous prie !
Ostons tout chagrin et ennuy,
Nous aurons l'Autheur de la vie :
Ne craignons la mort desormais,
Car elle est morte à tout iamais.

Ainsi transporté que ie suis,
Et d'aise et de resioüissance,
Il me semble estre en Paradis,
Et des Cieux avoir ioüissance :
Je voudrois ô Iesus mon Dieu,
Avec vous mourir en ce lieu !

Comme subiects, très humblement,
Sommes venus vous recognoistre,
Foy et hommage vous offrant,
Comme nostre souverain Maistre.
Deffendez de tous ennemis
Les pelerins de Paradis.

Et ayez, ô Roy Souverain,
Nos petits presens agreables,
A fin que n'esperons en vain
Vos faveurs sur tout desirables
Pour resister aux ennemis
Des pelerins de Paradis

Puis qu'estes venu nous cercher
Iusqu'en ceste pauvre vallée,
Ie vous supply de m'enroller
En vostre saincte compagnée :
Pour combattre les ennemis
Des pélerins de Paradis.

Ceux qui seront bien resolus,
Et zelez a vostre service,
Seront tous les très-bien venus
Pour combattre contre le vice.
O monde ie ne suis plus tien,
Car tu es traîstre et ne vaux rien.

Vous ne voulez ces bien frizés
Ils ne sont pas naiz pour la guerre ;
Car ils sont trop effeminez
Et trop amateurs de la terre
Pour resister aux ennemis
Des pelerins de Paradis.

Vous ne recevrez ces Rollans
Ces grands avalleurs de montagnes ;
Ils sont creux et remplis de vents,
Et toutes leurs fanfares vaines.
Eux-mesmes sont les ennemis
Des pélerins de Paradis.

Et ces vilains usurpateurs
Des biens d'autruy, gens execrables,
Cent fois pires que les voleurs,
Et devant Dieu moins excusables.
Fault rendre les biens mal acquis
Si voulons avoir Paradis.

Les autres mordent en riant,
Et ne ferment l'huis de derrière :
Des deux costez ils vont tranchant,
Comme les cousteaux de tripière.
Ceux-la ne sont pas vrais amis
Des pelerins de Paradis.

Vous ne cognoistrez ces iureurs,
Ces paillards, gourmans et yvrongnes,
Ces avarres et ces moqueurs,
Ennemis des bonnes personnes.
Ie vous prie ô très doux Sauveur,
Qu'il vous plaise changer leur cœur.

Prenons congé mes compagnons,
Et de Iesus, et de Marie :
Il est temps que nous retournons
Visiter nostre bergerie.
Ie prens donc congé, mon Sauveur,
Mais ie vous laisse tout mon cœur.

Si nous sommes bons Pastoureaux
Les loups ne feront plus la guerre
Ny a nous, ni a nos aignaux,
I'en juererois bien Sainct Tantierre.
Nous ne craindrons les ennemis
Des pelerins de Paradis (1).

JEAN ROUSSON.

(1) *Recueil de Chansons,* cité pp. 93-98.

CHRONIQUE

MEMORANDUM

LE PRYTANÉE IL Y A 300 ANS

Alors que, de nos jours, tout s'oublie si vite et si volontiers, au milieu de l'activité fiévreuse et trop souvent vaine de la vie humaine, nous croyons faire œuvre utile en rappelant ce qui se passait à La Flèche il y a *trois cents ans*.

Encore qu'il y ait bien peu de collèges qui se puissent prévaloir d'une existence ininterrompue de *trois siècles*; encore que ce fait, vu sa rareté, se pourrait rappeler autrement, dans les solennités d'une fête, nous avouons que ce *memorandum* n'a point pour but de proposer un « centenaire » à célébrer.

L'heure n'y est pas, du reste, puisqu'aujourd'hui l'on envoie en exil ceux que l'on en faisait revenir en 1603. Nous voulons seulement réveiller dans les souvenirs les heures de gloire de notre cité et rendre, en même temps, un public hommage à ceux qui ont facilité et procuré cette gloire.

En septembre 1603, Henri IV signe un édit qui rétablit légalement en France les Jésuites, chassés depuis 1594. Sur la demande de Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, le roi leur permet particulièrement de se loger en sa maison de La Flèche, en Anjou.

Cette maison n'était autre que le Château-Neuf de Françoise d'Alençon, remplacé par le bâtiment dit de l'Etat-Major.

Le 2 ou le 6 novembre 1603, arrivent à La Flèche les trois premiers Jésuites : le Père Barny, nommé recteur du futur collège, P. Christophe Brossard, préfet des études, et P. Pierre Sinson, prédicateur.

En attendant que le Château-Neuf pût les recevoir, les Pères habitèrent le château de La Varenne.

Henri IV voulant que le nouveau collège fût ouvert en janvier, il n'y avait donc pas une minute à perdre. Le Présidial, qui tenait ses séances au Château-Neuf, l'abandonna, le 29 décembre, pour les Cordeliers, aujourd'hui la Sous-Préfecture.

Aidés et soutenus par La Varenne, les Jésuites commencèrent aussitôt à accommoder aux usages scolaires l'ancienne demeure de Françoise d'Alençon.

Le 2 janvier 1604 arrivent d'autres professeurs : François Veron, Louis de la Salle, Pierre Musson, Olivier Cendrier, Joseph Guérin, Pierre Chénard, Julien Roger, et, la dernière semaine de janvier, les leçons commencèrent en *neuf classes :* quatre de grammaire, une d'humanité, une de rhétorique, deux de philosophie et une de théologie morale.

En quelques-mois, le nombre des élèves s'éleva à 1,200. Le collège royal était fondé.

NÉCROLOGIE

La mort vient de frapper deux membres des *Annales Fléchoises* : MM. Louis Martinière et Henry Sémery.

Tous deux jouissaient de l'estime générale en notre ville, et à juste titre, car tout le monde se rappelle la droiture, la loyauté de leur caractère, la sûreté de leur jugement, leur amour du devoir et leur attachement à des convictions profondément chrétiennes.

Que leurs familles veuillent bien agréer ici l'expression de notre vive et douloureuse sympathie !

Le souvenir de M. Martinière se rattachera toujours à celui de son vénéré beau-père, M. Lepingleux, qui remplit à La Flèche, pendant de longues années, les fonctions si délicates de juge de paix.

M. Sémery, nous dit l'*Echo du Loir*, « pendant plus de trente années, consacra au Prytanée son intelli-

gence et son dévouement ». Il fut successivement répétiteur, attaché au bureau du trésorier civil et bibliothécaire.

Fervent de l'histoire locale, il donna aux *Annales Fléchoises*, à leur début, de précieux encouragements.

Historien spirituel et précis, il écrivait et racontait de la façon la plus charmante. On peut s'en convaincre en relisant la délicieuse conférence qu'il fit à l'Hôtel de Ville de La Flèche, le samedi 17 février 1872 (1).

Puisant dans sa mémoire les mille détails historiques et archéologiques qu'elle gardait si heureusement, il se plaisait à les mêler à la conversation, qui devenait de la sorte des plus agréables et des plus instructives.

C'est ainsi qu'il nous apprit que, descendant d'une famille noble de Normandie, on pouvait en établir la filiation depuis le XIVe siècle (2).

Par Madame Sémery, née Affichard, il se rattachait aux Le Noir de la Cochetière, vieille famille fléchoise qui honora la magistrature, l'armée et le clergé.

Ainsi s'en vont dans un monde meilleur tous ceux que nous aimons sur la terre, mais leur souvenir demeure, et les *Annales Fléchoises* tiendront toujours à honneur d'avoir compté parmi leurs membres les deux hommes d'esprit et de cœur qui viennent de disparaître.

NOS COLLABORATEURS

Dans sa séance publique du jeudi 26 novembre 1903, l'Académie Française a décerné :

1° Partie du Prix Saintour, à M. Léon Séché,

(1) *La Flèche au XVIIe siècle, la Guerre des Grenouilles, les Barons fléchois*, brochure in-8° 42 pages, La Flèche, Besnier-Jourdain, 1872. La conférence se fit en faveur des pauvres, et la brochure se vendit au profit du patronage de N.-D. de Belle-Garde.

(2) M. P. de Farcy a établi cette généalogie dans des manuscrits que possède aujourd'hui le fils du regretté M. Sémery.

directeur de la *Revue de la Renaissance*, pour ses *Œuvres complètes de Joachim du Bellay;*

2° Partie du Prix Archon-Despérouses, à M. Louis Mercier, pour son volume de poésies intitulé *Voix de la terre et du temps* (Cf. *Annales Fléchoises*, II, 143);

3° Le Prix Vitet à M. André Hallays, qui nous pardonnera de reproduire ici, pour la plus grande joie de nos lecteurs qu'il a charmés et charmera encore, ce que dit dans son rapport le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Thureau-Dangin :

M. André Hallays est un voyageur infatigable; il s'en va devant lui, *à travers la France;* toutes les provinces l'attirent et il trouve partout quelque raison de s'arrêter. Il se met sur les pas de Ronsard, dans le Vendômois; à Chinon, il suit les traces de Rabelais; il va voir Buffon à Montbard; il monte même à Vence, un pays perdu, pour y chercher quelque souvenir de Godeau, l'évêque bel esprit qui fut le premier en date des académiciens. Il nous dit qu'il se promène *en flânant;* ce n'est pas tout à fait exact. Il a un autre dessein, et plus grave que de flâner : il s'est donné la mission de protéger ces vieux monuments dont il est épris. Il ne souffre pas qu'on y touche; il les défend d'abord contre leurs ennemis naturels, ces maires terribles qui ont la passion de rendre leurs rues plus droites et leurs places plus carrées; mais il a bien plus à faire pour les défendre contre leurs amis, ces bons curés, qui voudraient bien mettre leurs églises à la mode du jour, et ces savants architectes qui travaillent sournoisement à les remettre à la mode d'autrefois : ce qui fait deux manières de les gâter. L'Académie, qui applaudit à cette campagne que M. Hallays mène avec tant de courage et d'esprit, lui a décerné le prix Vitet, pour l'encourager à la poursuivre.

Nos lecteurs pourront lire, très prochainement, l'intéressant récit d'une *flânerie* que fit dernièrement M. André Hallays, en compagnie de M. Louis Arnould (le savant historien de Racan) aux pays de Racan (St-Paterne, Champmarin) et de Lazare de Baïf (La Cour des Pins).

UNE LETTRE DE COPPÉE A BOTREL

C'est avec un réel bonheur que nous faisons connaître à nos lecteurs cette lettre d'un poète à un autre poète, lettre qui les honore tous deux :

Paris, 3 octobre 1903.

Pardonnez-moi, mon cher Botrel. Il y a longtemps que j'aurais dû vous crier : « Merci et bravo ! » pour vos chansons si vibrantes de patriotisme et de foi. Je n'ai d'excuse que ma santé plus chétive que jamais et mon extrême lassitude. Pendant que je vous lisais, je me comparais à un invalide qui traîne sa canne dans la banlieue et qui s'arrête pour écouter l'école des clairons. Le vôtre sonne haut, juste et clair. Puisse-t-il un jour être de ceux qui conduiront les Français — les vrais, les traditionnels — à la victoire contre nos tyrans jacobins et athées !

Nous ne la verrons peut-être pas, cette victoire, nous, les vieux, et nous risquons de n'être plus là, quand finira l'odieux cauchemar qui nous oppresse aujourd'hui. Mais les jeunes et les vaillants comme vous assisteront, j'en ai l'espoir, au réveil de notre bien-aimée France. Qu'ils gardent la croyance en Dieu et l'amour du sol natal solidement et profondément incrustés dans leur cœur, comme le sont, dans le quai de vos ports bretons, les vieux canons auxquels on amarre les bateaux.

Quant à vous particulièrement, mon cher Botrel, continuez à jouer de votre rustique biniou, à jeter au vent vos chansons enthousiastes ou touchantes, et à exalter les gloires de votre petite patrie, qui appartiennent d'ailleurs à la grande. Rappelez-nous, en des couplets militaires, tous les héros bretons, Du Guesclin ou La Tour d'Auvergne, Duguay-Trouin ou Surcouf; et — bon catholique que vous êtes — faites-nous aussi de beaux cantiques.

Dans votre cher pays, on trouve souvent, au bout d'une jetée, un grand crucifix érigé en face de la mer, et le bruit des lames qui s'écroulent devant lui est comme une prière éternelle et sublime.

C'est sur ce rythme de l'Océan, aux pieds de Jésus en croix, qu'un barde de la religieuse Bretagne cadencera toujours ses meilleurs vers.

Je vous serre cordialement la main.

François Coppée.

REVUES CORRESPONDANTES ET JOURNAUX

Les *Annales Fléchoises* ont accepté l'échange avec les Revues suivantes :

Bulletin de St-Martin et de St-Benoit.

La Tradition.

Dans son numéro du 18 octobre, l'*Echo du Loir* dit, à propos des *Annales Fléchoises* :

Cette charmante publication n'a pas encore accompli sa première année que, déjà, sa vitalité la rend presque l'égale de ses sœurs les Revues archéologiques, historiques ou littéraires de la Sarthe et des départements limitrophes.

Le profond intérêt qui se dégage des articles de chaque numéro est la cause de ce succès. Aussi les nouveaux abonnés arrivent-ils nombreux, apportant leur obole au soutien de cette œuvre.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs, nos concitoyens, à suivre ce mouvement; ils coopèreront ainsi à la diffusion des *Annales Fléchoises,* qui, rédigées par d'infatigables historiens, font connaître dans toute la région l'histoire si passionnante de notre chère « petite patrie ».

Merci à notre aimable confrère!

PAUL CALENDINI.

AVIS

Nous recommandons à nos abonnés de ne pas faire relier le IIe volume des *Annales Fléchoises* avant d'en avoir reçu la *Table,* qui paraîtra en *janvier.*

LA RÉDACTION.

BIBLIOGRAPHIE

I. — A TRAVERS LES REVUES.

Nous faisons précéder d'un astérisque toutes les Revues correspondantes reçues avant le 20 de chaque mois. Nous donnerons leur sommaire, en ajoutant de brefs commentaires, lorsque les articles pourront intéresser plus spécialement notre programme.

*
* *

* L'ANJOU HISTORIQUE. — SEPTEMBRE. — **L'abbé E. Houdebine.** — *Sacre d'un évêque au XIIIe siècle. — Guillaume Le Maire, évêque d'Angers.*

Le distingué professeur d'histoire continue sa savante traduction du *Livre de Guillaume Le Maire* et nous permet ainsi d'assister aux différentes cérémonies — fort accidentées — qui accompagnèrent le sacre de cet évêque d'Angers. En allant à Tours prêter serment, le nouvel évêque eut à traiter avec l'abbé d'Aigues-Vives et l'abbé de Mélinais sur la conformité de l'habit. A Aigues-Vives, on avait tunique blanche et scapulaire noir; à Mélinais, tunique et scapulaire blancs.

L'abbé F. Uzureau. — *Les Elections du Tiers-Etat et la Sénéchaussée d'Angers (1789).*

Notre savant collaborateur, continuant son étude sur les sénéchaussées d'Anjou, étudie aujourd'hui celle d'Angers, au point de vue des Etats Généraux de 1789. Ne s'occupant en cet article que des élections du Tiers Etat, il nous montre toute la procédure de ces élections et donne les noms de tous les députés des paroisses réunies à St-Aubin.

Id. — *Andegaviana. — Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en Anjou (1768).*

La Commission des réguliers, instituée par Louis XV (23 mai 1766) donna sa liste de couvents d'hommes en 1768. M. l'abbé Uzureau cite tous ceux d'Anjou, et on voit en particulier :

DANS L'ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN : *les chanoines réguliers de la congrégation de France, dits Génovéfains,* abbaye de Mé-

linais, à La Flèche, 6 religieux, 6,089 livres de revenu; *les Prémontrés réformés,* abbaye du Perray-Neuf, à Précigné, 10 religieux et 6,753 livres de revenu; *ordre de Sainte-Croix,* prieuré du Verger, à Seiches, 3 religieux et 1,626 livres de revenu.

Parmi les religieux mendiants : *les grands Carmes,* La Flèche, 5 religieux et 2,444 livres de revenu.

Sous la règle de saint François d'Assise : *les Cordeliers,* Précigné, 3 religieux et 200 livres de revenu; *les Capucins,* La Flèche, 5 religieux; *les Récollets,* Durtal, 5 religieux, La Flèche, 8 religieux, Le Lude, 8 religieux.

Les Jésuites, à La Flèche.

Novembre. — **L'abbé F. Uzureau.** *Notes sur l'Anjou, par Dubuisson-Aubenay.*

Très curieuse description du « pays et duché d'Anjou », au commencement du XVII[e] siècle.

Id. — *Les victimes de la Terreur en Anjou : les détenues du Calvaire fusillées au Champ des Martyrs.*

ARCHIVES MÉDICALES D'ANGERS. — Septembre 1903. — **F. Ubald,** d'Alençon. — *L'art de l'accouchement en Touraine. — Lettres inédites de Chevreul.*

L'auteur, pour qui les bibliothèques de Paris ou de province n'ont plus de secrets, publie une lettre fort curieuse trouvée aux archives municipales de Tours. Cette lettre est du docteur Chevreul, inspecteur du cours d'accouchement de la généralité de Tours ; elle est adressée d'Angers, le 13 mars 1790, au maire de Tours.

Michel Chevreul est le père du célèbre Michel-Eugène Chevreul, né le 1[er] septembre 1786.

Octobre 1903. — D[r] **E. Quintard.** — *Hermann de Vienne, chirurgien du roi René d'Anjou.*

Hermann de Vienne, originaire de Paris, y fit ses études, et vint se fixer en Anjou, où des membres de sa famille étaient déjà à la cour du roi René. — Celui-ci en 1447 le nomma son chirurgien. — Dans la suite, il fut doyen de Saint-Martin et curé de Villevêque. Son corps reposait depuis cinq siècles dans une chapelle attenante à la basilique Saint-Martin d'Angers dont il fut doyen. M. le chanoine Pinier, qui a acquis de ses deniers, cette basilique désaffectée depuis la Révolution, en a recommencé la reconstitution avec le vrai sens du goût artistique et archéologique. Nous avons pu nous en rendre compte nous-même, il y a quelques mois, lorsque le savant et fort aimable chanoine nous fit les

honneurs de sa basilique en la compagnie de M. L. de Farcy et de l'un de nos confrères fléchois. C'est en pratiquant des fouilles, sur les indications d'un manuscrit, que M. le chanoine Pinier découvrit le tombeau de Hermann de Vienne.

* L'ART SACRÉ. — JUIN 1903. — **P. Besnard**. — *Etudes Iconographiques (St-Pierre).*

L'abbé Saget. — *Une chasuble du XVIe siècle.*

S. S. — *L'art religieux aux salons de 1903.*

Ed. Didron. — *Etude sur la peinture sur verre.*

Charrier. — *Acrostiche sur le Saint-Suaire de Cadouin.*

X. — *Glossaire d'archéologie chrétienne.*

JUILLET 1903. — **P. Besnard**. — *Etudes Iconographiques (St-Pierre.*

Ed. Didron. — *Etudes sur la peinture sur verre.*

Abbé Signerin. — *La chasuble de St-Rambert-en-Forez (XIe siècle).*

AOUT 1903. — **Chanoine Pihan**. — *Le petit reliquaire de St-Léon-le-Grand à Beauvais.*

L. d'Orland. — *Essai sur l'iconographie des églises dédiées au Sacré-Cœur.*

Ed. Didron. — *La peinture sur verre.*

Abbé Signerin. — *La chasuble de St-Rambert-en-Forez.*

Comte de Fleury. — *Le grand orgue de la cathédrale d'Angoulême.*

P. et L. Calendini. — *Particularités archéologiques du diocèse du Mans.*

Les auteurs nous parlent de la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus à La Flèche, et des églises de La Fontaine-Saint-Martin et La Guerche.

SEPTEMBRE 1903. — **P. Besnard**. — *Etudes Iconographiques (St-Paul).*

Ed. Didron. — *La peinture sur verre.*

Abbé. A. Chevallier. — *Les carreaux vernissés du Moyen-Age.*

OCTOBRE 1903. — **P. Besnard**. — *Etudes Iconographiques (St-André).*

BULLETIN DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE, créé par arrêté préfectoral du 17 janvier 1878. — T. XIX, 1903. — **P. de Farcy**. — *Extrait de l'ancien greffe des vicomtes de Beaumont et de La Flèche.*

D'après une copie du XVIIe siècle, appartenant à M. Ch. d'Achon, M. de Farcy a pu nous donner, bien qu'imparfaits, les extraits de l'ancien greffe des vicomtes de Beaumont et de La Flèche, du XVIe siècle. Le 25 mars 1537, Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, se mourait à 41 ans, laissant à Françoise d'Alençon, sa femme, l'administration de ses biens : la vicomté de Beaumont, les seigneuries de La Flèche, de Château-Gontier et du Sonnois. Ce sont les actes que Françoise d'Alençon passa en qualité d'administratrice de ces biens que publie M. de Farcy. C'est dire tout l'intérêt qui s'y attache. Au reste, les lecteurs des *Annales* pourront un jour lire les nombreux aveux reçus dans le Sonnois par Françoise d'Alençon vers la même époque, aveux que le chartrier de la Varenne a su conserver presque intacts.

* BULLETIN DE SAINT-MARTIN ET DE SAINT-BENOIT. — OCTOBRE 1903. — **R. P. de Pascal.** — *Le Concordat.*

Henry Taudière. — *L'autorité paternelle et les pouvoirs publics.*

Fr. C. G. — *La Doctrine spirituelle de saint Benoît.*

D. Yves Laurent. — *Dom de La Taste, évêque bénédictin.*

* BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. —

La savante société qui a bien voulu échanger son bulletin trimestriel avec les *Annales Fléchoises* leur a fait le don gracieux de ses bulletins des deux années 1901 et 1902.

3e TRIMESTRE 1901. — **R. P. Dom Besse.** — *Les premiers moines gallo-romains.*

Le savant bénédictin de l'abbaye de Ligugé étudie les origines de la vie monastique en Gaule. Ce fut saint Martin qui l'introduisit, et son succès fut si grand que « Sulpice Sevère évalue à deux mille environ les moines qui purent affluer du Poitou, de la Touraine et de l'Anjou, à Candes » pour la sépulture du grand moine évêque.

Cette étude fort scientifique est à lire, à l'heure surtout où l'on fait disparaître du sol français ceux qui, depuis si longtemps, l'avaient sanctifié et éclairé.

4e Trimestre 1901. — **Lieutenant-colonel Marais.** — *Note sur un fragment du tombeau de Jeanne de Villers (1612).*

Jeanne de Villers, morte en 1612, épousa en premières noces Jean Chasteigner, seigneur de St-Georges de Rexe; celui-ci étant mort en 1581, elle épousa Jean de Pons, seigneur de Plassac. Jean Chasteigner-La Rocheposay devait être le neveu ou petit neveu de Marguerite Chasteigner-La Rocheposay; Marguerite épousa Jean de Baïf, et, entre autres enfants, lui donna Lazare de Baïf. (Cf. *Annales Fléchoises,* I-101).

3e Trimestre 1902. — **Mgr Barbier de Montault.** — *Le livre d'heures de l'abbaye de Charroux.*

M. Alfred Richard publie, en l'annotant, une étude posthume de Mgr Barbier de Montault. Elle peut intéresser les lecteurs des *Annales Fléchoises,* car Lazare de Baïf fut abbé de Charroux. M. Lucien Pinvert, dans sa magnifique thèse que nous analysons plus loin, publie un acte de 1544 où Lazare s'intitule abbé de Charroux. Précisément le *Livre d'heures de Charroux* date de la Renaissance, et Mgr Barbier de Montault en fixe l'exécution de 1520 à 1540.

1er Trimestre 1903. — **R. P. de la Croix.** — *Etude sommaire du Baptistère Saint-Jean de Poitiers.*

2e Trimestre 1903. — **Léo Desaivre.** — *Deux voyageurs en Poitou au XVIIe siècle (Dubuisson-Aubenay et Léon Godefroy.*

M. Desaivre ne publie ici que la partie du voyage relative au Poitou. Nous présenterons nous même prochainement la description que Léon Godefroy donne de La Flèche et du Lude.

Alfred Barbier. — *Sur des faïences de Hollande à portraits et à légendes.*

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE. — T. XXII. — 3e Bulletin. — 1903. — **Marquis de Beauchesne.** — *Les seigneuries mancelles du Passais normand.*

Notre savant collaborateur, et membre titulaire, continue l'intéressante étude commencée dans le *Bulletin* de la même Société, en 1901, 4e bulletin, et 1902, 3e bulletin. Dans le présent bulletin, il s'occupe de la paroisse de Céaucé, qui, autrefois, appartenait à la province du Maine. Entre autres fiefs, il y avait ; 1° le fief de Régale, qui relevait des évêques du Mans; c'est ce qui explique la présence du Bien-

heureux Geoffroy de Loudun à Céaucé, vers le milieu du XIIIe siècle; 2° la seigneurie de la Béraudière, arrière-fief de la baronnie d'Ambrières. Elle fut possédée au XIIIe siècle par les Mathéfelon, au XIVe et XVe par les Rostrenen, et enfin par les Cornillau. Deux membres de cette famille, Guillaume et Jehan, prirent part d'une façon brillante à toutes les guerres du XVe siècle en France.

Frédéric Duval. — *Documents pour servir à l'histoire du duché d'Alençon, conservés dans les archives anglaises.*

« Les archives anglaises contiennent un grand nombre de documents français. Longtemps on a cru que ces documents nous avaient été volés; c'était une erreur. Leur origine n'est point suspecte... Le fonds français est composé uniquement d'actes émanés de l'administration anglaise et relatifs, en grande partie, à l'histoire des provinces françaises sous la domination des rois d'Angleterre. »

« Le *Public Record Office* a des sections particulièrement riches en documents français. Ce sont : la *Chancery*, l'*Exchequer*, les *State Papers* et le *Foreign Office*. »

A la *Chancellerie*, on trouve la série des *Normann Rolls* ou *Rôles Normands*, longs rouleaux de parchemin qui contiennent des actes des rois d'Angleterre depuis Jean-sans-Terre jusqu'à Henri V de Lancastre.

En ajoutant à ces sources de documents le *Britisch Muséum*, on saura où consulter dans les archives anglaises pour l'histoire de notre contrée, car il ne faut pas oublier que les ducs d'Alençon furent seigneurs de La Flèche. M. le marquis de Beauchesne nous prépare une étude spéciale des *Comptes de Jean II d'Alençon en 1470*, conservés au chartrier *La Varenne*.

* LA CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE. — AOUT 1903. — **Paul d'Estrée**. — *Un prétendu inceste royal* (Louis XV et Madame Marie-Adelaïde).

E. Grave. — *Vieux papiers* (deux documents inédits de la ville de Lyon en 1793).

H. Vial et J. Capon. — *La mort de Lefèvre de Beauvray.*

SEPTEMBRE 1903. — **H. Omont**. — *Les anciens actes de l'état civil de l'île d'Ouessant.*

Cte Charles de Beaumont. — *Le Congrès archéologique de Poitiers.*

* L'ESSOR LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE DU MAINE. — Octobre 1903.

Georges Durand. — *Pour la beauté de la Rue.*

Maurice Duplan. — *Faim d'Amour.*

Clément Marc. — *Glanes scientifiques.*

O. M. — *Ronsard.*

L'auteur annonce la conférence qui fut faite sur Ronsard par M. Beck à la soirée littéraire de l'*Essor du Maine,* 4 novembre.

Parlant de Ronsard, il dit : « Nous empruntons ces renseignements à la charmante autant qu'intéressante revue *Les Annales Fléchoises,* à laquelle nous devons aussi de pouvoir reproduire quelques documents photographiques concernant le gentilhomme vendômois. »

Alexandre Guérin. — *Le Castel maudit* (légende).

Jacques Rougé. — *Le Départ de Blondel.*

Louis Sévine. — *Le Théâtre au Mans.*

* PARIS-PROVINCE. — Octobre 1903. — **Georges Soreau.** — *Légendes et Contes du Maine.* = *La Femme du Sénéchal.*

Notre distingué confrère prend comme sujet de sa légende la femme de Jacques Aubry, sénéchal de Marguerite de Poitiers, et fait dérouler la scène au château du Lude. Ce lui est merveilleuse occasion de décrire cette antique et splendide demeure, et M. Georges Soreau le fait avec le talent et le charme qu'on lui connaît.

Louis Oppepin. — *Le Chêne,* poésie.

Claude Borgaise. — *Le blessé récalcitrant.*

Auguste Capdeville. — *Musée céleste.*

Csse de Néra de la Jonchère. — *Les Surprises de l'Amour.*

Léon Migne. — *Epithalame.*

Georges Soreau. — *Mes lectures.*

Novembre 1903. — **L. d'Ariel.** — *Gringalet.*

Delange Eloy. — *Gerbe de fleurs.*

Csse de Néra de la Jonchère. — *Les Surprises de l'Amour.*

Gaspard de Weede. — *Le Cercueil noir.*

Georges Soreau. — *Mes lectures.*

Jacques. — *Choses et autres.*

* LA PROVINCE DU MAINE. — Septembre 1903. — **Vte Menjot d'Elbenne.** — *Note sur la famille de Jean d'Yerriau, évêque du Mans (1439-1448).*

Jean d'Yerriau, jusqu'ici nommé à tort d'Hierray, « tire son nom du lieu d'Hyerriau, situé commune d'Asnières, canton de Sablé ». La situation d'Hyerriau explique le nom de Jean d'Asnières, de *Asneriis,* donné à l'évêque.

Eugène Vallée. — *Notes généalogiques sur la famille d'Illiers.*

Jean d'Illiers (1428-1493) épousa, en 1467, Marguerite de Sourches, fille de Guy de Sourches, seigneur de Malicorne, et d'Andrée de Vareze. De ce mariage naquirent Jeanne-Madeleine d'Illiers, femme (1491) de Jacques de Daillon, seigneur du Lude, et Antoinette d'Illiers, qui se maria quatre fois.

F. Uzureau. — *La Sénéchaussée de Château-Gontier et les Elections du Tiers-Etat (1789).*

Notre distingué collaborateur continue ici ses intéressantes études sur les sénéchaussées angevines et les Etats Généraux de 1789.

L. Froger. — *Le Chirurgien du cardinal Jean du Bellay.*

Jehan de Cherme, barbier et chirurgien du cardinal-évêque du Mans, reçut, en récompense de ses services, la cure de Mehoudin, dans l'archidiaconé du Passais, aujourd'hui canton de la Ferté-Macé (Orne).

Em.-Louis Chambois. — *Une affaire de pots de vin au XVIIe siècle.*

Id. — *Notes et remarques extraites des registres de la paroisse du Crucifix, au Mans (1680-1789).*

Octobre 1903. — **G. Busson.** — *Notes sur les noms de lieu anciens contenus dans les ACTUS PONTIFICUM CENOMANNIS IN URBE DEGENTIUM.*

L. Froger. — *Le procureur de fabrique à St-Léonard-des-Bois.*

L'auteur nous présente un procureur en charge dès l'année 1268.

Em.-Louis Chambois. — *Le Cuisinier du marquis de Montfort.*

Louis Calendini. — *Notes archéologiques. L'église de Blèves.*

L'auteur a su utiliser ses loisirs au pays mamertin en étudiant la modeste mais fort curieuse église de Blèves, du canton de La Fresnaye; ce qui nous vaut un intéressant

article très documenté sur cette église, avant et après sa restauration.

Eugène Vallée. — *Notes généalogiques sur la famille d'Illiers.*

* REVUE DE L'ANJOU. — JUILLET-AOUT. — **Joseph Joûbert**. *Les rois angevins à Fontevrault.*

Ch. Urseau. — *Les derniers restes de l'église Saint-Denis, à Angers.*

Notre distingué confrère nous donne quelques intéressants détails sur cette église, qui datait du XVII[e] siècle; elle fut vendue et en partie détruite à la Révolution. Les derniers restes viennent de disparaître sous la pioche des démolisseurs. Il s'y est trouvé une curieuse statue de saint Denis et des fragments d'une pierre tombale portant une inscription fort originale.

A. Angot. — *La paroisse et la seigneurie de Mazières (1294-1790).*

Nous rencontrons, parmi les seigneurs de Mazières, les familles Le Gras et du Verger.

A. de Châteaubriant. — *Poésies. — Rendez-vous. — Vers libres de Sylvain Fantôme.*

H. Faye. — *La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800).*

E. Queruau-Lamerie. — *Les Fusillades d'Angers et des Ponts-de-Cé (Décembre 1793).*

Cette liste des victimes de la haine révolutionnaire est vraiment suggestive; on n'y rencontre que des ouvriers, des humbles : tisserand, menuisier, laboureur, cordonnier, meunier, maçon, charpentier, domestique, tuillier, blanchisseur, sabotier, *mendiant,* épicier, voiturier, *tambour,* etc.; toutes les professions les plus humbles, et, elles seules, y sont représentées. Le crime de ces malheureux était l'attachement à leur foi.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1903. — **Gabriel Fleury**. — *Le Portail occidental de la cathédrale d'Angers.*

L'auteur s'est fait une très heureuse spécialité de l'étude comparative des portails de nos cathédrales. Nous en avons signalé la première partie dans la *Revue Historique et Archéologique du Maine* (Cf. *Annales Fléchoises,* I, 245). M. Fleury fixe la date du portail angevin vers la fin du XII[e] siècle. Il accompagne son étude de deux photographies vraiment artistiques dont il est l'auteur

Eusèbe Pavie. — *M. Léon Cosnier. — Le Littérateur.*

Dr de Closmadeuc. — *Chouannerie. — Un épisode de la vie de Georges Cadoudal et de Pierre Mercier (dit la Vendée).*

L'auteur nous signale Dom Mathurin Léon, né à Bazouge (Anjou), ex-chartreux de la Chartreuse d'Auray, prêtre réfractaire, arrêté le 17 prairial, an II, jugé, condamné à mort et guillotiné le même jour, 9 messidor, an II, sur la place de la Montagne, à Lorient.

J. Denais. — *Chanson contre le maréchal de Villeroy (1695).*

Abbé G. Hautreux. — *La société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793).*

H. Faye. — *La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800).*

REVUE DE L'ART CHRÉTIEN. — 1903, Ve livr. — **X. Barbier de Montault.** — *La Vierge de Parthenay.*

« Cette Vierge, qui fait partie de la collection Turpin, à Parthenay, provient, dit son étiquette, car l'intelligent amateur a soin d'en coller partout, *de Ligron,* bourg de Bretagne. Bretonne d'origine, elle peut l'être aussi de fabrication. »

Je ne sais si je me trompe, mais je crois que cette étude est de feu Mgr Barbier de Montault. Inutile donc de chercher à le convaincre de son erreur, mais je dirai à M. Turpin, propriétaire de la statuette :

« Si votre statuette est bretonne d'origine, ce qui, entre nous, équivaut à dire qu'elle a été fabriquée en Bretagne, vous devrez en changer l'étiquette, car elle ne peut venir de Ligron. » Il n'y a qu'un Ligron en France, et ce n'est pas la Bretagne qui a l'honneur de le posséder, mais bien le pays fléchois. *Ligron, du canton de Malicorne, est à 3 lieues de La Flèche, son chef-lieu d'arrondissement.*

Disons tout de suite, pour rassurer les lecteurs de la *Revue de l'Art chrétien,* que c'est bien ce Ligron de la Sarthe, et non de Bretagne, qui a produit au XVIIIe siècle tant de statues de la sainte Vierge. Celle dont on a parlé ici est sans doute l'une de ses plus belles productions, car d'aucune, jusqu'ici, je n'ai entendu faire pareil éloge.

L'année dernière, à La Flèche, dans une vieille maison du XVIIe siècle, j'ai trouvé, adossée au mur du jardin, une statuette de Ligron. Toute plate du dos pour s'appuyer à une surface plane, elle est aussi percée à la base et à la hauteur des deux épaules, sous la nuque. Ce dernier trou servait à retenir la statue au mur; c'est, je crois, la meilleure desti-

nation qu'on puisse lui supposer. J'ai fait don de ma trouvaille à l'un de mes confrères, qui lui a fait les honneurs de son musée; il n'a pas collé d'étiquette.

REVUE DES DEUX-MONDES. — 1er Juillet 1903.

Alfred Rebelliau. — *Un épisode de l'histoire religieuse du XVIIe siècle. — La Compagnie du Saint-Sacrement (1627-1666).*

Le P. Le Lasseur S. J. trouvait, il y a vingt ans, à la Bibliothèque Nationale, les *Annales de la Compagnie du St-Sacrement, par le comte René de Voyer d'Argenson.* En 1888-89, le P. Clair S. J. les analysait dans les *Etudes*; en 1899, M. Rabbe les présentait à nouveau dans la *Revue historique*; en 1902, un bénédictin, Dom Beauchet-Filleau, les publiait intégralement, pendant que M. Raoul Allier en faisait un savant commentaire sous ce titre : la *Cabale des Dévots.* (Cf. Compte rendu L. Brunel, *Revue d'Histoire littéraire de la France*). Enfin, M. Alfred Rebelliau en fait à son tour le sujet d'une étude fort intéressante.

Le premier groupe de cette « Compagnie du Sacrement » fut constitué à Paris, en 1630. Il y en eut 56 autres dans toute la France. *La Flèche, Angers,* Tours, Poitiers, Laval eurent leur groupe. Nous savons que la « Confrérie du St-Sacrement » existait à La Flèche depuis la fin du XVIe siècle. Mais nulle part nous n'avons trouvé à côté la co-existence d'une société secrète la « Compagnie du St-Sacrement ».

A la vérité, cette compagnie se dérobait à la connaissance des autorités locales, à celle de l'Evêque surtout. Ce nous est une raison d'expliquer le silence absolu que gardent sur elle nos archives fléchoises.

Cependant, la « Compagnie du St-Sacrement » s'était formée pour lutter contre les protestants et plus tard les jansénistes, et, si l'on se rappelle que La Flèche était proche de Saumur, foyer de protestantisme, proche d'Angers, ville des Jansénistes par la famille de l'évêque Henri Arnauld, et si on ajoute que nous avions à La Flèche même, à côté du collège royal, une école janséniste ou le « Petit Collège », fondée par Jean Gallard, en 1655, on ne trouvera pas étonnant que notre ville, centre d'activité religieuse et littéraire au XVIIe siècle, ait été pourvue d'un groupe de cette fameuse « Cabale des Dévots ».

* REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE, t. LIV, 2e *livraison*.

Robert Triger. — *Excursion archéologique du 2 août 1903*, Cf. infrà.

Raoul de Linière. — *M. de Millon et Malborough aux sièges de Liège et de Huy (1702-1703).*

Grâce à des documents originaux conservés au château de la Groirie (Trangé), M. de Linière nous présente une étude d'histoire générale vraiment fort intéressante. On y voit aux prises, à Liège, M. de Millon et le fameux comte de Malborough; le premier dut capituler devant le second. Les diverses phases de ce siège nous sont présentées d'une façon précise et savante, dans un récit fort attachant, et nous tenons d'autant plus à en renouveler à l'auteur nos félicitations et celles des *Annales Fléchoises,* qu'il fut le fondateur et le soutien, avant la lettre, de la jeune revue fléchoise.

REVUE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. —

Gustave Lanson. — *Etudes sur les origines de la tragédie classique en France. — Comment s'est opérée la substitution de la tragédie aux Mystères et Moralités* (suite). Cf. *Annales Fléchoises,* t. II, p. 207-208.

Dans un premier article, l'auteur nous a donné une liste qui pouvait nous montrer comment le théâtre de la Renaissance s'était substitué au théâtre du XVe siècle. En étudiant cette liste, on voit que « beaucoup de poètes ont écrit en vue de la représentation, mais, par désespoir d'y atteindre jamais, se sont réduits à se faire imprimer... Mais les représentations n'ont jamais cessé d'être et désirées et nombreuses. » M. Lanson nous découvre ensuite le caractère et le sens de ces représentations, qui ont été tout d'abord offertes au public, à la cour ou dans des collèges. Elles disparurent vite de la cour, où le besoin d'échapper aux réalités cruelles des guerres civiles, faisaient désirer de plus joyeux amusements. La tragi-comédie et la pastorale parurent cependant dans certains palais, comme à Usson, chez la reine Marguerite.

Les mises en scène des pièces jouées à la cour, dans les châteaux, sont merveilleusement décrites par M. Lanson. Costumes, décors, tout était riche et somptueux, digne de l'auditoire. Aussi ces représentations laissaient-elles un souvenir enchanteur dans les esprits. Ronsard pouvait dire avec raison :

Quand voirrons-nous quelque tournoi nouveau?
Quand voirrons-nous par tout Fontainebleau
De chambre en chambre aller les mascarades?
Quand voirrons-nous le matin les aubades
. . . .

Quant aux représentations données par les écoliers dans les collèges, on en a méconnu jusqu'ici le caractère et l'importance. Aujourd'hui, où la scène a ses acteurs de profession, on regarde comme puérils les exercices scéniques des collèges. Mais, au XVIe siècle, il n'y a pas encore d'acteurs de profession; presque partout, à la cour comme au collège, il n'y a que des acteurs d'occasion, qui attirent toujours le public.

Les écoles et les collèges ont fait, au XVIe siècle, la fonction d'un « Théâtre libre ». Aux compères de la Passion le vieux répertoire; aux écoliers le théâtre nouveau. On jouait non pas seulement dans l'enclos des collèges, mais au dehors. Ainsi, *au Mans,* sont représentées publiquement les pièces de *Samson Bedouin* et celle de *René Flacé.* Ces représentations scolaires se multiplièrent en France, si bien que Paris retardait sur la province. Mais Hardy et sa troupe, en installant la tragédie, la tragi-comédie, la pastorale sur la scène de l'hôtel de Bourgogne, rendirent au théâtre parisien la prépondérance, la direction du mouvement dramatique.

Pierre Lafenestre. *François Maynard* (1582-1646).

M. Lafenestre tire merveilleusement de l'oubli si injuste où il est tombé le poète François Maynard. Venant au monde à l'heure où Ronsard le quittait, Maynard fut tout d'abord un ardent *Ronsardisant* de 1606 à 1620. Il était en effet secrétaire de la reine Marguerite, dont la Cour d'Usson était un asile ronsardiste. Mais en quittant cette Cour pour celle de Louis XIII où Malherbe régnait en maître, Maynard fut à son tour Malherbisant. Maynard jeune et ronsardisant a encore un autre titre à notre attention : il fut le condisciple et l'ami de Racan. Méconnu à tort aujourd'hui, Maynard a joui, de son vivant, d'une véritable renommée; nul ne lui rendit justice tout d'abord, et on connaît la requête du poète à Richelieu et la réponse de celui-ci, le tout vaut d'être cité bien que M. Lafenestre n'en parle pas :

Armand, l'âge affaiblit mes yeux,
Et toute ma chaleur me quitte :
Je verrai bientôt mes aïeux
Sur le rivage du Cocyte,
Là, je serai l'un des suivants

De ce bon monarque de France (François Ier)
Qui fut le père des savants
Dans un siècle plein d'ignorance.
Dès que j'approcherai de lui,
Il faudra que je lui raconte
Tout ce que tu fais aujourd'hui
Pour combler l'Espagne de honte.
Je contenterai son désir
Par le beau récit de ta vie,
Et charmerai le déplaisir
Du malheureux jour de Pavie ;
Mais s'il demande à quel emploi
Tu m'as occupé dans le monde,
Et quel bien j'ai reçu de toi,
Que veux-tu que je lui réponde ?

Rien, répondit le cardinal.

Maynard se vengea par ce sonnet, l'un des *deux ou trois entre mille* auxquels Boileau faisait grâce :

Par vos humeurs le monde est gouverné,
Vos volontés font le calme et l'orage,
Et vous riez de me voir confiné,
Loin de la Cour, dans mon petit village.

Cléomédon, mes désirs sont contens,
Je trouve beau le désert où j'habite,
Et connois bien qu'il faut céder au tems,
Fuir le monde et devenir ermite ;

Je suis heureux de vieillir sans employ,
De me cacher, de vivre tout à moy,
D'avoir dompté la crainte et l'espérance,

Et si le ciel, qui me traite si bien,
Avoit pitié de vous et de la France,
Vostre bonheur seroit égal au mien.

L. Brunel. — *La Cabale des dévots* par Raoul Allier.

Compte rendu précis et fort intéressant de ce livre, non moins intéressant, que M. R. Allier publiait l'année dernière et dont l'apparition a suscité bien des étonnements. La « Cabale des dévots » (1627-1666) fut appelée aussi « la Compagnie du Saint-Sacrement ».

Voir, *Revue des deux Mondes,* l'étude de M. Alfred Rebelliau sur le même sujet.

Joseph Vianey. — *Œuvres complètes de Joachim du Bellay,* par Léon Séché.

Compte rendu qui rend toute justice à l'œuvre importante de M. Léon Séché.

REVUE DES POÈTES. — OCTOBRE 1903. — **Maurice Prax.** — *Quand la nuit tomba.*

Délicieuse poésie que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Avec nous ils goûteront le réel talent de notre jeune compatriote.

QUAND LA NUIT TOMBA

A Henry DELTEIL.

Le vent qui se jouait au milieu des lueurs
D'un soleil que le soir transperçait de sa lance,
Etait si doux qu'à peine il rythmait le silence,
Le silence pensif, palpitant comme un cœur.

La mer frôlait les rocs, puis, l'écume en dentelle
Venait s'épanouir sur le sable doré.
Des oiseaux s'éployaient dans l'air tiède et cendré
Et les barques au loin semblaient être des ailes.

Le cœur bercé, les yeux perdus, les bras unis,
Nous laissions, tous les deux, l'heure magicienne
Nous entraîner, avec des secrets de sirène,
Loin des réalités, vers des rêves bénis.

Ah ! dans un soir pareil effeuiller des promesses
Et des serments tremblants d'éternelles amours !
Les faisions-nous chanter, les Jamais, les Toujours,
Mais les Toujours surtout, meilleurs que des caresses !

O ma sœur, souviens-toi. Tout était éternel.
Notre amour triomphant était pareil aux roches.
Le Destin pouvait bien le battre à coups de pioches,
Il resterait debout, superbe, face au ciel.

Mais dans l'immense paix recueillie et mystique,
Comme l'oiseau surpris qui s'abat sous le plomb,
La Nuit tomba soudain avec du sang au front,
Les yeux troués, le cœur béant, sombre et tragique.

Le vent joli, n'eut plus son rythme cadencé.
Un long frémissement fit frissonner la côte...
La Lune enfin surgit, perverse, aride et haute,
La Lune... œil sans prunelle, immobile et glacé.

La mer qui someillait reprit sa course vaine,
Sa pauvre course folle et sans cause, et sans fin...
Sort misérable !... Aller sans but... Manger sans faim,
Sort de la mer, oh ! sort de l'existence humaine...

Mon amie, mon amie, en allée aux lointains,
Souviens-toi du sourire épuisé que nous eûmes
Dans cette lourde nuit d'épouvante et de brumes
Qui noyait tout d'un coup nos espoirs enfantins,

Fleurs douces que Décembre étouffe sous la neige,
Que se fanèrent vite, au grand souffle mauvais,
Tous les serments naïfs de s'aimer à jamais
Et tous les beaux mots bleus qui leur faisaient cortège!

Ah! s'aimer; vivre heureux dans quelque clair Là-Bas,
Le cœur ensoleillé d'une éternelle fête,
Les yeux fermés au Mal, l'oreille à la Tempête,
Et s'aimer, et s'aimer, juqu'à la mort... Hélas !...

Hélas ! ces solennels serments, pourquoi les faire,
Et pourquoi caresser ces rêves décevants... ?
Le sort qui fait ramper les mers, crier les vents,
Ne se rirait-il pas, bientôt, de nos chimères ?

Oh ! le vide infini qu'on serre dans ses bras...
L'Océan tournoyait comme une bête en cage ;
Le vent faisait sa tâche occulte, sans courage,
Et nos amours, déjà, s'en allaient le front bas...

Maurice Prax.

Novembre 1903. — **B. H. Gausseron.** - *Les Disparus : F. E. Adam.*

Eloge tardif, mais sincère et vrai d'un poète enlevé, jeune encore, « en pleine verdeur d'intelligence ». Il tenait à l'Anjou par sa jeunesse ; il fit ses études au collège de Combrée, où il excella dans la versification latine. Le vers latin le conduisit tout naturellement à la poésie française.

Nous reproduisons, après la *Revue des Poètes*, cette charmante poésie qu'il composa un an avant sa mort, en mars 1899.

LORSQUE J'ÉTAIS ENFANT

Lorsque j'étais enfant... Laissez-moi, rien qu'une heure,
Embrasser d'un coup d'œil attristé, mais ravi,
Ces jours fleuris et doux dont le parfum demeure :
Le souffle du Passé partout m'a poursuivi.
Je naquis en Avril, j'en conserve la flamme ;
Mon cœur est comme un nid tout plein d'oiseaux chantants,
Et je garde en mes yeux, et je garde en mon âme,
La claire vision d'un radieux Printemps.

Dans le petit logis que le lierre décore
Avec un cep de vigne, avec un tronc de houx,
Ma mère souriante, et belle et jeune encore,
Sur ses genoux, le soir, me mettait à genoux...
Tout cela maintenant me revient comme un rêve,
Des jeunes souvenirs je ressaisis le fil ;
Je priais : — La prière était toujours trop brève,
Car un baiser tombait à chaque Ainsi soit-il !!

Lorsque j'étais enfant et bégayant à peine,
Mon père, interrompant un moment son labeur,
M'appelait près de lui. — Sa figure sereine,
Ses yeux vifs et profonds sont gravés en mon cœur.
— O Bible des enfants dont j'épelais les pages !
O Fée éblouissante en ses palais vermeils !
Contes enluminés dont les belles images
S'animaient chaque nuit et peuplaient mes sommeils.

Lorsque j'étais enfant, quand nous étions trois frères,
(Nous étions trois ; hélas ! je suis seul aujourd'hui),
L'aîné nous entraînait parfois dans les bruyères :
Avec des cris de liberté, derrière lui,
Par les sentiers, sur les talus et dans la mousse,
Nous cueillions la merise ou la fraise des bois,
Et nous ne revenions souvent qu'à l'heure douce
Où le souper frugal nous rappelait tous trois.

Je revois tout : la ferme et la mare et les saules
Rasant de leurs rameaux l'eau clair du lavoir,
Et les filles du bourg laissant sur leurs épaules
Tomber leurs longs cheveux à la danse du soir,
Et le vaste jardin où mes jeunes amies
Me disaient doucement : « Viens jouer avec nous ! »
Blondes têtes d'enfants maintenant endormies,
Quand je songe au Printemps, hélas ! je songe à vous !...

Passez devant mes yeux, triste et riant cortège,
Douces illusions, espoirs ambitieux,
Calme foyer, clocher d'ardoise et vieux collège,
Amis qui n'êtes plus, passez devant mes yeux !
Et vous qui me parliez avec vos voix bénies,
Poètes, gais oiseaux de mes Avrils charmés,
Qui jetiez dans mon cœur toutes vos harmonies,
Dans mon âme à jamais je vous tiens renfermés.

Et vous y resterez ! Comme le Grec antique
Je vous porte avec moi. — L'orage a beau sévir,
Ames des bien-aimés, fleurs au parfum mystique,
Je vous porte avec moi, nul ne peut vous ravir.
Vous avez déployé vos ailes de colombes,
Vous avez pris l'essor vers des mondes plus beaux,
Je vous suivrai ! Je sais le mystère des tombes :
Mon rêve est plein d'espoir en face des tombeaux.

J'ai marché. Les printemps, les étés, les automnes
Ont passé; désormais ce sont les froids hivers;
Au lieu de chants d'oiseaux, des souffles monotones
Et lents, dans les bois gris que j'avais vus si verts,
Pleurent... Mais j'ai marché ; j'ai trouvé dans ma voie,
Au jour de la détresse et pour me soutenir,
Celle qui sait changer toute douleur en joie
Et me fait voir un coin d'azur en l'avenir.

Près d'elle j'ai marché, j'ai gravi la colline,
J'aperçois le sommet et j'y serai demain ; —
Je m'arrête, et dans le couchant qui m'illumine
J'embrasse d'un regard tout le vaste chemin :
L'espace s'élargit, l'horizon se déroule
Immense et radieux, et si je n'entends plus
Monter à ces hauteurs les clameurs de la foule,
Les voix de mon enfance ont en moi leur reflux.

Plus aux champs de l'éther monte l'aéronaute,
Plus son œil, si petit, contient d'immensité ;
Et c'est ainsi pour moi : sur la montagne haute

J'arrive, je m'arrête, et le val, la cité,
Les hameaux, les forêts, le fleuve, la campagne,
Ne font plus devant moi qu'un tout harmonieux ;
Je regarde, et je tiens, debout sur la montagne,
Le Passé dans mon cœur et le ciel dans mes yeux.

(Mars 1899) F.-E. Adam.

* LA REVUE PRYTANÉENNE. — Septembre 1903. — **A. Maillet.** — *Variétés : Quatorze Juillet !*

F. Robert. — *Nécrologie : M. le général Fay, M. Blouin du Bouchet, M. Brienne, M. Heysh.*

Octobre 1903. — **A. Maillet.** — *Variétés : Villégiature Brutionne.*

F. R. — *Nécrologie : M. le colonel Xinck.*

Novembre 1903. — **P.** — *Association des anciens Elèves. — Réunion du 1er octobre au Cercle Militaire.*

H. M. — *Variétés : Histoire de Lapins.*

A. Maillet. — *La Rentrée d'octobre au Prytanée.*

X. — *Nécrologie : M. le général Lebrun.*

* REVUE DE LA RENAISSANCE. — Septembre-Octobre 1903. — **Paul Laumonier.** — *Deux cent vingt vers inédits de Ronsard.*

Id. — *Luigi Alomanni. — Son influence sur la Pleiade.*

A notre grand regret nous ne pouvons que signaler ces études de notre savant collaborateur. Nous en ferons le compte rendu lorsque nous aurons reçu la *Revue de la Renaissance*, depuis longtemps aussi introuvable que son directeur.

* LA TRADITION, Revue illustrée internationale du Folklore, 60, quai des Orfèvres. — Octobre 1903.

Jacob Christillin. — *Dans les Alpes.*

Prof. Aniceto Specchio. — *Un coin de l'Italie méridionale.*

Alfred Harou. — *Traditionnisme de la Belgique.*

Henry Calhiat. — *Le miracle de saint Janvier.*

H. C. — *Galerie traditionniste. — Albert Denis.*

Novembre 1903. — **Jacob Christillin.** — *Dans les Alpes.*

Téa. — *Le Mariage en Sardaigne.*

Jacques Rougé. — *Quelques croyances et coutumes du Bas Terroir Tourangeau.*

H. C. — *Galerie traditionniste :* Lionel Bonnemère de Chavigny.

Destutayre. — *Le Tombeau de sainte Cécile.*

C. W. — *La Saint-Hubert dans les régiments allemands.*

St-J. — *La Saint-André.*

* WALLONIA. — Aout et Septembre 1903. — **M. des Ombiaux.** *Théodore Baron, le peintre de la Meuse.*

Joseph Rulot. — *L'exposition des Dinanderies.*

Henri Bragard. — *Le folklore de la Wallonie prussienne. Un après-midi de dimanche à Malmédy.*

Octobre 1903. — **Ernest Mathieu.** — *La Jeunesse, association traditionnelle.*

Jean Lejeune. — *Calendrier Folklorique — La nuit de la Toussaint à Jupille.*

Fr.-Jacques-Louis Detrixhe. — *Chansons dialoguées.*

Ernest Mathurin, Emile Hublard. — *Documents et notices.*

II. — A TRAVERS LES LIVRES.

Nous faisons précéder d'un astérisque tous les ouvrages offerts à la bibliothèque des *Annales Fléchoises.*

***

* **Abbé A. Angot.** — *Le Balnéum de Rubricaire.* Extrait du *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne)*, in-8°, 8 p. Laval-Goupil, 1903.

Sainte-Gemme-le-Robert, canton d'Evron, (Mayenne) possède une station gallo-romaine, dite « le château de Rubricaire ». M. l'abbé Angot a fait exécuter des fouilles dans un

endroit appelé *prison*, et il a découvert que ce que la tradition qualifiait *prison* était un *balneum* avec bains froids et bains chauds, dont il nous donne une minutieuse description. D'excellentes photographies nous représentent l'état actuel de ces ruines.

M. l'abbé Angot termine en cherchant à identifier *Rubricaire* avec *Robrica* indiqué sur la table de Peutinger.

* **Marquis de Beauchesne**. — *Le château du Coudray et les chatellenies de Chemeré et de Saint-Denis du Maine*, in-8°, 334 p. Laval-Goupil, 1903.

M. le marquis de Beauchesne ajoute toujours à la liste déjà longue de ses travaux historiques, et nous sommes heureux de l'en féliciter et remercier au nom des *Annales Fléchoises*. L'auteur du « Château de la Roche-Talbot » vient de publier une étude des mieux documentées et des plus précieuses pour l'histoire du Maine.

Le château du Coudray, (Mayenne) appartient aujourd'hui à Mme la comtesse de Montalembert, née Guesdon de Beauchesne, descendante en ligne paternelle des plus anciens seigneurs du Coudray, les de Fallais et des Rotours, par l'alliance de Jehan des Rotours avec Denise de Fallais.

La création du fief du Coudray ne saurait être postérieure à la seconde moitié du XIIIe siècle, et dès le XIIe siècle on trouve un Foulques du Coudray. Avant la fin du XIVe siècle, cette terre était passée dans la famille des de Fallais, qui la possédèrent pendant tout le XVe. En 1523, le seigneur en est Robert II des Rotours, qui la tient soit de son oncle Jehan III de Fallais, mort sans enfants, soit de sa mère Denise de Fallais.

Robert II des Rotours épousa Charlotte de la Roë, fille de Jehan de la Roë et de Françoise Le Clerc de Juigné : sa femme lui apportait « la terre d'Aligné près La Flèche ».

Leur fils, Robert III des Rotours, seigneur du Coudray et d'Aligné, est « homme d'armes de la Compagnie du comte du Lude, Jehan de Daillon ». C'est son testament que publie M. de Beauchesne à la fin de son ouvrage.

Barbe d'Aulnière, veuve, en 1585, de Robert III, épousa en deuxièmes noces, Pierre du Bellay, seigneur de la Courbe, et dut abandonner la terre du Coudray à sa fille aînée Radegonde des Rotours, qui fut enlevée et épousée en 1589 par Charles du Bellay, frère de Pierre.

Il faut lire les intéressantes pages que l'auteur consacre à Charles, qui tenait pour la ligue dans le Bas-Maine. Charles

mourut en 1613. En 1626, sa veuve reçoit la déclaration des Jésuites de La Flèche pour leur terre et fief de la Moinerie. De ses neuf enfants, une fille, Gabrielle, épousa Renault de Sévigné, seigneur de Montmoron ; elle eut, en partage, en 1636, la terre du Coudray qui passa ainsi dans la maison des Sévigné.

Gabrielle et Renault de Sévigné eurent au moins 7 enfants; l'aîné, René-François, posséda le Coudray jusqu'en 1686; les deux plus jeunes, Christophe-Jacques et Jacques-Christophe (filleul de la célèbre marquise de Sévigné), furent tous deux des officiers de marine fort distingués. M. de Beauchesne nous fait, de leurs campagnes maritimes, un récit des plus attachants.

En 1716, la terre du Coudray retourne à Françoise de Quatre-Barbes, dame de Saint-Denis du Maine qui en opère le retrait féodal; et à la fin du XVIIIe siècle elle est dans la famille de Croixmare.

Pour être complète, l'étude de la terre du Coudray devait comprendre aussi les deux chatellenies de Chemeré et de Saint-Denis du Maine qui y ont été successivement annexées.

Le travail de M. de Beauchesne, fruit de longues et minutieuses recherches, nous découvre une fois de plus chez l'écrivain un talent littéraire de premier ordre et chez l'historien une science puisée aux meilleures sources.

Maurice Boutry. — *Choiseul à Rome. Lettres et mémoires inédits 1754-1757.* Introduction par André Hallays. — Paris, Calman-Lévy.

L'illustre famille de Choiseul, issue des comtes de Langres, et qui tire son nom de la terre de Choiseul, en Champagne (arrondissement de Chaumont), s'est divisée en trois branches principales : celle des ducs de Choiseul, marquis de Stainville, à laquelle appartient l'ambassadeur et ministre, objet du livre de M. Boutry; la branche des ducs de Praslin, qui intéresse plus particulièrement notre programme, puisqu'elle donna les seigneurs de La Flèche; enfin la branche des comtes de Beaupré qui a fourni elle-même trois autres branches, dont celle des comtes de Choiseul-Gouffier.

Ce livre de M. Boutry est déjà vieux de quelques années, mais il l'a réédité en 1903, pour la plus grande satisfaction des lecteurs qui recevaient toujours l'énervante réponse : épuisé.

Etienne-François (1719-1785), comte de Stainville, puis duc de Choiseul, fut ambassadeur à Rome par la toute puissance

de Mme de Pompadour, et, grâce à elle encore, devint ministre de la guerre et de la marine en 1761.

M. Boutry publie la correspondance de Choiseul pendant l'ambassade de Rome ; cette correspondance est précédée d'une préface dont l'auteur nous dit : « La tâche modeste du préfacier sera de mettre le lecteur à même de connaître les deux personnages qui vont se trouver en présence : le pape et l'ambassadeur ». Le nom du préfacier nous dit l'excellence de la préface : c'est M. André Hallays, le *Flâneur* des *Débats* que nos lecteurs ont su goûter déjà dans ses délicieuses *flâneries* au pays de Ronsard.

La tâche du préfacier n'était pas si modeste que le veut dire « trop modestement » M. André Hallays, car il s'agissait de présenter deux personnages de haute valeur, le pape, Benoit XIV, et l'ambassadeur de France, le duc de Choiseul. M. André Hallays nous peint ces deux caractères en quelques traits rapides, mais il y met cette précision et cette clarté dont il a le secret. Il dit, en terminant :

« Les documents qui sont aujourd'hui publiés éclairent donc un très curieux chapitre de l'histoire religieuse du XVIIIe siècle. Ils mettent en lumière la figure d'un des papes les plus remarquables des temps modernes, et, en même temps, celle d'un homme d'Etat, qui, plus tard, devait gouverner la France. Enfin, si on les lit avec soin, on y découvre sans peine beaucoup de détails qui montrent combien peu ont changé, depuis cent années, les relations des Etats, et, en particulier, de la France avec le Saint-Siège. Il nous a paru superflu d'insister sur ces rapprochements. »

Dom Cabrol, bénédictin de Solesmes, abbé de Saint-Michel de Farnborough (Angleterre). *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*. Fascicule III.

Nous avons déjà présenté à nos lecteurs ces deux premiers fascicules de ce savant dictionnaire. (Cf. *Annales Fléchoises,* I-248 et I-328. Le 3e fascicule consacre encore 200 colonnes à l'*Afrique,* (Histoire et topographie, liturgie antenicéenne et postnicéenne, archéologie, langues parlées) et renferme de précieux détails (gravures à l'appui) sur les antiques églises africaines. Les articles en sont signés : F. Cabrol, H. Leclercq, c'est dire toute leur autorité et toute leur valeur.

Au même fascicule, on lit une étude, de H. Leclercq, sur l'*Agape* ou repas funèbre, aux premiers siècles, une autre de P. Allard sur *sainte Agathe*. Vient ensuite (de H. Leclercq), l'histoire fort intéressante d'*Agaune,* lieu célèbre près du lac

Léman par le massacre d'une légion au IVe siècle ; le concile d'*Agde* est étudié par Dom Cabrol et, enfin, le fascicule se termine par le mot *Agneau.* On étudie le symbolisme général et primitif de l'agneau : c'est ensuite l'Agneau muni des attributs du Bon-Pasteur, l'Agneau sur la Montagne. Chacun des articles cités est accompagné d'une excellente bibliographie, indication complète de tous les ouvrages à consulter sur la question.

Paul Delaunais. — *Vieux Médecins Mayennais.* — Pierre-Henri Hippolyte Bodard de la Jacopière (1758-1826), fit ses humanités au collège de La Flèche.

Jean Drault. — *Alcide Chanteau, socialiste.* — Paris, Henri Gautier, s. d. in-12, 293 p.

L'auteur est trop connu par ses humouristiques travaux pour qu'il soit nécessaire de le louer ici longuement. Ses livres ont fait les délices de milliers de lecteurs, mais bien peu, peut-être, savent que l'auteur, sarthois d'origine, a, par sa famille, de nombreuses attaches avec la Flèche et la Vallée du Loir. Ce nous est une raison — et nous en sommes heureux — d'annoncer ici son dernier volume. Voici ce qu'en dit le *Bulletin de la Société bibliographique* (septembre) :

« Les âmes simples qui prennent au sérieux les grandes phrases creuses des « frères et amis » apprendront, par l'exemple du naïf Alcide Chanteau, combien les théories des socialistes ressemblent peu à leurs actes. Ce livre a donc son actualité : sa forme humouristique et ses illustrations feront accepter plus volontiers encore les leçons utiles qu'il pourra donner aux jeunes ouvriers et apprentis que séduisent les fallacieux programmes socialistes. »

L. de Farcy et P. Pinier. — *Le Palais épiscopal d'Angers.* Angers, Germain et Grassin, 1903.

« Les auteurs n'ont point voulu écrire l'histoire des Evêques d'Angers, mais simplement faire connaître leur demeure et les montrer eux-mêmes dans ce beau cadre de pierre où ils ont vécu. On peut dire que le palais épiscopal a été, plus que la demeure des comtes, le cœur de la cité angevine. Tout Angers pendant sept ou huit siècles, a défilé dans ces murs vénérables.

« Dans la première partie de l'ouvrage, MM. de Farcy et Pinier ont résumé les diverses transformations qu'a subies le monument depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours. La seconde partie est un examen minutieux de tout ce qui compose ou de tout ce qui composait jadis le palais. L'objet

de la troisième partie, ce sont les évêques eux-mêmes, avec leurs habitudes, leur genre de vie, le personnel que réclamait leur administration, le mobilier dont ils ornaient leurs salles, les fêtes et les cérémonies dont leur demeure a été le théâtre au cours de sa longue histoire. Cette dernière partie n'est pas terminée; ce sera l'objet d'un second volume, que les historiens et les savants attendront avec impatience. 26 gravures et plans facilitent l'intelligence du texte, même à ceux qui n'auraient pas souvent parcouru l'édifice. L'évêché d'Angers est un des plus beaux de France; il aura désormais une monographie digne de lui. Peut-il en être autrement, quand il s'agit d'une œuvre signée du savant chanoine Pinier et de l'éminent auteur de la *Monographie de la cathédrale d'Angers?* »

(Extrait de l'*Anjou Historique,* septembre.)

* **Lucien Pinvert.** — *Lazare de Baïf (1496? 1547)*, in-8°, 130 p. Paris, Fontemoing, 1900.

L'avocat distingué, qu'est M. Lucien Pinvert, se double d'un fin lettré, et le docteur en droit pouvait, aisément, sans crainte, affronter les épreuves du doctorat ès-lettres. Il le fit, et c'est sa thèse latine que je présente aujourd'hui à nos lecteurs.

Le sujet qu'elle traite est du plus haut intérêt pour les *Annales Fléchoises,* et c'est, sans contredit, le meilleur ouvrage qui ait été fait jusqu'ici, sur notre illustre compatriote, Lazare de Baïf. Nous commencerons donc très prochainement à en publier de longs extraits. J'en ai, tout dernièrement, obtenu l'autorisation nécessaire de l'auteur lui-même, qui me l'accorda de vive voix avec la plus grande bienveillance, y ajoutant les plus flatteuses promesses pour notre jeune revue.

Je me contenterai donc aujourd'hui de reproduire en partie l'excellent compte rendu qu'en donna jadis M. V.-L. Bourilly dans la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine.* Ce sera comme la préface de notre publication future.

« En étudiant Jacques Grevin, sur lequel il a publié un « ouvrage excellent (1), M. Pinvert a tout naturellement été « conduit à s'occuper de ceux qui préparèrent les voies au « théâtre Français et fournirent les premiers modèles du « nouveau genre dramatique. C'est ainsi qu'il a rencontré « Lazare de Baïf; et séduit par cette figure jusqu'à ce jour « restée presque complètement dans l'ombre, il a entrepris

(1) L. Pinvert (Jacques-Grévin) (1538-1590), in-8°, 1898.

« de la faire revivre dans ce livre qu'il nous donne aujour-
« d'hui.

« Lazare de Baïf naquit à la Cour des Pins près La Flèche, « vers 1496. Il appartenait donc à cette génération qui, élevée « d'abord dans les fastidieuses disciplines du moyen-âge, « vit poindre les premières heures de la Renaissance, et, « pleine d'enthousiasme pour la culture antique, ne crai- « gnit point de se la procurer au prix des plus rudes « efforts, allant la chercher même à son lieu d'origine, dans « cette Italie qui, dans son sol, dans ses bibliothèques, « avait gardé les débris glorieux de l'antiquité. Tels sont les « frères du Bellay, Guillaume et Jean, Guillaume Pellicier, « le futur évêque de Montpellier, Jacques Colin, Melin de « Saint-Gelais, etc., pour ne citer que des Français. Un « double trait les caractérise : d'abord, ils se sont tous for- « més à peu près complètement eux-mêmes, par un travail « opiniâtre et continu, n'ayant trouvé, en France surtout, que « de rares maîtres, obligés d'aller faire, pour ainsi dire, un « stage en Italie d'où ils ont rapporté un savoir très étendu, « parfois encyclopédique, et des idées très larges et très « humaines ; en second lieu, ils ont été en même temps que « des humanistes, des *hommes d'action :* ils ont composé « des livres, publié des travaux d'érudition, sans pour cela « négliger les affaires publiques dans les charges dont ils « étaient pourvus. De là, la complexité de leur vie et le « charme qui s'en dégage : car leur esprit a trouvé dans « cette activité le fond solide de réalités grâce auxquelles « ils ont éprouvé et enrichi leurs connaissances ; et de leurs « connaissances, ils ont tiré des principes et des règles pour « discipliner leur activité et la diriger aux fins voulues.

« Lazare de Baïf a donc été à la fois *humaniste* et *homme* « *d'action*. M. Pinvert a marqué ces deux caractères, le pre- « mier plus fortement que le second. Comme *humaniste*, Baïf « est original parce que l'un des premiers, avec Budé, il a « possédé à la fois le latin et le grec qu'il apprit à Rome de « Lascaris et de Masurus. A sa connaissance de la langue « latine nous devons différents traités d'érudition comme le « *De re Vestiaria* (1526), le *De Vasculis* (1531), le *De re Navali* « (1536) ; à sa connaissance du grec, deux traductions en vers « français, de l'*Electre* de Sophocle (1537), de l'*Hécube* d'Eu- « ripide (1544). C'est par ces deux dernières œuvres que Baïf « a préparé la renaissance du genre tragique. En réalité, son « action comme humaniste s'est exercée moins par des « œuvres que par sa vie, ses relations, ses conseils, ses

« encouragements : il a été en rapports avec la plupart des « savants et des littérateurs du temps, érudits ou poètes; « enfin, il a été un des maîtres de la Pléiade, car il a décou- « vert Daurat et groupé autour de lui son fils Antoine de « Baïf, Ronsard qu'il avait emmené en Allemagne en 1560, et, « peut-être, Joachim du Bellay, neveu de Guillaume et de « Jean, ses amis et correspondants. La maison de Baïf a vu « s'ébaucher les théories qui se précisèrent au collège de « Coqueret, et deux ans après la mort de Lazare trouvèrent « leur formule dans le manifeste de la Pléiade, *La Deffence* « *et Illustration de la Langue françoyse* (1549).

« *La carrière politique* de Lazare de Baïf, moins remplie « que celles des frères du Bellay, est cependant très hono- « rable : elle est avant tout marquée par deux ambassades, « l'une à Venise (juin 1529-mars 1534), l'autre à Haguenau « (mai-août 1540). De cette dernière, il y a peu de chose à « dire, car elle n'eut pas de résultats et il semble même que « ses qualités d'humaniste aient plutôt nui que servi à Baïf, « auprès des réformés allemands vers qui il était envoyé. « La scission s'était déjà produite entre l'esprit de la réforme « et l'humanisme. Oporin ne voyait que bavardages et fa- « daises dans les sujets dont Baïf se plaisait à s'entretenir « avec les évêques : il s'agissait, sans doute, de littérature « grecque ou latine. L'ambassade à Venise est plus impor- « tante et M. Pinvert aurait peut-être pu y insister davantage « du moins sur la partie proprement diplomatique.

« La situation de l'envoyé français était difficile, car l'Italie « et Venise en particulier venaient d'être sacrifiées par « François Ier au traité de Cambrai. Baïf devait donc tout « d'abord raffermir et fortifier l'influence française dans « l'Italie du Nord, la garantir contre l'action de deux voyages « de Charles-Quint ; il devait, en outre, centraliser les nou- « velles et surveiller les rapports avec les cantons suisses, « Ligues grises ou Hautes Ligues, avec l'Allemagne, avec la « Hongrie, avec le Sultan dont les expéditions venaient ré- « gulièrement battre les frontières de l'Empire et dont il « aurait fallu combiner la marche avec les intrigues de « notre diplomatie. Baïf semble s'être un peu perdu dans « toutes ces affaires si compliquées : il a été un agent de « transmission plus encore que d'information; ses dépêches « sont en général brèves et sèches. Il eût été cependant pos- « sible d'en tirer un peu plus que la brillante esquisse pré- « sentée par M. P... (ch. II).

« La documentation sur laquelle repose la biographie de

« Lazare de Baïf est abondante et approfondie, on pourrait « cependant la compléter encore : M. P... a pu se convaincre, « par les recherches qu'il a pu faire, combien il était difficile « de s'assurer qu'on possède tous les documents concernant « les sujets que l'on traite. »

M. Bourilly indique ensuite différents documents ou sources de documents qui ont échappé à M. Pinvert; il corrige certaines identifications de noms propres défectueux et termine ainsi :

« Mais ce sont là des vétilles, et il ne faudrait pas que ces « mêmes critiques fissent méconnaître la valeur de M. Pin« vert; elles montrent simplement qu'il lui manque bien « peu pour être tout à fait une excellente monographie. »

Je ne veux ajouter qu'un mot : c'est pour exprimer le regret de voir M. Pinvert abandonner la *Renaissance,* qu'il possède déjà si parfaitement, et que nous eussions gagné à connaître par lui.

Les lettres n'y perdront pas tout, il est vrai, puisque quittant le XVIe siècle, l'historien de Baïf étudie l'un de nos plus grands philosophes du XVIIIe siècle... Mais!! ne soyons pas indiscrets!

* **R. Triger**. — *Excursion du Dimanche 2 août 1903. — Le Musée archéologique du Mans. — Le vieux Mans et l'église Saint-Benoit. — L'abbaye de l'Epau.* — In-8° 92 p., Mamers, Fleury, 1903.

Nous ne pouvons qu'approuver et remercier le distingué président de la Société Historique et Archéologique du Maine d'avoir fixé par écrit les différentes phases de cette délicieuse journée du 2 août dernier. Nos lecteurs en ont déjà lu un rapide compte rendu (Cf. *Annales Fléchoises,* II-196); ils liront avec plaisir ces pages dues à l'organisateur même de cette excursion. Des dessins de maîtres et d'habiles reproductions photographiques viennent ajouter encore à l'intérêt de ce « souvenir ».

* **Fr. Ubald d'Alençon**. — *L'Obituaire et le Nécrologe des Cordeliers d'Angers (1216-1790).* — In-12, 118 p., Angers, Germain et Grassin, 1902.

Un résultat, pour le moins inattendu, des événements actuels qui changent en déserts nos vieux monastères, après en avoir exilé les paisibles et pieux habitants, c'est de réveiller partout le désir de connaître mieux ces monastères et leurs religieux. D'où cette subite et merveilleuse éclosion de monographies dont la liste, très instructive au point de vue historique, ne l'est pas moins au point de vue

religieux, en confirmant tout ce que l'on sait déjà sur les œuvres des communautés.

Une chose rare, cependant, c'est que le même sujet puisse tenter deux auteurs; c'est le cas pour le présent obituaire des Cordeliers d'Angers. Nos lecteurs retrouveront notre compte rendu (*Annales Fléchoises*, II-147) sur le travail de Dom Guilloreau, travail postérieur à celui de Fr. Ubald.

Le même fait allait se produire d'ici peu pour l'*Obituaire des Récollets de Château-du-Loir*, dont nous préparions nous-même la publication. Mais, la Providence, qui veillait, avait placé cette œuvre en meilleures mains et nous fit heureusement rencontrer, « sur le chemin de l'exil, » Fr. Ubald, qui, en janvier prochain, présentera à nos lecteurs le fruit de ses savants travaux.

Puisque l'on connaît déjà l'*Obituaire des Cordeliers d'Angers*, dont nous avons fait ressortir l'importance historique, nous ne nous répéterons pas; nous voulons cependant attirer l'attention sur l'*Introduction* au susdit obituaire. L'auteur y énumère les différents obituaires des Cordeliers et donne de précieux détails sur les Cordeliers en général et ceux d'Angers en particulier.

* **Chanoine Urseau**. — *Un manuscrit liturgique à l'usage d'une communauté de chanoines réguliers*. — Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1902. — Paris, Imprimerie Nationale, 1903. Plaquette in-8 4 p.

Curieuse description d'un manuscrit qui doit remonter à la fin du XII[e] siècle. Il se compose de cent folios de velin, divisés en quatorze quaternions. Les matières qu'il contient ont trait surtout à la liturgie. M. le chanoine Urseau en a fait don à la Bibliothèque nationale.

* **Id.** — *Le diocèse d'Angers. Histoire et Statistique*. — Broch. in-8, 12 p. Angers, Germain et Grassin, 1903.

Raconter en quelques pages l'histoire d'un diocèse aussi important que celui d'Angers peut sembler impossible; M. le chanoine Urseau vient de prouver que c'était possible, car ce court résumé qu'il nous donne est des plus complets qui se puissent rencontrer. Il a été lu au *Congrès pour l'avancement des sciences*, tenu dernièrement à Angers.

* **Abbé F. Uzureau.** — *Le Serment de liberté et d'égalité et l'Administrateur du Diocèse d'Angers*. — Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*, août-septembre 1903, broch. in-8 40 p. Lille, Morel, 1903.

Prêter ou refuser serment à la constitution civile du

clergé fut, au temps de la Révolution, question de vie ou de mort pour les prêtres de France. M. l'abbé Uzureau nous raconte ce que fit le clergé angevin et publie les manuscrits de l'administrateur du diocèse d'Angers, M. Meillac, au sujet du serment exigé par la loi du 14 août 1792.

* **Id.** — *Ancienne académie d'Angers. Séance d'inauguration, 1er Juillet 1686.* — Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.* Broch. in-8 48 p. Angers, Germain et Grassin, 1903.

Après avoir donné les noms des trente membres nommés par Louis XIV, en 1685, pour former l'Académie royale des belles-lettres d'Angers, M. Uzureau reproduit le compte rendu de la séance d'inauguration, dû à la plume d'un académicien, Nicolas Pétrineau des Noulis.

L'Administrateur-Gérant, EUG BESNIER.

SOMMAIRE DU
NUMÉRO DE JUILLET

TEXTE :

ILLUSTRATIONS :

PIERRE BELON. — MAISON OU NAQUIT PIERRE BELON A LA SOULTIÈRE.

A LIRE DANS LES PROCHAINS NUMÉROS :

Tableau Chronologique des Œuvres de Ronsard suite par P. Laumonier. — *Etablissement des Milices fléchoises en 1690*, par Paul Calendini. *Les De Baïf,* par Louis Froger. — *La Légende de Notre-Dame-du-Chêne*, par Louis Calendini. — *Noyen-sur-Sarthe*, par Maurice Leveau. — *Comptes de la Baronnie de La Flèche, rendus au duc d'Alençon, en 1470* (manuscrit inédit), par M. le marquis de Beauchesne, etc., etc.

1re ANNÉE. N° 7. JUILLET 1903.

LES

ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

Revue Mensuelle Illustrée

HISTORIQUE — ARCHÉOLOGIQUE

ARTISTIQUE

ET LITTÉRAIRE.

3

SOMMAIRE DU NUMÉRO D'AOUT

LIRE ATTENTIVEMENT les conditions et la liste des prix du Concours Historique, Artistique et Littéraire des *Annales Fléchoises.*

ANNÉE. N° 8. AOUT 1903.

LES

ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

HISTORIQUE — ARCHÉOLOGIQUE

ARTISTIQUE

ET LITTÉRAIRE.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE

TEXTE :

A LIRE DANS LE NUMÉRO D'OCTOBRE :

Gresset et Frédéric II, par M. l'Abbé FROGER.

1re ANNÉE. N° 9. SEPTEMBRE 1903.

LES ANNALES FLÉCHOISES ET LA VALLÉE DU LOIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

HISTORIQUE — ARCHÉOLOGIQUE
ARTISTIQUE
ET LITTÉRAIRE.

SOMMAIRE DU

NUMÉRO D'OCTOBRE

LES « ANNALES » PUBLIERONT PROCHAINEMENT :

Deux lettres inédites d'Henry IV à La Varane. — Quatorze lettres de M. de Sceaux, Secrétaire d'Etat, à Guillaume Fouquet, pour la démolition de la citadelle de Bourg (1611-1612).

1re ANNÉE. N° 10. OCTOBRE 1903.

LES ANNALES FLÉCHOISES ET LA VALLÉE DU LOIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

HISTORIQUE — ARCHÉOLOGIQUE

ARTISTIQUE

ET LITTÉRAIRE.

SOMMAIRE DU
NUMÉRO DE NOVEMBRE

A LIRE DANS LE NUMÉRO DE DÉCEMBRE :

Observations de Météorologie populaire du Maine, par E.-L. CHAMBOIS. — *Deux lettres autographes inédites de Henri IV à La Varenne*, par P. C.

1re ANNÉE. N° 11. NOVEMBRE 1903.

LES ANNALES FLÉCHOISES ET LA VALLÉE DU LOIR

Revue Mensuelle Illustrée

HISTORIQUE — ARCHÉOLOGIQUE

ARTISTIQUE

ET LITTÉRAIRE.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE DÉCEMBRE

TEXTE :

A LIRE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO :

Le Château de Durtal et ses Seigneurs, par le Dr Buquin. — *Le Nécrologe des Récollets de Château-du-Loir,* par Fr. Ubald d'Alençon. — *Le Château de Créans et ses Seigneurs au XIVe siècle,* par Louis Calendini. — *Légendes et Contes du Maine : les Assassins de Thomas Becket,* par Georges Soreau.

1re ANNÉE. N° 12. DÉCEMBRE 1903.

LES ANNALES FLÉCHOISES ET LA VALLÉE DU LOIR

Revue Mensuelle Illustrée

HISTORIQUE — ARCHÉOLOGIQUE

ARTISTIQUE

ET LITTÉRAIRE.

BINDING SECT. MAR 5 1970

DC
801
L37A6
t.2

Annales fléchoises et la vallée du Loir

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY